

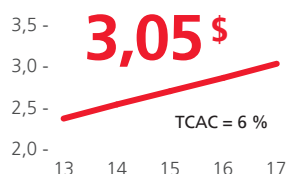
BÂTIR L'ÉCONOMIE DE CHACUN

RAPPORT ANNUEL 2017

RAISONS D'INVESTIR DANS LA BANQUE SCOTIA

CROISSANCE DES DIVIDENDES

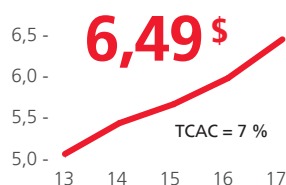
Dollars par action



- Diversification sur le plan des secteurs d'activité et des secteurs géographiques, procurant un bénéfice durable et croissant
- Croissance du bénéfice tiré des services bancaires aux particuliers, des services bancaires aux entreprises et des activités de gestion de patrimoine – à l'échelle mondiale
- Occasions de croissance intéressantes dans nos principaux marchés de l'Alliance du Pacifique
- Accent sur la numérisation afin d'améliorer l'expérience du client et l'efficacité
- Culture rigoureuse de gestion du risque
- Croissance régulière des dividendes
- Bilan solide et gestion prudente des fonds propres et des liquidités

BÉNÉFICE PAR ACTION*

Dilué, dollars par action



RENDEMENT
DES CAPITAUX
PROPRES* : **14,6 %** ... CONTRE ... **14,3 %** en 2016

SITUATION DE TRÉSORERIE SOLIDE

*Ajusté — se reporter à la page 14 du rapport de gestion.

SECTIONS DU RAPPORT

- 1 Message du président et chef de la direction
- 7 Équipe de la haute direction
- 8 Conseil d'administration
- 9 Message du président du conseil d'administration
- 11 Rapport de gestion
- 125 États financiers consolidés



Nous croyons que chaque client – qu'il ait recours à nos services aux particuliers, aux petites entreprises ou aux entreprises ou, encore, à nos services de gestion de patrimoine – a le droit d'améliorer sa situation. Nous avons à cœur de bâtir l'économie de chacun de nos clients en offrant des conseils, des services financiers et notre soutien à la collectivité. Nous savons que lorsque nos clients et les collectivités où ils évoluent prospèrent, tout le monde prospère.

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION

aux actionnaires



Brian Porter

Président et chef
de la direction

Chers actionnaires,

Âgée de 185 ans, la Banque Scotia est plus vieille que le Canada. Depuis ses humbles débuts à Halifax, en Nouvelle-Écosse, elle est devenue l'une des banques les plus grandes et les plus solides au monde. Nous sommes fiers de jouer un rôle essentiel dans la dynamique économique des pays où nous exerçons nos activités. C'est une responsabilité que les BanquiersScotia prennent au sérieux, et nous sommes honorés de la confiance que nos clients et nos actionnaires nous accordent.

L'histoire de la Banque témoigne de son passé fructueux, mais n'est pas un gage de son succès futur. C'est pourquoi, depuis ma nomination à titre de président et chef de la direction il y a quatre ans, j'ai insisté sur la création et la mise en œuvre d'un plan stratégique qui guidera la Banque vers un avenir fructueux. Notre stratégie est axée sur le déploiement stratégique et responsable du capital des actionnaires tout en offrant une expérience bancaire inégalée à nos clients. Comme vous le lirez dans la présente, nous sommes fiers des progrès accomplis à ce jour et nous nous faisons un devoir de continuer à nous renouveler.

Résultats financiers

La Banque a connu un autre excellent exercice en 2017. Chacun de nos secteurs d'activité a affiché d'excellents résultats, et ce, malgré une croissance modérée dans certains pays de premier plan, une intensification des pressions concurrentielles, un resserrement des exigences réglementaires, des défis d'ordre géopolitique et un nombre exceptionnellement élevé de désastres naturels partout où nous sommes présents.

Notre excellent dynamisme se constate par le très bon rendement relatif du cours de nos actions au cours des deux derniers exercices. En effet, la valeur de nos actions, qui ont affiché le deuxième meilleur rendement parmi les 5 grands de notre groupe de comparaison, s'est appréciée de plus de 35 % depuis la clôture de l'exercice 2015, tandis que notre groupe de comparaison a affiché une progression de 29 % à ce titre.

Le **réseau canadien** a enregistré des résultats records en 2017 grâce à une bonne croissance des revenus et à des réductions de coûts significatives, les fonds ainsi dégagés étant en partie réinvestis pour améliorer encore plus les services bancaires offerts à nos clients. Depuis mon arrivée au poste de président

et chef de la direction, nous avons mis davantage l'accent sur la gestion active de la composition de nos activités. Nous sommes la seule banque parmi notre groupe de comparaison au Canada à avoir amélioré sa marge nette sur intérêts au cours des quatre dernières années – une réussite dont nous sommes fiers, en particulier dans ce contexte de faiblesse des taux d'intérêt.

L'importance que nous accordons la région de l'Alliance du Pacifique (qui regroupe le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie) continue de se traduire par une forte croissance du bénéfice tiré des **opérations internationales**. Cette division a une fois de plus inscrit un bénéfice record et, par rapport à l'exercice précédent, elle a accru sa part du marché des prêts dans l'ensemble de la région de l'Alliance du Pacifique. La Banque Scotia est désormais la 5^e plus grande banque au Mexique, et elle a amélioré sa position concurrentielle au Chili.

Les bons résultats tirés de nos services bancaires de base aux particuliers et aux entreprises expliquent en partie l'excellent rendement des capitaux propres à l'échelle de la Banque. Notamment, le rendement des capitaux propres du secteur Opérations internationales s'est amélioré d'environ 300 points de base, passant de 11,7 % pour l'exercice 2014 à 14,6 % aujourd'hui.

Notre présence est au cœur de notre approche en matière de placement et nous distingue en tant que banque internationale au Canada. Certains sont surpris d'apprendre que de nos 88 000 employés, plus de 50 000 résident à l'extérieur du Canada. Nous demeurons fermement d'avis que nos opérations internationales présentent un potentiel de bénéfice supérieur à la moyenne, en particulier dans la région de l'Alliance du Pacifique. Aussi, y serons-nous de plus en plus présents en poursuivant notre croissance interne et en procédant à des acquisitions ciblées.

Les **Services bancaires et marchés mondiaux** ont fait état de résultats encore meilleurs en 2017, leur bénéfice s'étant accru de 16 % par rapport à 2016. L'amélioration de notre pertinence et de notre présence sur les marchés de l'Amérique latine est par ailleurs très encourageante. À titre d'exemple, la Banque Scotia s'est retrouvée en tête du classement de Bloomberg, le *Bookrunner League Table*, pour ce qui est des prêts consortiaux en Amérique latine, et ce, pour la majeure partie

de l'année. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie pour les Services bancaires et marchés mondiaux, y compris l'expansion de nos capacités en matière de services bancaires d'investissement et de services liés aux marchés des capitaux au Canada et une meilleure utilisation des capacités des services bancaires de gros de la Banque dans la région de l'Alliance du Pacifique.

Bâtir une Banque encore meilleure

En plus d'obtenir d'excellents résultats financiers en 2017, nous avons réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de notre plan stratégique, qui nous guide dans notre démarche visant à bâtir une Banque encore meilleure et à créer de la valeur pour vous, chers actionnaires.

Nous sommes heureux d'annoncer quelques réalisations dignes de mention, qui ne représentent qu'un faible échantillon des nombreux changements fondamentaux apportés à l'échelle de la Banque :

Orientation client

Nos 24 millions de clients demeurent au cœur de notre plan stratégique, ce qui signifie que l'avis de nos clients est d'emblée et systématiquement pris en compte dans tout ce que nous entreprenons. Précisément à cette fin, nous avons mis en œuvre diverses initiatives tout au long de l'exercice. Prenons, par exemple, la mise en œuvre de notre système de gestion de l'expérience du client à l'échelle de la Banque, que nous appelons Le pouls, The Pulse ou El Pulso. Il s'agit d'un système numérique puissant qui nous permet de recueillir en continu la rétroaction de nos clients par l'entremise des canaux qu'ils choisissent pour leurs activités bancaires avec nous. Nous avons déjà obtenu la rétroaction de plus de 2 millions de clients et fait 150 000 rappels auprès de certains d'entre eux. Nous avons réuni une foule de données qui nous permettront de mieux comprendre les besoins de nos clients et d'établir un ordre de priorité dans nos investissements à venir pour améliorer leur expérience bancaire.

Numérique

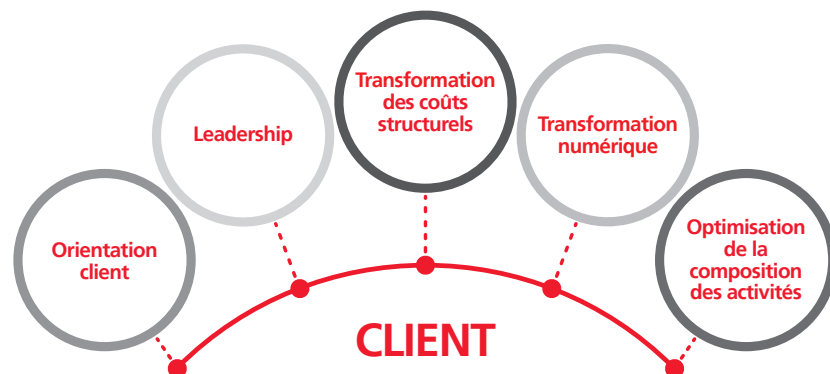
Il y a deux ans, nous avons entrepris un projet de transformation numérique afin de mieux servir nos clients et d'accroître notre efficacité. Pour démontrer notre engagement en matière de leadership numérique, nous sommes devenus, en 2017, la première banque canadienne à organiser une mise à jour sur les services bancaires numériques. Dans le cadre de cette Journée des investisseurs axée sur les services bancaires numériques, nous avons communiqué notre vision numérique et notre stratégie pour en faire bénéficier les investisseurs. En février, nous avons présenté des cibles à la fois ambitieuses et inspirantes. Il nous reste du travail à faire, mais nous sommes heureux de nos progrès réalisés jusqu'à présent. Notre réseau d'usines numériques, maintenant pleinement établi au Canada, au Mexique, au Pérou, au Chili et en Colombie, illustre très bien ce point. Comprenant un modèle de gestion mondial, le Réseau est l'un des fondements de notre stratégie numérique, puisqu'il met à profit notre portée internationale et la diversité de nos talents partout où nous sommes présents. Il favorise en outre l'innovation internationale.

Solidité financière

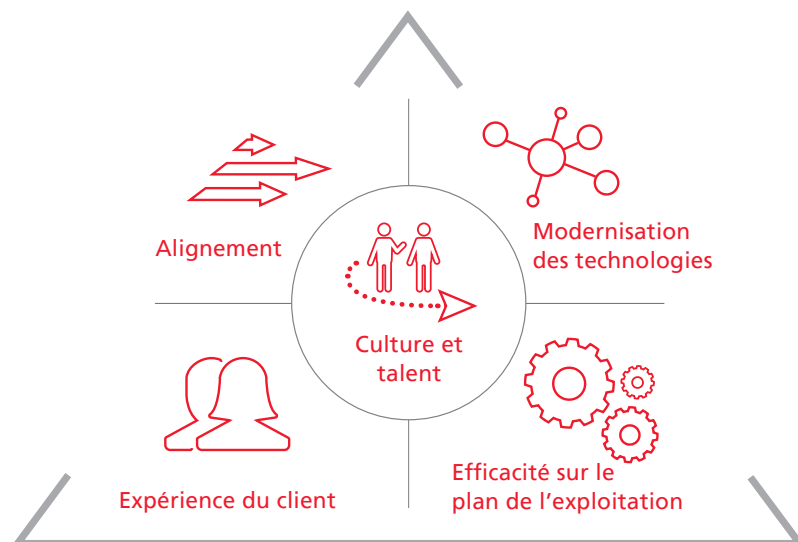
L'attention particulière portée à la composition de nos activités nous a conduits à nous concentrer sur les deux colonnes du bilan. Nous avons accru les dépôts afin de suppléer à une réduction du financement de gros. À ce jour, nous sommes parvenus à réduire d'environ 20 % notre ratio du financement de gros, ce qui nous a permis de diminuer nos coûts de financement et de renforcer encore davantage notre situation financière.

Affectation des fonds propres

La Banque Scotia affiche le meilleur ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (« CET1 ») parmi les sociétés de notre groupe de comparaison, soit 11,5 %. Notre excellente situation de trésorerie nous permet d'affecter des fonds propres à la croissance interne, à des acquisitions, au versement de dividendes et au rachat d'actions. Nous mettons l'accent sur le déploiement de fonds propres générés en interne pour faire croître la Banque et vous offrir, chers actionnaires, un bon rendement grâce à une



STRATÉGIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



gestion active des fonds propres. Au cours des quatre derniers exercices, la Banque a généré en interne des fonds propres totalisant environ 30 milliards de dollars, dont près de la moitié a été remise à ses actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions ciblés. La Banque a racheté environ 36 millions d'actions au prix moyen de 67 \$ l'action (pour mettre les choses en perspective, le cours de ses actions s'établissait à 83,28 \$ au 31 octobre). Le quart des fonds propres restants a été affecté en soutien à la croissance interne de la Banque, tandis que les autres fonds propres ont soit été investis dans la technologie, soit servi à rehausser davantage le niveau des fonds propres de la Banque.

Approche délibérée de compression des coûts

En 2016, nous avons annoncé un important projet visant à transformer la structure de coûts de la Banque, projet que nous désignons à l'interne comme notre programme de transformation des coûts structurels (« TCS »). En 2017, nous avons clos le premier exercice complet de notre programme de TCS, et je suis heureux de vous annoncer que ce programme progresse très bien. En fait, il s'est traduit par des économies de 500 millions de dollars, ce qui est de 40 % supérieur aux cibles d'épargne que nous nous étions fixées en 2016. Nous devrions également être en mesure d'atteindre notre ratio de productivité cible de 52 % d'ici la clôture de l'exercice 2019. Notre programme de TCS continue de prendre de l'expansion, puisque nous demeurons à l'affût des possibilités de réduction des coûts structurels à l'échelle de la Banque, tout en servant mieux nos clients. Le programme de TCS illustre très bien notre démarche en vue d'améliorer la situation de la Banque à moyen et à long terme, tout en instaurant une culture d'amélioration continue.

Leadership

Au cours des dernières années, nous avons investi considérablement dans nos équipes de direction. En plus d'avoir procédé à plusieurs nominations aux échelons supérieurs de la Banque, nous avons consolidé les capacités de direction de la Banque en recrutant de nouveaux dirigeants provenant d'autres entreprises et secteurs. Ces nouveaux BanquiersScotia nous font bénéficier de leurs capacités d'analyse approfondie et diversifiée

et contribuent ainsi de manière significative à la vigueur et à l'efficacité de la Banque. En parallèle, nous avons investi fortement dans des programmes de formation interne à l'intention de nos employés – plusieurs de nos programmes ont d'ailleurs été reconnus à l'externe pour la formation des dirigeants.

Diversité et inclusion

En tant que banque internationale du Canada, nous exerçons des activités intrinsèquement diverses. Les BanquiersScotia comprennent que la diversité est synonyme de rendement accru et d'environnement de travail inclusif. Nous avons donc pris un engagement en faveur de la diversité, notamment au chapitre des idées, de l'expérience, du sexe, de la culture, de la race, de la religion et de l'orientation sexuelle, pour chaque cadre de prise de décisions et dans tous les contextes au sein de la Banque. À cet égard, le ton donné au sommet est essentiel. C'est d'ailleurs pourquoi je préside le conseil sur l'inclusion de la Banque Scotia. Je suis fier de pouvoir affirmer que, depuis ma nomination en tant que président et chef de la direction, le pourcentage de femmes occupant des postes de vice-présidence ou d'échelons supérieurs au Canada, soit presque 40 %, a atteint un niveau historique, en hausse par rapport à celui de 30 % enregistré en 2014. Bien que nous ayons réalisé de bons progrès à ce chapitre, nous devons continuer à nous retrousser les manches, et ce, à l'échelle de la Banque. Nous avons lancé diverses initiatives afin d'accroître encore plus la diversité sur tous les plans au sein de nos équipes de direction.

Promotion de notre image

Plus tôt cette année, nous avons été très fiers d'annoncer la conclusion d'un vaste partenariat d'une vingtaine d'années avec Maple Leaf Sports & Entertainment (« MLSE »). Ce partenariat comprend des droits de dénomination de l'un des complexes de divertissement les plus emblématiques d'Amérique du Nord et de nombreuses autres initiatives qui nous permettront de rehausser considérablement notre image de marque à titre de banque du hockey au Canada, de bénéficier de multiples possibilités d'expansion de notre clientèle et d'approfondir nos relations avec nos clients actuels.

VISION NUMÉRIQUE : ÉTAT D'AVANCEMENT

Opérations en succursale	Adoption du numérique	Ventes numériques	Le pouls
Amélioration de 400 points de base	Amélioration de 200 points de base	BONNE PROGRESSION des produits prioritaires	déployé à 100 % sur nos 5 marchés clés

Ces éléments contribueront à l'amélioration du ratio de productivité à l'échelle de la Banque.

En 2017, la Banque a franchi un jalon important de son histoire : elle a en effet apporté son soutien à plus d'un million d'enfants grâce à son engagement envers les équipes de hockey locales d'un océan à l'autre.

Notre entente historique avec MLSE nous offre encore plus d'occasions de redonner aux collectivités dans lesquelles nos clients et nos employés évoluent.

Le travail qui nous attend

Bien que nous soyons fiers de nos progrès à ce jour, il nous reste beaucoup de travail à accomplir pour bâtir une Banque encore meilleure. Nous devons notamment progresser plus vite et avec une plus grande souplesse. Nous devons également mieux cibler nos efforts et adopter une approche plus disciplinée.

À l'interne, nous employons l'expression « renforcement de la base » pour désigner ces efforts, utilisant ainsi une métaphore tirée du domaine de la mise en forme, le tronc du corps humain étant à la base de la force globale, de l'équilibre et de la souplesse. Permettez-moi de vous donner quelques exemples pertinents des efforts que nous avons déployés pour mettre la Banque dans une meilleure forme.

Au chapitre de la **culture**, la Banque Scotia a de quoi être fière. Comme je l'ai indiqué à nos actionnaires lors notre assemblée annuelle de 2017, la culture solidement établie de la Banque et ses repères moraux clairement définis nous ont aidé à nous orienter en cette période d'incertitude et de changement. Les BanquiersScotia possèdent des qualités telles que l'esprit d'entreprise, l'intégrité et le courage de prendre des risques. Cela dit, certains des éléments qui deviendront nécessaires au fil du temps différeront de ceux qui nous ont bien servi au cours des 185 dernières années. Nous avons lancé de nombreuses initiatives pour assurer notre succès à venir, notamment en œuvrant pour l'établissement d'une culture plus orientée vers la performance.

Au chapitre du **rythme**, nous nous concentrons sur la simplification du processus décisionnel interne, sur l'amélioration ou l'élimination de processus inefficients et sur une intervention plus rapide. Pour établir nos priorités en situation de ressources limitées, nous nous concentrons plus particulièrement sur les secteurs les plus prometteurs pour nos clients et pour vous, chers actionnaires.

Au chapitre de **l'innovation**, nous procédons à des investissements stratégiques afin d'offrir des produits et des services de qualité supérieure à nos clients et de consolider nos systèmes et nos processus internes. Nos investissements dans la technologie améliorent l'expérience client et contribuent à améliorer l'efficacité et l'efficacité de nos employés, et ce, qu'ils interagissent avec les clients ou qu'ils travaillent au sein de nos fonctions générales. En 2017, la Banque a investi plus de 3 milliards de dollars dans la technologie et les dépenses connexes – une hausse de 14 % par rapport à 2016, ce qui est comparable à notre groupe de comparaison à l'échelle mondiale. Nos investissements en technologie ont augmenté considérablement par rapport aux exercices précédents, ce qui est conforme à notre engagement clair en matière de savoir-faire numérique. Nous reconnaissons que la mise à profit des technologies appropriées est essentielle pour la Banque Scotia, et nous allons continuer de consentir les investissements nécessaires à l'atteinte de nos objectifs.

À ce titre, l'intelligence artificielle (« IA ») s'avère un excellent exemple. Il est de plus en plus crucial pour toutes les entreprises d'acquiescer et de déployer des capacités en IA afin d'améliorer leurs résultats sur plusieurs plans, notamment l'expérience des clients, les chaînes d'approvisionnement et la cybersécurité. Nous déployons activement l'IA dans de nombreux secteurs au sein même de la Banque et nous avons pris l'engagement d'accroître encore plus nos capacités en la matière. Pour ce faire, nous avons conclu divers partenariats avec des experts du domaine, y compris l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto, l'Institut Vector et les Creative Destruction Labs de l'Université de Toronto et de l'Université de la Colombie-Britannique. Le Canada est reconnu comme chef de file mondial dans le domaine de l'IA, et la Banque Scotia a fermement l'intention de tirer parti de cet avantage concurrentiel au Canada ainsi que dans nos principaux marchés ailleurs dans le monde.

Redonner

À notre avis, les partenariats jouent un rôle essentiel dans notre capacité à redonner aux collectivités où nous évoluons. C'est pourquoi nous aménageons des terrains de soccer dans diverses communautés à travers l'Amérique latine et que nous fournissons du matériel sportif aux jeunes du Nord canadien.

C'est pourquoi nous parrainons plusieurs groupes d'étudiants canadiens qui préparent un voyage à Vimy, en France, pour en apprendre davantage au sujet de l'importante contribution des braves soldats canadiens durant la Première Guerre mondiale. Et c'est aussi pourquoi nous nous efforçons d'aider nos clients et nos employés victimes de terribles désastres naturels.

Les douze derniers mois ont été très difficiles pour de nombreux BanquiersScotia, de même que pour bon nombre de nos clients, qui ont été touchés par les inondations et les feux de forêt au Canada, les inondations et les coulées de boue au Pérou, les inondations au Texas, les ouragans Irma et Maria dans les Antilles et les tremblements de terre au Mexique. Les équipes de la Banque ont joué un rôle important dans les diverses opérations d'aide aux sinistrés, que ce soit en voyant à la sécurité de nos employés et de nos clients ou en veillant à ce qu'ils aient accès aux biens et aux services financiers nécessaires. La Banque a apporté fièrement son soutien à la Croix-Rouge et aux organismes de bienfaisance locaux en faisant maintes fois d'importants dons financiers. Nous avons d'ailleurs permis aux Canadiens de faire des dons à la Croix-Rouge dans toutes nos succursales de la Banque Scotia à travers le Canada.

Nous croyons fermement que les changements que nous opérons nous permettront d'être plus forts, plus novateurs et plus concurrentiels.

En 2017, la Banque Scotia a fourni une aide de plus de 80 millions de dollars à l'échelle mondiale, notamment sous forme de dons et de parrainages, et ses employés ont consacré plus de 400 000 heures à des activités de bénévolat et de collecte de fonds. Je veux remercier tous les BanquiersScotia de la solidarité dont ils ont fait preuve en aidant nos clients et en s'entraidant au cours de la dernière année. Votre contribution a fait une réelle différence pour nos clients et nos employés.

Voir l'avenir avec optimisme

Réaliser une transformation de l'ampleur de celle que nous avons entreprise, bien que cela soit nécessaire, n'est pas chose aisée. Nous avons encore beaucoup de travail devant nous, particulièrement au chapitre du renforcement de notre culture, de l'accélération de notre rythme et de notre détermination à devenir l'un des chefs de file du numérique dans notre domaine. Nous sommes également conscients que la mise en œuvre de tous les éléments de notre plan stratégique demandera temps et résilience. Enfin, sachez, chers actionnaires, que nous sommes fondamentalement engagés à mener cette mission à bon terme, car nous croyons fermement que les changements que nous opérons nous permettront d'être plus forts, plus novateurs et plus concurrentiels.

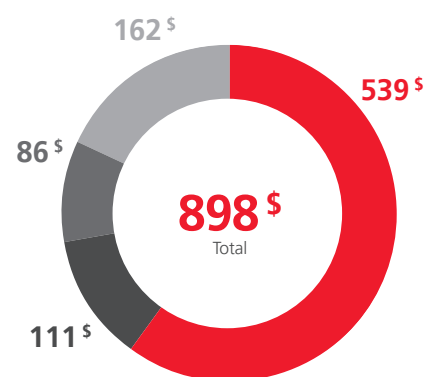
Pour conclure, j'aimerais souligner qu'il demeure pour moi un honneur et un privilège de servir la Banque en tant que président et chef de la direction. Je tiens à vous remercier, chers clients, actionnaires et membres du conseil d'administration de la Banque Scotia, pour votre confiance. J'aimerais aussi remercier personnellement tous les BanquiersScotia, qui ont travaillé d'arrache-pied tout au long de l'année dans l'intérêt de nos clients et dans le but de générer d'excellents résultats pour nos actionnaires.

Bien que l'histoire de notre Banque, forte de ses 185 années d'existence, soit déjà écrite, son avenir est entre nos mains et, selon moi, il s'annonce très prometteur.



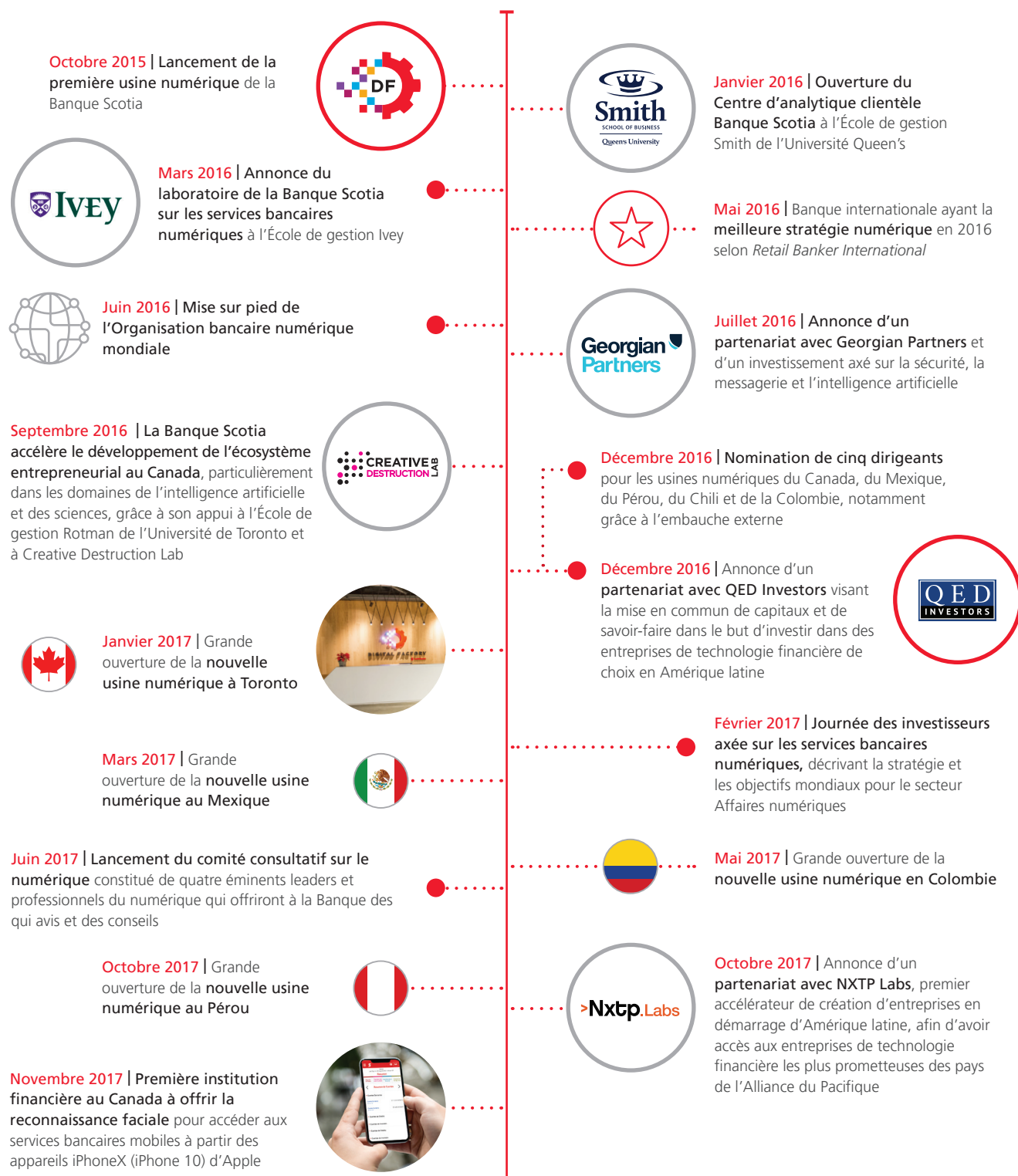
ACTIFS MOYENS PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

(en milliards de dollars)



■ Canada	60 %
■ États-Unis	12 %
■ Alliance du Pacifique	10 %
■ Autres pays	18 %

FAITS SAILLANTS DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

Brian J. Porter
Président et
chef de la direction

**Ignacio « Nacho »
Deschamps**
Chef, Opérations internationales
et Transformation numérique

Dieter W. Jentsch
Chef de groupe,
Services bancaires et
marchés mondiaux

Barbara Mason
Chef de groupe et
chef des ressources humaines

Sean D. McGuckin
Chef de groupe et
chef des affaires financières

James O'Sullivan
Chef de groupe,
Réseau canadien

Deborah M. Alexander
Vice-présidente à la direction
et directrice des affaires juridiques

Ian Arellano
Vice-président à la direction,
Affaires juridiques

Andrew Branion
Vice-président à la direction
et trésorier du groupe

John W. Doig
Vice-président à la direction
et chef du marketing

Terry Fryett
Vice-président à la direction
et chef du crédit

Mike Henry
Vice-président à la direction
et chef des données

Marian Lawson
Vice-présidente à la direction,
Institutions financières et
transactions bancaires mondiales

James McPhedran
Vice-président à la direction,
Réseau canadien

Daniel Moore
Chef, Gestion du risque

James Neate
Vice-président à la direction,
Services commerciaux et
aux grandes entreprises,
Opérations internationales

Dan Rees
Vice-président à la direction,
Exploitation

Gillian Riley
Vice-présidente à la direction,
Services aux entreprises – Canada

Shawn Rose
Vice-président à la direction
et chef, Affaires numériques

Anya Schnoor
Vice-présidente à la direction,
Paiements, dépôts et crédit
non garanti – Particuliers

Laurie Stang
Vice-président à la direction,
Réseau canadien de succursales

Maria Theofilaktidis
Vice-présidente à la direction
et chef, Conformité et
application de la réglementation

Michael Zerbs
Chef, Technologie

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Thomas C. O'Neill

Président du conseil
Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
26 mai 2008

Présidents de comités

Tiff Macklem, Ph.D.

Doyen de l'École de gestion
Rotman de l'Université
de Toronto

Président du comité
d'évaluation des risques

Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
22 juin 2015

Una M. Power

Administratrice de sociétés
Présidente du comité d'audit

Administratrice de la
Banque Scotia depuis le
12 avril 2016

Aaron W. Regent

Associé fondateur de
Magris Resources Inc.

Président du comité des
ressources humaines

Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
9 avril 2013

Susan L. Segal

Présidente et chef de la
direction de l'Americas Society
et du Council of the Americas

Présidente du comité
de gouvernance

Administratrice de la
Banque Scotia depuis le
2 décembre 2011

Conseil d'administration

Nora A. Aufreiter

Administratrice de sociétés

Administratrice de la
Banque Scotia depuis le
25 août 2014

Guillermo E. Babatz

Associé directeur
d'Atik Capital, S.C.

Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
28 janvier 2014

Scott B. Bonham

Administrateur de sociétés
et cofondateur d'Intentional
Capital

Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
25 janvier 2016

Charles H. Dallara, Ph.D.

Vice-président directeur du
conseil d'administration de
Partners Group Holding AG
et président du conseil
des Amériques

Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
23 septembre 2013

Eduardo Pacheco

Chef de la direction et
administrateur de Mercantil
Colpatria S.A.

Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
25 septembre 2015

Michael D. Penner

Président du conseil
d'administration
d'Hydro-Québec

Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
26 juin 2017

Brian J. Porter

Président et chef de la direction
de la Banque Scotia

Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
9 avril 2013

Indira V. Samarasekera, O.C., Ph.D.

Conseillère principale chez
Bennet Jones LLP et
administratrice de sociétés

Administratrice de la
Banque Scotia depuis le
26 mai 2008

Barbara S. Thomas

Administratrice de sociétés

Administratrice de la
Banque Scotia depuis le
28 septembre 2004

L. Scott Thomson

Président et chef de la direction
de Finning International Inc.

Administrateur de la
Banque Scotia depuis le
12 avril 2016

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

aux actionnaires



Thomas C. O'Neill

Président du conseil
d'administration de la
Banque Scotia

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration est satisfait des progrès constants réalisés par l'équipe de direction de la Banque dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique, dont l'objectif est d'offrir à nos clients et à nos actionnaires une plus-value à long terme.

L'initiative de la Banque visant à remettre le client au centre de ses priorités a été très bien accueillie dans toutes les sphères de son réseau. En octobre, notre conseil d'administration et certains des principaux dirigeants de la Banque sont allés visiter nos établissements à Lima, au Pérou. Au cours de nos discussions avec l'équipe de direction locale, les membres du conseil d'administration et des clients, il est devenu évident que l'engagement de la Banque envers ses 24 millions de clients transcende les frontières. Dans chacun des quelque 50 pays où ils exercent leurs activités, les BanquiersScotia ont pour priorité de fournir des services bancaires de qualité supérieure et de faciliter l'accès aux produits et aux services. En mettant le client au centre de toutes nos interventions, nous avons pris une décision fondamentale qui est à l'origine de notre vigueur et de notre succès actuels et futurs.

La transformation numérique de la Banque progresse aussi très bien. Notre adhésion aux technologies numériques se traduit par de nouvelles possibilités enthousiasmantes pour nos clients et nos employés. De plus, la mise à profit des technologies et l'établissement de partenariats numériques stratégiques aident la Banque à mieux protéger ses clients.

Notre gouvernance d'entreprise

Une gouvernance d'entreprise saine et efficace est indispensable au succès à long terme de la Banque et à la réalisation de sa vision stratégique. Le conseil d'administration bénéficie de l'expertise et du sens aigu des affaires des professionnels dévoués qui le composent. Ceux-ci sont issus de divers horizons et proviennent des quatre coins du monde. Actuellement, 13 des 15 administrateurs de la Banque sont indépendants. Notre conseil comprend des administrateurs d'âges, de cultures et d'origines diversifiés.

Au cours de l'exercice, nous avons accueilli un nouvel administrateur et adressé nos meilleurs vœux à trois autres qui nous ont quittés.

- En juin, nous avons eu la chance d'admettre Michael Penner au conseil. M. Penner possède une vaste expérience de dirigeant dans les secteurs public et privé, et ses connaissances dans les domaines de l'énergie et du commerce de détail s'avéreront un énorme atout.
- Ronald Brenneman, Paul Sobey et William Fatt ont pris leur retraite en 2017. Leur leadership et leur engagement ont été d'une valeur inestimable pour notre réussite. Nous les remercions pour leurs années de service et leur engagement envers la Banque et nos actionnaires.

Pour terminer, j'aimerais remercier notre président et chef de la direction, Brian Porter, pour son dévouement envers la Banque et pour le leadership qu'il offre à notre grande famille, composée de plus de 88 000 BanquiersScotia. Je remercie aussi nos actionnaires de nous accorder leur confiance et leur soutien.

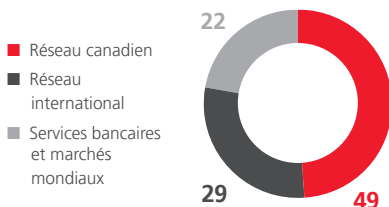
Tom C. O'Neill

RATIO DES ACTIONS ORDINAIRES ET ASSIMILÉES DE T1 (%)

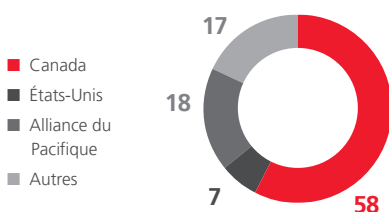


Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 44.

BÉNÉFICE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (%)



REVENUS PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES (%)



LE RAPPORT DE GESTION EN UN COUP D'ŒIL

Total des actifs de
915
milliards de dollars

Dépôts de
625
milliards de dollars

Prêts de
504
milliards de dollars

Revenus de
27
milliards de dollars

Bénéfice net de
8,2
milliards de dollars

Impôt payé totalisant
3,2
milliards de dollars

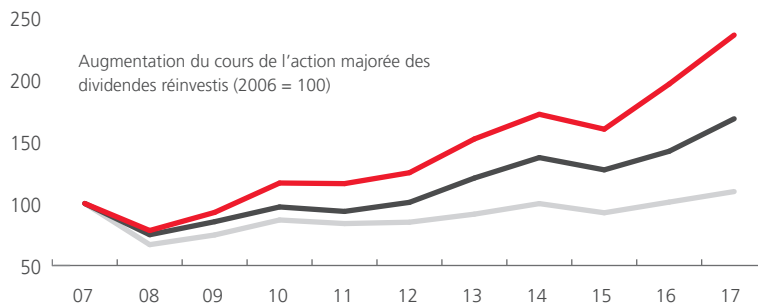
OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME

Objectifs	Résultats pour 2017
Rendement des capitaux propres de 14 %	14,6 %
Croissance du bénéfice par action de 5 % à 10 %*	8,0 %
Maintien de ratios de fonds propres solides	11,5 %
Obtention d'un levier d'exploitation positif *	-0,2 %

*Ajusté — se reporter à la page 14 du rapport de gestion.

RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Banque Scotia ■
Indice de rendement global S&P/TSX pour les banques ■
Indice composé de rendement global S&P/TSX ■



Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (« GTDAR »)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (le « GTDAR ») en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents déposés dans le public, qui sont disponibles au www.scotiabank.com, à la section portant sur les relations avec les investisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

Type de risque	Numéro	Information fournie	Pages		
			Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	64, 67, 75		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	60, 63		
	3	Principaux risques, risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	57, 66, 72-74		
	4	Examen de l'évolution du cadre réglementaire et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	43-44, 84-85, 102-104		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	58-60		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	60-63		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	64-65		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	62		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	43-44	182-183	1-2
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires. b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	45		4, 5, 7, 6
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 supplémentaires et des fonds propres de T2.	46-47		7
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	43-44		
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	49-53, 65, 112	160, 208	10-12
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	49-53	160, 200-207	11-19, 23-26
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	49-53	201	11-19, 22-25
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	49-53		9
Liquidité et financement	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	51-52		
	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	82-85		
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	84		
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	88-90		
Risque de marché	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	86-88		
	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	81		
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	76-82	205-208	
	24	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	76-82	205-208	
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	76-82	207-208	
Risque de crédit	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	72-74, 105-112	167-168, 202-203	12-20, 16-22 ¹⁾
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		140-142, 168	
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	71, 106-107, 109, 110	168	17-18 ¹⁾
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	69-70	158, 160	
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	69-70, 72		
Autres risques	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	53, 91		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	57		

1) Se reporter au rapport d'informations financières supplémentaires.

Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (« GTDAR »)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (le « GTDAR ») en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents déposés dans le public, qui sont disponibles au www.scotiabank.com, à la section portant sur les relations avec les investisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

Type de risque	Numéro	Information fournie	Pages		
			Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	64, 67, 75		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	60, 63		
	3	Principaux risques, risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	57, 66, 72-74		
	4	Examen de l'évolution du cadre réglementaire et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	43-44, 84-85, 102-104		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	58-60		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	60-63		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	64-65		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	62		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	43-44	182-183	1-2
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires. b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	45		4, 5, 7 6
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 supplémentaires et des fonds propres de T2.	46-47		7
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	43-44		
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	49-53, 65, 112	160, 208	10-12
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	49-53	160, 200-207	11-19, 23-26
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	49-53	201	11-19, 22-25
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	49-53		9
Liquidité et financement	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	51-52		
	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	82-85		
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	84		
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	88-90		
Risque de marché	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	86-88		
	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	81		
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	76-82	205-208	
	24	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	76-82	205-208	
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	76-82	207-208	
Risque de crédit	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	72-74, 105-112	167-168, 202-203	12-20, 16-22 ¹⁾
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		140-142, 168	
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	71, 106-107, 109, 110	168	17-18 ¹⁾
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	69-70	158, 160	
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	69-70, 72		
Autres risques	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	53, 91		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	57		

1) Se reporter au rapport d'informations financières supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

13 Énoncés prospectifs

14 Mesures non conformes aux PCGR

15 Faits saillants financiers

■ Survol de la performance

16 Résultats financiers: 2017 par rapport à 2016

16 Objectifs financiers à moyen terme

16 Rendement revenant aux actionnaires

17 Perspectives économiques

17 Incidence de la conversion des devises

■ Résultats financiers du Groupe

18 Bénéfice net

18 Revenus d'intérêts nets

20 Revenus autres que d'intérêts

21 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

23 Charges autres que d'intérêts

24 Impôt sur le résultat

25 Revue des résultats financiers – 2016 c. 2015

27 Revue du quatrième trimestre

29 Analyse des tendances

■ Survol des secteurs d'activité

30 Survol

31 Réseau canadien

34 Opérations internationales

37 Services bancaires et marchés mondiaux

40 Autres

■ Situation financière du Groupe

42 État de la situation financière

43 Gestion du capital

53 Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière

56 Instruments financiers

57 Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

■ Gestion du risque

58 Cadre de gestion du risque

67 Risque de crédit

75 Risque de marché

82 Risque de liquidité

91 Autres risques

■ Contrôles et méthodes comptables

95 Contrôles et procédures

95 Principales estimations comptables

100 Prises de position futures en comptabilité

102 Faits nouveaux en matière de réglementation

104 Transactions avec des parties liées

■ Données supplémentaires

105 Renseignements par secteurs géographiques

108 Risque de crédit

113 Revenus et charges

115 Informations trimestrielles choisies

116 Statistiques des onze derniers exercices

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Banque comprennent souvent des énoncés prospectifs verbaux et écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à d'autres communications. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2017 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels (y compris ceux relevant du domaine de la gestion du risque) et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « pourrait augmenter » et « pourrait fluctuer » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait ».

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, ainsi que le risque que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. La Banque conseille aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde; les variations des taux d'intérêt et des cours du change; la liquidité et le financement; une volatilité importante et les interruptions des marchés; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés à la politique monétaire; les modifications apportées aux lois et à la réglementation au Canada et ailleurs, notamment les changements apportés aux lois fiscales et aux lignes directrices relatives au capital au titre des risques, aux directives de présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidité, ou les interprétations qui en sont faites; les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque; le risque d'exploitation (y compris les technologies) et le risque lié aux infrastructures; et le risque de réputation; le risque que les modèles de gestion du risque de la Banque ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à étendre ses canaux de distribution existants, à en mettre sur pied de nouveaux et à en tirer des revenus; la capacité de la Banque à mener à terme ses acquisitions et ses autres stratégies de croissance et à intégrer les établissements acquis; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des conventions et des méthodes comptables utilisées par la Banque, comme il est indiqué dans les états financiers annuels de la Banque (se reporter à la rubrique « Contrôles et méthodes comptables – Principales estimations comptables » figurant dans le rapport annuel 2017 de la Banque), compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter et à conserver des dirigeants clés; le recours aux tiers qui fournissent les composantes de l'infrastructure commerciale de la Banque; les changements imprévus aux habitudes de dépenses et d'épargne des consommateurs; les changements technologiques; la fraude en interne ou de la part de tiers, notamment l'utilisation inédite de nouvelles technologies pour commettre des fraudes à l'endroit de la Banque ou de ses clients; le risque accru de cybercriminalité, qui peut comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle ou des perturbations des activités; la lutte contre le blanchiment d'argent; le regroupement du secteur des services financiers au Canada et dans le monde; la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis; les procédures judiciaires et réglementaires; les catastrophes naturelles, y compris, sans toutefois s'y limiter, les tremblements de terre et les ouragans ainsi que les perturbations des infrastructures publiques, notamment les réseaux de transports, de communications, d'électricité et d'eau; l'incidence éventuelle de conflits internationaux et autres événements, y compris les activités terroristes et les guerres; les incidences de maladies ou d'épidémies sur les économies locales, nationales ou internationales; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques qui comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2017 de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2017 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. La liste des facteurs énoncés ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risques et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont présentés dans le but d'aider les porteurs de titres de la Banque et les analystes financiers à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates ainsi que les objectifs de performance financière, la vision et les cibles stratégiques de la Banque, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Le 28 novembre 2017

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de 2017 de la Banque et les notes y afférentes. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 28 novembre 2017.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2017, sur son site Web, au www.banquescotia.com. Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle 2017 de la Banque sur le site de SEDAR, au www.sedar.com, et sur la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels s'appuient sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), ni définies par les PCGR. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles sont cohérentes et comparables à celles du même nom utilisées par d'autres sociétés. La Banque est d'avis que certaines mesures non conformes aux PCGR sont utiles pour évaluer la performance sous-jacente des activités courantes et qu'elles permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans le présent rapport de gestion et elles sont définies ci-après.

T1 Bénéfice dilué ajusté par action

Le bénéfice dilué ajusté par action est calculé comme suit :

	2017		2016		2015	
	Bénéfice dilué par action ¹⁾		Bénéfice dilué par action ¹⁾		Bénéfice dilué par action ¹⁾	
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué) (se reporter à la note 33)	7 935 \$	6,49 \$	7 070 \$	5,77 \$	6 983 \$	5,67 \$
Charge de restructuration de 2016	-	-	278	0,23	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué), après ajustement pour exclure la charge de restructuration	7 935	6,49	7 348	6,00	6 983	5,67
Amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels	60	0,05	76	0,05	65	0,05
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	7 995 \$	6,54 \$	7 424 \$	6,05 \$	7 048 \$	5,72 \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 223		1 226		1 232	

1) Le bénéfice dilué ajusté par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

T2 Incidence de la charge de restructuration de 2016

Le tableau ci-après présente l'incidence de la charge de restructuration avant impôt de 378 millions de dollars (278 millions de dollars après impôt)¹⁾ comptabilisée en 2016.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Montant présenté	Incidence de la charge de restructuration de 2016	Montant ajusté pour exclure la charge de restructuration
Levier d'exploitation	2,4 %	(2,6)%	(0,2)%

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Montant présenté	Incidence de la charge de restructuration de 2016	Montant ajusté pour exclure la charge de restructuration
Bénéfice net (en millions de dollars)	7 368 \$	278 \$	7 646 \$
Bénéfice dilué par action	5,77 \$	0,23 \$	6,00 \$
Rendement des capitaux propres	13,8 %	0,5 %	14,3 %
Ratio de productivité	55,2 %	(1,5)%	53,7 %
Levier d'exploitation	(1,9)%	2,9 %	1,0 %

1) Montant calculé selon les taux d'impôt prévus par la loi des divers territoires.

Actifs liés aux activités bancaires principales

Les actifs liés aux activités bancaires principales représentent les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et des actifs détenus à des fins de transaction moyens au sein des Services bancaires et marchés mondiaux.

Marge sur activités bancaires principales

Ce ratio représente les revenus d'intérêts nets divisés par les actifs liés aux activités bancaires principales moyens.

T3 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates	2017	2016	2015
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenus d'intérêts nets	15 035	14 292	13 092
Revenus autres que d'intérêts	12 120	12 058	10 957
Total des revenus	27 155	26 350	24 049
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 249	2 412	1 942
Charges autres que d'intérêts	14 630	14 540	13 041
Charge d'impôt sur le résultat	2 033	2 030	1 853
Bénéfice net	8 243	7 368	7 213
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 876	6 987	6 897
Performance d'exploitation			
Bénéfice de base par action (en dollars)	6,55	5,80	5,70
Bénéfice dilué par action (en dollars)	6,49	5,77	5,67
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars) ^{1), 2)}	6,54	6,05	5,72
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	14,6	13,8	14,6
Ratio de productivité (en pourcentage)	53,9	55,2	54,2
Levier d'exploitation (en pourcentage)	2,4	(1,9)	(1,6)
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ¹⁾	2,46	2,38	2,39
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	59 663	46 344	73 927
Actifs détenus à des fins de transaction	98 464	108 561	99 140
Prêts	504 369	480 164	458 628
Total des actifs	915 273	896 266	856 497
Dépôts	625 367	611 877	600 919
Actions ordinaires	55 454	52 657	49 085
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	4 579	3 594	2 934
Actifs sous administration	470 198	472 817	453 926
Actifs sous gestion	206 675	192 702	179 007
Mesures des fonds propres et de la liquidité			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	11,5	11,0	10,3
Ratio de T1 (en pourcentage)	13,1	12,4	11,5
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	14,9	14,6	13,4
Ratio de levier (en pourcentage)	4,7	4,5	4,2
Actifs pondérés en fonction des risques CET1 (en millions de dollars) ³⁾	376 379	364 048	357 995
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	125	127	124
Qualité du crédit			
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars) ⁴⁾	2 243	2 446	2 085
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)	4 327	4 626	4 197
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ⁴⁾	0,43	0,49	0,44
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	0,45	0,50	0,43
Données sur les actions ordinaires			
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	83,28	72,08	61,49
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 203	1 204	1 210
Nombre moyen – dilué	1 223	1 226	1 232
Clôture de la période	1 199	1 208	1 203
Dividendes versés par action (en dollars)	3,05	2,88	2,72
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁵⁾	4,0	4,7	4,4
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	99 872	87 065	73 969
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	46,24	43,59	40,80
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,8	1,7	1,5
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	12,7	12,4	10,8
Autres données			
Effectif	88 645	88 901	89 214
Succursales et bureaux	3 003	3 113	3 177

1) Se reporter à la page 14 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

2) Se reporter au tableau T1, « Bénéfice dilué ajusté par action ».

3) Au 31 octobre 2017, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et du ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient respectivement à 0,72, à 0,77 et à 0,81.

4) Compte non tenu des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

5) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Survol de la performance

Résultats financiers : 2017 par rapport à 2016

La Banque a dégagé un bénéfice net de 8 243 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 12 % par rapport à 7 368 millions de dollars. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 6,49 \$, contre 5,77 \$. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,6 %, par rapport à 13,8 %.

Si l'on exclut l'incidence de la charge de restructuration de l'exercice précédent de 278 millions de dollars après impôt (378 millions de dollars avant impôt), ou 0,23 \$ par action¹, le bénéfice net et le bénéfice dilué par action se sont accrus de 8 %. Le rendement des capitaux propres a atteint 14,6 %, alors qu'il s'était établi à 14,3 % pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net a tiré avantage d'une augmentation des revenus d'intérêts nets et des frais bancaires, de même que de la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la diminution du taux d'impôt effectif. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par le recul des revenus provenant des activités de transaction, l'augmentation des charges autres que d'intérêts et l'incidence défavorable de la conversion des devises. La diminution des profits nets sur les titres de placement a été en partie neutralisée par les profits accrus sur la vente de biens immobiliers. Le profit comptabilisé au cours de l'exercice sur la vente de Patrimoine Hollis, société de gestion de patrimoine, a été inférieur au profit sur la vente d'une entreprise de crédit-bail canadienne non essentielle au cours de l'exercice précédent (« profit sur la vente d'activités ») du Réseau canadien.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 743 millions de dollars ou de 5 %, ce qui s'explique en grande partie par la croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises du Réseau canadien et des Opérations internationales, neutralisée en partie par l'incidence défavorable de la conversion des devises. La marge sur activités bancaires principales s'est améliorée de huit points de base pour s'établir à 2,46 % du fait de l'élargissement des marges dans l'ensemble des secteurs d'exploitation.

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 12 120 millions de dollars, en hausse par rapport à ceux de 12 058 millions de dollars. La croissance des revenus tirés des services bancaires et des cartes de crédit a été en partie contrebalancée par la baisse des revenus provenant des activités de transaction et la diminution des revenus tirés des frais et des commissions attribuable à la vente de Patrimoine Hollis. La baisse du profit sur la vente d'activités dans le Réseau canadien, la diminution des profits nets sur les titres de placement et l'incidence défavorable de la conversion des devises ont été annulées en partie par l'accroissement des profits sur la vente de biens immobiliers.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 249 millions de dollars, soit une diminution de 163 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent qui s'explique en grande partie par la baisse des dotations au titre des prêts aux entreprises du secteur de l'énergie et par l'incidence de l'accroissement de 50 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs à l'exercice précédent. La diminution des dotations au titre des prêts aux entreprises du Réseau canadien et des Opérations internationales a été neutralisée en partie par la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est amélioré de cinq points de base pour s'établir à 45 points de base.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 14 630 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 14 540 millions de dollars à l'exercice précédent. Si l'on exclut l'incidence de la charge de restructuration comptabilisée à l'exercice précédent, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 468 millions de dollars, ou 3 %, ce qui reflète la hausse des charges liées au personnel, y compris la charge de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que la rémunération liée à la performance et l'incidence des acquisitions. L'augmentation des investissements dans la technologie et les services bancaires numériques a également contribué à la hausse d'un exercice à l'autre. Ces facteurs ont été en partie neutralisés par les économies découlant des mesures de réduction des coûts, l'incidence de la vente d'une entreprise de gestion de patrimoine et l'incidence de la conversion des devises.

Le ratio de productivité a été ramené à 53,9 % en comparaison de 55,2 %, ce qui correspond à 53,7 % si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la charge de restructuration comptabilisée à l'exercice précédent. Le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage positif de 2,4 %, ce qui correspond à un pourcentage négatif de 0,2 % si l'on ne tient pas compte de la charge de restructuration.

La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 2 033 millions de dollars, ce qui est comparable à celle de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 19,8 %, comparativement à 21,6 %, essentiellement du fait de la hausse des dividendes exonérés d'impôt attribuable aux activités de transaction sur actions pour le compte de clients et de la baisse de l'impôt dans certains territoires étrangers pour l'exercice considéré.

Au 31 octobre 2017, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 conformément aux règles de l'accord de Bâle III, selon la méthode « tout compris », s'établissait à 11,5 %, contre 11,0 % un an plus tôt, demeurant bien au-delà du minimum requis par la réglementation.

Objectifs financiers à moyen terme

	Résultats de 2017	
	Montant présenté	Montant ajusté ¹⁾
Croissance du bénéfice dilué par action de 5 % à 10 %	12 %	8 %
Rendement des capitaux propres de 14 % et plus	14,6 %	14,6 %
Atteindre un levier d'exploitation positif	Levier positif de 2,4 %	Levier négatif de 0,2 %
Maintenir de solides ratios de fonds propres	Ratio CET1 de 11,5 %	Ratio CET1 de 11,5 %

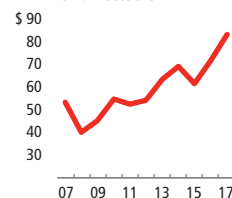
Rendement revenant aux actionnaires

Au cours de l'exercice 2017, la Banque a généré sur ses actions un rendement total revenant aux actionnaires de 20,3 %, devançant le rendement global de 8,3 % de l'indice composé S&P/TSX.

Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 13,7 % au cours des cinq derniers exercices et à 9,0 % au cours des 10 derniers exercices. Il a été supérieur au rendement global annuel de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 8,4 % au cours des cinq derniers exercices et à 3,9 % au cours des 10 derniers exercices.

Les dividendes trimestriels ont été accrus deux fois au cours de l'exercice, soit de 2 cents au deuxième trimestre et de 3 cents additionnels au quatrième trimestre. Par conséquent, les dividendes par action ont totalisé 3,05 \$ pour l'exercice, soit 6 % de plus qu'en 2016. Le ratio de distribution de 46,6 % pour l'exercice s'est inscrit dans la fourchette cible de la Banque de 40 % à 50 %.

D1 Cours de clôture de l'action ordinaire
Aux 31 octobre



¹⁾ Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 14.

T4 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	2017	2016	2015
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	83,28	72,08	61,49
Dividendes versés (en dollars par action)	3,05	2,88	2,72
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	4,0	4,7	4,4
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	15,5	17,2	(10,9)
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ²⁾	20,3	22,5	(7,0)

- 1) Le rendement de l'action correspond au montant des dividendes versés divisé par la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action pour l'exercice.
- 2) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des dividendes et du rendement de l'action figurant dans le tableau.

Perspectives économiques

On constate un renforcement et une diversification des sources de croissance mondiale, tant à l'intérieur des pays que dans des régions entières. Cette reprise mondiale généralisée entraîne une réévaluation des perspectives en matière de politique monétaire dans bon nombre de pays, de même qu'une évolution du ton et du comportement de plusieurs grandes banques centrales qui se préparent à emboîter le pas à la Réserve fédérale des États-Unis et à amorcer le retrait des mesures de relance exceptionnelles. Pour la première fois en près de sept ans, la Banque du Canada a haussé son taux à un jour en juillet 2017 et encore une fois en septembre, et la Banque d'Angleterre a suivi son exemple en novembre. Il est peu probable que la Banque centrale européenne (la « BCE ») et la Banque du Japon changent leur politique monétaire à court terme en raison de la faiblesse de l'inflation. Bien que la volatilité puisse s'intensifier lorsque les marchés prendront toute la mesure de la baisse du soutien des banques centrales, ce changement de position par les banquiers centraux montre que la reprise économique mondiale est enfin autosuffisante et qu'elle est beaucoup moins tributaire de mesures politiques exceptionnelles.

Au Canada, la croissance du PIB se dirige maintenant vers un taux de 3,1 % pour 2017. Il s'agit du taux de croissance annuelle le plus élevé depuis 2011 et fait du Canada l'un des pays affichant la croissance la plus rapide dans le monde industrialisé. Alors que l'économie américaine entame la huitième année de la troisième plus longue expansion de son histoire, les bases d'une solide croissance demeurent en place, quoique la capacité excédentaire s'amenuise rapidement.

En Amérique latine, bien que l'on s'attende à une importante accélération de la croissance économique l'an prochain, la performance économique devrait se ressentir de l'incertitude politique entourant les élections présidentielles imminentes au Mexique, au Chili et en Colombie et des divisions politiques au Pérou. De même, le soutien des investisseurs au Brésil sera étroitement lié au sort du programme de réformes du gouvernement en place.

Dans la zone euro, les indicateurs ressortant d'enquêtes sont extrêmement favorables et laissent entrevoir l'accélération continue du rythme de croissance du PIB tout au long de 2017, lequel devrait afficher une croissance moyenne annuelle de 2,3 %, soit deux fois la croissance potentielle dans cette région. En revanche, les perspectives au Royaume-Uni se sont assombries depuis le début de l'année et la croissance devrait être de plus en plus turbulente à mesure que l'année 2018 avancera.

En Chine, le gouvernement maintiendra vraisemblablement ses injections considérables de capitaux de manière à assurer une trajectoire de croissance économique conforme à la cible officielle pour 2017, qui est « d'environ 6,5 % ». Nous anticipons une croissance de la productivité de 6,7 % cette année et de 6,3 % en 2018 à mesure que la politique de soutien s'affaiblira.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau ci-dessous.

T5 Incidence de la conversion des devises

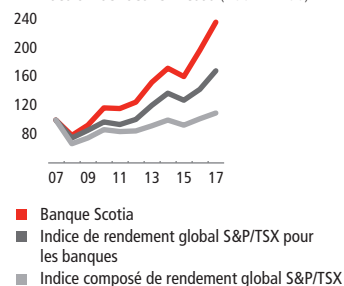
Pour les exercices	2017		2016		2015	
	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)
Dollar américain/dollar canadien	0,765	1,4 %	0,754	(6,4)%	0,806	(12,2)%
Peso mexicain/dollar canadien	14,608	6,9 %	13,666	10,3 %	12,386	2,8 %
Sol péruvien/dollar canadien	2,513	(1,0)%	2,539	1,3 %	2,505	(3,0)%
Peso colombien/dollar canadien	2 265	(1,8)%	2 307	10,8 %	2 082	16,4 %
Peso chilien/dollar canadien	500,108	(2,8)%	514,549	0,5 %	512,203	0,2 %

Incidence sur le bénéfice net¹⁾ (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)

	2017 c. 2016	2016 c. 2015	2015 c. 2014
Revenus d'intérêts nets	(112)\$	(51)\$	232 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	(65)	182	243
Charges autres que d'intérêts	99	86	(151)
Autres éléments (après impôt)	18	(34)	(62)
Bénéfice net	(60)\$	183 \$	262 \$
Bénéfice par action (dilué)	(0,05)\$	0,15 \$	0,21 \$
<i>Incidence par secteurs d'activités (en millions de dollars)</i>			
Réseau canadien	(4)\$	14 \$	20 \$
Opérations internationales ²⁾	(14)	44	84
Services bancaires et marchés mondiaux	(12)	65	110
Autres ²⁾	(30)	60	48
	(60)\$	183 \$	262 \$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

D2 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires
Augmentation du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis (2007 = 100)

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 8 243 millions de dollars, en hausse de 12 % comparativement à 7 368 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les résultats de l'exercice précédent tenaient compte d'une charge de restructuration avant impôt de 378 millions de dollars, soit 278 millions de dollars après impôt. Après ajustement pour exclure la charge de restructuration de l'exercice précédent, le bénéfice net a progressé de 597 millions de dollars ou de 8 %.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 15 035 millions de dollars, en hausse de 743 millions de dollars ou de 5 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la croissance de 2 % des actifs liés aux activités bancaires principales et par la hausse de 3 % de la marge sur activités bancaires principales.

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien ont progressé de 339 millions de dollars ou de 5 %, ce qui s'explique par la forte croissance des actifs et des dépôts et par l'augmentation de la marge. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont augmenté de 367 millions de dollars ou de 6 %, ce qui s'explique surtout par la forte croissance des actifs et par l'amélioration des marges. Les revenus d'intérêts nets des Services bancaires et marchés mondiaux ont progressé de 43 millions de dollars ou de 3 %.

Les actifs liés aux activités bancaires principales ont augmenté de 11 milliards de dollars pour s'établir à 609 milliards de dollars. Cette augmentation est attribuable à la forte croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises dans le Réseau canadien et dans les Opérations internationales. Ces facteurs ont été atténués par une diminution des volumes des dépôts auprès d'autres institutions financières et des prêts aux sociétés dans les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,46 %, ce qui représente une hausse de huit points de base, du fait surtout de l'amélioration des marges dans l'ensemble des secteurs d'activités.

Perspectives

Les revenus d'intérêts nets devraient s'accroître en 2018 grâce à l'augmentation des actifs liés aux activités bancaires principales dans tous les secteurs d'activité et à l'amélioration des marges, contrebalancées en partie par l'incidence défavorable de la conversion des devises. La marge sur activités bancaires principales devrait augmenter en raison des taux d'intérêt plus élevés.

T6 Revenus d'intérêts nets et marge sur activités bancaires principales¹⁾

(en milliards de dollars, sauf les pourcentages)	2017			2016			2015		
	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens
Total des actifs moyens et des revenus d'intérêts nets	912,6 \$	15,0 \$		913,8 \$	14,3 \$		860,6 \$	13,1 \$	
Déduire : total des actifs du groupe Marchés des capitaux ¹⁾	249,2	–		259,4	–		258,1	–	
Ratio de la marge sur activités bancaires au total des actifs moyens	663,4 \$	15,0 \$	2,26 %	654,4 \$	14,3 \$	2,18 %	602,5 \$	13,1 \$	2,18 %
Déduire : actifs non productifs et engagements de clients en contrepartie d'acceptations	54,6			56,6			54,4		
Actifs liés aux activités bancaires principales et marge connexe	608,8 \$	15,0 \$	2,46 %	597,8 \$	14,3 \$	2,38 %	548,1 \$	13,1 \$	2,39 %

1) Les revenus d'intérêts nets tirés des actifs détenus à des fins de transaction du groupe Marchés des capitaux sont comptabilisés dans les « Revenus provenant des activités de transaction » sous les revenus autres que d'intérêts.

T7 Soldes moyens des actifs et passifs¹⁾ et revenus d'intérêts nets

Pour les exercices (en milliards de dollars)	2017			2016			2015		
	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens
Actifs									
Dépôts auprès d'autres institutions financières	53,2 \$	0,5 \$	0,98 %	67,8 \$	0,4 \$	0,58 %	71,1 \$	0,3 \$	0,41 %
Titres détenus à des fins de transaction	107,2	0,1	0,13 %	107,2	0,2	0,16 %	111,2	0,2	0,17 %
Titres pris en pension et titres empruntés	97,0	0,3	0,29 %	99,8	0,1	0,16 %	99,9	0,2	0,16 %
Titres de placement	74,8	1,3	1,68 %	67,8	1,1	1,57 %	43,7	0,7	1,69 %
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	228,3	7,4	3,23 %	218,6	7,4	3,37 %	214,4	7,5	3,51 %
Prêts personnels et sur cartes de crédit	100,9	7,8	7,78 %	96,8	7,3	7,57 %	87,5	6,6	7,52 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	165,0	6,5	3,94 %	161,4	5,5	3,41 %	142,2	4,6	3,25 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(4,5)			(4,6)			(4,0)		
Total des prêts	489,7 \$	21,7 \$	4,43 %	472,2 \$	20,2 \$	4,28 %	440,1 \$	18,7 \$	4,26 %
Total des actifs productifs	821,9 \$	23,9 \$	2,91 %	814,8 \$	22,0 \$	2,70 %	766,0 \$	20,1 \$	2,63 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	12,3			11,4			11,4		
Autres actifs	78,4			87,6			83,2		
Total des actifs	912,6 \$	23,9 \$	2,62 %	913,8 \$	22,0 \$	2,41 %	860,6 \$	20,1 \$	2,34 %
Passifs et capitaux propres									
Dépôts									
Particuliers	203,8 \$	2,7 \$	1,30 %	195,1 \$	2,4 \$	1,22 %	181,4 \$	2,3 \$	1,27 %
Entreprises et administrations publiques	374,7	4,7	1,26 %	384,7	3,9	1,01 %	368,1	3,4	0,91 %
Autres institutions financières	42,1	0,5	1,23 %	42,8	0,4	1,03 %	37,3	0,3	0,85 %
Total des dépôts	620,6 \$	7,9 \$	1,27 %	622,6 \$	6,7 \$	1,08 %	586,8 \$	6,0 \$	1,02 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	102,3	0,2	0,21 %	99,1	0,2	0,19 %	90,7	0,2	0,26 %
Déventures subordonnées	7,1	0,2	3,19 %	7,5	0,2	3,10 %	5,6	0,2	3,33 %
Autres passifs portant intérêt	58,5	0,6	0,99 %	54,9	0,6	1,04 %	50,1	0,6	1,20 %
Total des passifs portant intérêt	788,5 \$	8,9 \$	1,13 %	784,1 \$	7,7 \$	0,98 %	733,2 \$	7,0 \$	0,96 %
Autres passifs, y compris les acceptations	65,3			74,4			75,9		
Capitaux propres ²⁾	58,8			55,3			51,5		
Total des passifs et des capitaux propres	912,6 \$	8,9 \$	0,97 %	913,8 \$	7,7 \$	0,84 %	860,6 \$	7,0 \$	0,81 %
Revenus d'intérêts nets		15,0 \$			14,3 \$			13,1 \$	

1) Soldes quotidiens moyens.

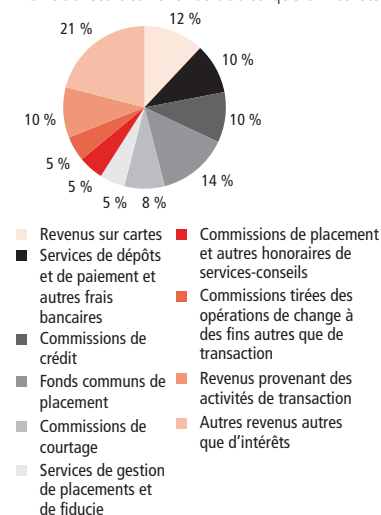
2) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 1,6 \$ en 2017, de 1,5 \$ en 2016 et de 1,3 \$ en 2015.

Revenus autres que d'intérêts

T8 Revenus autres que d'intérêts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015	2017 c. 2016
Services bancaires				
Revenus sur cartes	1 514 \$	1 359 \$	1 089 \$	11 %
Services de dépôt et de paiement				
Services de dépôt	989	949	928	4
Autres services de paiement	335	330	307	2
	1 324	1 279	1 235	4
Commissions de crédit				
Commissions sur engagement et autres commissions de crédit	846	870	787	(3)
Commissions sur acceptations	307	284	266	8
	1 153	1 154	1 053	–
Autres	472	436	406	8
	4 463 \$	4 228 \$	3 783 \$	6 %
Frais liés aux services bancaires	608	559	423	9
Total des services bancaires	3 855 \$	3 669 \$	3 360 \$	5 %
Services de gestion de patrimoine				
Fonds communs de placement	1 639 \$	1 624 \$	1 619 \$	1 %
Commissions de courtage	1 021	1 010	1 006	1
Frais de gestion de placements et frais de fiducie				
Gestion de placements et garde de placements	453	443	440	2
Fiducie personnelle et fiducie commerciale	205	205	204	–
	658	648	644	2
Total des services de gestion de patrimoine	3 318 \$	3 282 \$	3 269 \$	1 %
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils	598	594	525	1
Opérations de change à des fins autres que de transaction	557	540	492	3
Revenus provenant des activités de transaction	1 259	1 403	1 185	(10)
Profit net sur les titres de placement	380	534	639	(29)
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	407	414	405	(2)
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres	626	603	556	4
Autres	1 120	1 019	526	10
Total des revenus autres que d'intérêts	12 120 \$	12 058 \$	10 957 \$	1 %

D3 Sources des revenus autres que d'intérêts



Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 12 120 millions de dollars, en hausse de 62 millions de dollars ou de 1 %, essentiellement en raison de la croissance des revenus tirés des services bancaires, de la gestion de patrimoine et des assurances, contrebalancée en partie par un recul des revenus provenant des activités de transaction, un profit net sur la vente d'activités inférieur et l'incidence défavorable de la conversion des devises. Les profits sur la vente de biens immobiliers plus élevés ont été plus que contrebalancés par le repli des profits nets sur les titres de placement.

Abstraction faite des charges connexes, les revenus tirés des services bancaires ont progressé de 235 millions de dollars ou de 6 % pour s'établir à 4 463 millions de dollars du fait de la croissance soutenue des revenus sur cartes, qui rend compte de la progression des frais dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les frais liés aux services de dépôt et de paiement ont augmenté de 45 millions de dollars ou de 4 %, essentiellement dans le Réseau canadien. Les frais liés aux services bancaires ont augmenté de 49 millions de dollars ou de 9 %, en grande partie du fait des charges liées aux cartes de crédit attribuables aux volumes de transactions plus élevés.

Les revenus tirés des services de gestion de patrimoine ont augmenté de 36 millions de dollars, ou de 1 %, pour s'établir à 3 318 millions de dollars, ce qui s'explique surtout par la hausse des commissions de courtage et des honoraires liés aux fonds communs de placement, contrebalancée en partie par l'incidence de la vente de Patrimoine Hollis.

Les revenus provenant des activités de transaction ont atteint 1 259 millions de dollars, en baisse de 144 millions de dollars ou de 10 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est avant tout attribuable à la diminution des revenus tirés des activités liées aux capitaux propres, aux titres à revenu fixe et aux marchandises.

Les revenus d'assurance ont progressé de 23 millions de dollars ou de 4 % d'un exercice à l'autre, du fait essentiellement de la solide croissance des activités au Canada.

Les autres revenus ont affiché une hausse de 101 millions de dollars pour s'établir à 1 120 millions de dollars, en raison principalement des profits sur la vente de biens immobiliers plus élevés, contrebalancés par une diminution du profit sur la vente d'activités.

Perspectives

Les revenus autres que d'intérêts devraient croître en 2018 du fait de la hausse des revenus sur cartes de crédit, des revenus tirés des frais bancaires et des activités de transaction. Cette croissance devrait être atténuée par une baisse des profits sur les titres de placement et des ventes de biens immobiliers.

T9 Revenus tirés des activités de transaction

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Par produits négociés :			
Taux d'intérêt et crédit	575 \$	613 \$	400 \$
Titres de capitaux propres	47	101	177
Marchandises	295	376	345
Change	250	262	201
Autres	92	51	62
Total des revenus tirés des activités de transaction	1 259 \$	1 403 \$	1 185 \$
Pourcentage du total des revenus	4,6 %	5,3 %	4,9 %

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est élevée à 2 249 millions de dollars, en baisse de 163 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent du fait surtout de la baisse des dotations au titre des prêts aux entreprises du secteur de l'énergie et de l'incidence de l'accroissement de 50 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs à l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 45 points de base, comparativement à 50 points de base pour l'exercice précédent.

Dans le Réseau canadien, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a été de 913 millions de dollars, en hausse de 81 millions de dollar en raison de la croissance des dotations au titre des portefeuilles de prêts aux particuliers, essentiellement au chapitre des prêts sur cartes de crédit et des marges de crédit. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a été de 29 points de base pour le Réseau canadien, ce qui est similaire au ratio de l'exercice précédent.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Opérations internationales a augmenté de 13 millions de dollars pour s'établir à 1 294 millions de dollars. Les dotations au titre des prêts aux particuliers ont connu une hausse en Colombie, au Chili, en Uruguay et au Pérou, contrebalancée par des dotations moins élevées au Mexique et dans les Antilles et en Amérique centrale. Les dotations au titre des prêts aux entreprises ont diminué en Colombie, dans les Antilles et au Mexique et elles ont été atténuées par une augmentation des dotations principalement, surtout au Chili et en Amérique centrale. Dans l'ensemble, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 1,21 %, en hausse de cinq points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Services bancaires et marchés mondiaux s'est établie à 42 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 207 millions de dollars, ce qui est attribuable surtout aux dotations plus élevées dans le secteur de l'énergie au cours de l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a régressé de 25 points de base par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 5 points de base.

Le compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs, inclus dans le secteur Autres, est demeuré stable à 1 562 millions de dollars. La hausse de ce compte liée aux récents ouragans survenus dans les Antilles et à Puerto Rico a été neutralisée par une diminution des montants détenus au titre de l'exposition au secteur de l'énergie.

Perspectives

La qualité du portefeuille de prêts de la Banque devrait demeurer solide en raison de son excellente diversification mondiale. La dotation totale au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait être plus élevée en 2018, ce qui s'explique essentiellement par les dotations plus élevées visant les prêts productifs aux termes de la norme comptable IFRS 9. Nous prévoyons également une plus grande volatilité découlant de la mise en œuvre des nouvelles normes comptables. Toutefois, le rendement sous-jacent demeure élevé, et, en ce qui concerne le Réseau canadien, on s'attend à ce que la qualité du crédit des particuliers et des entreprises reste inchangée. En ce qui concerne les Opérations internationales, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts aux particuliers devrait augmenter du fait surtout d'une diminution des avantages découlant des acquisitions et de la maturation de titres de croissance non garantis en 2017, tandis que la qualité du crédit des entreprises devrait demeurer stable. Du côté des Services bancaires et marchés mondiaux, la qualité du crédit devrait s'améliorer légèrement.

T10 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	857 \$	770 \$	642 \$
Prêts aux entreprises	56	62	45
	913 \$	832 \$	687 \$
Opérations internationales			
Antilles et Amérique centrale	215 \$	250 \$	184 \$
Amérique latine			
Mexique	193	224	260
Pérou	329	317	265
Chili	145	112	108
Colombie	337	320	247
Autres – Amérique latine	75	58	64
Total – Amérique latine	1 079	1 031	944
	1 294 \$	1 281 \$	1 128 \$
Services bancaires et marchés mondiaux			
Canada	(6)\$	43 \$	42 \$
États-Unis	(15)	113	4
Asie et Europe	63	93	21
	42 \$	249 \$	67 \$
Total	2 249 \$	2 362 \$	1 882 \$

T11 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2017	2016	2015
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	0,32 %	0,29 %	0,25 %
Prêts aux entreprises	0,13	0,15	0,12
	0,29	0,28	0,23
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	2,09	2,08	2,33
Prêts aux entreprises	0,37	0,52	0,26
	1,21	1,26	1,24
Services bancaires et marchés mondiaux	0,05	0,30	0,10
Dotations au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux	0,45	0,49	0,42
Dotations au compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs	–	0,01	0,01
Total	0,45 %	0,50 %	0,43 %

T12 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2017	2016	2015
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	0,34 %	0,26 %	0,26 %
Prêts aux entreprises	0,18	0,16	0,20
	0,32	0,24	0,25
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	2,17	1,90	1,99
Prêts aux entreprises	0,50	0,31	0,30
	1,31	1,06	1,10
Services bancaires et marchés mondiaux	0,11	0,21	0,01
Total pondéré	0,50 %	0,41 %	0,39 %

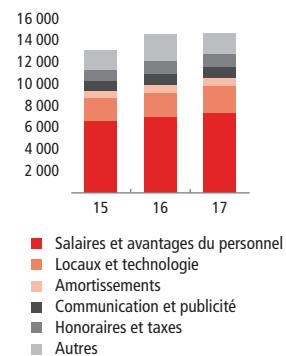
1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

Charges autres que d'intérêt

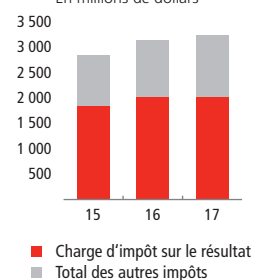
T13 Charges autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015	2017 c. 2016
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	4 220 \$	4 071 \$	4 019 \$	4 %
Rémunération liée à la performance	1 599	1 538	1 438	4
Paiements fondés sur des actions	209	243	220	(14)
Autres avantages du personnel	1 347	1 173	1 004	15
	7 375 \$	7 025 \$	6 681 \$	5 %
Locaux et technologie				
Locaux				
Occupation	444	428	433	4
Impôts fonciers	93	89	89	4
Autres frais liés aux locaux	432	431	421	–
	969 \$	948 \$	943 \$	2 %
Technologie				
	1 467 \$	1 290 \$	1 143 \$	14 %
	2 436 \$	2 238 \$	2 086 \$	9 %
Amortissements				
Amortissement des immobilisations corporelles	340	325	303	5
Amortissement des immobilisations incorporelles	421	359	281	17
	761 \$	684 \$	584 \$	11 %
Communications	437 \$	442 \$	434 \$	(1)%
Publicité et prospection	581 \$	617 \$	592 \$	(6)%
Honoraires	775 \$	693 \$	548 \$	12 %
Taxes d'affaires et taxes sur le capital				
Taxes d'affaires	383	356	319	8
Taxes sur le capital	40	47	42	(15)
	423 \$	403 \$	361 \$	5 %
Autres	1 842 \$	2 438 \$	1 755 \$	(24)%
Total des charges autres que d'intérêts	14 630 \$	14 540 \$	13 041 \$	1 %
Ratio de productivité	53,9 %	55,2 %	54,2 %	

D4 Charges autres que d'intérêts
En millions de dollars



D5 Impôts directs et indirects
En millions de dollars



Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 14 630 millions de dollars, en hausse de 90 millions de dollars ou de 1 %. Compte non tenu de l'incidence de la charge de restructuration de 378 millions de dollars comptabilisée à l'exercice précédent, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 468 millions de dollars ou de 3 %.

La hausse est attribuable essentiellement à la croissance des coûts liés à la technologie, des honoraires et de l'amortissement des logiciels. En outre, l'augmentation des coûts du personnel, y compris les charges liées aux avantages du personnel et la rémunération liée à la performance, de même que la hausse des taxes d'affaires et l'incidence des acquisitions ont également eu des conséquences. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'incidence favorable de la conversion des devises et l'incidence de la vente de Patrimoine Hollis.

Le total des frais liés à la technologie de la Banque, qui comprennent les coûts liés à la technologie présentés dans le tableau T13 et ceux pris en compte dans les salaires, les honoraires, l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'amortissement des immobilisations corporelles, s'est établi à 3,1 milliards de dollars, en hausse de 14 % par rapport au montant de 2,7 milliards de dollars engagé en 2016. L'augmentation reflète l'investissement de la Banque dans sa transformation numérique et ses efforts de modernisation technologique. La Banque a réalisé des économies de quelque 500 millions de dollars en 2017 par suite de mesures de réduction des coûts liées à la charge de restructuration de 2016. La stratégie de réduction des coûts structurels de la Banque se traduira par un gain de productivité et elle finance partiellement ces investissements plus importants dans la technologie.

Le ratio de productivité s'est fixé à 53,9 %, contre 55,2 % ou 53,7 % après ajustement pour exclure la charge de restructuration de l'exercice précédent.

Le levier d'exploitation s'est établi à un montant positif de 2,4 %, ou à un montant négatif de 0,2 % après ajustement pour exclure la charge de restructuration.

Perspectives

Les charges autres que d'intérêts devraient s'accroître en 2018, du fait de la croissance des activités et des investissements continus dans les initiatives stratégiques et la technologie. La croissance sera atténuée en partie par les économies supplémentaires découlant des mesures de réduction des coûts structurels.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 2 033 millions de dollars, ce qui est comparable à l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif global de la Banque s'est établi à 19,8% pour l'exercice, par rapport à un taux de 21,6 % pour 2016. La diminution du taux d'impôt effectif s'explique en grande partie par la hausse des revenus exonérés d'impôt attribuable aux activités de transaction sur actions pour le compte de clients et par la baisse de l'impôt dans certains territoires étrangers pour l'exercice considéré.

Perspectives

Le taux d'impôt effectif consolidé de la Banque devrait être de l'ordre de 22 % à 25 % en 2018.

Revue des résultats financiers – 2016 c. 2015

Dans le but d'isoler les principales tendances entre 2016 et 2015, les explications et résultats connexes se présentent comme suit.

Bénéfice net

La Banque a dégagé un bénéfice net de 7 368 millions de dollars en 2016, soit une hausse de 2 % comparativement à 7 213 millions de dollars en 2015. Le bénéfice dilué par action s'est élevé à 5,77 \$, contre 5,67 \$ en 2015. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 13,8 % en 2016, par rapport à 14,6 % en 2015.

La Banque a comptabilisé une charge de restructuration avant impôt de 378 millions de dollars, ou de 278 millions de dollars après impôt, en 2016 (se reporter au tableau T2). Compte non tenu de cette charge, le bénéfice net s'est établi à 7 646 millions de dollars et le bénéfice dilué par action s'est fixé à 6,00 \$, en hausse de 6 %, par rapport à 2015. Le rendement des capitaux propres a atteint 14,3 % après ajustement, contre 14,6 % en 2015.

Le bénéfice net de l'exercice 2016 a tiré avantage d'une augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts, ainsi que des acquisitions et de l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat. Le bénéfice net de l'exercice 2015 a tiré avantage d'une augmentation des revenus d'intérêts nets, de même que de l'incidence favorable de la conversion des devises et de la diminution de l'impôt sur le résultat, facteurs qui ont toutefois été contrebalancés en grande partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur et des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice net de l'exercice 2015 tient compte des éléments suivants, qui se font en bonne partie contreponds : une réduction avant impôt de 204 millions de dollars (151 millions de dollars après impôt, soit environ 3 % du passif au titre des régimes de retraite), une hausse avant impôt de 60 millions de dollars (44 millions de dollars après impôt) du compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs afin de soutenir l'augmentation du portefeuille de prêts et la comptabilisation de coûts de restructuration avant impôt de 61 millions de dollars (45 millions de dollars après impôt) du fait de la consolidation des activités des services partagés au Canada. Ces éléments ont été pris en compte dans le secteur Autres.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 1 200 millions de dollars ou de 9 % pour s'établir à 14 292 millions de dollars en 2016, en raison surtout de la croissance des actifs des activités bancaires principales dans tous les secteurs d'activité de même que des acquisitions. La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,38 %, ce qui représente une baisse de un point de base par rapport à 2015.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 12 058 millions de dollars, en hausse de 1 101 millions de dollars, ou de 10 %, en 2016, hausse qui est attribuable à la forte croissance des revenus tirés des services bancaires et des activités de transaction, aux acquisitions et à l'incidence favorable de la conversion des devises. L'augmentation en 2016 s'explique également par un profit sur la vente d'une entreprise de crédit-bail canadienne non essentielle, tandis que les profits sur la vente de biens immobiliers au cours de l'exercice 2016 ont été plus que contrebalancés par le fléchissement des profits nets sur les titres de placement. En 2015, la hausse des revenus tirés de la gestion de patrimoine et des services bancaires ainsi que l'incidence favorable de la conversion des devises ont été atténuées par la baisse des commissions de placement et des honoraires de services-conseils, et le fléchissement des profits nets sur les titres de placement.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 2 412 millions de dollars en 2016, en progression de 470 millions de dollars par rapport à celle de 2015, déduction faite d'avantages de 152 millions de dollars découlant des acquisitions. Cette augmentation s'explique par un accroissement des dotations au titre des prêts aux entreprises du secteur de l'énergie dans les Services bancaires et marchés mondiaux, des prêts aux entreprises dans les Opérations internationales et des prêts aux particuliers dans le Réseau canadien, soit essentiellement des prêts sur cartes de crédit et des prêts automobiles, ce qui est conforme dans l'ensemble à la croissance du volume. Ces facteurs ont été atténués par la hausse des avantages découlant des acquisitions au cours de l'exercice. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances pour l'exercice 2016 comprenait une hausse de 50 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs, contre une hausse de 60 millions de dollars en 2015.

Charges autres que d'intérêts

Pour l'exercice 2016, les charges autres que d'intérêt ont grimpé de 1 499 millions de dollars ou de 11 % par rapport à l'exercice 2015, pour s'établir à 14 540 millions de dollars. Après ajustement pour exclure la charge de restructuration (se reporter au tableau T2), les charges se sont alourcies de 9 %. Cette augmentation traduit l'incidence des acquisitions, la hausse de la rémunération liée à la performance, de même que l'accroissement des coûts liés aux initiatives commerciales et coûts tributaires des volumes, y compris les charges liées à la technologie et les honoraires, l'amortissement des logiciels et l'assurance-dépôt. En outre, les charges liées aux prestations de retraite et aux avantages du personnel ont augmenté, puisque les résultats de 2015 ont bénéficié d'une réduction des coûts des prestations de retraite traduisant les modifications apportées au régime de retraite principal de la Banque. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par les économies nettes de 55 millions de dollars découlant des mesures de réduction des coûts structurels liées à la charge de restructuration comptabilisée en 2016, ainsi que par la charge de réorganisation comptabilisée en 2015. Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage négatif de 1,9 %, ce qui correspond à un pourcentage positif de 1,0 % après ajustement pour exclure la charge de réorganisation (se reporter au tableau T2).

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'est chiffrée à 2 030 millions de dollars, en hausse de 177 millions de dollars par rapport 2015. Le taux d'impôt effectif global de la Banque pour l'exercice 2016 s'est établi à 21,6 %, comparativement à 20,4 % en 2015. La hausse du taux d'impôt effectif est essentiellement attribuable à la diminution des revenus exonérés d'impôt et à des taux d'impôt plus élevés dans les territoires étrangers en 2016.

T14 Revue des résultats financiers

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	7 024 \$	6 359 \$	1 293 \$	(384)\$	14 292 \$
Revenus autres que d'intérêts	5 164	3 482	3 139	273	12 058
Total des revenus	12 188 \$	9 841 \$	4 432 \$	(111)\$	26 350 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	832	1 281	249	50	2 412
Charges autres que d'intérêts	6 324	5 523	2 040	653	14 540
Charge d'impôt sur le résultat	1 296	707	572	(545)	2 030
Bénéfice net	3 736 \$	2 330 \$	1 571 \$	(269)\$	7 368 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	251	–	–	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 736 \$	2 079 \$	1 571 \$	(269)\$	7 117 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 de 299 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	6 415 \$	5 706 \$	1 071 \$	(100)\$	13 092 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 832	3 137	2 953	35	10 957
Total des revenus	11 247 \$	8 843 \$	4 024 \$	(65)\$	24 049 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	687	1 128	67	60	1 942
Charges autres que d'intérêts	6 014	5 095	1 846	86	13 041
Charge d'impôt sur le résultat	1 202	568	558	(475)	1 853
Bénéfice net	3 344 \$	2 052 \$	1 553 \$	264 \$	7 213 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	199	–	–	199
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 344 \$	1 853 \$	1 553 \$	264 \$	7 014 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 de 390 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Revue du quatrième trimestre

T15 Résultats financiers du quatrième trimestre

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 octobre 2017	31 juillet 2017	31 octobre 2016
Revenus d'intérêts nets	3 831 \$	3 833 \$	3 653 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 981	3 061	3 098
Total des revenus	6 812 \$	6 894 \$	6 751 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	536	573	550
Charges autres que d'intérêts	3 668	3 672	3 650
Charge d'impôt sur le résultat	538	546	540
Bénéfice net	2 070 \$	2 103 \$	2 011 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	55 \$	58 \$	72 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 015 \$	2 045 \$	1 939 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	29	29	31
Actionnaires ordinaires	1 986 \$	2 016 \$	1 908 \$

Bénéfice net

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

Le bénéfice net s'est élevé à 2 070 millions de dollars, en hausse de 59 millions de dollars ou de 3 %. La croissance des actifs et l'amélioration de la marge nette sur intérêts, la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et la diminution du taux d'impôt effectif ont été atténuées par un recul des revenus autres que d'intérêts.

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du troisième trimestre de 2017

Le bénéfice net s'est élevé à 2 070 millions de dollars, en baisse de 33 millions de dollars ou de 2 %, ce qui s'explique d'abord et avant tout par l'incidence défavorable de la conversion des devises. La baisse des revenus autres que d'intérêts a été neutralisée en partie par la diminution de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Revenus d'intérêts nets

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 3 831 millions de dollars, en hausse de 178 millions de dollars ou de 5 %. Après ajustement pour exclure l'incidence défavorable de la conversion des devises, les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 7 %. L'augmentation s'explique par la croissance des actifs liés aux prêts aux particuliers et aux entreprises dans le Réseau canadien et les Opérations internationales, de même que par la marge sur activités bancaires principales plus élevée.

La marge sur activités bancaires principales a affiché une amélioration de 4 points de base pour s'établir à 2,44 % à la suite de l'élargissement des marges dans les Services bancaires et marchés mondiaux et le Réseau canadien, contré en partie par le rétrécissement des marges dans les Opérations internationales.

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du troisième trimestre de 2017

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 3 831 millions de dollars, en baisse de 2 millions de dollars. Après ajustement pour exclure l'incidence défavorable de la conversion des devises, les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 2 %. La croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises dans le Réseau canadien a été neutralisée en partie par l'incidence de la diminution de la marge.

La marge sur activités bancaires principales s'est fixée à 2,44 %, soit en baisse de 2 points de base qui s'explique essentiellement par la diminution des marges dans les Opérations internationales, atténuée par l'élargissement des marges dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

Revenus autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 2 981 millions de dollars, ce qui représente un recul de 117 millions de dollars ou de 4 % attribuable en grande partie à la baisse des revenus provenant des activités de transaction, au fléchissement des revenus tirés des frais et des commissions du fait de la vente des activités de Patrimoine Hollis (la « vente d'activités ») et à la diminution des profits sur la vente de biens immobiliers. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse des revenus tirés des cartes, l'augmentation des profits nets sur les titres de placement et le profit sur la vente d'activités.

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du troisième trimestre de 2017

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 2 981 millions de dollars, ce qui représente un recul de 80 millions de dollars ou de 3 %. La baisse s'explique à moitié par l'incidence défavorable de la conversion des devises, la diminution restante étant attribuable à la baisse des revenus tirés des frais et des commissions du fait de la vente d'activités, à la diminution des revenus tirés des frais bancaires et des activités de transaction ainsi qu'au recul des profits sur la vente de biens immobiliers. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse des profits nets sur les titres de placement et le profit sur la vente d'activités.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 536 millions de dollars, en baisse de 14 millions de dollars. La baisse s'explique en grande partie par la diminution des dotations des Services bancaires et marchés mondiaux, atténuée par une augmentation des dotations dans les Opérations internationales. Le compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs, pris en compte dans le secteur Autres, n'a pas changé et s'établit toujours à 1 562 millions de dollars. L'augmentation du compte de correction de valeur en raison des ouragans ayant récemment sévi aux Antilles a été essentiellement annulée par la baisse du montant constitué à l'égard du secteur de l'énergie. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est amélioré de trois points de base pour s'établir à 42 points de base.

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du troisième trimestre de 2017

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 536 millions de dollars, en baisse de 37 millions de dollars. La baisse s'explique en grande partie par la diminution des dotations des Services bancaires et marchés mondiaux et des dotations au titre des prêts aux particuliers. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est amélioré de trois points de base pour s'établir à 42 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 % pour s'établir à 3 668 millions de dollars, ce qui découle en grande partie de l'investissement dans les technologies, les services bancaires numériques et les autres initiatives ainsi que de la hausse des coûts au titre des régimes de retraite et des avantages du personnel. L'augmentation a été contrebalancée en partie par les économies découlant des mesures de réduction des coûts, l'incidence de la vente d'activités et l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité s'est établi à 53,8 %, par rapport à 54,1 %.

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du troisième trimestre de 2017

Les charges autres que d'intérêts sont demeurées stables par rapport au trimestre précédent et ont augmenté de 2 % après ajustement pour exclure l'incidence favorable de la conversion des devises. L'augmentation des coûts liés à la technologie, des honoraires et des coûts de marketing a été atténuée par la vente d'activités ainsi que par la baisse de la charge au titre des avantages du personnel et de la rémunération fondée sur des actions.

Le ratio de productivité s'est établi à 53,8 %, par rapport à 53,3 %.

Impôt sur le résultat

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du quatrième trimestre de 2016

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,6 % comparativement à 21,2 %, du fait surtout de la hausse des revenus exonérés d'impôt et de la baisse de l'impôt lié au profit sur la vente d'activités.

Comparaison du quatrième trimestre de 2017 et du troisième trimestre de 2017

Le taux d'impôt effectif est demeuré inchangé par rapport à celui du trimestre précédent. La hausse de l'impôt dans les territoires étrangers et la baisse des revenus exonérés d'impôt ont été annulées par la baisse de l'impôt lié au profit sur la vente d'activités.

Analyse des tendances

T16 Faits saillants financiers trimestriels

Pour les trimestres clos les

(en millions de dollars)	31 oct. 2017	31 juill. 2017	30 avril 2017	31 janv. 2017	31 oct. 2016	31 juill. 2016	30 avril 2016	31 janv. 2016
Revenus d'intérêts nets	3 831 \$	3 833 \$	3 728 \$	3 643 \$	3 653 \$	3 602 \$	3 518 \$	3 519 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 981	3 061	2 853	3 225	3 098	3 038	3 076	2 846
Total des revenus	6 812 \$	6 894 \$	6 581 \$	6 868 \$	6 751 \$	6 640 \$	6 594 \$	6 365 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	536	573	587	553	550	571	752	539
Charges autres que d'intérêts	3 668	3 672	3 601	3 689	3 650	3 505	3 817	3 568
Charge d'impôt sur le résultat	538	546	332	617	540	605	441	444
Bénéfice net	2 070 \$	2 103 \$	2 061 \$	2 009 \$	2 011 \$	1 959 \$	1 584 \$	1 814 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,66	1,68	1,63	1,58	1,58	1,55	1,24	1,44
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,64	1,66	1,62	1,57	1,57	1,54	1,23	1,43

Bénéfice net

La Banque a dégagé un bénéfice net solide au cours des huit trimestres les plus récents et les bénéfices n'ont cessé d'augmenter durant cette séquence. Le résultat du deuxième trimestre de 2016 a subi l'incidence d'une charge de restructuration 278 millions de dollars (378 millions de dollars avant impôt).

Revenus d'intérêts nets

Globalement, les revenus d'intérêts nets ont affiché une croissance au long de cette période, grâce à une progression régulière des prêts aux particuliers et aux entreprises dans le Réseau canadien et dans les Opérations internationales, de même que des prêts aux sociétés dans les Services bancaires et marchés mondiaux. En outre, les soldes moyens des dépôts dont les écarts sont peu élevés auprès d'autres banques ont fléchi au cours de la période. La marge est demeurée élevée, aidée par des hausses modérées dans la plupart des périodes. La marge s'est établie à 2,44 % au cours du trimestre à l'étude, en recul de deux points de base par rapport au trimestre précédent du fait surtout des marges plus faibles dans les Opérations internationales en raison des changements touchant la composition des actifs et de l'inflation peu élevée, contrebalancés en partie par l'élargissement des marges dans les Services bancaires et marché mondiaux. La marge a enregistré une hausse de 14 points de base au deuxième trimestre de 2017, pour atteindre 2,54 % par suite de l'amélioration des marges dans les Opérations internationales en raison surtout des changements touchant la composition des actifs et des modifications aux taux des banques centrales, ainsi que de l'apport accru des activités de gestion de l'actif et du passif. La marge a reculé à 2,46 % au cours du troisième trimestre de 2017 sous l'effet des changements touchant la composition des actifs dans les Opérations internationales.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté pour la plupart des trimestres pendant la période. Les revenus tirés des services bancaires ont affiché une tendance à la hausse grâce à la croissance des frais sur cartes de crédit dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les honoraires de gestion du patrimoine ont également été solides pendant la période, mais ils ont reculé au trimestre à l'étude à la suite de la vente de Patrimoine Hollis. Les revenus tirés des activités de transaction se sont illustrés en général au cours de la période, mais ils ont diminué au cours du deuxième trimestre de 2017 en raison de la baisse des revenus provenant des activités de transaction liées aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe. La réduction des profits nets sur les titres de placement en 2017 par rapport à l'exercice précédent a été contrée en partie par une hausse des profits sur la vente de biens immobiliers. Le profit sur la vente d'activités au cours du trimestre considéré a été inférieur au profit sur la vente d'une entreprise de crédit-bail non essentielle dans le Réseau canadien réalisée au deuxième trimestre de 2016.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances est demeurée relativement stable pour la période, mais a affiché un sommet au deuxième trimestre de 2016 essentiellement du fait des dotations au titre des prêts aux entreprises du secteur de l'énergie et de l'augmentation de 50 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs. La grande qualité des actifs s'est maintenue au cours de la période malgré une hausse des activités de prêt.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont affiché une tendance à la hausse pour l'ensemble de la période, surtout pour soutenir la croissance des activités et maintenir les investissements de la Banque dans des initiatives stratégiques et technologiques. La rémunération liée à la performance et les avantages du personnel se sont également accrus pour la période. Les résultats du deuxième trimestre de 2016 reflètent une charge de restructuration de 378 millions de dollars.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,6 % au cours du trimestre à l'étude et s'est élevé en moyenne à 20,6 % au cours de la période, tout en se maintenant dans une fourchette allant de 13,9 % à 23,6 %. Au deuxième trimestre de 2017, le taux d'impôt s'est fixé à 13,9 %, ce qui reflète l'accroissement des dividendes exonérés d'impôt attribuable à l'intensification des activités de transaction sur actions pour le compte de clients. Le taux d'impôt effectif des autres trimestres a varié en fonction des fluctuations des revenus gagnés à l'étranger et des dividendes exonérés d'impôt.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les résultats des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activités sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'exploitation, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net découlant des participations dans des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs d'activité afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Les résultats des trois secteurs d'activité de la Banque pour 2017 sont présentés ci-dessous.

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 064 millions de dollars pour 2017, en hausse de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Le profit enregistré au cours de l'exercice à l'étude sur la vente de Patrimoine Hollis, entreprise de gestion de patrimoine, a été inférieur au profit enregistré à l'exercice précédent sur la vente d'une entreprise de crédit-bail non essentielle (collectivement, le « profit sur la vente d'activités »). La hausse des profits sur la vente de biens immobiliers, contrebalancée par la baisse du profit sur la vente d'activités pour l'exercice à l'étude, a eu une incidence favorable de 2 % sur la croissance du bénéfice net.

La forte croissance des actifs et des dépôts ainsi que l'amélioration de la marge découlant essentiellement de la hausse récente des taux d'intérêt de la Banque du Canada et de l'accroissement des revenus autres que d'intérêts ont contribué à l'excellente croissance affichée en 2017. La croissance des revenus a été annulée en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 22,8 %, par rapport à 22,0 % à l'exercice précédent.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Opérations internationales ont affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 390 millions de dollars, en hausse de 311 millions de dollars ou de 15 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation reflète la hausse des revenus d'intérêts nets et des frais du fait de la bonne croissance des prêts, le recul des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts aux entreprises et les économies découlant des mesures de réduction des coûts, facteurs atténués par la hausse de l'impôt sur le résultat et par l'incidence défavorable de la conversion de devises. Le rendement des capitaux propres s'est établi 14,7 %, contre 12,8 % à l'exercice précédent.

SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 818 millions de dollars, en hausse de 247 millions de dollars ou de 16 % par rapport à celui de l'exercice précédent. L'amélioration des résultats des activités liées aux actions ainsi que la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ont été contrebalancées en partie par l'accroissement des charges. Le rendement des capitaux propres a atteint 16,0 %, comparativement à 12,6 % à l'exercice précédent.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement des capitaux propres
- Ratio de productivité
- Ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
- Engagement des employés

T17 Performance financière de 2017

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 363 \$	6 726 \$	1 336 \$	(390)\$	15 035 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	5 488	3 688	3 288	(344)	12 120
Total des revenus ²⁾	12 851	10 414	4 624	(734)	27 155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	913	1 294	42	–	2 249
Charges autres que d'intérêts	6 487	5 664	2 160	319	14 630
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 387	828	604	(786)	2 033
Bénéfice net	4 064 \$	2 628 \$	1 818 \$	(267)\$	8 243 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	238	–	–	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 064 \$	2 390 \$	1 818 \$	(267)\$	8 005 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (%)	22,8 %	14,7 %	16,0 %	– %	14,6 %
Actifs moyens (en milliards de dollars)	323 \$	148 \$	336 \$	106 \$	913 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	244 \$	115 \$	267 \$	228 \$	854 \$

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs et les écarts entre les coûts réellement engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

3) Se reporter au glossaire.

Réseau canadien

Réalisations en 2017

- **Approche axée sur le client** – Prestation d’une expérience client hors pair dans l’ensemble des activités et des réseaux.
 - Nous avons finalisé le déploiement de Customer Pulse (auparavant le système Net Promoter), notre système exclusif d’expérience client, dans nos réseaux de services aux particuliers au Canada, et plus de un million de clients ont rempli le sondage jusqu’à présent.
 - Nous avons poursuivi la transformation de nos succursales, ajoutant de nouveaux rôles, processus et outils à plus de la moitié d’entre elles.
 - Tangerine trône en tête du classement des banques canadiennes de taille moyenne, selon l’étude de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des banques de détail canadiennes pour 2017, et ce, pour une sixième année d’affilée.
 - La Banque Scotia a remporté huit prix dans le cadre des Prix des Meilleurs services bancaires Ipsos pour 2017.
 - Nous avons élargi notre partenariat avec Maple Leaf Sports and Entertainment – nous demeurerons le commanditaire officiel des Maple Leafs de Toronto, en plus d’être un fier supporteur de la Fondation MLSE. À compter de juillet 2018, le Air Canada Centre portera le nom de Scotiabank Arena.
 - La solution iTRADE de la Banque Scotia a été sélectionnée par le magazine MoneySense parmi les trois meilleurs choix pour le courtage en ligne au Canada.
- **Transformation des coûts structurels** – Réduction des coûts structurels dans le but d’accroître la capacité d’investissement dans nos activités et dans la technologie.
 - Nous avons dépassé nos objectifs en matière de réduction des coûts structurels, de ratio de productivité et de levier d’exploitation pour l’exercice.
 - Nous avons enregistré un levier d’exploitation positif.
- **Transformation numérique** – Amélioration de notre offre numérique et de nos capacités de commerce électronique pour stimuler les ventes et les engagements au titre des services numériques.
 - Nous avons lancé l’Usine numérique phare de Toronto afin de propulser nos produits, applications et services numériques à mesure que nous accroissons la part réservée aux ventes numériques, que nous réduisons le pourcentage de transactions effectuées en succursale et que nous augmentons le nombre de clients qui adoptent les canaux numériques.
 - Nous nous sommes classés au premier rang parmi les cinq grandes banques au chapitre de la satisfaction et de la performance à l’égard des services mobiles, dans le cadre d’une étude de J.D. Power.
 - Nous avons élaboré un nouveau moteur d’intégration qui renforce les contrôles et offre à nos clients de cartes de crédit, de produits bancaires courants et de services aux petites entreprises une expérience d’intégration sans heurt en nous permettant instantanément de connaître le client.
- **Optimisation de la composition des activités** – Optimisation de la composition de nos activités grâce à la croissance de nos actifs à marge élevée, aux dépôts de base et à la hausse des revenus tirés des frais.
 - Soulignant l’importance que nous accordons au renforcement de notre portefeuille de cartes de crédit, le magazine MoneySense a jugé que nous avons les meilleures récompenses, remises en espèces et cartes de crédit à l’intention des étudiants, assoyant notre position de « banque de récompenses » offrant les meilleurs produits sur le marché.
 - Nous avons lancé le compte d’épargne MomentumPLUS, concept novateur qui permet à nos clients de mettre de l’argent de côté pour différents objectifs dans un même compte, dans le cadre de notre accent continu sur les dépôts de base.
 - Nous avons testé avec succès un conseiller virtuel auprès des petites entreprises, tirant parti des importantes possibilités de croissance de ce secteur.
 - Nous avons conclu la vente de Patrimoine Hollis afin de réorienter nos efforts alors que nous continuons de gérer activement nos activités.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, soutenus par un service à la clientèle hors pair, à plus de 10 millions de clients des services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises ainsi que des services de gestion du patrimoine. Il sert ces clients par l’intermédiaire d’un réseau de 963 succursales et de plus de 3 600 guichets automatiques bancaires (« GAB »), de même que par l’intermédiaire de services bancaires par Internet, par appareil mobile et par téléphone et d’équipes de ventes spécialisées. Le Réseau canadien offre également une solution bancaire de rechange aux plus de deux millions de clients de la Banque Tangerine qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs. Le Réseau canadien est constitué des éléments suivants :

- Les Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises offrent aux particuliers et aux petites entreprises des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts ainsi que des produits d’assurance pour créanciers connexes. La Banque Tangerine offre des produits bancaires courants, y compris des comptes de chèques et des comptes d’épargne, des cartes de crédit, des placements et des prêts à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Les Services bancaires aux entreprises offrent des conseils et fournissent une gamme complète de solutions d’emprunt, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales aux moyennes et aux grandes entreprises, y compris les concessionnaires d’automobiles et leurs clients, auxquels la Banque offre des solutions en matière de financement automobile.
- La Gestion de patrimoine offre une série de conseils, de services, de produits et de solutions de placement et de gestion du patrimoine aux clients, ainsi qu’aux conseillers. Les activités de gestion d’actifs portent sur le développement de solutions de placement pour les épargnants et les investisseurs institutionnels. Nos activités de gestion de patrimoine comprennent des services bancaires privés, des services de courtage en ligne, des services de courtage de plein exercice, des services liés aux régimes de retraite et des services destinés à une clientèle institutionnelle, et elles sont axées sur la prestation d’une gamme complète de solutions de gestion du patrimoine à nos clients.

Stratégie

Le Réseau canadien continue de mettre en œuvre une stratégie à long terme afin d’offrir une expérience client hors pair, d’approfondir ses relations bancaires principales et d’afficher une croissance du bénéfice supérieure à celle de ses concurrents en ciblant l’expérience client, la composition des activités, les améliorations de l’exploitation et la transformation numérique.

Priorités de 2018

- **Expérience client** – Prestation d’une expérience client hors pair et approfondissement des relations client dans l’ensemble des activités et des réseaux.
- **Transformation des coûts structurels** – Réduction des coûts structurels dans le but d’accroître la capacité d’investissement dans nos activités et dans la technologie, générant ainsi des rendements intéressants pour nos actionnaires.
- **Transformation numérique** – Installation du numérique au cœur de toutes nos activités de manière à améliorer les processus, à rehausser l’expérience client et à stimuler les ventes liées aux services numériques.
- **Optimisation de la composition des activités** – Optimisation de la composition de nos activités grâce à la croissance de nos actifs à marge élevée, à l’augmentation des dépôts de base et à la hausse des revenus tirés des frais.
- **Leadership** – Promotion et diversification du talent et engagement des employés grâce à une culture articulée autour de la performance.

RAPPORT DE GESTION

T18 Performance financière du Réseau canadien

(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	7 363 \$	7 024 \$	6 415 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{1), 2)}	5 488	5 164	4 832
Total des revenus ¹⁾	12 851	12 188	11 247
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	913	832	687
Charges autres que d'intérêts	6 487	6 324	6 014
Charge d'impôt sur le résultat	1 387	1 296	1 202
Bénéfice net	4 064 \$	3 736 \$	3 344 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 064 \$	3 736 \$	3 344 \$
Principaux ratios			
Rendement des capitaux propres ³⁾	22,8 %	22,0 %	21,0 %
Productivité ¹⁾	50,5 %	51,9 %	53,5 %
Marge nette sur intérêts ⁴⁾	2,40 %	2,38 %	2,23 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	0,29 %	0,28 %	0,23 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	315 916 \$	302 648 \$	293 460 \$
Total des actifs	322 712	309 232	299 929
Dépôts	233 260	224 006	210 241
Total des passifs	243 748	232 498	217 753
Autres (en milliards de dollars) aux 31 octobre			
Actifs sous administration	315 \$	318 \$	310 \$
Actifs sous gestion	155 \$	145 \$	135 \$

1) Base de mise en équivalence fiscale (BMEF).

2) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 66 \$ (78 \$ en 2016; 66 \$ en 2015).

3) Se reporter au glossaire.

4) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Performance financière

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 064 millions de dollars en 2017, ce qui représente une hausse de 328 millions de dollars ou de 9 %. Le profit sur la vente de Patrimoine Hollis, entreprise de gestion de patrimoine, au cours de l'exercice à l'étude a été inférieur à celui sur la vente d'une entreprise de crédit-bail non essentielle à l'exercice précédent (le « profit sur la vente d'activités »). La hausse des profits sur la vente de biens immobiliers, neutralisée par le recul du profit sur la vente d'activités a eu une incidence favorable de 2 % sur la croissance du bénéfice net. L'excellente performance des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises, des services bancaires aux entreprises et de la gestion de patrimoine a contribué à la forte croissance enregistrée en 2017.

Actifs et passifs

Les actifs moyens se sont accrus de 14 milliards de dollars ou de 4 % pour se chiffrer à 323 milliards de dollars. La croissance reflète la hausse de 9 milliards de dollars ou de 5 % des prêts hypothécaires à l'habitation, celle de 4 milliards de dollars ou de 10 % des prêts et acceptations aux entreprises et celle de 3 milliards de dollars ou de 4 % des prêts aux particuliers, facteurs atténués par la liquidation graduelle des portefeuilles de prêts hypothécaires montés par des courtiers de Tangerine et de prêts hypothécaires génériques.

Les passifs moyens ont augmenté de 11 milliards de dollars ou de 5 % pour se chiffrer à 244 milliards de dollars. Les services bancaires aux particuliers ont affiché une forte croissance de 2 milliards de dollars ou de 10 % des comptes de chèques et de 7 milliards de dollars ou 10 % des dépôts d'épargne. Les comptes d'opérations bancaires de petites entreprises et d'entreprises ont quant à eux enregistré une croissance de 4 milliards de dollars ou de 9 %. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse de 3 milliards de dollars ou de 4 % des CPG dont les écarts sont peu élevés.

Actifs sous gestion (« ASG ») et actifs sous administration (« ASA »)

Les ASG ont atteint 155 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 10 milliards de dollars ou de 6 %. La croissance découle de l'appréciation du marché et des ventes nettes. La vente de Patrimoine Hollis a réduit de 4 % la croissance des ASG. Les ASA ont atteint 315 milliards de dollars, en baisse de 3 milliards de dollars ou de 1 %. La croissance s'explique surtout par l'appréciation du marché, qui a été plus que contrebalancée par la diminution de 12 % attribuable à la vente de Patrimoine Hollis.

Revenus

Le total des revenus du Réseau canadien s'est chiffré à 12 851 millions de dollars en 2017, en hausse de 663 millions de dollars ou de 5 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 339 millions de dollars ou de 5 % pour s'établir à 7 363 millions de dollars, en raison d'une hausse de 2 points de base de la marge, portant cette dernière à 2,40 %, ainsi que d'une croissance solide des actifs et des dépôts. La hausse de la marge est essentiellement attribuable à l'élargissement de la marge sur les dépôts de particuliers en raison des hausses récentes de taux d'intérêt de la Banque du Canada. La marge a également bénéficié de la liquidation graduelle des prêts hypothécaires de Tangerine dont les écarts sont moins élevés.

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 324 millions de dollars ou de 6 %. Les profits plus élevés sur la vente de biens immobiliers, contrebalancés par le recul du profit sur la vente d'activités, ont eu une incidence favorable de 2 % sur les revenus autres que d'intérêts. La hausse restante est imputable à la forte croissance des activités liées aux cartes de crédit, aux prêts aux particuliers et aux entreprises, à l'assurance et à la gestion du patrimoine.

Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

Le total des revenus des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises s'est établi à 7 348 millions de dollars, en hausse de 505 millions de dollars ou de 7 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 225 millions de dollars ou de 4 %, principalement en raison d'une amélioration de 3 points de base de la marge et d'une solide croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et des dépôts. Les produits autres que d'intérêt se sont accrus de 280 millions de dollars ou 16 % essentiellement en raison de la croissance des revenus tirés des cartes de crédit, des frais de services de dépôt et de paiement, des revenus d'assurance et du profit sur la vente de biens immobiliers.

Services bancaires aux entreprises

Le total des revenus des services bancaires aux entreprises a augmenté de 42 millions de dollars ou de 2 % pour s'établir à 2 175 millions de dollars. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 91 millions de dollars ou de 6 %, principalement en raison de la croissance des prêts et des comptes d'opérations bancaires d'entreprises, contrebalancée en partie par le fléchissement de 2 points de base de la marge. Les revenus autres que d'intérêts ont régressé en raison du profit enregistré à l'exercice précédent sur la vente d'une entreprise de crédit-bail canadienne non essentielle, annulé par la hausse des commissions sur acceptations et des profits sur les titres.

Gestion de patrimoine

Le total des revenus de la gestion de patrimoine s'est établi à 3 328 millions de dollars, hausse de 116 millions de dollars ou de 4 % qui traduit essentiellement le profit sur la vente de Patrimoine Hollis, contrebalancé en partie par la baisse des revenus attribuable à la vente. Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 22 millions de dollars ou de 6 %, d'abord et avant tout du fait de la croissance des dépôts et des prêts de même que de l'amélioration de la marge sur les dépôts. Les revenus autres que d'intérêts ont également augmenté du fait de la croissance des commissions de courtage et des frais de gestion de placements. La légère diminution des revenus tirés des fonds communs de placement du fait de la baisse des ventes nettes, les modifications à la composition de l'actif et la baisse des taux des commissions ont été neutralisées par l'appréciation du marché.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 6 487 millions de dollars pour l'exercice, hausse de 163 millions de dollars ou de 3 % qui s'explique en grande partie par l'investissement accru dans le numérique et la technologie afin d'appuyer la croissance des activités. Ces facteurs ont été atténués par les économies découlant des mesures de réduction des coûts et par la diminution des charges attribuable à la vente de Patrimoine Hollis.

Lever d'exploitation

Le levier d'exploitation s'est établi à un montant positif de 2,9 % pour l'exercice à l'étude, comparativement à un montant positif de 3,2 % à l'exercice précédent.

Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des prêts aux particuliers s'est établie à 857 millions de dollars, en hausse de 87 millions de dollars ou de 11 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la croissance des prêts affichant un écart plus élevé. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des prêts aux entreprises a totalisé 56 millions de dollars, en baisse de 6 millions de dollars ou de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

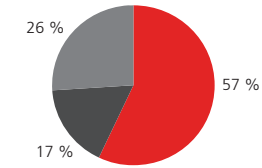
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a diminué pour s'établir à 25,5 % par rapport à 25,8 %, essentiellement du fait de la baisse de l'impôt à l'égard des profits sur la vente de Patrimoine Hollis et de biens immobiliers.

Perspectives

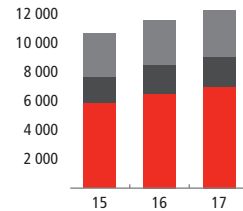
En 2018, la croissance du Réseau canadien sera notamment stimulée par des perspectives économiques favorables et par la hausse des taux d'intérêt au Canada. Les actifs liés aux prêts aux particuliers et aux entreprises devraient afficher une croissance. Les dépôts devraient également croître en ce qui a trait aux comptes de chèques et aux comptes d'épargne des particuliers ainsi qu'aux comptes bancaires des petites entreprises et des entreprises. On prévoit que les marges s'amélioreront en 2018. Les revenus autres que d'intérêts devraient se replier en raison de l'incidence de la vente de Patrimoine Hollis et de la baisse attendue des profits sur les biens immobiliers. Les améliorations de l'exploitation demeureront une priorité qui engendrera des gains de productivité.

D6 Total des revenus



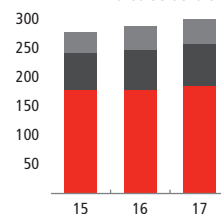
- Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises
- Services bancaires aux entreprises
- Gestion de patrimoine

D7 Total des revenus par sous-secteurs
En millions de dollars



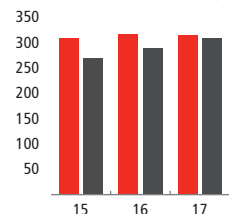
- Gestion de patrimoine
- Services bancaires aux entreprises
- Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

D8 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars



- Prêts et acceptations aux entreprises
- Prêts aux particuliers (compte non tenu des prêts hypothécaires)
- Prêts hypothécaires à l'habitation

D9 Croissance des actifs de gestion de patrimoine au Canada
En milliards de dollars, aux 31 octobre



- Actifs sous administration (colonne de gauche)
- Actifs sous gestion (colonne de droite)

Opérations internationales

Réalisations en 2017

- **Approche axée sur le client**
 - Nous avons finalisé le déploiement de Customer Pulse, notre système exclusif d'expérience client, qui nous permet de recevoir directement les commentaires de nos clients dans les pays de l'Alliance du Pacifique.
 - Nous avons lancé le programme Employee Pulse, qui encourage nos employés à être à l'écoute des clients dans les pays de l'Alliance du Pacifique, à relever les occasions de leur offrir une expérience client hors pair et à transmettre ces occasions aux échelons supérieurs.
 - Nous avons accru le nombre de clients principaux des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, ce qui nous a permis de renforcer les relations à long terme.
 - Le magazine Retail Banker International a classé la Banque au premier rang pour la qualité de ses services bancaires aux particuliers en Amérique latine.
- **Leadership**
 - Nous avons introduit Workplace, plateforme de communication interne et de productivité d'entreprise de Facebook, dans les pays de l'Alliance du Pacifique et au siège social de Toronto pour favoriser l'engagement et la collaboration à l'échelle de la Banque.
 - Le nombre de femmes occupant des postes de direction s'est accru de 9 % d'un exercice à l'autre.
- **Transformation des coûts structurels**
 - Nous avons dépassé l'objectif que nous nous étions fixé pour 2017 en matière de réduction des coûts structurels, et nous sommes en bonne voie d'atteindre notre ratio de productivité cible.
 - Nous avons enregistré un levier d'exploitation positif.
- **Transformation numérique**
 - Nous avons ouvert des Usines numériques dans nos marchés prioritaires, à savoir le Mexique, la Colombie, le Chili et le Pérou, afin de promouvoir l'innovation et l'élaboration de solutions bancaires en ligne et mobile pour nos clients.
 - Nous avons tenu la première journée Digital Investor et fourni des cibles clés en matière de services bancaires numériques, aux termes de quoi nous avons déjà réalisé d'importants progrès. En effet, nous avons accru la part réservée aux ventes numériques, réduit le pourcentage de transactions effectuées en succursale et augmenté le nombre de clients qui adoptent les canaux numériques.
 - Nous nous sommes associés à des sociétés de capital de risque, à des entreprises de technologies financières, à des catalyseurs et à des établissements universitaires afin de poursuivre la transformation numérique de la Banque et de développer des synergies avec les écosystèmes d'innovation numérique dans les pays de l'Alliance du Pacifique.
 - Le magazine Global Finance a accordé à la Banque le titre de meilleure banque au chapitre des services numériques aux particuliers dans 24 pays en Amérique latine et aux Antilles ainsi que le titre de meilleure banque numérique pour les services mobiles dans la région.
- **Optimisation de la composition des activités**
 - Nous avons accru la place que nous occupons dans la plupart des principaux marchés des prêts.
 - Nous avons enregistré une forte croissance des dépôts dans plusieurs régions et divisions.

Profil sectoriel

Les Opérations internationales présentent une franchise diversifiée et bien établie qui sert plus de 15 millions de particuliers, de sociétés et d'entreprises dans l'ensemble des lieux où nous sommes présents. Ces clients sont servis par plus de 50 000 employés, plus de 1 800 succursales et un réseau de centres de contact et de soutien aux activités. Les Opérations internationales sont axées sur la croissance des activités en Amérique latine, y compris sur pays de l'Alliance du Pacifique, à savoir le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie, ainsi que les Antilles et l'Amérique centrale.

Nous sommes d'avis que les pays de l'Alliance du Pacifique offrent d'excellentes occasions de croissance en raison du jeune âge de la population, de la faible pénétration des services bancaires, des économies en croissance, du faible taux d'endettement des consommateurs et des systèmes bancaires stables. Les pays des Antilles et de l'Amérique centrale sont plus matures, mais ils demeurent très rentables. Nous voyons des occasions continues d'optimiser les activités, d'améliorer la rentabilité client et de réduire les coûts structurels.

Stratégie

Les Opérations internationales continuent de mettre en œuvre une stratégie à long terme visant la croissance dans les pays de l'Alliance du Pacifique et l'optimisation des activités en Amérique centrale et aux Antilles. Notre stratégie est articulée autour des cinq éléments suivants : approche axée sur le client; leadership; transformation des coûts structurels; transformation numérique; et optimisation de la composition des activités.

Priorités pour 2018

Nous mettrons avant tout l'accent sur notre stratégie ainsi que sur la croissance dans l'ensemble de notre réseau, au moyen des initiatives clés suivantes :

- **Approche axée sur le client** – Porter l'expérience client au niveau supérieur grâce au programme Customer Pulse et mettre en œuvre le programme Employee Pulse afin de recueillir les idées des employés qui sont en relation directe avec les clients sur la manière de mieux servir ceux-ci.
- **Leadership** – Continuer de renforcer les équipes dans nos divers secteurs d'activité et fonctions.
- **Transformation des coûts structurels** – Poursuivre les programmes de réduction des coûts tout en nous concentrant sur le développement de nouvelles capacités à l'échelle de la Banque.
- **Transformation numérique** – Élargir nos organisations bancaires numériques dans les quatre pays de l'Alliance du Pacifique (et au Canada), poursuivre l'accroissement des ventes de produits prioritaires par l'intermédiaire de canaux numériques et accélérer l'adoption du numérique et la migration des transactions.
- **Optimisation de la composition des activités** – Opérer une croissance stratégique dans des secteurs ciblés, y compris les dépôts de base, afin d'améliorer la rentabilité et de réduire les coûts de financement.

T19 Performance financière des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	6 726 \$	6 359 \$	5 706 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{1), 2)}	3 688	3 482	3 137
Total des revenus ¹⁾	10 414	9 841	8 843
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 294	1 281	1 128
Charges autres que d'intérêts	5 664	5 523	5 095
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	828	707	568
Bénéfice net	2 628 \$	2 330 \$	2 052 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	238	251	199
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 390 \$	2 079 \$	1 853 \$
Principaux ratios			
Rendement des capitaux propres ³⁾	14,7 %	12,8 %	13,0 %
Productivité ¹⁾	54,4 %	56,1 %	57,6 %
Marge nette sur intérêts ⁴⁾	4,79 %	4,71 %	4,71 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	1,21 %	1,26 %	1,24 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs ⁵⁾	140 471 \$	135 167 \$	121 130 \$
Total des actifs	147 537	142 582	128 248
Dépôts	95 232	87 508	73 946
Total des passifs	114 694	109 302	94 340
Autres (en millions de dollars) aux 31 octobre			
Actifs sous administration	88 189 \$	85 888 \$	80 606 \$
Actifs sous gestion	52 553 \$	47 287 \$	43 560 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 482 \$ (473 \$ en 2016; 476 \$ en 2015).

3) Se reporter au glossaire.

4) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

5) Comprend les acceptations bancaires.

Performance financière

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 390 millions de dollars, en hausse de 15 % par rapport à 2 079 millions de dollars, grâce aux excellents résultats enregistrés en Amérique latine, aux Antilles et en Amérique centrale. L'augmentation reflète la hausse des revenus d'intérêts nets et des frais, laquelle est attribuable à la bonne croissance des prêts, au recul des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts aux entreprises et aux économies découlant des mesures de réduction des coûts, facteurs atténués par la hausse de l'impôt sur le résultat.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont totalisé 148 milliards de dollars, soit une hausse de 5 milliards de dollars ou de 3 %. Abstraction faite de l'incidence de la conversion des devises, la hausse des prêts aux particuliers s'est établie à 8 % et celle des prêts aux entreprises, à 5 %, l'Amérique latine ayant à elle seule généré une croissance de 13 % et de 7 %, respectivement. Les passifs moyens ont augmenté de 5 milliards de dollars ou de 5 % pour s'établir à 115 milliards de dollars, essentiellement du fait de la croissance de 9 % des dépôts, ou de 10 % exclusion faite de l'incidence de la conversion des devises, compte tenu de la hausse de 8 % des dépôts à vue et des dépôts d'épargne et de celle de 11 % des dépôts à terme.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 10 414 millions de dollars, en hausse de 573 millions de dollars ou de 6 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 367 millions de dollars ou de 6 %, ce qui s'explique par la forte croissance des prêts, par les acquisitions réalisées en Amérique centrale et par la hausse de la marge nette sur intérêts. Cette dernière a augmenté de 8 points de base pour s'établir à 4,79 % en raison des changements dans la composition des activités, la croissance des prêts aux particuliers ayant surpassé celle des prêts aux entreprises, ainsi que de l'élargissement des écarts, essentiellement lié aux changements apportés à l'exercice précédent par les banques centrales en Amérique latine. Les revenus autres que d'intérêts se sont accrus de 206 millions de dollars ou de 6 %, en raison surtout de la hausse de 176 millions de dollars ou de 7 % des revenus nets tirés des frais et des commissions.

Amérique latine

Le total des revenus s'est chiffré à 6 949 millions de dollars, en hausse de 8 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 347 millions de dollars ou de 8 %, ce qui correspond à 9 % après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, traduisant ainsi la forte croissance des actifs et la hausse de la marge nette sur intérêts. Cette dernière s'est accrue de 12 points de base pour s'établir à 4,85 % du fait de la composition des activités et des changements apportés aux taux par les banques centrales. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 146 millions de dollars ou de 7 %, essentiellement en raison de la hausse de 140 millions de dollars ou de 7 % des revenus nets tirés des frais et des commissions, laquelle est d'abord et avant tout attribuable aux frais tirés des transactions et aux revenus sur cartes.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est établi à 3 032 millions de dollars, en hausse de 2 % par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui correspond à 5 % après ajustement pour exclure l'incidence défavorable de la conversion des devises. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 20 millions de dollars ou de 1 %, ce qui correspond toutefois à 4 % après ajustement pour exclure l'incidence défavorable de la conversion des devises attribuable à la croissance des actifs, surtout en Amérique centrale et en République dominicaine. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 45 millions de dollars ou de 5 %, ce qui correspond toutefois à 7 % après ajustement pour exclure l'incidence défavorable de la conversion des devises, en conséquence de la forte croissance des frais tirés des transactions, des revenus tirés des cartes de crédit et des honoraires de gestion du patrimoine.

Asie

Le total des revenus s'est établi à 433 millions de dollars, en hausse de 3 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique d'abord et avant tout par l'apport accru de la Thanachart Bank, compensé en partie par l'apport moindre de la Bank of Xi'an.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 5 664 millions de dollars, en hausse de 141 millions de dollars ou de 3 % par rapport à celles de l'exercice précédent. L'augmentation traduit la croissance du volume d'activités, l'inflation, les dépenses accrues liées aux technologies et l'incidence des acquisitions, facteurs qui ont été compensés en partie par l'incidence favorable de la conversion des devises et les économies découlant des programmes de gestion des coûts. Le levier d'exploitation s'est établi à un taux positif de 3,3 %.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 294 millions de dollars, en hausse de 13 millions de dollars ou de 1 %. Les dotations au titre des prêts aux particuliers ont augmenté parallèlement à la croissance des prêts. Les dotations au titre des prêts aux entreprises ont diminué, principalement en Colombie, aux Antilles et au Mexique, par rapport aux niveaux élevés de l'exercice précédent. Globalement, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est amélioré de 5 points de base pour s'établir à 1,21 %.

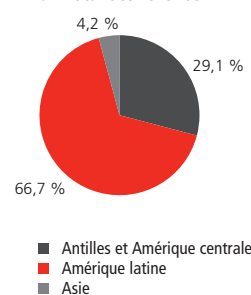
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est fixé à 24,0 %, contre 23,3 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la diminution des avantages fiscaux au Mexique.

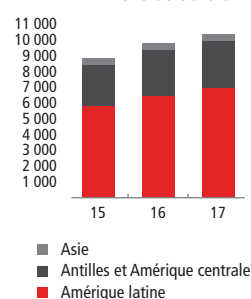
Perspectives

En 2018, la croissance du bénéfice des Opérations internationales sera fonction de la présence diversifiée de ce secteur d'activité, qui prévoit accorder une importance particulière aux pays de l'Alliance du Pacifique. La croissance économique devrait s'améliorer dans ces pays, produisant une croissance à deux chiffres dans cette région. Les marges et la qualité du crédit devraient demeurer stables. La gestion des dépenses et le maintien d'un levier d'exploitation positif demeurent des priorités clés. La vigueur actuelle du dollar canadien pourrait nuire à la croissance annoncée du bénéfice des Opérations internationales en 2018. Bien que les activités demeurent avant tout axées sur la croissance interne, nous étudierons des possibilités d'acquisition qui sont stratégiques et qui représentent un bon complément aux activités des Opérations internationales.

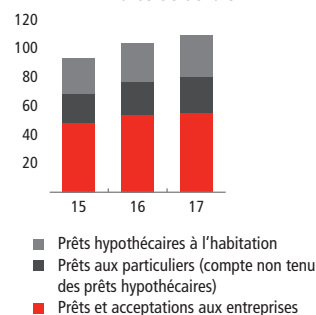
D10 Total des revenus



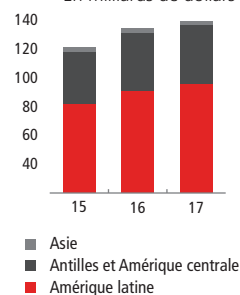
D11 Total des revenus par régions
En millions de dollars



D12 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars



D13 Actifs productifs moyens¹⁾ par régions
En milliards de dollars



1) Actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires

Services bancaires et marchés mondiaux

Réalisations en 2017

En 2017, nous avons continué de bâtir notre réputation en tant que banque de gros de premier plan au Canada et dans les pays de l'Alliance du Pacifique et nous avons réalisé d'importants progrès à l'égard de nos principales priorités.

- **Approche axée sur le client**
 - Nous avons intensifié notre approche axée sur le client et livré des services et des solutions hors pair à ceux-ci – un échantillon des prix et distinctions que nous avons reçus ainsi que les principales transactions conclues en 2017 est donné ci-dessous.
 - Nous avons étendu notre franchise de services bancaires d'investissement dans l'ensemble de notre réseau mondial de manière à optimiser notre approche axée sur le client rehaussée dans les marchés que nous ciblons.
- **Composition des activités**
 - Nous avons modifié la composition de nos activités afin de mettre l'accent sur les marchés et entreprises prioritaires.
- **Productivité des ressources**
 - Nous avons effectué des investissements considérables dans les employés, les processus et les technologies et nous avons amélioré la productivité des ressources. Nous poursuivons l'optimisation et la modernisation de nos activités et de nos systèmes afin d'offrir un meilleur service à nos clients et de réduire les coûts.
- **Transformation numérique**
 - Nous avons continué d'investir dans les technologies numériques et l'automatisation afin de rehausser l'expérience client. En 2017, nous avons été la première banque canadienne à lancer une application de services mobiles aux entreprises intégrant un jeton de sécurité numérique.

Prix et distinctions

- Nous nous sommes classés au troisième rang pour le Canada et au seizième rang pour les États-Unis dans le cadre du classement des prêts consortiaux de première qualité effectué par Thomson Reuters LPC pour les trois premiers trimestres de 2017.
- Nous nous sommes hissés au deuxième rang en Amérique latine dans le cadre du classement des prêts consortiaux effectué par Bloomberg pour les trois premiers trimestres de 2017.
- Nous avons reçu quatre prix Latin America Project & Infrastructure Finance de LatinFinance pour 2017 :
- Meilleur financement des aéroports : Mexico City Airport Trust (financement obligataire)
- Meilleur financement des transports : Mexico City Airport Trust (financement obligataire)
- Meilleur financement des infrastructures – Mexique : Red Compartida (financement de projet)
- Meilleur financement des infrastructures – Antilles : Aeropuertos Dominicanos Siglo XXI (financement par prêt et financement obligataire)
- L'équipe de recherche sur les titres de capitaux propres de la Banque Scotia a atteint la première place à 8 reprises dans des palmarès sectoriels et s'est classée 18 fois dans le peloton de tête dans le cadre de l'étude Canadian Equity Investors publiée par Greenwich Associates en 2017.

Principales transactions

- Nous avons joué le rôle de conseiller financier auprès de Royal Dutch Shell (« Shell ») dans le cadre de la vente de sa participation de 60 % dans le projet d'exploitation de sables bitumineux de l'Athabasca et de sa participation exclusive dans le complexe de Peace River à Canadian Natural Resources Limited (« CNRL ») pour 11,1 milliards de dollars canadiens, ainsi que de l'acquisition conjointe parallèle, par Shell et CNRL, de Marathon Oil Canada Corporation pour 2,5 milliards de dollars américains. La Banque Scotia a également joué le rôle de coarrangeur principal de la facilité de crédit-relais de 9 milliards de dollars canadiens connexe de CNRL.
- Nous avons joué le rôle de conseiller financier exclusif auprès de Veresen Inc. dans le cadre de son acquisition par Pembina Pipeline Corporation. La transaction, évaluée à 9,4 milliards de dollars canadiens, a créé l'une des plus importantes sociétés d'infrastructures énergétiques au Canada.
- Nous avons joué les rôles de coarrangeur principal et de placeur de 50 % d'un nouveau financement de 1,2 milliard de dollars américains ayant soutenu l'acquisition de CH2M Hill par Jacobs Engineering. De plus, la Banque Scotia a soutenu 50 % de la facilité de crédit existante de 1,6 milliard de dollars américains de la société dans le cadre de l'acquisition.
- Nous avons joué les rôles de coordonnateur mondial, de coresponsable des registres et d'agent de facturation et de livraison dans le cadre de la première émission, par la République du Pérou, d'obligations de 10 milliards de nouveaux sols péruviens compensées par Euroclear échéant en 2032. Il s'agit de la première émission libellée en nouveaux sols péruviens à être compensée et réglée par Euroclear.
- Nous avons joué les rôles de responsable des registres pour le Debt Management Office du Royaume-Uni dans le cadre d'une réouverture consortiale de 4,0 milliards de livres sterling des valeurs du Trésor conventionnelles échéant en 2065. C'est la première fois que la Banque Scotia est le responsable des registres dans le cadre de la syndication de valeurs du Trésor conventionnelles, et il s'agit du deuxième mandat de responsable des registres que nous a accordé le Debt Management Office du Royaume-Uni au cours des 12 derniers mois.
- Nous avons joué les rôles d'arrangeur principal, de placeur, de responsable des registres et de fournisseur de couverture pour une facilité d'emprunt de 5,9 milliards de dollars australiens dans le cadre de l'acquisition du réseau électrique d'Endeavour Energy en Australie par MIRA, AMP Capital, BCIMC et la Qatar Investment Authority.

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux regroupent les services bancaires de gros et les services liés aux marchés financiers que la Banque offre à une clientèle composée de sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels. Banque de gros et courtier en placements fournissant des services complets au Canada et au Mexique, les Services bancaires et marchés mondiaux offrent un éventail de produits et de services aux États-Unis, en Amérique latine (excluant le Mexique), ainsi que dans certains marchés en Europe, en Asie et en Australie.

Plus précisément, les Services bancaires et marchés mondiaux offrent aux clients des services de prêts aux sociétés; des services de transactions bancaires (y compris des services de financement des activités commerciales et de gestion de trésorerie); des services bancaires d'investissement (y compris des services de financement des entreprises et de fusions-acquisitions); des services de placement, de vente, de transaction et de recherche de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres; des services financiers de premier ordre (courtage de premier ordre et prêts de titres); des services de vente et de négociation de devises; des services dans le domaine des dérivés sur marchandises; des services de vente, de transaction, de financement et d'échange physique dans les domaines des métaux précieux et des métaux de base; ainsi que des services de gestion des garanties.

Stratégie

Les Services bancaires et marchés mondiaux continuent de bâtir leur réputation en tant que banque de gros de premier plan au Canada et dans les pays de l'Alliance du Pacifique, tout en maintenant une présence ciblée dans d'autres régions pour soutenir ses clients présents dans plus d'une région.

Priorités pour 2018

- **Rehausser l'approche axée sur le client** – Nos clients demeurent notre priorité de tous les instants. Nous améliorons l'expérience client globale afin de leur offrir le meilleur de nous-même, approfondissant et consolidant nos relations avec la clientèle tout en misant sur notre présence mondiale pour mieux servir les clients présents dans plus d'une région.
- **Dominer nos principaux marchés** – Nous investissons dans les employés, les processus et les technologies, rehaussant ainsi nos capacités dans nos marchés prioritaires, à savoir le Canada et les pays de l'Alliance du Pacifique. Nous élargissons notre expertise des services bancaires d'investissement et des marchés financiers afin d'accroître notre pertinence et d'approfondir nos relations client dans ces marchés.
- **Optimiser l'efficacité** – Nous contrôlons les coûts et investissons dans des secteurs qui nous permettent d'accroître la valeur pour les actionnaires tout en optimisant l'emploi du capital et du financement. Nous investissons dans les technologies afin de rehausser l'expérience client, d'améliorer nos capacités de données et d'analyses et d'accroître l'efficacité de l'exploitation.

T20 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	1 336 \$	1 293 \$	1 071 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	3 288	3 139	2 953
Total des revenus ¹⁾	4 624	4 432	4 024
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	42	249	67
Charges autres que d'intérêts	2 160	2 040	1 846
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	604	572	558
Bénéfice net	1 818 \$	1 571 \$	1 553 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 818 \$	1 571 \$	1 553 \$
Principaux ratios			
Rendement des capitaux propres ²⁾	16,0 %	12,6 %	13,0 %
Productivité ¹⁾	46,7 %	46,0 %	45,9 %
Marge nette sur intérêts ^{3), 4)}	1,75 %	1,67 %	1,65 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	0,05 %	0,30 %	0,10 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs détenus à des fins de transaction	103 861 \$	103 316 \$	108 137 \$
Prêts et acceptations	79 937	81 662	70 103
Actifs productifs	291 870	298 664	290 482
Total des actifs	335 599	350 627	342 389
Dépôts	77 158	77 261	63 308
Total des passifs	267 377	269 755	239 628

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Se reporter au glossaire.

3) Services bancaires aux entreprises seulement.

4) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Performance financière

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 818 millions de dollars en 2017, soit une hausse de 247 millions de dollars ou de 16 % par rapport à l'exercice précédent. Les excellents résultats des activités liées aux actions, essentiellement attribuables à l'accroissement des activités de transaction de clients, expliquent la croissance du bénéfice à hauteur d'environ 6 %. Aussi, la chute de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a été atténuée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Actifs moyens

Les actifs moyens ont diminué de 15 milliards de dollars ou de 4 % pour s'établir à 336 milliards de dollars pour l'exercice considéré. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, les actifs ont reculé de 9 milliards de dollars ou de 2 %, la baisse des titres pris en pension et des actifs dérivés ayant été atténuée par la croissance des titres détenus à des fins de transaction.

Passifs moyens

Les passifs moyens de l'exercice à l'étude ont diminué de 3 milliards de dollars ou de 1 % pour s'établir à 267 milliards de dollars. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, les passifs ont augmenté de 2 milliards de dollars ou de 1 % en raison de la croissance des titres mis en pension et des dépôts de lingots, neutralisée en partie par la diminution des passifs dérivés.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 3 % pour s'établir à 1 336 millions de dollars, essentiellement en raison de l'augmentation des volumes de dépôts et de prêts aux États-Unis et au Canada. La marge nette sur intérêts a augmenté de 8 points de base pour s'établir à 1,75 %.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 3 288 millions de dollars, en hausse de 149 millions de dollars ou de 5 %. La croissance est attribuable à l'augmentation des revenus tirés des transactions sur actions, des profits nets sur les titres de placement et des commissions de placement. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la diminution des frais liés aux services bancaires et des revenus tirés des transactions sur métaux précieux et titres à revenu fixe.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 120 millions de dollars ou de 6 % pour se chiffrer à 2 160 millions de dollars en 2017. Cette augmentation s'explique d'abord et avant tout par la hausse des frais liés à la réglementation, à la conformité et aux technologies. Le levier d'exploitation s'est établi à un taux négatif de 1,5 %.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 207 millions de dollars pour s'établir à 42 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation des dotations de l'exercice précédent dans le secteur de l'énergie. Les dotations de l'exercice à l'étude sont surtout liées à l'Asie et à l'Europe. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 25 points de base pour s'établir à 5 points de base.

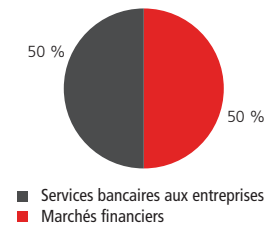
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est chiffré à 25,0 %, ce qui est de 1,7 % inférieur à celui de l'exercice précédent en raison de la baisse de l'impôt s'appliquant à certains établissements à l'étranger.

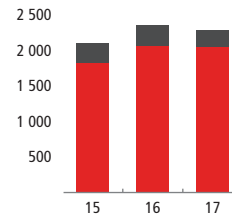
Perspectives

Grâce à l'exécution de nos stratégies axées sur le client et à notre investissement dans les employés et les capacités, y compris la plateforme de services bancaires d'investissement mondiaux, nous comptons maintenir la forte croissance des dépôts et améliorer les résultats des services bancaires aux sociétés. Cette croissance devrait être contrebalancée en partie par la diminution des revenus tirés de certaines transactions pour le compte de clients sur les marchés financiers. Les charges devraient s'accroître parallèlement à l'augmentation des investissements liés à la réglementation et aux technologies.

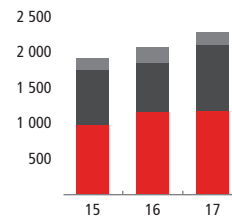
D14 Total des revenus



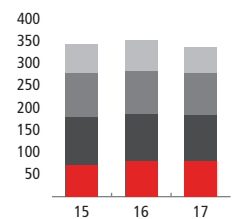
D15 Revenus tirés des Services bancaires aux entreprises
En millions de dollars



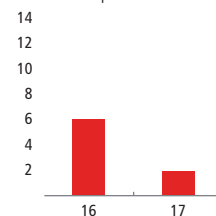
D16 Revenus tirés des marchés des capitaux par secteurs d'activité
En millions de dollars



D17 Composition des actifs productifs moyens
En milliards de dollars



D18 Jours de bourse marqués par une perte



Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure, les postes d'élimination des secteurs d'activité et d'autres éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier.

Performance financière

T21 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	(390)\$	(384)\$	(100)\$
Revenus autres que d'intérêts ^{1), 2)}	(344)	273	35
Total des revenus ¹⁾	(734)	(111)	(65)
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	50	60
Charges autres que d'intérêts	319	653	86
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	(786)	(545)	(475)
Résultat net	(267)\$	(269)\$	264 \$
Résultat net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(267)\$	(269)\$	264 \$

1) Comprend la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques et l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité.

2) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de (141) \$ en 2017 [(137) \$ en 2016; (137) \$ en 2015].

Les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 562 millions de dollars en 2017, contre 299 millions de dollars en 2016.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte d'ajustements au titre de la normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 267 millions de dollars en 2017. Après ajustement pour exclure la charge de restructuration de 378 millions de dollars (278 millions de dollars après impôt), le bénéfice net s'est chiffré à 9 millions de dollars en 2016.

Revenus

Les revenus ont diminué de 623 millions de dollars, essentiellement en raison de la hausse des compensations sur une base de mise en équivalence fiscale (éliminées par le biais de la charge d'impôt), de la diminution des profits nets sur les titres de placement, de la baisse du profit net sur la vente de biens immobiliers et de l'incidence défavorable de la conversion de devises (y compris les couvertures).

Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances traduit l'augmentation de 50 millions de dollars du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs enregistrée pour l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 319 millions de dollars en 2017. Après ajustement pour exclure la charge de restructuration de 378 millions de dollars comptabilisée par la Banque au deuxième trimestre de 2016, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 44 millions de dollars par rapport à 2016. La hausse s'explique d'abord et avant tout par la diminution de la charge au titre des avantages du personnel à l'exercice précédent.

Résultats financiers par secteurs d'activité : 2016 c. 2015

Réseau canadien

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 3 736 millions de dollars en 2016, ce qui représente une hausse de 392 millions de dollars ou de 12 %. Le profit sur la vente d'une entreprise de crédit-bail non essentielle (le « profit sur la vente ») de 116 millions de dollars avant impôt (100 millions de dollars après impôt) a contribué à hauteur de 3 % à la croissance du bénéfice net. La solide performance des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises, des services bancaires aux entreprises et de la gestion de patrimoine, ainsi que l'incidence de l'acquisition du portefeuille de carte de crédit auprès de JP Morgan Chase Bank (l'« acquisition »), ont contribué à la croissance. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 22,0 %, en hausse par rapport à 21,0 % en 2015.

Opérations internationales

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est chiffré à 2 079 millions de dollars, soit une hausse de 226 millions de dollars ou de 12 %. Les revenus découlant de la croissance solide des actifs et des frais, compte tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises, ont été neutralisés en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. La forte croissance des actifs et des frais sous-jacents en Amérique latine et l'apport appréciable des Antilles et de l'Amérique centrale se sont ajoutés aux résultats en Asie. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 12,8 %, contre 13,0 % en 2015.

Services bancaires et marchés mondiaux

En 2016, les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 571 millions de dollars, en hausse de 18 millions de dollars ou 1 % par rapport à celui de 2015. Les résultats en hausse au chapitre des titres à revenu fixe, des prêts aux sociétés et des marchandises, ainsi que l'incidence favorable de la conversion des devises, ont été essentiellement contrebalancés par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et par les résultats en baisse au chapitre des titres de capitaux propres. Le rendement des capitaux propres a atteint 12,6 %, comparativement à 13,0 % en 2015.

Autres

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 269 millions de dollars en 2016. Après ajustement pour exclure l'incidence de la charge de restructuration de 378 millions de dollars (278 millions de dollars après impôt; se reporter au tableau T2), le bénéfice net s'est chiffré à 9 millions de dollars en 2016. Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de l'exercice 2015 de 264 millions de dollars tenait compte d'éléments largement compensatoires, à savoir une baisse de 204 millions de dollars avant impôt (151 millions de dollars après impôt) de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées par suite des changements apportés au régime de retraite principal de la Banque, une augmentation de 60 millions de dollars avant impôt (44 millions de dollars après impôt) du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs découlant de la hausse du portefeuille de prêts et des coûts de restructuration de 61 millions de dollars avant impôt (45 millions de dollars après impôt) liés à l'exploitation des services partagés du Réseau canadien.

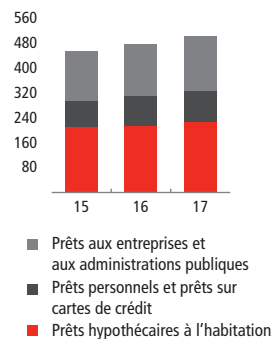
SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T22 État résumé de la situation financière

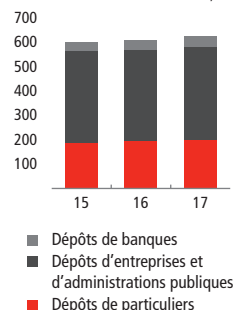
Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2017	2016	2015
Actifs			
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	65,4 \$	54,8 \$	84,5 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	98,5	108,6	99,1
Titres pris en pension et titres empruntés	95,3	92,1	87,3
Titres de placement	69,3	72,9	43,2
Prêts	504,4	480,2	458,6
Autres	82,4	87,7	83,8
Total des actifs	915,3 \$	896,3 \$	856,5 \$
Passifs			
Dépôts	625,4 \$	611,9 \$	600,9 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	95,8	97,1	77,0
Autres passifs	126,5	121,8	118,9
Déventures subordonnées	5,9	7,6	6,2
Total des passifs	853,6 \$	838,4 \$	803,0 \$
Capitaux propres			
Actions ordinaires	55,5	52,7	49,1
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	4,6	3,6	2,9
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1,6	1,6	1,5
Total des capitaux propres	61,7 \$	57,9 \$	53,5 \$
Total des passifs et des capitaux propres	915,3 \$	896,3 \$	856,5 \$

D19 Portefeuille de prêts
Prêts et acceptations, en milliards de dollars, aux 31 octobre



D20 Dépôts
En milliards de dollars, aux 31 octobre



État de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Banque au 31 octobre 2017 s'élevait à 915 milliards de dollars, en hausse de 19 milliards de dollars ou de 2 % par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2016. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, le total des actifs s'est accru de 32 milliards de dollars. La croissance a surtout été observée dans les prêts, l'augmentation des dépôts auprès d'autres institutions financières ayant été contrebalancée par la baisse des actifs détenus à des fins de transaction et des titres de placement.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont augmenté de 13 milliards de dollars alors que les actifs détenus à des fins de transaction ont reculé de 10 milliards de dollars, ce qui traduit d'abord et avant tout un repli des titres détenus à des fins de transaction.

Les titres de placement ont diminué de 4 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2016, essentiellement en raison de la baisse des titres détenus jusqu'à leur échéance. Le profit latent sur les titres disponibles à la vente, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles, correspondait à une perte latente de 48 millions de dollars au 31 octobre 2017, en baisse de 74 millions de dollars, du fait surtout des profits réalisés sur des sorties et des fluctuations des taux d'intérêt.

Les prêts ont progressé de 24 milliards de dollars ou de 5 % depuis le 31 octobre 2016. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, les prêts ont augmenté de 30 milliards de dollars. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 15 milliards de dollars tandis que les prêts personnels et sur cartes de crédit ont progressé de 5 milliard de dollars, essentiellement au Canada et en Amérique latine. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 10 milliards de dollars, surtout au Canada et en Amérique latine.

Les actifs dérivés ont fléchi de 6 milliards de dollars, d'abord et avant tout du fait de la baisse des montants évalués à la valeur de marché liés aux contrats sur taux d'intérêt.

Passifs

Les passifs totalisaient 854 milliards de dollars au 31 octobre 2017, en hausse de 15 milliards de dollars ou de 2 % par rapport à ceux inscrits au 31 octobre 2016. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, le total des passifs a augmenté de 29 milliards de dollars.

Le total des dépôts a affiché une hausse de 13 milliards de dollars, ou de 23 milliards de dollars exclusion faite de l'incidence de la conversion des devises. Les dépôts de particuliers se sont accrus de 2 milliard de dollars, essentiellement au Canada et en Amérique latine, alors que les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 20 milliards de dollars, principalement au Canada, aux États-Unis et en Amérique latine.

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert ont monté de 7 milliards de dollars. Les passifs dérivés ont fléchi de 8 milliards de dollars, ce qui est semblable à la baisse enregistrée par les actifs dérivés. Le financement de gros total a diminué de 8 milliards de dollars.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a progressé de 3 804 millions de dollars depuis le 31 octobre 2016. Cette augmentation traduit surtout le montant du bénéfice pour l'exercice de 8 243 millions de dollars et la hausse nette de 985 millions de dollars des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution de 709 millions de dollars des autres éléments du résultat global, essentiellement attribuable à la baisse des profits de change latents sur les placements de la Banque dans ses établissements à l'étranger, aux dividendes versés de 3 797 millions de dollars et au rachat et à l'annulation d'environ 14 millions d'actions ordinaires pour un montant de 1 009 millions de dollars.

Perspectives

Les actifs et les dépôts devraient poursuivre leur croissance dans tous les secteurs d'activité en 2018. Au Canada, la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation devrait ralentir, mais les prêts aux particuliers et aux entreprises devraient continuer de croître. Les actifs liés aux prêts et les dépôts de particuliers internationaux devraient augmenter, en particulier dans les pays de l'Alliance du Pacifique.

Gestion du capital

Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre de tolérance au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les fonds propres et les fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion de l'actif et du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Tolérance au risque

Le cadre de tolérance au risque, qui définit la tolérance au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Tolérance au risque » de la section traitant de la gestion du risque. Le cadre comporte des cibles à moyen terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice et aux autres paramètres fondés sur les risques. Grâce à ces cibles, la Banque s'assure d'atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Depuis le 1^{er} novembre 2012, les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Bâle III s'appuie sur les règles énoncées dans le document intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé (Bâle III)*. Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Bâle III fournit également des lignes directrices en matière de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »), lesquelles stipulent que pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, les instruments de fonds propres non ordinaires doivent être convertibles en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur déterminé. Depuis le 31 décembre 2012, tous les instruments de fonds propres non ordinaires émis doivent satisfaire à ces exigences relatives aux FPUNV pour être admissibles en tant que fonds propres réglementaires.

Afin de permettre aux banques de respecter les nouvelles normes, les règles de Bâle III du CBCB contiennent des dispositions transitoires applicables du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2019. Les exigences transitoires entraîneront la mise en place progressive sur cinq ans de nouvelles déductions et de nouvelles composantes des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Le retrait progressif des instruments de fonds propres non ordinaires qui ne sont pas admissibles se fait sur dix ans et l'introduction progressive d'un volant de conservation des fonds propres, sur quatre ans. À compter de janvier 2019, les banques seront tenues d'appliquer les nouvelles exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques suivantes : un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 4,5 % et un volant de conservation des fonds propres de 2,5 %, pour un total de 7 %, un ratio minimal de T1 de 8,5 % et un ratio total des fonds propres de 10,5 %.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes aux réformes de Bâle III, sauf pour ce qui est de différer les charges au titre des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit selon Bâle III, lesquelles charges doivent être introduites progressivement sur une période de cinq ans à compter de janvier 2014. Conformément aux exigences du BSIF, au cours de l'exercice 2017, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis respectivement à 0,72, à 0,77 et à 0,81 (facteurs scalaires de 0,64, de 0,71 et de 0,77, respectivement, au 31 octobre 2016). Les facteurs scalaires augmenteront pour se chiffrer à 0,80, à 0,83 et à 0,86, respectivement, à partir du premier trimestre de 2018.

Depuis le premier trimestre de 2013, le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions des fonds propres (adoption dite « tout compris »), et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également désigné la Banque comme étant une banque d'importance systémique intérieure (BSI), accroissant de 1 % son ratio de fonds propres réglementaires minimal pour toutes les catégories de fonds propres en date du 1^{er} janvier 2016 pour le rendre conforme à celui applicable aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III. En janvier 2014, le CBCB a publié des modifications au cadre du ratio de levier de Bâle III.

En 2014, le BSIF a publié ses lignes directrices sur les exigences de levier de Bâle III et ses exigences en matière de communication de l'information, qui exposent les grandes lignes en matière d'application et de présentation du ratio de levier de Bâle III au Canada et de remplacement du ratio actifs/fonds propres existant à compter du premier trimestre de 2015. Les institutions doivent maintenir un important coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3 %.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres

À compter du premier trimestre de 2017, de nouvelles exigences du BSIF concernant les prêts non assurés adossés à des biens immobiliers résidentiels canadiens ont été mises en place à la lumière de l'évolution des risques, notamment les risques liés aux prix élevés des maisons dans certains marchés ainsi que la croissance de l'endettement des ménages. Les nouvelles normes en matière de pertes en cas de défaut (« PCD ») aux termes de l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») proposent un plancher sensible au risque qui est lié à la hausse des prix des habitations à l'échelle régionale ou au prix des habitations qui sont élevés par rapport aux revenus des emprunteurs. Les changements s'appliquent désormais à tous les nouveaux montages, refinancements et renouvellements de prêts hypothécaires non assurés garantis par des biens immobiliers.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus au chapitre de sa stratégie, des changements observés dans le contexte au sein duquel elle exerce ses activités ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et les fonds propres. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle et de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios d'essais dans des conditions critiques. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer la mesure dans laquelle des événements graves, mais plausibles, pourraient influencer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau de tolérance au risque.

La cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré de tolérance au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des essais dans des conditions critiques et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré de tolérance au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres ainsi que de débentures subordonnées, déduction faite des rachats.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'un processus de validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés.

Ratios de fonds propres réglementaires

La Banque maintient toujours des niveaux de fonds propres élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour une croissance future. Au 31 octobre 2017, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 selon l'approche tout compris de Bâle III s'établissait à 11,5 %. L'augmentation de 50 points de base en 2017 du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 est surtout attribuable à la forte autogénération de capital.

Le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres selon l'approche tout compris de Bâle III de la Banque s'établissaient à 13,1 % et à 14,9 %, respectivement, au 31 octobre 2017. En outre, le ratio de levier s'est également amélioré pour se chiffrer à 4,7 %. Le ratio de T1, le ratio total des fonds propres et le ratio de levier ont également bénéficié de l'émission des titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV de 1,25 milliard de dollars américains au cours du quatrième trimestre.

Les ratios de fonds propres de la Banque continuent de dépasser largement les exigences du BSIF en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour 2017 (incluant le supplément de 1 % applicable aux BISi) de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 %, respectivement, pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres. La Banque dépassait largement le ratio de levier minimal prescrit par le BSIF au 31 octobre 2017.

Perspectives

En 2018, la Banque continuera d'afficher une solide situation de trésorerie. Le capital sera géré prudemment afin d'appuyer les initiatives de croissance interne, d'effectuer des acquisitions choisies qui rehaussent le rendement pour les actionnaires et de respecter les exigences de fonds propres plus élevées découlant des changements comptables et des changements de réglementation.

T23 Fonds propres réglementaires¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Dispositions tout compris de Bâle III		
	2017	2016	2015
Actions ordinaires et assimilées de T1			
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	55 454 \$	52 657 \$	49 085 \$
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	636	597	557
Goodwill et immobilisations incorporelles non admissibles, déduction faite des passifs d'impôt différé ²⁾	(11 505)	(11 589)	(11 018)
Déductions liées à un seuil	(271)	(435)	(664)
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	(417)	(484)	(539)
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 ³⁾	(545)	(757)	(456)
Actions ordinaires et assimilées de T1	43 352	39 989	36 965
Actions privilégiées ⁴⁾	3 019	3 594	2 934
Autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	1 560	–	–
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires ⁴⁾	1 400	1 400	1 400
Autres ajustements aux fonds propres de T1 ⁵⁾	142	83	67
Fonds propres de T1, montant net	49 473	45 066	41 366
Fonds propres de T2			
Débtures subordonnées, après amortissement ⁴⁾	5 935	7 633	6 182
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI avancée)	602	528	486
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	103	103	196
Autres ajustements aux fonds propres de T2	–	–	–
Fonds propres de T2	6 640	8 264	6 864
Total des fonds propres réglementaires	56 113	53 330	48 230
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)			
Risque de crédit	315,2	314,8	308,0
Risque de marché	7,8	10,6	14,4
Risque d'exploitation	40,6	38,6	35,6
Ajustement du plancher de fonds propres aux termes de Bâle I ⁶⁾	12,8	–	–
Total des actifs pondérés en fonction des risques CET1 ^{6), 7)}	376,4 \$	364,0 \$	358,0 \$
Ratios de fonds propres⁸⁾			
Actions ordinaires et assimilées de T1	11,5 %	11,0 %	10,3 %
T1	13,1 %	12,4 %	11,5 %
Total	14,9 %	14,6 %	13,4 %
Levier			
Risque de levier	1 052 891 \$	1 010 987 \$	980 212 \$
Ratio de levier	4,7 %	4,5 %	4,2 %

1) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris ».

2) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des entreprises associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.

3) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des dispositions d'adoption tout compris de Bâle III comprennent les profits et les pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur, les actifs des régimes de retraite et d'autres éléments.

4) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles peuvent faire l'objet d'un retrait progressif sur dix ans.

5) Les autres ajustements des fonds propres de T1 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales.

6) Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. La majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires de Bâle I est déterminée par comparaison d'une exigence de fonds propres calculée conformément à Bâle I avec le calcul effectué conformément à Bâle III, comme le prévoient les exigences du BSIF. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques. Au 31 octobre 2017, les actifs pondérés en fonction des risques au titre des actions ordinaires et assimilées de T1 comprenaient un ajustement au titre du plancher de fonds propres aux termes de Bâle I de 12,8 milliards de dollars (néant en 2016 et en 2015).

7) Au 31 octobre 2017, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient respectivement à 0,72, à 0,77 et à 0,81 (facteurs scalaires de 0,64, de 0,71 et de 0,77, respectivement, en 2016).

8) Le BSIF a déterminé que la Banque était une banque d'importance systémique intérieure (« BISi ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les BISi désignées. Ce supplément de 1 % s'appliquait à toutes les exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres, au plus tard le 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

T24 Variation des fonds propres réglementaires¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)	Dispositions tout compris de Bâle III		
	2017	2016	2015
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	53 330 \$	48 230 \$	43 592 \$
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	7 876	6 987	6 897
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(3 668)	(3 468)	(3 289)
Actions émises	313	391	104
Actions rachetées	(1 009)	(80)	(955)
Profits/pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur	185	(2)	(158)
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie	(634)	(472)	1 451
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	39	40	43
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe) ²⁾	84	(571)	(535)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	177	199	(335)
– Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	67	55	81
– Placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières (montant au-dessus d'un seuil de 10 %)	129	61	(317)
– Autres déductions de fonds propres	35	126	44
– Autres	(54)	(43)	(143)
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	3 363 \$	3 024 \$	3 223 \$
Modifications aux autres éléments de T1			
Émission	1 560	1 350	–
Rachat	(575)	(690)	–
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	59	16	70
Modifications aux autres éléments de T1	1 044 \$	676 \$	70 \$
Modifications aux fonds propres de T2			
Émission	–	2 502	1 250
Rachat	(1 500)	(1 035)	–
Compte de correction de valeur collectif admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI	74	42	17
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	(198)	(109)	78
Modifications aux fonds propres de T2	(1 624)\$	1 400 \$	1 345 \$
Total des fonds propres générés (utilisés)	2 783 \$	5 100 \$	4 638 \$
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	56 113 \$	53 330 \$	48 230 \$

1) Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon les dispositions tout compris.

2) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des entreprises associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes – les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées de capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, d'une répartition des participations ne donnant pas le contrôle et des déductions réglementaires. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance du compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 supplémentaires se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif, d'autres instruments de capitaux propres admissibles (décrits à la note 23), d'actions privilégiées non admissibles et d'instruments innovateurs de T1 admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débetures subordonnées admissibles ou de débetures subordonnées non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 43,4 milliards de dollars au 31 octobre 2017, en hausse de 3,4 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- d'une augmentation des fonds propres générés en interne de 4,2 milliards de dollars;
- d'un montant de 0,5 milliard de dollars découlant de baisses des déductions de fonds propres réglementaires et des autres ajustements aux fonds propres réglementaires.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- un montant de 0,7 milliard de dollars attribuable aux rachats d'actions ordinaires, déduction faite des émissions d'actions ordinaires aux termes des régimes d'achat d'actions par des salariés et d'options sur actions de la Banque;
- une diminution de 0,6 milliard de dollars découlant des fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte tenu des couvertures de flux de trésorerie, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises, en partie contrebalancée par les profits liés aux régimes d'avantages du personnel et aux régimes de retraite.

Le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres de la Banque ont également bénéficié des changements susmentionnés ainsi que de l'émission de 1,25 milliard de dollars américains d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV), neutralisés en partie par le rachat prévu de 0,6 milliard de dollars d'actions privilégiées non FPUNV. En outre, le total des fonds propres a diminué en raison du rachat prévu de débetures subordonnées non FPUNV de 1,5 milliard de dollars au cours de l'exercice.

Dividendes

La solidité des résultats et de la situation du capital a permis à la Banque d'augmenter ses dividendes à deux reprises en 2017. Le dividende annuel en 2017 s'est établi à 3,05 \$, comparativement à 2,88 \$ en 2016, soit une hausse de 6 %. Le ratio de distribution, qui s'est établi à 46,6 %, se situe dans la fourchette de distribution cible de 40 % à 50 % approuvée par le conseil d'administration de la Banque.

T25 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Dividendes			
Ordinaires	3 668 \$	3 468 \$	3 289 \$
Privilégiés	129	130	117
Actions ordinaires émises ^{1), 2)}	313	391	104
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités ²⁾	1 009	80	955
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis	1 560	1 350	–
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres rachetés	575	690	–
Débetures subordonnées émises	–	2 502	1 250
Échéance, remboursement et rachat de débetures subordonnées	1 500	1 035	20

1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice et les actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions.

2) Représente une diminution des actions ordinaires et des résultats non distribués (se reporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres).

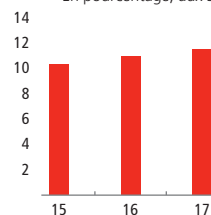
Offre de rachat dans le cours normal des activités

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a racheté, puis annulé, aux termes d'offres de rachat dans le cours normal des activités, environ 14 millions d'actions ordinaires (1,5 millions d'actions ordinaires en 2016) au prix moyen de 72,09 \$ l'action (52,34 \$ en 2016), pour un montant total d'environ 1 009 millions de dollars (80 millions de dollars en 2016).

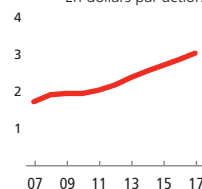
Le 30 mai 2017, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2017 »), aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre de 2017 prendront fin à la plus rapprochée des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de l'offre; ii) lorsque la Banque fournira un avis de résiliation; ou iii) le 1^{er} juin 2018. La Banque avisera le BSIF chaque trimestre avant d'effectuer des rachats. La Banque a racheté et annulé 4 millions d'actions ordinaires aux termes de cette offre à un prix moyen d'environ 74,83 \$ l'action.

Le 31 mai 2016, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2016 »), aux termes de laquelle elle pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 12 millions de ses actions ordinaires. L'offre de 2016 a pris fin le 1^{er} juin 2017. Le 4 janvier 2017 et le 17 mars 2017, la Bourse de Toronto a approuvé des modifications à l'offre de 2016, permettant notamment à la Banque d'acheter des actions ordinaires aux termes d'un accord privé ou d'un programme de rachat d'actions particulier, respectivement. La Banque a racheté et annulé 10 millions d'actions ordinaires aux termes de l'offre de 2016 à un prix moyen d'environ 71,00 \$ l'action.

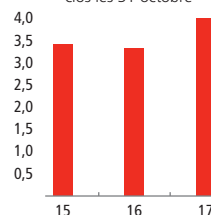
D21 Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1
En pourcentage, aux 31 octobre



D22 Croissance des dividendes
En dollars par action



D23 Fonds propres générés en interne
En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre



Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées de la Banque, ainsi qu'aux autres instruments de capitaux propres sont présentées dans le tableau T26. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 20 et 23 afférentes aux états financiers consolidés.

T26 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2017

Données sur les actions

	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
Actions ordinaires²⁾	15 644 \$	3,05 \$	1 199 232	s.o.
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de série 16 ³⁾	–	–	–	–
Actions privilégiées de série 17 ³⁾	–	–	–	–
Actions privilégiées de série 18 ^{4), 5), 6)}	187	0,837500	7 498	Série 19
Actions privilégiées de série 19 ^{4), 5), 7)}	158	0,642626	6 302	Série 18
Actions privilégiées de série 20 ^{4), 5), 8)}	201	0,902500	8 039	Série 21
Actions privilégiées de série 21 ^{4), 5), 9)}	149	0,554501	5 961	Série 20
Actions privilégiées de série 22 ^{4), 5), 10)}	234	0,957500	9 377	Série 23
Actions privilégiées de série 23 ^{4), 5), 11)}	66	0,600126	2 623	Série 22
Actions privilégiées de série 30 ^{4), 5), 12)}	154	0,455000	6 143	Série 31
Actions privilégiées de série 31 ^{4), 5), 13)}	111	0,380126	4 457	Série 30
Actions privilégiées de série 32 ^{4), 5), 14)}	279	0,515752	11 161	Série 33
Actions privilégiées de série 33 ^{4), 5), 15)}	130	0,465159	5 184	Série 32
Actions privilégiées de série 34 ^{4), 5), 16), 17)}	350	1,375000	14 000	Série 35
Actions privilégiées de série 36 ^{4), 5), 16), 18)}	500	1,375000	20 000	Série 37
Actions privilégiées de série 38 ^{4), 5), 16), 19)}	500	1,351175	20 000	Série 39
Autres titres de T1				
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{21a), c), d)}	750 \$	28,25	5,650	750
Titres fiduciaires de catégorie 1 – Série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia ^{21b), c), d)}	650	39,01	7,802	650
Autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) ²²⁾	1 250 \$ US	23,25 \$ US	4,650	1 250
Débitures subordonnées FPUNV				
			Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)
Débitures subordonnées échéant en mars 2027			1 250 \$	2,58
Débitures subordonnées échéant en décembre 2025			750	3,37
Débitures subordonnées échéant en décembre 2025			1 250 \$ US	4,50
Options				
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ^{2), 23)}				15 555

1) Dividendes déclarés en date du 29 août 2017.

2) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils seront déclarés. Au 17 novembre 2017, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 199 380 milliers et à 15 345 milliers.

3) Le 27 janvier 2017 et le 26 avril 2017, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de séries 16 et 17 en circulation et a versé un dividende de 0,328125 \$ et de 0,350000 \$ par action, respectivement.

4) Ces actions privilégiées donnent droit à un dividende trimestriel en trésorerie privilégié non cumulatif. Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2017 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

5) Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion (se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2017 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements).

6) À l'issue de la période initiale à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 avril 2013, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

7) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre.

8) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 octobre 2013, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

9) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre.

10) À l'issue de la période initiale de cinq ans à taux fixe, qui a pris fin le 25 janvier 2014, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

11) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les Bons du Trésor du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre.

12) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 avril 2015, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

13) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre.

14) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 1^{er} février 2016, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

15) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre.

16) Ces actions privilégiées sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires de T1 conformément à Bâle III. Se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2017 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.

17) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui sera close le 25 avril 2021, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,51 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

18) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui sera close le 25 juillet 2021, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,72 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

19) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui sera close le 26 janvier 2022, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,19 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.

20) Par valeur nominale de 1 000 \$ ou de 1 000 \$ US, le cas échéant.

21a) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ (se reporter au passage de la note 23 portant sur les restrictions sur les paiements de dividendes figurant dans le rapport annuel 2017 de la Banque). Dans certaines circonstances décrites au paragraphe 21c) ci-dessous, les TFB Scotia II de série 2006-1 seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.

21b) Le 7 mai 2009, la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia a émis 650 000 titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia de série 2009-1 (« TFB Scotia III de série 2009-1 »). Les intérêts sont payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre jusqu'au 30 juin 2019 et s'élèvent à 39,01 \$ par TFB Scotia III de série 2009-1. Après le 30 juin 2019 et chaque cinquième anniversaire par la suite jusqu'au 30 juin 2104, le taux d'intérêt sur les TFB Scotia III de série 2009-1 sera rajusté à un taux d'intérêt annuel correspondant au rendement des obligations du Canada sur cinq ans à ce moment, majoré de 7,05 %. Depuis le 30 juin 2014, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia III de série 2009-1 peuvent être rachetés en totalité ou en partie. Dans les circonstances décrites au paragraphe 21c) ci-dessous, les TFB Scotia III de série 2009-1, y compris l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci, seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série R à dividende non cumulatif nouvellement émises de la Banque. En outre, dans certaines circonstances, les porteurs de TFB Scotia III de série 2009-1 pourraient être tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans une nouvelle série d'actions privilégiées à dividende non cumulatif émises par la Banque (chacune de ces séries est désignée par la Banque sous le nom « actions privilégiées dans un cas de report »). Si les TFB Scotia III de série 2009-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série R de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.

21c) Les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance.

- 21d) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée (se reporter au passage de la note 23 portant sur les restrictions sur le paiement de dividendes).
- 22) Le 12 octobre 2017, la Banque a émis d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés de taux fixe à flottant à 4,650 % (FPUNV) d'un montant de 1,25 milliard de dollars américains. Il y a lieu de se reporter à la note 23 b) – Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres.
- 23) Comprend 5 900 options d'achat d'actions assorties de droits à l'appréciation des actions (« composante DAA »).

Notations de crédit

Les notations de crédit sont l'un des facteurs ayant une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers et sur les coûts d'emprunt, ainsi que sur les conditions selon lesquelles la Banque peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture et obtenir des emprunts connexes. Les notations de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

Le 10 mai 2017, Moody's a revu à la baisse les notations à long terme de toutes les banques canadiennes, se disant préoccupée par l'accroissement de la dette dans le secteur privé, qui pourrait accroître la probabilité d'une baisse de la qualité des actifs dans l'avenir. Moody's a abaissé d'un cran, soit de Aa3 à A1, les notations à long terme de la Banque, tout en maintenant la notation de P-1 accordée à ses dépôts à court terme.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Ses notations de crédit sont les suivantes : AA par DBRS, A1 par Moody's, AA- par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Fitch et S&P attribuent une perspective « stable » à la Banque, alors que DBRS et Moody's maintiennent leur perspective « négative » à l'égard de toutes les banques canadiennes, citant l'incertitude entourant le projet de régime de recapitalisation interne des créances non garanties de premier rang mis de l'avant par le gouvernement fédéral, afin de refléter la probabilité accrue que ces créances donnent lieu à des pertes dans le cas improbable d'un scénario de crise. (Se reporter à la section « Information à l'intention des actionnaires » pour obtenir des renseignements sur les notes des autres titres.)

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de modèles de risques internes de la Banque approuvés par le BSIF et de pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments figurant à l'état de la situation financière ou n'y figurant pas. Les actifs pondérés en fonction des risques liés aux actions ordinaires et assimilées de T1, aux fonds propres de T1 et au total des fonds propres atteignaient 376,4 milliards de dollars à la clôture de l'exercice, en hausse d'environ 12,3 milliards de dollars, 11,9 milliards de dollars et 11,5 milliards de dollars, respectivement, en regard de ceux de 2016.

Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF prescrit un niveau plancher de fonds propres fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. La majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires est déterminée par comparaison d'une exigence de fonds propres calculée conformément à Bâle I avec le calcul effectué conformément à Bâle III, comme le prévoient les exigences du BSIF. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques.

L'accroissement des actifs pondérés en fonction des risques au titre des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres au cours de l'exercice est attribuable aux ajustements du plancher de fonds propres aux termes de Bâle I de 12,8 milliards de dollars, de 12,6 milliards de dollars et de 12,4 milliards de dollars, respectivement, ainsi qu'à la hausse des actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation de 1,9 milliard de dollars et des actifs pondérés en fonction du risque de crédit de 0,3 milliard de dollars (compte tenu de l'incidence de -6,9 milliards de dollars de la conversion des devises), ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par une diminution de 2,7 milliards de dollars des actifs pondérés en fonction du risque de marché.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1

Comme il est indiqué au tableau T27, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 ont augmenté d'environ 0,3 milliard de dollars pour se chiffrer à 315,2 milliards de dollars, surtout en raison des composantes suivantes :

- La hausse des volumes a fait augmenter de 14,2 milliards de dollars les actifs pondérés en fonction des risques;
- Les changements dans la qualité du portefeuille, y compris les nouveaux calibrages des paramètres, ont fait diminuer de 5,8 milliards de dollars les actifs pondérés en fonction des risques.
- Les mises à jour du modèle ont fait régresser les actifs pondérés en fonction des risques de 2,2 milliards de dollars.
- Les changements apportés aux méthodes et aux politiques au cours de l'exercice ont fait augmenter de 1,1 milliard de dollars les actifs pondérés en fonction des risques.
- L'incidence de la conversion des devises a entraîné une diminution des actifs pondérés en fonction des risques de 6,9 milliards de dollars.

T27 État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit tout compris de Bâle III (en millions de dollars)

Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit ¹⁾ (en millions de dollars)	2017		2016	
	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à l'ouverture de l'exercice	314 822 \$	16 432 \$	308 035 \$	22 940 \$
Taille du portefeuille ²⁾	14 219	797	1 781	(4 082)
Qualité du portefeuille ³⁾	(5 812)	(1 209)	10 542	740
Mises à jour des modèles ⁴⁾	(2 248)	219	(3 214)	(3 214)
Méthodologie et politique ⁵⁾	1 062	521	(2 849)	–
Acquisitions et cessions	–	–	1 672	–
Fluctuations des taux de change	(6 884)	(266)	2 731	48
Autres	–	–	(3 876)	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à la clôture de l'exercice ⁶⁾	315 159 \$	16 494 \$	314 822 \$	16 432 \$
Facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit au titre des fonds propres de T1	208	208	456	456
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit au titre des fonds propres de T1 à la clôture de l'exercice ⁶⁾	315 367	16 702	315 278	16 888
Total selon le facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit	166	166	390	390
Total des actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice ⁶⁾	315 533 \$	16 868 \$	315 668 \$	17 278 \$

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie.

2) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).

3) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réalignement des modèles.

4) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application d'un modèle ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer le modèle.

5) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

6) Au 31 octobre 2017, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques s'établissaient respectivement à 0,72, à 0,77 et à 0,81 (facteurs scalaires de 0,64, de 0,71 et de 0,77, respectivement, en 2016).

T28 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P	Notation externe – Moody's	Notation externe – DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD ²⁾
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)	Première qualité	99-98	0,000 % – 0,0448 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0448 % – 0,1304 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0552 % – 0,1402 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0876 % – 0,2187 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1251 % – 0,3176 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1788 % – 0,4610 %
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,2886 % – 0,5134 %
BB	Ba2	BB		77	0,4658 % – 0,5716 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,5716 % – 0,7518 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,7518 % – 1,4444 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	1,4444 % – 2,7749 %
CCC+	Caa1	–		Sous surveillance	65
CCC	Caa2	–	60		10,1814 % – 19,4452 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	–	40		19,4452 % – 35,4088 %
–	–	–	30		35,4088 % – 59,5053 %
Défaut	–	–	Défaut	27-21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de NI étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

T29 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne¹⁾²⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2017					2016				
Catégorie	Code NI	Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}	Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}
Première qualité ³⁾	99-98	79 908	930	0,01	11	1	66 127	878	0,01	18	1
	95	46 871	5 816	0,05	33	12	45 031	6 458	0,06	30	14
	90	56 472	9 190	0,07	35	16	52 357	8 540	0,07	37	16
	87	44 533	10 229	0,11	38	23	42 398	10 326	0,13	37	24
	85	40 379	13 229	0,16	43	33	40 162	14 189	0,18	41	35
	83	41 488	17 796	0,25	44	43	37 926	16 704	0,25	44	44
Qualité inférieure	80	36 235	18 701	0,35	44	52	36 135	20 502	0,36	46	57
	77	23 045	13 167	0,50	42	57	23 941	14 955	0,51	43	62
	75	20 085	13 703	0,75	43	68	15 941	11 830	0,74	46	74
	73	7 271	5 608	1,44	35	77	7 307	6 063	1,42	40	83
	70	3 758	3 666	2,77	37	98	4 692	4 682	2,73	43	100
Sous surveillance	65	2 167	2 136	10,18	25	99	1 297	2 078	9,99	41	160
	60	761	1 454	19,45	38	191	1 221	2 447	19,05	40	200
	40	1 311	2 647	30,74	38	202	2 465	4 901	28,77	37	199
	30	159	220	58,44	36	138	100	178	59,28	43	178
Défaut ⁹⁾	27-21	1 752	6 298	100	44	359	2 520	8 106	100	42	322
Total		406 195	124 790	0,86	34	31	379 620	132 837	1,20	36	35
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		91 737	–	–	35	–	100 869	–	–	25	–
Total		497 932	124 790	0,70	34	25	480 489	132 837	0,95	34	28

1) Il y a lieu de se reporter aux informations complémentaires sur le capital réglementaire de la Banque pour obtenir une répartition détaillée selon les catégories d'actifs, l'exposition en cas de défaut, la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et la pondération en fonction des risques.

2) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.

3) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 91,7 milliards de dollars (100,9 milliards de dollars en 2016).

4) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

5) PD – probabilité de défaut.

6) PCD – perte en cas de défaut.

7) PR – pondération en fonction des risques.

8) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.

9) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que certains portefeuilles internationaux de prêts autres qu'aux particuliers. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (« NI ») se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.

- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les mesures internes de la Banque de la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations de PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. La PCD au regard d'une exposition en état de défaut est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité lors d'un défaut.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de cinq ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de sept ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes de crédit sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau T29.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revues, recalibrées et validées indépendamment au moins une fois par an afin d'avoir l'assurance qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T30 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2017.

T30 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés ¹⁾	Réels
PD moyenne	0,92	0,40
PCD moyenne	41,59	22,18
FCEC moyens ²⁾	51,28	5,69

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes du portefeuille au troisième trimestre de 2016, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.

2) Les évaluations rétroactives de l'ECD sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC), puisque l'ECD est calculée au moyen de la somme de l'exposition prélevée et de l'exposition non prélevée multipliée par le FCEC estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés :

- la probabilité de défaut (« PD ») est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (« PCD ») mesure la perte économique proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (« ECD ») correspond à la partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.
- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin qu'à tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée au 31 octobre 2017.

T31 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la fourchette de PD¹⁾²⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2017					2016				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut (\$) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ^{3), 6)}	PCD (%) ^{4), 6)}	PR (%) ^{5), 6)}	Exposition en cas de défaut (\$) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ^{3), 6)}	PCD (%) ^{4), 6)}	PR (%) ^{5), 6)}
Exceptionnellement faible	0,0000 % – 0,0499 %	16 026	476	0,05	66	3	44 356	964	0,04	30	2
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	80 507	4 059	0,09	28	5	59 509	4 417	0,15	31	7
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	94 081	19 638	0,52	35	21	52 261	12 483	0,54	42	24
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	17 070	9 919	1,91	57	58	20 851	10 961	1,75	53	53
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	8 583	8 827	5,56	75	103	6 265	6 028	5,34	61	96
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	889	1 086	17,18	43	122	1 997	2 926	10,77	67	147
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	1 453	2 566	36,86	62	177	2 312	3 682	35,12	56	159
Défaut ⁷⁾	100 %	607	–	100,00	79	–	677	–	100,00	74	–
Total		219 216	46 571	1,21	38	21	188 228	41 461	1,48	38	22

- Il y a lieu de se reporter aux informations complémentaires sur le capital réglementaire de la Banque pour obtenir une répartition détaillée selon les catégories d'actifs, l'exposition en cas de défaut, la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et la pondération en fonction des risques.
- Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
- PD – probabilité de défaut.
- PCD – perte en cas de défaut.
- PR – pondération en fonction des risques.
- L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.
- Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés. Le tableau T32 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2017. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement meilleure que celle envisagée avec les paramètres du risque estimé.

T32 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle¹⁾

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne % ^{2), 7)}	Taux réel de défaut % ^{2), 5)}	PCD estimée moyenne % ^{3), 7)}	PCD Réelle % ^{3), 6)}	ECD Estimée \$ ^{4), 7)}	ECD Réelle \$ ^{4), 5)}
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés ⁸⁾	0,69	0,59	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,46	0,44	18,12	10,82	–	–
Marges de crédit garanties	0,77	0,32	28,95	13,95	107	92
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	2,14	1,92	77,54	63,91	743	650
Autres prêts aux particuliers	2,21	1,32	58,90	47,12	8	8

- Toutes les valeurs estimées et réelles ont été recalculées afin de rendre compte des nouveaux modèles mis en place au cours de la période.
- Regroupement pondéré en fonction des comptes.
- Regroupement pondéré en fonction des défauts.
- L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.
- Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.
- La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.
- Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.
- Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme.

Selon l'approche standard, une pondération du risque de 35 % est habituellement appliquée aux produits de prêts immobiliers résidentiels garantis, tandis que cette pondération pour les autres produits destinés aux particuliers est de 75 %.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

La Banque applique ses modèles internes pour calculer la charge au titre du capital lié au risque de marché en ce qui a trait à tous les portefeuilles de transaction importants. Le BSIF a approuvé les modèles internes de VaR, de VaR ayant subi une simulation de crise, d'exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché. Les caractéristiques et les paramètres de ces modèles sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

En ce qui concerne certains portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2017 et 2016 :

T33 Total du capital lié au risque de marché

(en millions de dollars)	2017	2016
VaR à l'échelle de la Banque	110 \$	105 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	300	209
Exigence de fonds propres incrémentale	174	407
Mesure du risque global	–	77
Approche standard	43	48
Total du capital lié au risque de marché¹⁾	627 \$	846 \$

1) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 7 839 millions de dollars (10 571 millions de dollars en 2016.)

T34 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

(en millions de dollars)	Risque de marché	
	2017	2016
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	10 571 \$	14 350 \$
Fluctuations des niveaux de risque ¹⁾	(2 774)	(5 018)
Mises à jour du modèle ²⁾	42	1 239
Méthodologie et politique ³⁾	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	7 839 \$	10 571 \$

1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.

2) Les mises à jour du modèle s'entendent des mises à jour apportées au modèle afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application du modèle.

3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont diminué de 2,7 milliards de dollars pour se chiffrer à 7,8 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau T34, en raison surtout de la diminution de l'exigence de fonds propres incrémentale découlant du recul de l'exposition en Amérique latine.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles. La Banque applique une combinaison de l'approche standard et l'approche de mesures complexes pour calculer les fonds propres requis liés au risque d'exploitation aux termes des dispositions de l'accord de Bâle.

Aux termes de l'approche standard, le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Les fonds propres de chacune des unités d'exploitation correspondent au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation.

En outre, la Banque a reçu l'autorisation du BSIF d'utiliser l'approche de mesures complexes (l'« AMC ») à partir du premier trimestre de 2017. En vertu de l'AMC, le calcul des fonds propres réglementaires reflète plus directement le contexte de risque d'exploitation de la Banque grâce à l'utilisation d'un modèle de répartition des pertes qui fait entrer en jeu des événements générateurs de pertes internes, des événements générateurs de pertes externes, l'analyse de scénarios et d'autres ajustements dans le but d'en arriver à un calcul final des fonds propres réglementaires liés au risque d'exploitation. Étant donné que les exigences de la Banque en vertu de l'AMC doivent être au moins aussi élevées que les exigences en vertu de l'approche standard, l'adoption de l'AMC en 2017 n'a eu aucune incidence.

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont augmenté de 1,9 milliard de dollars pour se situer à 40,6 milliards de dollars au cours de l'exercice en raison surtout de la hausse du bénéfice brut attribuable à la croissance interne.

Capital

La Banque utilise des méthodes et des mesures du capital économique pour calculer son capital. Le capital constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le calcul du capital repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer le capital. Les principales catégories de risques comprises dans le capital sont les suivantes :

- La mesure du risque de crédit se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, de la gravité de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- Le risque de marché lié au capital comprend des modèles conformes à la réglementation, avec certaines exceptions, et est calibré à un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %, ainsi que des modèles d'autres risques de marché, soit essentiellement le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change.
- Le risque d'exploitation lié au capital repose sur un modèle qui comprend les pertes réelles, ajustées en fonction d'une majoration au titre des fonds propres réglementaires.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels le capital est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément. En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital.

Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qui sont consolidées ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations, les garanties et les autres engagements.

Entités structurées

Les arrangements avec des entités structurées englobent les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement. En outre, la Banque constitue, administre et gère des fiducies personnelles et des fiducies commerciales pour ses clients. De plus, elle parraine et gère activement certaines entités structurées (il y a lieu de consulter l'analyse portant sur les autres entités structurées non consolidées à la page 55).

Toutes les entités structurées sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux qui visent à s'assurer que la Banque a bien évalué les risques importants et qu'elle les a traités. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché et de liquidité ou au risque d'exploitation. La Banque tire des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées consolidées

La Banque contrôle son fonds multicédants aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments, et elle consolide ces entités structurées dans ses états financiers consolidés.

Au 31 octobre 2017, le total des actifs des entités structurées consolidées s'élevait à 53 milliards de dollars, comparativement à 59 milliards de dollars à la clôture de 2016. Cette variation s'explique essentiellement par la diminution des actifs de la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia et par les actifs qui sont arrivés à échéance dans d'autres entités structurées. De plus amples renseignements sur les entités structurées consolidées de la Banque sont fournis à la note 14 a) afférente aux états financiers consolidés.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 30 millions de dollars en 2017 (23 millions de dollars au 31 octobre 2016), provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 14 b) afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 29 millions de dollars en 2017, contre 22 millions de dollars en 2016. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants ne figurant pas à l'état de la situation financière se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas tenue, dans la plupart des cas, d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 5 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (5,8 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Cette baisse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités. Au 31 octobre 2017, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 3,1 milliards de dollars (4,4 milliards de dollars au 31 octobre 2016), et la Banque détenait moins de 0,01 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T35 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque au 31 octobre 2017 et 2016, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a au minimum une cote équivalente à une cote AA- ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2017, les actifs détenus dans ces fonds multicédants étaient de première qualité. La date d'échéance d'environ 83 % des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de trois ans et la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, était d'environ 1,4 an.

T35 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017			2016		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾
Prêts-auto/locations	2 447 \$	464 \$	2 911 \$	3 168 \$	601 \$	3 769 \$
Créances clients	161	649	810	131	618	749
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	519	756	1 275	1 081	194	1 275
Prêts/locations pour équipement	–	–	–	21	–	21
Total ³⁾	3 127 \$	1 869 \$	4 996 \$	4 401 \$	1 413 \$	5 814 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimée.

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.

3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités de financement structuré s'établissait à 1 827 millions de dollars au 31 octobre 2017 (2 326 millions de dollars au 31 octobre 2016). La variation est essentiellement attribuable aux entités structurées qui sont arrivées à échéance au cours de l'exercice.

Autres entités structurées non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris les fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe grandement à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a tiré des revenus de 2 021 millions de dollars de ses collaborations avec les entités non consolidées qu'elle parraine, la majeure partie étant des fonds communs de placement parrainés par la Banque. (1 968 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016).

Opérations de titrisation

La Banque titre des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH ») ou à des tiers investisseurs. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, exception faite des portefeuilles hypothécaires relatifs à des logements sociaux. Au 31 octobre 2017, le montant ne figurant pas à l'état de la situation financière des portefeuilles de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés s'établissait à 1 264 millions de dollars, contre 1 237 millions de dollars à l'exercice précédent. Les hypothèques transférées vendues à la FCH ou à des tiers investisseurs continuent d'être comptabilisées à l'état de la situation financière dans le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 13 afférente aux états financiers consolidés.

La Banque titre une partie de ses créances sur marges de crédit et sur cartes de crédit au Canada (créances) par l'intermédiaire de deux entités structurées qu'elle parraine. Les créances sont composées de marges de crédit personnelles non garanties, titrisées par l'intermédiaire de la Fiducie à terme de créances Hollis II (« Hollis »), et de créances sur cartes de crédit de particuliers et de petites entreprises, titrisées par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »). Hollis et Trillium émettent des billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et des billets subordonnés en faveur de la Banque, et le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans les créances respectives montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation conjointe achetée. Au cours de l'exercice, aucune créance n'a été titrisée par l'intermédiaire de Hollis (néant en 2016) ou de Trillium (1 242 millions de dollars en 2016). Au 31 octobre 2017, les billets subordonnés en circulation émis par Hollis de 205 millions de dollars (297 millions de dollars en 2016) et par Trillium de 99 millions de dollars (99 millions de dollars en 2016), qui sont détenus par la Banque, ont été éliminés lors de la consolidation.

La Banque titre une partie de ses créances automobiles au Canada (créances) par l'intermédiaire des fiducies Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1 et 2017-2 (« START »), entités structurées parrainées par la Banque. Les entités START émettent de multiples séries de billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et des billets subordonnés en faveur de la Banque, et le produit de telles émissions est affecté à l'acquisition de groupes choisis de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque sur une base entièrement administrée. La vente de ces groupes de créances ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances. Au cours de l'exercice, des actifs de 2 176 millions de dollars ont été titrisés au moyen du programme START (740 millions de dollars en 2016). Au 31 octobre 2017, les billets subordonnés en circulation émis par les entités START de 178 millions de dollars (45 millions de dollars en 2016), qui sont détenus par la Banque, ont été éliminés lors de la consolidation.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2017, le montant de ces lettres s'établissait à 36 milliards de dollars, contre 35 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète l'accroissement général des activités des clients et l'incidence de la conversion des devises;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2017, ces engagements s'élevaient à 186 milliards de dollars, en regard de 174 milliards de dollars pour l'exercice précédent. L'accroissement d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'augmentation des activités.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste « Autres revenus » de l'état consolidé du résultat net, se sont établies à 571 millions de dollars en 2017, contre 574 millions de dollars pour l'exercice précédent. La note 34 afférente aux états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débetures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- titres disponibles à la vente, déduction faite des couvertures connexes;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur les titres disponibles à la vente sont inscrits à l'état consolidé du résultat net au moment où ils sont réalisés. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont inscrites à l'état consolidé du résultat net, à l'exception des variations des instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'un investissement net, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Autres revenus d'exploitation – Revenus provenant des activités de transaction ». Les profits et pertes réalisés et les réductions de valeur découlant de la dépréciation de titres de créance disponibles à la vente ou d'instruments financiers sont inscrits dans les autres revenus d'exploitation au poste « Profit net sur les titres de placement ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion du risque » aux pages 58 à 94. Par ailleurs, la note 35 afférente aux états financiers consolidés expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 78. Pour les activités de transaction, le tableau T46 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon leur profil d'échéance établi par la Banque, seulement 17 % (16 % en 2016) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 9 afférente aux états financiers consolidés contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 6 afférente aux états financiers consolidés.

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était favorable de 1 678 millions de dollars au 31 octobre 2017 (favorable de 2 148 millions de dollars au 31 octobre 2016). La différence découle d'abord et avant tout des actifs liés à des prêts, des passifs dépôts, des débetures subordonnées et des autres passifs. La variation d'un exercice à l'autre de la juste valeur par rapport à la valeur comptable a découlé principalement des fluctuations des taux d'intérêt depuis le montage. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2017 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales estimations comptables contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 8 afférente aux états financiers consolidés. Ces désignations ont principalement pour but de réduire considérablement les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Le total des titres hypothécaires détenus dans les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et les portefeuilles de transaction sont présentés dans le tableau T36.

T36 Titres hypothécaires

Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)	2017		2016	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Titres hypothécaires LNH canadiens ¹⁾	1 810 \$	1 709 \$	1 591 \$	1 546 \$
Titres hypothécaires commerciaux	–	1	–	57
Autres titres hypothécaires à l'habitation	461	–	521	–
Total	2 271 \$	1 710 \$	2 112 \$	1 603 \$

1) La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.

Titres adossés à des créances avec flux groupés

Portefeuille de transaction

La Banque détenait des titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG ») synthétiques dans son portefeuille de transaction, en raison des activités de montage et de gestion menées auprès de clients et d'autres institutions financières. Les TCFG restants sont arrivés à échéance au cours de l'exercice. Comme le montre le tableau T37 ci-dessous, la Banque ne détenait aucun TCFG dans ses portefeuilles de transaction au 31 octobre 2017.

T37 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)

Aux 31 octobre En circulation (en millions de dollars)	2017		2016	
	Montant notionnel	Juste valeur positive/négative	Montant notionnel	Juste valeur Positive/négative
TCFG – protection vendue	– \$	– \$	142 \$	4 \$
TCFG – protection achetée	– \$	– \$	– \$	– \$

Autres

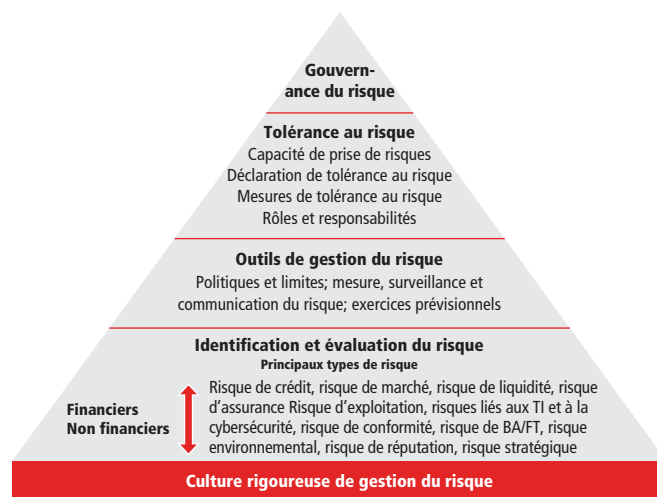
Au 31 octobre 2017, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

GESTION DU RISQUE

La gestion efficace du risque est essentielle au succès de la Banque et représente l'un des éléments clés de sa démarche en ce qui a trait à la gestion du risque. La Banque Scotia s'est dotée d'une culture rigoureuse et disciplinée en matière de gestion du risque selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque Scotia constitue le fondement pour atteindre ces objectifs.



Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci et se compose de cinq principaux éléments :

- la gouvernance du risque;
- la tolérance au risque;
- les outils de gestion du risque;
- l'identification et l'évaluation du risque;
- la culture de gestion du risque.

Principes de gestion du risque

Les activités impliquant une prise de risques et les activités de gestion du risque au sein de l'entreprise respectent les principes suivants :

Risques et avantages – Les décisions d'affaires et les décisions relatives aux risques sont alignées sur les stratégies et la tolérance au risque.

Compréhension des risques – Tous les risques importants auxquels est exposée la Banque, tant financiers que non financiers, sont identifiés et gérés.

Approche proactive – Les risques émergents et les failles potentielles sont identifiés de manière proactive.

Responsabilité partagée – La gestion du risque est une responsabilité que partagent tous les membres du personnel.

Accent sur le client – La compréhension de nos clients et de leurs besoins est essentielle à la prise de toutes les décisions d'affaires et décisions relatives aux risques.

Protéger notre image – Toutes les activités impliquant une prise de risques doivent être en harmonie avec la tolérance au risque de la Banque, son code d'éthique, ses valeurs et les pratiques établies.

Rémunération – Les structures de performance et de rémunération renforcent les valeurs de la Banque et favorisent des comportements avisés en matière de prise de risques.

Gouvernance du risque

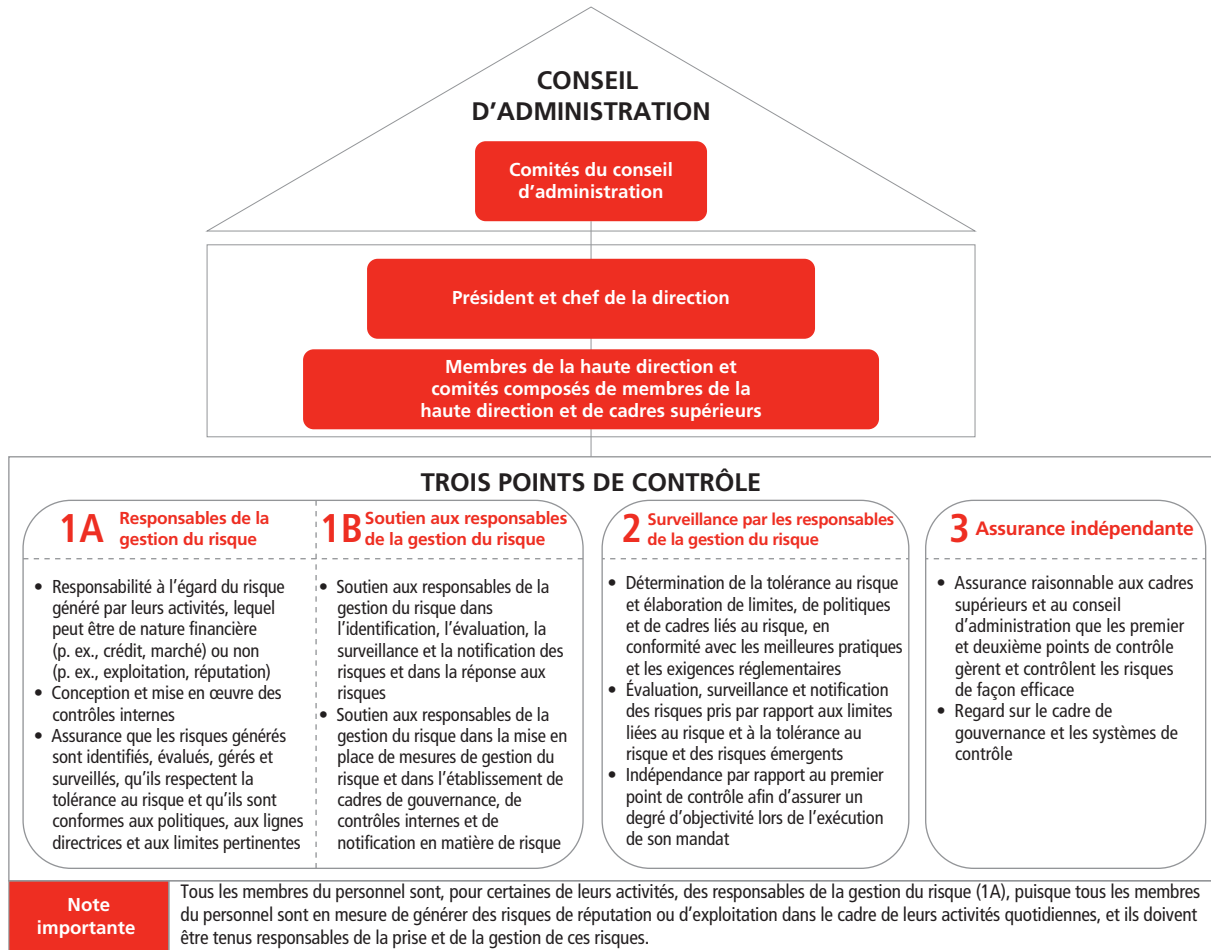
La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance du risque bien établie et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à certains comités de gestion du risque composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle à trois lignes de défense. Aux termes de ce modèle :

- le premier point de contrôle (composé habituellement des secteurs d'activité et de la plupart des fonctions générales) assume les risques et en est responsable;
- le deuxième point de contrôle (composé habituellement des fonctions de contrôle comme les groupes Gestion du risque global, Conformité globale, Lutte globale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et Finance globale) assure une surveillance indépendante et une remise en question objective du premier point de contrôle, en plus d'effectuer le suivi et le contrôle du risque;
- le troisième point de contrôle (le service Audit interne) fournit l'assurance indépendante quant à la conception et au fonctionnement des processus de contrôles internes, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque au sein des premier et deuxième points de contrôle.

Dans cette structure de gouvernance du risque, les membres du personnel de toutes les sphères d'activité de la Banque sont responsables de la gestion du risque.



Le **conseil d'administration**, à titre d'échelon supérieur de la structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque, s'assure, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée, y compris un sommaire global trimestriel du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des limites fixées, et il approuve les principales politiques et limites liées au risque de même que le cadre de tolérance au risque d'entreprise.

Le **comité de gestion du risque du conseil** assure la surveillance des fonctions liées à la gestion du risque, à la conformité et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de la Banque. Son rôle comprend l'examen et l'approbation périodiques des politiques, des cadres et des limites clés liés à la gestion du risque de la Banque. Par ailleurs, il s'assure que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de tolérance au risque d'entreprise de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le **comité d'audit du conseil** supervise l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. Il supervise l'intégrité des états financiers consolidés de la Banque et des résultats trimestriels connexes. Le comité encadre les compétences, l'indépendance et le rendement des auditeurs externes en plus de superviser les fonctions des groupes Finance globale et Audit de la Banque.

Le **comité des ressources humaines du conseil**, de concert avec le comité de gestion du risque du conseil, s'assure que des procédures adéquates sont en place afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux principaux programmes de rémunération de la Banque et que ces procédures sont conformes aux programmes de gestion du risque de la Banque. Le comité a également une responsabilité à l'égard des équipes de direction, de la planification de la relève et de la reconnaissance globale.

Le **comité de gouvernance du conseil** guide le conseil en matière d'amélioration de la gouvernance de la Banque par l'évaluation continue de l'approche de la Banque à l'égard de la gouvernance, en plus d'élaborer des recommandations sur les politiques de la Banque. Le comité est responsable du plan de relève du conseil, en plus de l'examen de la stratégie en matière de responsabilité sociale de la Banque et de la publication de l'information qui s'y rattache.

Le **président et chef de la direction** relève directement du conseil et doit définir, communiquer et mettre en place l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs fondamentales de la Banque Scotia afin de maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires. Le chef de la direction, assisté du chef de la gestion des risques et du chef des finances, s'assure du respect de la tolérance au risque de la Banque, ce qui est conforme à la stratégie à court et à long terme, au plan d'affaires, aux plans d'investissement et aux programmes de rémunération de la Banque.

Le **chef de la gestion des risques** relève du chef de la direction et veille à la gestion d'ensemble des groupes Gestion du risque global, Conformité globale et Lutte globale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le chef de la gestion des risques et les chefs des groupes Conformité globale et Lutte globale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont également un libre accès au comité de gestion du risque du conseil pour

assurer leur indépendance. À titre de membre parmi les plus haut placés de l'équipe de gestion de la haute direction de la Banque, le chef de la gestion des risques prend part aux décisions stratégiques relatives à la répartition des diverses sources de capital de la Banque afin de satisfaire aux cibles de performance des secteurs d'activité et de la fiche de rendement de la Banque.

Le **groupe Gestion du risque global** soutient les objectifs de la Banque et est responsable du maintien, à l'échelle de la Banque, d'un cadre de gestion du risque continu et efficace qui rejoint tous les niveaux de la Banque. Ce groupe doit fournir une assurance raisonnable à la haute direction, au conseil d'administration et aux actionnaires que les risques sont identifiés, gérés et communiqués de façon active à toutes les parties prenantes clés; cet objectif est atteint grâce à une reddition de compte fiable et en temps opportun. Le groupe Gestion du risque global a pour mission de s'assurer que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Il vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le **groupe Conformité globale** encourage les comportements éthiques et la conformité en général à l'échelle de la Banque Scotia et produit des rapports à ce sujet. Il assure une supervision indépendante et une remise en question efficace de la gestion du risque de conformité au sein des secteurs d'activité et les fonctions générales de la Banque. En outre, il agit à titre de consultant et d'éducateur sur le plan des politiques et procédures réglementaires et internes. Il est responsable de l'évaluation continue du risque à l'échelle de l'entreprise, de la surveillance et des essais, ainsi que d'autres activités visant à obtenir une assurance raisonnable que les mécanismes de contrôle de la conformité sont efficaces.

Le **groupe Lutte globale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme** élabore les normes à suivre en matière de contrôle efficace du risque de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions à l'échelle de la Banque. Ce groupe adapte le programme en fonction des besoins de la Banque, des pratiques du secteur et des exigences juridiques et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions, en plus d'assurer une supervision indépendante en fonction du risque en ce qui a trait à la conformité de la Banque à ces exigences et normes.

Le **groupe Finance globale** dirige, à l'échelle de la Banque, les stratégies financières qui contribuent à la capacité de cette dernière à maximiser la valeur pour les actionnaires de façon durable. Il voit également à la gestion active de la présentation fiable et en temps opportun de l'information financière à la direction, au conseil d'administration et aux actionnaires, aux organismes de réglementation, de même qu'aux autres parties prenantes. Cette information à fournir comprend les états financiers consolidés de la Banque et les résultats trimestriels et annuels connexes, ainsi que les dépôts réglementaires de nature financière. Le groupe Finance globale met à exécution les stratégies de gestion des finances et des fonds propres de la Banque dans le respect de la gouvernance et des contrôles appropriés, tout en veillant à ce que ses processus soient efficaces et efficaces.

Le **service Audit interne** présente au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit, des rapports indépendants portant sur la conception et l'efficacité du fonctionnement de la structure de gouvernance du risque et du cadre de gestion du risque de la Banque. Le service Audit interne a pour mission de fournir une assurance objective et indépendante quant à la conception et au fonctionnement des contrôles et des processus d'exploitation à l'échelle de la Banque ainsi que de fournir des services-conseils pour améliorer les activités de la Banque.

Les **secteurs d'activité et les fonctions générales** constituent le premier point de contrôle du modèle à « trois lignes de défense ». Ils sont responsables de la gestion efficace des risques au sein de leur propre secteur d'activité et de leurs fonctions au moyen de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation et de la surveillance des risques. Les secteurs d'activité et les fonctions générales mettent en place activement des contrôles internes efficaces pour gérer le risque et maintenir les activités à l'intérieur du cadre de tolérance au risque et des politiques en la matière. De plus, les secteurs d'activité disposent de processus efficaces d'identification, de surveillance et de reddition de compte en matière de conformité aux seuils permis de tolérance au risque.

Tolérance au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de la tolérance au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en fonction de cette tolérance.

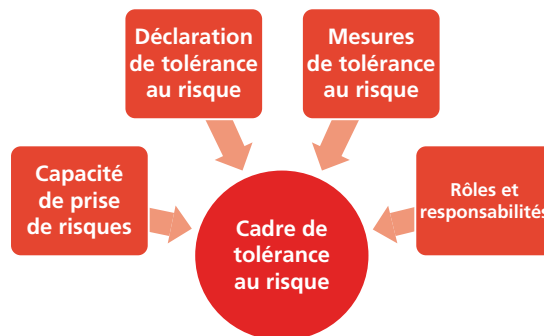
Le cadre de tolérance au risque d'entreprise de la Banque énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le cadre de tolérance au risque d'entreprise s'articule autour de l'identification de la capacité de prise de risques, de la déclaration de tolérance au risque, des mesures de tolérance au risque ainsi que des rôles et responsabilités. Collectivement, l'application de ces composantes aide la Banque à respecter des limites appropriées en matière de risque, à trouver l'équilibre optimal entre les risques et les avantages et à promouvoir une saine culture de gestion du risque.

La tolérance au risque de la Banque Scotia est intégrée aux processus de planification stratégique et des fonds propres et elle est passée en revue chaque année par des cadres supérieurs, qui en recommandent l'approbation au conseil. Les secteurs d'activité, les fonctions de contrôle et certaines unités d'exploitation mettent au point leurs propres cadres ou déclarations de tolérance au risque, qui sont harmonisés avec le cadre de tolérance au risque d'entreprise de la Banque.

Déclaration de tolérance au risque

La déclaration de tolérance au risque de la Banque est résumée ci-après :

1. La Banque favorise les entreprises qui génèrent des bénéfices durables, stables et prévisibles.
2. La Banque s'attend à prendre certains risques afin de générer des bénéfices, mais établit des limites pour s'assurer que les activités impliquant une prise de risques cadrent avec ses objectifs stratégiques, sa culture de gestion du risque et sa tolérance au risque.
3. La Banque limite ses activités impliquant une prise de risques à celles qui sont bien comprises et pour lesquelles elle dispose de l'expertise, des ressources et de l'infrastructure adéquates pour évaluer et gérer efficacement les risques et pour trouver un juste équilibre entre les risques et les avantages.



4. Les questions touchant les fonds propres sont prises en compte dans toutes les décisions importantes liées au risque.
5. La tolérance de la Banque au risque de réputation, au risque juridique, au risque réglementaire et au risque d'imposition est faible, et elle applique une politique de tolérance zéro envers les manquements au code d'éthique.
6. Il incombe à tous les employés de la Banque de comprendre les limites et toute autre restriction s'appliquant à leurs activités.

Mesures de tolérance au risque

Les mesures de tolérance au risque établissent des limites de risque bien définies, lesquelles sont essentielles à la gestion efficace du risque. Les structures et contrôles en matière de limites liées aux risques en place au niveau de la direction, au besoin, soutiennent les mesures clés de la tolérance aux principaux risques.

Autres composantes des mesures de tolérance au risque de la Banque Scotia :

- Détermination de la capacité de prise de risques et de la tolérance au risque selon les restrictions réglementaires;
- Réalisation d'essais dans des conditions critiques afin d'obtenir des mesures prospectives;
- Maintien des notations de crédit de la Banque Scotia à un niveau élevé;
- Réduction au minimum de la volatilité des résultats;
- Atténuation de la survenance d'un risque d'exploitation qui pourrait avoir une incidence sur le bénéfice, y compris les amendes imposées par les autorités réglementaires;
- Confirmation que le risque de réputation est la principale priorité et que la stratégie est réalisée dans le respect des paramètres d'exploitation établis.

Outils de gestion du risque

La gestion efficace du risque fait appel à des outils qui sont définis par le cadre de tolérance au risque d'entreprise de la Banque et intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.

Le cadre de gestion du risque de la Banque Scotia est soutenu par divers outils de gestion du risque qui sont utilisés de façon concertée afin de gérer les risques à l'échelle de l'entreprise. Les outils de gestion du risque sont passés en revue et mis à jour périodiquement afin qu'ils soient adéquats en regard des activités impliquant une prise de risques et qu'ils soient adaptés aux activités et stratégies financières de la Banque.

Politiques et limites

Politiques

La Banque élabore et met en œuvre ses principales politiques de gestion du risque en collaboration avec le conseil d'administration. Ces politiques (qui comprennent la tolérance et les cadres) sont également assujetties aux exigences et aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), de la *Loi sur les banques* et de la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). L'élaboration et la mise en œuvre de politiques traduisent des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, ce à quoi la Banque s'efforce d'adhérer en tout temps. La Banque donne des avis et fournit des conseils à ses filiales à l'égard de leurs politiques de gestion du risque afin qu'elles soient harmonisées à celles de la Banque, dans le respect des exigences réglementaires du territoire où se situe chaque filiale.

Les politiques s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler le risque. Elles sont fondées sur les recommandations des responsables de la gestion du risque, de l'audit interne, des secteurs d'activité ainsi que des cadres supérieurs et des membres de la haute direction. Les politiques tiennent également compte des meilleures pratiques du secteur et des exigences des organismes de réglementation. Par ailleurs, les politiques sont fonction de la tolérance au risque de la Banque et établissent les plafonds et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités. Les principales politiques de gestion du risque sont appuyées par des manuels, des procédures et des lignes directrices.

Limites

Les limites s'appliquent aux activités impliquant une prise de risques en fonction du seuil de tolérance établi par le conseil d'administration et les membres de la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées au processus de prise de risques ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Mesure des risques

Modèles

L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est équilibrée par un solide cadre de gouvernance et comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. L'élaboration, l'examen indépendant et l'approbation des modèles sont soumis à des politiques officielles, comme la Politique de gestion du risque lié aux modèles, et à la surveillance des comités composés de cadres supérieurs, comme le comité d'examen des modèles (pour les modèles de risque de marché, de risque de crédit de contrepartie et de risque de liquidité). Les principaux modèles utilisés pour évaluer les besoins en fonds propres réglementaires à la lumière des risques de crédit et de marché à l'échelle de l'entreprise sont approuvés par le BSIF. Ces modèles sont inclus dans le cadre de la Banque visant la gouvernance et la gestion du risque de modèle afin de s'assurer qu'ils respectent en continu les exigences réglementaires. La Banque utilise des modèles pour divers objectifs, notamment pour :

- estimer la valeur des transactions;
- évaluer l'exposition aux risques;
- déterminer les notations et les paramètres de risque de crédit;
- calculer les fonds propres économiques et réglementaires;
- calculer les pertes attendues liées au risque de crédit.

Surveillance et présentation de l'information

La Banque surveille en continu son exposition au risque afin de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites et des lignes directrices approuvées, et qu'elles sont conformes aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le cas échéant, tout manquement à ces limites ou lignes directrices est signalé à la haute direction ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Des rapports sur le risque sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité aux fins du respect des politiques de gestion du risque, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque. Un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque est présenté chaque trimestre au conseil d'administration.

Exercices prévisionnels

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque lui permettent d'évaluer l'incidence éventuelle sur ses revenus et ses fonds propres par suite de changements importants dans les conditions macroéconomiques, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière ainsi qu'à la planification en matière de gestion des crises. L'élaboration, l'approbation et l'examen continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique et sont sous la supervision du comité des essais dans des conditions critiques et des modèles fondés sur les pertes de crédit attendues ou d'autres comités de direction, selon le cas. Au besoin, le conseil d'administration ou son comité de gestion du risque approuve les limites des simulations de crises applicables à certains facteurs de risque et reçoit régulièrement des rapports sur les résultats obtenus. Chaque programme est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes, et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant les fonds propres, le financement, les limites du risque de marché et la tolérance au risque de crédit. Les programmes d'essais dans des conditions critiques sont conçus de manière à prévoir diverses simulations de crises, de niveaux de gravité, de portées et d'horizons temporels différents.

Autres essais

D'autres essais sont réalisés au besoin, tant à l'échelle de l'entreprise qu'au sein de fonctions précises, afin de tester les processus décisionnels de l'équipe de haute direction et des principaux dirigeants en simulant une situation de crise. Ces situations peuvent englober divers éléments complexes et perturbateurs à la lumière desquels les membres de la haute direction sont appelés à prendre des décisions clés. En règle générale, les simulations peuvent viser la mise à l'essai 1) du caractère exécutable des protocoles de déclenchement, 2) de l'état de préparation opérationnelle, 3) de l'adaptabilité du processus décisionnel de la haute direction et 4) du processus de hiérarchisation des mesures à prendre. Les exercices peuvent également tester l'applicabilité et la pertinence des données disponibles ainsi que la rapidité de présentation de l'information en ce qui a trait à la prise de décisions dans des conditions critiques/de crise.

Identification et évaluation du risque

Une gestion efficace du risque nécessite un processus exhaustif visant à identifier les risques et à en évaluer l'importance.

Principaux types de risques

La Banque évalue régulièrement les principaux types de risques auxquels elle est exposée afin de s'assurer qu'ils cadrent bien dans son profil de risque. Les principaux risques peuvent être classés dans l'une ou l'autre des deux grandes catégories suivantes :

Risques financiers

Risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque d'assurance

Il s'agit de risques que la Banque comprend bien et auxquels elle s'expose afin de générer des bénéfices durables et prévisibles. Les risques financiers sont habituellement quantifiables au moyen de méthodes largement acceptées et sont relativement prévisibles. La Banque a une tolérance plus élevée aux risques financiers qu'elle considère comme étant irrévocablement liés à ses activités, mais uniquement si ceux-ci sont bien compris, s'inscrivent dans les limites fixées et satisfont au profil de risque et d'avantages souhaité.

Risques non financiers

Risque d'exploitation, risques liés aux TI et à la cybersécurité, risque de conformité, risque de BA/FT, risque environnemental, risque de réputation et risque stratégique

Ces risques sont inhérents à nos activités et doivent être gérés dans le but de réduire les pertes potentielles. Les risques non financiers sont plus difficiles à anticiper, à définir et à mesurer que les risques financiers. S'ils ne sont pas gérés adéquatement, ces risques peuvent donner lieu à d'importantes pertes financières. La tolérance de la Banque aux risques non financiers est faible, et elle atténue l'importance de son exposition à ces risques au moyen de contrôles et de procédures internes, de même que d'investissements continus visant à renforcer ces contrôles et procédures.

Évaluation des risques

La Banque réalise régulièrement une évaluation globale qui détermine l'importance relative de tous les risques auxquels elle est exposée. Ce processus évalue chaque risque et détermine son omniprésence dans plusieurs secteurs d'activité, son importance pour un secteur d'activité donné, sa probabilité et son incidence potentielle, ainsi que les pertes inattendues qui pourraient en découler. Le processus examine également d'autres risques en évolution et d'autres risques émergents à la lumière de facteurs qualitatifs. Les risques relevés se voient attribuer une note en fonction de leur probabilité et de leur importance éventuelle, et ils représentent des intrants importants aux fins du Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (le « PIEAFP ») et du calcul des fonds propres.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Il est possible que ces risques aient une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de la Banque, sa réputation ou ses stratégies commerciales. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous identifions, évaluons, passons en revue, surveillons et gérons de manière proactive un large éventail de risques importants et de risques émergents afin que les stratégies d'atténuation du risque appropriées soient adoptées. Chaque trimestre, une liste des principaux risques importants et risques émergents est présentée aux cadres supérieurs et au conseil d'administration.

Autres facteurs

L'identification et l'évaluation du risque sont réalisées en continu au moyen des activités suivantes :

- Transactions – Les risques, y compris le risque de crédit et le risque de marché, sont évalués par les secteurs d'activité et examinés par le groupe Gestion du risque global, selon le cas.
- Surveillance – Les risques sont identifiés au moyen d'une surveillance et d'une communication en continu des tendances et au moyen d'analyses.
- Nouveaux produits et services – Les risques pouvant découler des nouveaux produits et services sont évalués conformément à un processus standardisé.
- Investissement stratégique – Les opérations de placement font l'objet d'un examen minutieux pour ce qui est des risques et sont approuvées par le comité de l'investissement et des transactions stratégiques, qui donne des avis, fournit des conseils et prend des décisions quant à l'utilisation et à la hiérarchisation efficaces des ressources.

Culture de gestion du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture solide, rigoureuse et systématique en matière de gestion du risque. Pour y arriver, tous les employés de la Banque doivent agir en tant que gestionnaire du risque et être responsables de la gestion du risque.

La culture de gestion du risque de la Banque est tributaire de nombreux facteurs, dont l'interdépendance entre la structure de gouvernance du risque, la tolérance au risque, la stratégie, la culture organisationnelle et les outils de gestion du risque de la Banque.

Les piliers sur lesquels repose la culture de gestion du risque de la Banque sont les suivants :

1. **Ton donné par la direction** – Des communications claires et cohérentes de la part des dirigeants sur les attentes en matière de comportement face au risque et sur l'importance accordée aux valeurs de la Banque Scotia.
2. **Responsabilité** – Tous les BanquiersScotia sont responsables de la gestion du risque conformément au modèle à trois lignes de défense.
3. **Motivation** – Les structures de performance et de rémunération encouragent les comportements souhaités et renforcent la culture de gestion du risque de la Banque.
4. **Remise en question** – Les BanquiersScotia sont incités à adopter une attitude critique – la transparence et le dialogue sont encouragés.

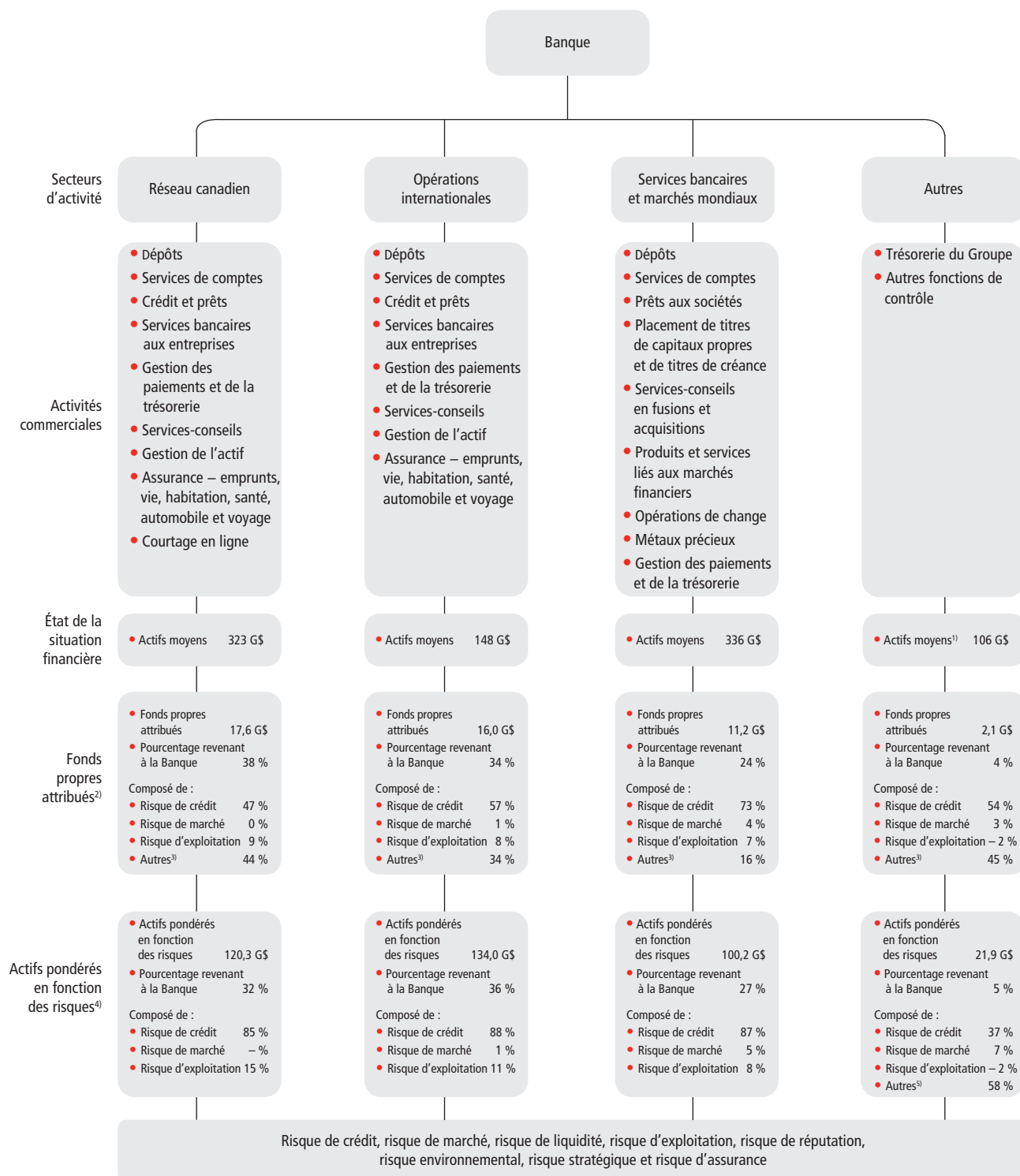
D'autres éléments qui guident et appuient la culture de gestion du risque de la Banque Scotia sont présentés ci-après :

- **Code d'éthique** – Décrit les normes de conduite à l'égard desquelles tous les employés doivent fournir une attestation annuelle.
- **Valeurs** – Intégrité – agir avec honneur; respect – considérer toutes les voix; responsabilité – passer aux actes; passion – se dépasser.
- **Communication** – La Banque partage activement son seuil de tolérance au risque, et son incidence sur les BanquiersScotia, dans le but de promouvoir une saine culture de gestion du risque.
 - La réputation est irremplaçable.
 - L'information est essentielle.
 - Vous êtes les artisans de notre succès.
 - Ne dépassez pas les limites.
- **Rémunération** – Les programmes sont élaborés dans le but de décourager les comportements qui iraient à l'encontre des valeurs et du code d'éthique de la Banque, et ne récompensent d'aucune façon ces comportements.
- **Formation** – La Banque Scotia conforte en permanence la culture de gestion du risque en mettant à la disposition de tous ses employés des cours de formation obligatoires et facultatifs efficaces et informatifs portant sur une multitude de sujets liés à la gestion du risque.
- **Forte centralisation des prises de décision à l'égard des enjeux sur le risque** – Le flux d'informations et de transactions que reçoivent les comités composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs permet à ceux-ci d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes à la tolérance au risque de la Banque.
- **Mandat des hauts dirigeants** – Le mandat de tous les hauts dirigeants de la Banque comporte des responsabilités en matière de gestion du risque.



Principaux types de risques

Type de risque	Principaux documents de régie	Application à la tolérance au risque
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Tolérance au risque de crédit Politique en matière de montage des prêts hypothécaires à l'habitation	Limites quantitatives, comme les limites de tolérance au risque de crédit à l'échelle de la Banque et pour chaque secteur d'activité, l'exposition à une seule contrepartie ou à un groupe de parties liées, le risque-pays et les concentrations sectorielles.
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché et du risque de taux d'intérêt structurel	Limites quantitatives, comme la valeur à risque (VaR), les résultats des essais dans des conditions critiques, les expositions aux placements en titres de créance, de même que les expositions au risque de taux d'intérêt structurel et au risque de change.
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité et des garanties	Limites quantitatives, comme un ratio de liquidité à court terme minimal, des niveaux appropriés d'actifs liquides de haute qualité qui peuvent rapidement être vendus ou nantis, des limites visant à contrôler les sorties de trésorerie nettes maximales sur une durée à court terme spécifiée, ainsi que la diversification du financement par sources.
Risque d'assurance	Politique de gestion du risque d'assurance Cadre de gestion du risque d'assurance	Le risque d'assurance est pris uniquement en vue d'atteindre un bénéfice stable et durable; ce risque est diversifié par secteurs géographiques et par produits. Des limites quantitatives, comme des mesures des revenus d'assurance à risque, font partie de la déclaration de tolérance au risque de la Banque.
Risque d'exploitation	Politique et cadre de gestion du risque d'exploitation Politique de contrôle interne Politique de gestion du risque lié aux nouvelles initiatives Politique de gestion du risque lié à un tiers	La tolérance au risque d'exploitation exprime le niveau de risque résiduel que la Banque est prête à tolérer, quantifié par l'intermédiaire d'une limite de perte globale, d'une limite de perte unique et d'une multitude de limites au titre de catégories individuelles de risque d'exploitation.
Risques liés aux technologies de l'information (« TI ») et à la cybersécurité	Politique et Cadre de gestion des risques liés aux technologies Politique afférente à la sécurité des données Cadre de gouvernance afférent à la sécurité des données Normes communes en matière de sécurité	La Banque établit des attentes et exigences minimales pour l'identification, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance systématiques des risques liés à la TI et à la cybersécurité, y compris des exigences de protection des renseignements tout au long de leur cycle de vie.
Risque de conformité	Politique de conformité Code d'éthique	La tolérance de la Banque aux pertes découlant de manquements à la conformité réglementaire est presque nulle. Le risque de conformité est exprimé au moyen d'une notation du risque de conformité résiduel à l'échelle de la Banque, laquelle est fonction des résultats de la plus récente évaluation du contrôle et des risques de conformité.
Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (« BA/FT »)	Politique en matière de LCBA/LCFT et de sanctions Manuel sur la LCBA/LCFT et les sanctions	La Banque n'a aucune tolérance envers les personnes morales ou physiques qui se livrent à des actes illégaux, pas plus qu'envers les entreprises exerçant des activités répréhensibles, semi-légales ou inappropriées.
Risque de réputation	Politique de gestion du risque de réputation	Faible tolérance au risque de réputation, au risque juridique et au risque d'imposition découlant des activités commerciales, initiatives, produits, services, transactions ou processus ou découlant de l'inadéquation des produits pour les clients.
Risque environnemental	Politique environnementale	La Banque a mis en place des politiques et des procédures visant à s'assurer que les emprunteurs ont la capacité et la volonté d'exercer une saine gestion du risque environnemental.
Risque stratégique	Rapport annuel sur la stratégie au conseil d'administration	Le rapport sur la stratégie tient compte des liens entre le cadre de tolérance au risque d'entreprise de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et les stratégies des fonctions générales.



1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.
 2) Les fonds propres attribués correspondent au montant obtenu en combinant : i) les fonds propres en fonction du risque et ii) le levier financier. Les fonds propres attribués sont présentés sur une base moyenne trimestrielle.
 3) Comprend les fonds propres attribués aux investissements importants, au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux ajustements liés au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I.
 4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2017 sont évalués aux fins réglementaires selon l'approche tout compris de Bâle III.
 5) Comprend les ajustements liés au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Il est possible que ces risques aient une incidence défavorable sur les stratégies commerciales, la performance financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous identifions, évaluons, passons en revue, surveillons et gérons de manière proactive un large éventail de risques importants et de risques émergents, en mettons en œuvre les stratégies d'atténuation du risque appropriées. Chaque trimestre, une liste accompagnée d'une brève description des principaux risques importants et risques émergents est présentée aux cadres supérieurs et au conseil d'administration.

Les risques importants et les risques émergents auxquels la Banque est exposée sont les suivants :

Risque géopolitique

Les risques géopolitiques peuvent avoir une incidence sur la volatilité des cours de change et des marchés financiers à l'échelle mondiale. Ces événements ont des répercussions sur tous les acteurs de ces marchés. À court terme, un choc sur les marchés pourrait avoir une incidence sur les activités de transaction et les activités autres que de transaction de même que sur les revenus de la Banque. À plus long terme, par leur incidence généralisée, les facteurs macroéconomiques pourraient influencer sur l'exposition de la Banque aux clients et aux marchés touchés par ces chocs. Malgré la difficulté à prévoir d'où surgiront les nouvelles perturbations géopolitiques, le programme d'essais dans des conditions critiques de la Banque contribue à évaluer l'incidence potentielle de situations graves, qu'elles soient de nature géopolitique ou autre. La bonne compréhension de la part de la direction du contexte géopolitique local et de l'environnement macroéconomique dans lesquels la Banque évolue, jumelée au modèle d'affaires de la Banque et à sa présence diversifiée sur le plan géographique, agit de façon continue comme facteur d'atténuation de ce risque.

Risque de conformité juridique et réglementaire

La Banque est assujettie à une batterie d'exigences réglementaires dans les territoires où elle exerce des activités. Bien que la Banque surveille et évalue en continu l'incidence potentielle des faits nouveaux en matière de réglementation afin de déterminer leur répercussion sur ses activités et pour mettre en place toutes les modifications nécessaires, il est possible que des autorités de réglementation ou des tiers contestent sa conformité. Le défaut de se conformer aux exigences juridiques et réglementaires pourrait se traduire par des amendes, des poursuites, des pénalités, des sanctions réglementaires, des mesures d'application et des restrictions ou des interdictions d'exercer des activités commerciales, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la Banque et sur sa réputation. Par ailleurs, se conformer quotidiennement aux lois et à la réglementation en vigueur nécessite et continuera de nécessiter des ressources importantes, y compris l'exigence pour la Banque de prendre des mesures ou d'engager des coûts plus importants que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la Banque. De telles modifications pourraient également porter préjudice aux stratégies d'affaires de la Banque ou restreindre son offre de produits et services, ou même améliorer la capacité des concurrents de la Banque à offrir des produits et services qui rivalisent avec ceux de la Banque.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme représentent des sujets de premier ordre en raison des conséquences juridiques, économiques et sociales graves auxquelles sont confrontées les nations du fait de ces activités illicites. Les autorités publiques, les autorités responsables de l'application de la loi et les autorités de réglementation à l'échelle mondiale ont recours à un éventail de moyens, notamment l'établissement d'exigences réglementaires pour les institutions financières, dans le but de restreindre la capacité des acteurs du milieu interlope et des réseaux terroristes de tirer avantage de leurs activités ou de les financer. Il est largement admis que les institutions financières sont dans une position unique et qu'elles détiennent les infrastructures nécessaires pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les activités criminelles au moyen de la prévention, de la détection et de l'échange d'information.

Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions économiques constituent un risque de réputation et des risques financiers, juridiques et réglementaires pour la Banque. La Banque Scotia est assujettie à plusieurs lois et règlements internationaux portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions économiques en raison de sa présence mondiale, lesquels lois et règlements augmentent en nombre et évoluent constamment.

La Banque s'est engagée à maintenir des systèmes financiers sécurisés dans les pays où elle exerce ses activités par la prise de mesures nécessaires, et en ayant recours à une approche fondée sur le risque. Le programme de lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque comprend des politiques et des contrôles internes en matière de pratiques d'identification et de vigilance à l'égard de la clientèle, de surveillance des opérations, d'enquête et de signalement des activités suspectes, ainsi que d'évaluation des nouveaux produits et services de prévention et de détection des activités qui pourraient représenter un risque pour la Banque sur le plan de la lutte contre le blanchiment d'argent. Le programme de lutte contre le blanchiment d'argent contribue également à la mise en œuvre d'un processus d'évaluation annuel du risque lié au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme dans l'ensemble de la Banque et il permet de s'assurer que tous les employés, y compris les membres du conseil d'administration, prennent part à des formations sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme lors de leur embauche et pendant qu'ils sont à l'emploi de la Banque.

Risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité

Le risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité continue de toucher les institutions financières et les autres entreprises au Canada et partout dans le monde. Non seulement les menaces sont-elles de plus en plus fréquentes, mais elles gagnent en complexité, les adversaires utilisant de nouvelles technologies et méthodes en constante évolution. L'environnement technologique de la Banque de même que celui de ses clients et des tiers qui lui offrent des services pourraient être la cible d'attaques, d'intrusions et d'autres compromissions. Ces incidents peuvent notamment donner lieu à une interruption des activités, à des détournements ou fuites non autorisées de données confidentielles, financières ou personnelles, ainsi qu'à des dommages à la réputation. La Banque effectue une surveillance et une gestion proactives des risques, et elle actualise et peaufine constamment ses programmes à mesure que de nouvelles menaces émergent afin de réduire au minimum les perturbations et de protéger les systèmes et l'information. En outre, la Banque souscrit des assurances de manière à atténuer certaines pertes pouvant potentiellement découler des atteintes à la cybersécurité.

Innovations et bouleversements technologiques

Le rythme rapide des innovations technologiques influe en permanence sur le secteur des services financiers et ses clients. De plus en plus de nouveaux joueurs non conventionnels font leur entrée sur le marché et mettent à l'épreuve la position des institutions financières traditionnelles. Ces nouveaux acteurs peuvent avoir recours à de nouvelles technologies et à des outils d'analyse de pointe afin d'innover rapidement, ce qui a la capacité d'influer sur le bénéfice et les coûts associés à certaines des activités de la Banque. En réponse à l'augmentation des exigences, des besoins et des attentes des clients, la Banque a entrepris une transformation numérique sur plusieurs années visant à faire d'elle un leader numérique du secteur des services financiers. Pour appuyer cette stratégie, la Banque a ouvert des usines numériques à Toronto et dans ses principaux marchés à l'international, à savoir le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie. Ces usines contribuent à l'innovation financière par l'intermédiaire de partenariats avec des sociétés de technologies financières de moindre envergure. En outre, la Banque investit considérablement dans le développement des compétences et l'éducation au moyen de divers partenariats stratégiques avec des universités canadiennes et d'autres organismes.

Endettement des consommateurs au Canada

L'endettement des ménages au Canada a excédé la croissance du revenu disponible au cours des derniers trimestres, cet endettement étant alimenté par la faiblesse des taux d'intérêt et par la stabilité des taux d'emploi à l'échelle nationale. Dans un tel contexte, l'accélération du crédit hypothécaire et des ventes d'habitations a contribué à la hausse de l'endettement des particuliers. À la lumière de ces tendances, plusieurs paliers de gouvernement ont mis en place une nouvelle législation afin de mettre en place des mesures de protection supplémentaires à l'égard du marché de l'habitation. Ces mesures comprennent l'imposition d'une taxe aux acheteurs étrangers en Colombie-Britannique et en Ontario, ainsi que des modifications à l'échelle nationale afin de resserrer les critères relativement aux montages de prêts hypothécaires garantis. La Banque gère de façon active ses portefeuilles de prêts et les soumet à divers scénarios d'essais dans des conditions critiques. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Sommaire du risque de crédit », pour obtenir une analyse plus complète de nos portefeuilles de prêts aux particuliers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle. Le risque de crédit comprend le risque de règlement, le risque d'inadéquation et le risque de corrélation défavorable.

Table des matières des informations sur le risque de crédit

	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Sommaire du risque de crédit	68		
Cadre de gestion du risque de crédit			
Mesures du risque	68		
Sociétés et entreprises	68		
Notations de risque	68		
Approbation du crédit	69		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	69		
Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers	69		
Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises	69		
Produits négociés	70		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	70		
Prêts aux particuliers	70		
Approbation du crédit	70		
Notations de risque	70		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	70		
Qualité du crédit	71	T3 Faits saillants financiers	15
Prêts douteux	71	T11 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	22
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	71	T12 Radiation nette en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	22
		T60 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques	106
		T61 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs géographiques	106
		T62 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis	107
		T63 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	108
		T64 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière	108
		T65 Variations du montant net des prêts douteux	109
		T66 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	109
		T67 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégories d'emprunteurs	110
		T68 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs	110
		T69 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques	111
		T70 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée	111
		T71 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques	112
		Analyse de l'exposition globale au risque de crédit, y compris l'exposition au risque de marché, les actifs des filiales d'assurance de la Banque et les autres actifs qui peuvent être complètement conciliés avec l'état de la situation financière (se reporter à la note 35, <i>Instruments financiers – gestion des risques</i> , figurant dans les états financiers consolidés)	200
Prêts acquis dans le cadre d'acquisitions	72		
Examen du portefeuille	72		
Diversification du risque	72	D24 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger – prêts et acceptations	73
		D25 ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises – prêts et acceptations	73
		T59 Prêts et acceptations par secteurs géographiques	106
Atténuation du risque	72		
Prêts garantis par des biens immobiliers	73	T43 Exposition au risque de la Banque par pays	74
Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada	74		81
Exposition au risque en Europe	74		
Instruments financiers	56	T36 Titres hypothécaires	57
		T37 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)	57

Sommaire du risque de crédit

- Les prêts et acceptations (particuliers et autres) sont demeurés diversifiés par secteurs géographiques, secteurs d'activité et clients. L'exposition régionale est répartie entre nos marchés clés (67 % au Canada, 7 % aux États-Unis, 5 % au Mexique et 21 % ailleurs). Le secteur des services financiers représente 4,6 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 24 milliards de dollars, en hausse de 4 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2016. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.
- Au 31 octobre 2017, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 522 milliards de dollars, par rapport à 497 milliards de dollars au 31 octobre 2016, la croissance étant attribuable aux prêts personnels ainsi qu'aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 237 milliards de dollars au 31 octobre 2017, 87 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 35 % du portefeuille de prêts total, était composé à hauteur de 54 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2017, ce qui est en hausse par rapport à 53 % au 31 octobre 2016.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque de crédit. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations de tolérance au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du comité d'évaluation du risque (le « conseil »), examine et approuve la tolérance de la Banque au risque de crédit annuellement et sa politique en matière de gestion du risque de crédit, bisannuellement :

- Les objectifs de la tolérance au risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les principaux principes de gestion du risque de crédit;
 - la délégation de pouvoir;
 - le programme de gestion du risque de crédit;
 - la gestion du risque de crédit de contrepartie pour les activités de négociation et de placement;
 - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grands groupes sectoriels. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global de la Banque examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d'assurer l'uniformité pour ce qui est de l'approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque. Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujéti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- les processus d'examen et de validation représentent une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit autres qu'envers les prêts aux particuliers sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l'élaboration, de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt, le calcul du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances et le rendement des capitaux propres.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des activités des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Services bancaires et marchés mondiaux.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (« NI »), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T28 présente la relation générale entre les NI de la Banque et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les unités responsables de l'approbation de crédit transmettent la demande,

accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au comité d'évaluation du risque du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détention sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le groupe Gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global effectuent un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex. : le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physique est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les dirigeants de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation des produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de l'unité d'exécution bancaire ou du groupe Gestion du risque global, la valeur a subi une variation importante. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne devrait dissuader la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- i. la méthode de comparaison
- ii. la méthode du coût
- iii. la méthode du revenu

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées. Dans la plupart des cas, les unités d'exploitation tiennent également compte des biens comparables, en plus des enjeux pris en considération dans le cadre des évaluations, afin de justifier davantage la valeur.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des instruments dérivés, des opérations de change, des opérations sur marchandises, des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés financiers (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des cours de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon positive à la probabilité de défaut de cette contrepartie.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une ou l'autre des parties, ou les deux, fournissent une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 92 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 29 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2017. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1 230 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 752 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales.

Approbation du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit liées aux prêts à la consommation sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au titre des prêts aux particuliers sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation font l'objet d'examen mensuels qui servent à mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et à déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier et d'un suivi continu de la performance des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour assurer l'indépendance véritable en ce qui a trait à l'examen de la conception et de la performance.

Les caractéristiques comportementales des clients utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes de notation du risque canadiens liés aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen de différentes méthodes de validation, dont une méthode d'évaluation automatisée et une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Qualité du crédit

T39 Prêts douteux par secteurs d'activité¹⁾

	2017			2016		
	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	882 \$	645 \$	237 \$	1 003 \$	656 \$	347 \$
Prêts aux entreprises	174	134	40	228	160	68
	1 056 \$	779 \$	277 \$	1 231 \$	816 \$	415 \$
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	1 221 \$	461 \$	760 \$	1 540 \$	648 \$	892 \$
Amérique latine						
Mexique	303	219	84	301	215	86
Pérou	704	402	302	764	501	263
Chili	565	245	320	499	237	262
Colombie	462	261	201	381	239	142
Autres – Amérique latine	182	142	40	143	136	7
Total – Amérique latine	2 216	1 269	947	2 088	1 328	760
	3 437 \$	1 730 \$	1 707 \$	3 628 \$	1 976 \$	1 652 \$
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	1 \$	1 \$	– \$	27 \$	7 \$	20 \$
États-Unis	132	39	93	210	47	163
Asie et Europe	239	73	166	298	102	196
	372 \$	113 \$	259 \$	535 \$	156 \$	379 \$
Total	4 865 \$	2 622 \$	2 243 \$	5 394 \$	2 948 \$	2 446 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des prêts productifs		1 446			1 444	

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux	
	2017 ¹⁾	2016 ¹⁾
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	0,43 %	0,49 %
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux	54 %	55 %

1) Exclut les prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a diminué pour s'établir à 4 865 millions de dollars au 31 octobre 2017 (compte non tenu d'un montant de 62 millions de dollars lié aux prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC relativement à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico), comparativement à 5 394 millions de dollars à l'exercice précédent (compte non tenu d'un montant de 100 millions de dollars relativement à R-G Premier Bank of Puerto Rico).

Le montant des prêts douteux du Réseau canadien a diminué de 175 millions de dollars, essentiellement en raison du portefeuille de prêts aux particuliers.

Le montant des prêts douteux des Opérations internationales a diminué de 191 millions de dollars, du fait des baisses aux Antilles, en Amérique centrale et au Pérou.

Le montant des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a affiché une baisse de 163 millions de dollars, en raison des baisses en Asie, aux États-Unis et au Canada.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 2 243 millions de dollars au 31 octobre 2017, soit une baisse de 203 millions de dollars par rapport à la même date l'an passé. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,43 % au 31 octobre 2017, ce qui représente une diminution de 6 points de base par rapport à 0,49 % à l'exercice précédent.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total a diminué de 324 millions de dollars pour se chiffrer à 4 068 millions de dollars au 31 octobre 2017 (compte non tenu d'un montant de 259 millions de dollars lié à des prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC relativement à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico), par rapport au compte de 4 392 millions de dollars à l'exercice précédent (compte non tenu d'un montant de 234 millions de dollars au titre de R-G Premier Bank).

Le compte de correction de valeur du Réseau canadien a diminué de 37 millions de dollars pour s'établir à 779 millions de dollars, ce qui est conforme à la baisse du montant brut des prêts douteux.

Le compte de correction de valeur des Opérations internationales a diminué de 246 millions de dollars pour s'établir à 1 730 millions de dollars, essentiellement aux Antilles et en Amérique centrale et au Pérou.

Le compte de correction de valeur des Services bancaires et marchés mondiaux a fléchi de 43 millions de dollars pour s'élever à 113 millions de dollars, ce qui traduit la baisse du montant brut des prêts douteux.

Le compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs est demeuré stable, s'établissant à 1 562 millions de dollars, ce montant étant composé du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs et des réserves à l'égard des engagements non financés et d'autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs a grimpé de 2 millions de dollars pour s'établir à 1 446 millions de dollars en raison d'un reclassement à partir des réserves à l'égard des engagements non financés et d'autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.

Prêts acquis dans le cadre d'acquisitions

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition, aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'étant comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière à cette date. En conséquence, on ne considère pas que les prêts acquis aient subi une dépréciation à la date de l'acquisition. Dans son évaluation de la juste valeur, la Banque tient compte des taux d'intérêt et des ajustements au titre des pertes sur créances.

L'ajustement au titre des taux d'intérêt à la date de l'acquisition est principalement lié aux prêts à taux fixe, et il reflète l'incidence de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel du prêt et le taux d'intérêt s'appliquant au prêt à la date de l'acquisition pour sa durée résiduelle. L'ajustement au titre des taux d'intérêt est amorti intégralement par imputation aux revenus d'intérêts dans l'état consolidé du résultat net sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'ajustement au titre des pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie au titre des prêts sur leur durée entière, établie à la date de l'acquisition. Les variations des flux de trésorerie attendus de ces prêts donnent lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas.

Au 31 octobre 2017, l'ajustement total résiduel au titre des pertes sur créances à l'égard de tous les prêts acquis du Réseau canadien et des Opérations internationales s'établissait à 58 millions de dollars (259 millions de dollars au 31 octobre 2016).

Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, un ajustement pour pertes sur créances subies et prévues de 192 millions de dollars (244 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016) a été comptabilisé pour l'exercice écoulé. L'apport net au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de l'ajustement au titre des pertes sur créances sur les prêts acquis au cours de l'exercice s'est élevé à 113 millions de dollars (123 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016).

Examen du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a diminué de 121 millions de dollars ou de 12 %. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux particuliers s'est chiffrée à 857 millions de dollars, en hausse de 87 millions de dollars ou de 11 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui traduit la croissance des prêts affichant un écart plus élevé.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises a diminué de 54 millions de dollars pour s'établir à 174 millions de dollars. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 56 millions de dollars, en baisse de 6 millions de dollars ou de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Opérations internationales

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a diminué de 54 millions de dollars, s'établissant à 2 173 millions de dollars, ce qui est attribuable en majeure partie aux prêts aux Antilles et en Amérique centrale. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux particuliers a été portée à 1 090 millions de dollars par rapport à celle de 1 007 millions de dollars enregistrée à l'exercice précédent. Les dotations au titre des prêts aux particuliers ont augmenté en Colombie, au Chili, en Uruguay et au Pérou, ce qui a été atténué par les diminutions au Mexique, aux Antilles et en Amérique centrale. Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises s'est établi à 1 264 millions de dollars, en baisse de 137 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux entreprises a totalisé 204 millions de dollars, contre 274 millions de dollars à l'exercice précédent. La baisse est surtout attribuable à la diminution des dotations en Colombie, aux Antilles et au Mexique, neutralisée en partie par la hausse des dotations, surtout au Chili et en Amérique centrale.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a diminué de 163 millions de dollars pour s'établir à 372 millions de dollars, essentiellement en Asie. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 42 millions de dollars, contre 249 millions de dollars à l'exercice précédent. Les dotations de l'exercice à l'étude sont principalement liées à l'Asie et à l'Europe.

Diversification du risque

Les risques auxquels la Banque s'expose, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés. (Il y a lieu de se reporter au tableau T59 et au tableau T63). Le diagramme D24 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque est le plus grand, à 33 % du risque global. Par ailleurs, l'Amérique latine comptait pour 11 % de l'exposition totale et les États-Unis, pour 7 %.

Le diagramme D25 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteur. (Il y a lieu de se reporter au tableau T63). Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent le secteur de l'immobilier et de la construction (4,7 %), le secteur des services financiers (4,6 %, y compris les banques et les institutions financières autres que les banques), le secteur de la vente en gros et au détail (4,0 %) et le secteur de l'énergie (3,0 %).

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2017, les cessions de prêts ont totalisé 242,1 millions de dollars, contre 42 millions de dollars en 2016. Le plus important volume de cessions de prêts en 2017 avait trait à des prêts dans le secteur de l'énergie. Au 31 octobre 2017, les dérivés de crédit utilisés pour atténuer l'exposition au risque des portefeuilles totalisaient 23 millions de dollars (montant notionnel), comparativement à 24 millions de dollars au 31 octobre 2016.

La Banque surveille activement les concentrations dans les secteurs et dans les pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs. Elle gère de près les portefeuilles des secteurs de l'énergie, des mines et de l'expédition.

Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille diversifié par produits, par activités commerciales et par secteurs géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

Énergie

L'encours des prêts consentis par la Banque à des entreprises et à des sociétés dans le secteur de l'énergie s'établissait à 15,5 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (15,6 milliards de dollars au 31 octobre 2016), ce qui représente environ 3,0 % du portefeuille de prêts total de la Banque (3,1 % au 31 octobre 2016). En outre, la Banque avait des engagements non prélevés connexes dans le secteur de l'énergie d'un montant total de 13,1 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (11,1 milliards de dollars au 31 octobre 2016). La hausse des engagements de prêts non prélevés s'explique essentiellement par les sous-secteurs en amont et intermédiaire. L'exposition au sous-secteur en amont a grimpé de 1,9 milliard de dollars depuis le 31 octobre 2016. Quelque 64 % de l'encours des prêts consentis par la Banque dans le secteur de l'énergie et des engagements non prélevés connexes sont de première qualité, compte tenu des sûretés et garanties.

La Banque continue de tenir compte de l'incidence des faibles prix des produits énergétiques dans son programme de simulation de crise. Les résultats continuent de respecter notre tolérance au risque.

Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 octobre 2017, ces prêts s'élevaient à 340 milliards de dollars ou à 65 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (322 milliards de dollars ou 65 % au 31 octobre 2016). De ces prêts, une tranche de 257 milliards de dollars ou de 76 % est composée de prêts garantis par des biens immobiliers (242 milliards de dollars ou 75 % au 31 octobre 2016). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

T40 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques

2017										
Aux 31 octobre	Prêts hypothécaires à l'habitation					Marges de crédit hypothécaires à l'habitation				
	Assurés ¹⁾		Non assurés		Total	Assurés ¹⁾		Non assurés		Total
(en millions de dollars)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada ²⁾										
Provinces de l'Atlantique	6 671 \$	3,2	5 088 \$	2,5	11 759 \$	5,7	1 \$	-	1 226 \$	6,1
Québec	8 100	3,9	7 843	3,8	15 943	7,7	-	-	1 009	5,0
Ontario	46 367	22,5	55 166	26,8	101 533	49,3	-	-	10 416	51,7
Manitoba et Saskatchewan	5 696	2,8	3 698	1,8	9 394	4,6	1	-	816	4,1
Alberta	18 902	9,2	12 162	5,9	31 064	15,1	2	-	3 050	15,1
Colombie-Britannique et territoires	15 185	7,4	20 915	10,2	36 100	17,6	-	-	3 631	18,0
Canada ³⁾	100 921 \$	49,0 %	104 872 \$	51,0 %	205 793 \$	100 %	4 \$	-	20 148 \$	100 %
Étranger	-	-	31 123	100	31 123	-	-	-	-	-
Total	100 921 \$	42,6 %	135 995 \$	57,4 %	236 916 \$	100 %	4 \$	-	20 148 \$	100 %
2016										
Canada ²⁾	109 947 \$	56,9 %	83 356 \$	43,1 %	193 303 \$	100 %	8 \$	0,1 %	19 065 \$	99,9 %
Étranger	-	-	29 585	100	29 585	100	-	-	-	-
Total	109 947 \$	49,3 %	112 941 \$	50,7 %	222 888 \$	100 %	8 \$	0,1 %	19 065 \$	99,9 %

- 1) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.
- 2) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
- 3) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 2 594 \$ (2 376 \$ au 31 octobre 2016), dont une tranche de 1 689 \$ est assurée (1 392 \$ au 31 octobre 2016).

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

T41 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques

2017						
Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes						
Aux 31 octobre	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 ans et plus	Total des prêts hypothécaires à l'habitation
Canada	33,8 %	37,9 %	26,9 %	1,3 %	0,1 %	100 %
Étranger	69,3 %	17,2 %	11,1 %	2,3 %	0,1 %	100 %
2016						
Canada	35,2 %	36,3 %	26,7 %	1,7 %	0,1 %	100 %
Étranger	67,7 %	19,0 %	11,5 %	1,7 %	0,1 %	100 %

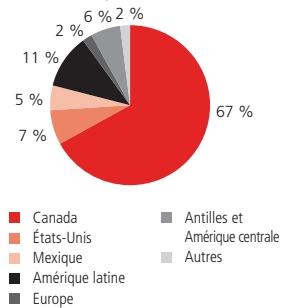
Ratios prêt-valeur

Une tranche de 51 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (43 % au 31 octobre 2016) et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 51 % (50 % au 31 octobre 2016).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés durant l'exercice, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux à titre de refinancement afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques.

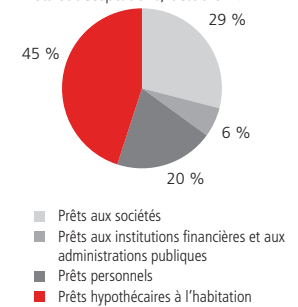
D24 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger ...

Prêts et acceptations, octobre 2017



D25 ... ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises

Prêts et acceptations, octobre 2017



T42 Ratios prêt-valeur

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés ¹⁾	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratios prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation ²⁾ Ratios prêt/valeur (%)
Canada :		
Provinces de l'Atlantique	69,4 %	57,8 %
Québec	65,4	67,9
Ontario	63,2	62,0
Manitoba et Saskatchewan	68,7	62,8
Alberta	68,3	70,0
Colombie-Britannique et territoires	62,7	61,3
Canada	64,0 %	62,7 %
Étranger	70,4 %	s.o.
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016	
Canada	62,9 %	64,5 %
Étranger	69,1 %	s.o.

1) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

2) Comprennent uniquement les marges de crédit hypothécaires à l'habitation aux termes du programme Crédit Intégré Scotia. Le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaires à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation

La Banque soumet son portefeuille à des essais dans des conditions critiques afin d'évaluer l'incidence qu'aurait une hausse du taux de chômage, une augmentation des taux d'intérêt, une baisse de la valeur des biens immobiliers et des variations d'autres variables macroéconomiques pertinentes. La Banque considère que les pertes potentielles liées au portefeuille de prêts hypothécaires advenant un tel ralentissement économique sont gérables étant donné la diversification du portefeuille, le pourcentage élevé de prêts assurés et le faible ratio prêt-valeur du portefeuille. Cette conclusion est aussi étayée par une saine supervision de la gestion du risque et par des stratégies dynamiques d'atténuation du risque.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

En ce qui a trait aux prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada, la Banque avait des prêts en cours de 949 millions de dollars au 31 octobre 2017 (956 millions de dollars au 31 octobre 2016). Il s'agit d'un portefeuille de qualité supérieure composé de prêts à des promoteurs bien connus qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au risque en Europe

La Banque est d'avis que ses expositions au risque en Europe sont gérables, que leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (86 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes) et qu'elles sont peu importantes compte tenu du capital de la Banque. Il ne s'est produit aucun événement significatif au cours du trimestre qui a eu une incidence importante sur l'exposition de la Banque.

L'exposition de la Banque aux emprunteurs souverains s'établissait à 8,9 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (7,3 milliards de dollars au 31 octobre 2016), soit 5,7 milliards de dollars à l'égard de banques (5,2 milliards de dollars au 31 octobre 2016) et 17,6 milliards de dollars à l'égard de sociétés (16,6 milliards de dollars au 31 octobre 2016).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2017 (0,6 milliard de dollars au 31 octobre 2016).

Les expositions actuelles de la Banque en Europe sont réparties comme suit :

T43 Exposition au risque de la Banque par pays

Aux 31 octobre	2017							2016
	Prêts et équivalents de prêts ¹⁾	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres ²⁾	Transactions de financement sur titres et dérivés ³⁾	Montant financé total	Engagements non prélevés ⁴⁾	Total	
(en millions de dollars)								Total
Grèce	214 \$	– \$	(1)\$	– \$	213 \$	– \$	213 \$	311 \$
Irlande	582	275	10	43	910	1 123	2 033	771
Italie	93	–	(9)	–	84	49	133	240
Portugal	–	–	–	1	1	–	1	–
Espagne	637	1	(2)	5	641	185	826	771
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	1 526 \$	276 \$	(2)\$	49 \$	1 849 \$	1 357 \$	3 206 \$	2 093 \$
Royaume-Uni	8 956 \$	1 510 \$	2 343 \$	1 804 \$	14 613 \$	5 553 \$	20 166 \$	15 986 \$
Allemagne	1 131	731	1 571	59	3 492	1 003	4 495	4 878
France	1 036	52	2 317	87	3 492	1 561	5 053	5 325
Pays-Bas	1 476	121	318	91	2 006	1 335	3 341	3 469
Suisse	783	7	154	269	1 213	943	2 156	2 300
Autres	2 744	144	2 304	359	5 551	2 517	8 068	7 546
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	16 126 \$	2 565 \$	9 007 \$	2 669 \$	30 367 \$	12 912 \$	43 279 \$	39 504 \$
Total – Europe	17 652 \$	2 841 \$	9 005 \$	2 718 \$	32 216 \$	14 269 \$	46 485 \$	41 597 \$
Au 31 octobre 2016	14 748 \$	2 519 \$	8 304 \$	3 554 \$	29 125 \$	12 472 \$	41 597 \$	

1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances évalué individuellement s'établissait à 52 \$. Les lettres de crédit et les garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprennent des lettres de crédit et des garanties d'un montant total de 3 366 \$ au 31 octobre 2017 (2 890 \$ au 31 octobre 2016).

2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.

3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 2 515 \$ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 12 112 \$.

4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. La table des matières des informations sur le risque de marché est présentée ci-après.

Table des matières des informations sur le risque de marché

Table des matières	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Catégories du risque de marché	76		
Risque de taux d'intérêt	76		
Risque d'écart de crédit	76		
Risque de change	76		
Risque sur actions	76		
Risque sur marchandises	76		
Gouvernance du risque de marché	76		
Sommaire des mesures du risque	76		
Valeur à risque	76		
Exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global	77		
Essais dans des conditions critiques	77		
Analyse de sensibilité	77		
Analyse des écarts de sensibilité	77		
Validation des modèles de risque de marché	77		
Risque de marché lié aux activités autres que de transaction	77		
Risque de taux d'intérêt	77-78	D26 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt T44 Écart de taux d'intérêt T45 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels	78 78 78
Risque de change	78-79		
Risques liés aux portefeuilles de placements	79		
Risque de marché lié aux activités de transaction	79	T46 Mesures du risque de marché D27 Répartition des revenus provenant des activités de transaction D28 Revenus provenant des activités de transaction quotidiens c. VaR	79 80 80
Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière	81	T47 Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière de la Banque	81
Produits dérivés et opérations structurées	81		
Produits dérivés	81		
Opérations structurées	82		
Exposition en Europe	74	T43 Exposition au risque de la Banque par pays	74
Risque de marché	52-53	T33 Total du capital lié au risque de marché	53
Instruments financiers	56	T36 Titres hypothécaires T37 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)	57 57

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Ce risque touche des instruments comme, sans toutefois s'y limiter, les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses des écarts de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur le revenu annuel et la VaR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction maximale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Ce risque touche des instruments comme, sans toutefois s'y limiter, les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et les plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux précieux, des métaux de base, des produits énergétiques et des produits agricoles. Les positions sur marchandises physiques et sur dérivés sont exposées à ce risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction totale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions sur marchandises physiques et sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

<u>Activités de financement autres que de transaction</u>	<u>Activités d'investissement</u>	<u>Activités de transaction</u>
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de crédit	Risque d'écart de crédit
	Risque de change	Risque de change
	Risque sur actions	Risque sur actions
		Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le « CGRMAP ») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, les services administratifs ou le groupe Finance. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGAP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque (« VaR »), l'exigence de fonds propres incrémentale, la mesure du risque global, les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité et l'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (« VaR »)

La VaR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La VaR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque propre à la dette. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VaR au titre du risque de marché général et est calculé au moyen de la VaR du risque propre à la dette, qui a recours à un rééchantillonnage historique. En outre, la Banque calcule une VaR ayant subi une simulation de crise, laquelle est obtenue au moyen de la même méthode de base que la VaR, mais est calibrée en fonction d'une période de un an considérée comme ayant subi une crise. La période ayant subi une crise est déterminée par analyse du profil de risque du portefeuille de transaction en regard de données de marché historiques. La VaR ayant subi une situation de crise vient compléter la VaR, puisqu'elle évalue l'incidence d'une volatilité de marché supérieure aux données historiques prises en compte dans le calcul de la VaR.

Tous les principaux facteurs de risque se reflètent dans la VaR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VaR et de la VaR ayant subi une simulation de crise jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VaR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VaR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VaR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VaR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VaR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VaR et des évaluations rétrospectives tous les trimestres.

Exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global, qui tiennent compte de ce qui suit :

Risque de défaillance : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la défaillance d'un débiteur (émetteur d'actions/d'obligations ou contrepartie).

Risque de migration du crédit : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la révision à la baisse ou à la hausse de notations.

Un modèle Monte Carlo est appliqué aux débiteurs sous-jacents aux portefeuilles de dérivés de crédit et d'obligations aux fins de simulations de défaillance et de migration. De plus, pour les activités de négociation en corrélation, il existe un modèle de simulation de marché de la mesure du risque global qui tient compte des variations historiques des prix. L'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global sont calculées au 99,9^e centile sur un horizon de liquidité de un an. Le conseil d'administration examine les résultats de l'exigence de fonds propres incrémentale et de la mesure du risque global tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VaR et à la VaR ayant subi une situation de crise est que celles-ci ne reflètent que l'historique de volatilité récent et une période de un an considérée comme ayant subi une crise, respectivement. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VaR, comme la crise du crédit de 2008 ou la crise financière russe en 1998. Comme c'est le cas pour la VaR, la VaR ayant subi une situation de crise fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes. De plus, les résultats du programme d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour vérifier que les fonds propres liés au risque de marché de la Banque sont suffisants pour absorber ces pertes potentielles.

La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VaR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats des essais dans des conditions critiques tous les trimestres.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les secteurs géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la présentation de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes monnaies à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en aplanissant et en déformant la courbe.

Analyse des écarts de sensibilité

L'analyse des écarts de sensibilité sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt des disparités liées à la refixation des prix des activités autres que de transaction de la Banque. Aux termes de cette analyse, les actifs, les passifs et les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière qui sont sensibles aux taux d'intérêt sont attribués à des périodes définies selon les dates prévues de refixation des prix. L'écart de taux d'intérêt des produits assortis d'échéances contractuelles est fondé sur la date d'échéance contractuelle ou la prochaine date de réévaluation du prix, selon la plus rapprochée de ces deux dates. L'écart de taux d'intérêt des produits n'ayant pas d'échéance contractuelle est fondé sur le comportement historique des consommateurs.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne;
- des analyses d'impact, y compris des essais dans des conditions critiques, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif se réunit aux deux semaines pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés aux portefeuilles d'activités autres que de transaction découlent essentiellement des disparités de taux d'intérêt (fréquence des refixations de prix) au titre des expositions des actifs et des passifs. Les plus importantes expositions liées au portefeuille d'activités autres que de transaction découlent des services bancaires aux particuliers au Canada. La principale composante de ce risque est liée aux positions du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation. Le tableau T44 résume les écarts de taux d'intérêt au titre des positions liées aux activités autres que de transaction de la Banque.

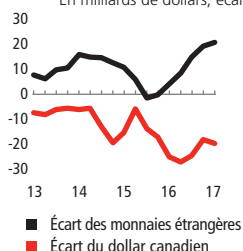
Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative aux revenus annuels mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces limites sont fixées d'après le cadre de tolérance au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et le taux d'intérêt versé sur ses passifs. Les écarts en ce qui a trait aux rendements découlent en partie de la disparité dans les caractéristiques relatives à l'échéance et à la modification de taux des actifs et des passifs. Cette disparité est inhérente aux opérations autres que de négociation de la Banque et expose cette dernière à des variations défavorables des taux d'intérêt. Le comité de gestion de l'actif et du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration. La Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre de tolérance au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des analyses des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VaR pour l'évaluation du risque, la surveillance des limites et la planification. Les calculs du risque de taux d'intérêt de la Banque se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs inscrits ou non à l'état de la situation financière, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque.

Le tableau T45 fait état de l'incidence après impôt d'une variation immédiate et soutenue de 100 points de base pendant un an sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur un bilan statique. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2017, une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les monnaies et toutes les échéances, aurait pour effet de réduire le bénéfice net après impôt d'environ 67 millions de dollars au cours des 12 prochains mois. Le profil de taux d'intérêt diffère selon que les positions sont libellées en dollars canadiens ou dans une autre monnaie, les positions en dollar canadiens bénéficiant d'une baisse des taux d'intérêt dans la prochaine année, en présumant que la direction ne prend aucune autre mesure. Au cours de l'exercice 2017, ce chiffre a varié de (85) millions de dollars à 131 millions de dollars. La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée après impôt des actifs nets de la Banque d'environ 354 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2017, ce chiffre a varié de (847) millions de dollars à (268) millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (le bénéfice annuel n'illustre l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Le bénéfice annuel et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Il n'y a pas eu de dépassements aux limites au cours de l'exercice.

D26 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt
En milliards de dollars, écart de sensibilité aux taux d'intérêt pour un an



T44 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt

Positions sensibles aux taux d'intérêt ¹⁾ Au 31 octobre 2017 (en milliards de dollars)	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Plus de 1 an	Positions non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens					
Actifs	206,2 \$	52,2 \$	156,4 \$	1,5 \$	416,3 \$
Passifs	229,1 \$	49,0 \$	127,2 \$	11,0 \$	416,3 \$
Écart	(22,9)\$	3,2 \$	29,2 \$	(9,5)\$	- \$
Monnaies étrangères					
Actifs	320,4 \$	34,9 \$	64,0 \$	79,7 \$	499,0 \$
Passifs	298,4 \$	36,2 \$	64,4 \$	100,0 \$	499,0 \$
Écart	22,0 \$	(1,3)\$	(0,4)\$	(20,3)\$	- \$
Total					
Écart	(0,9)\$	1,9 \$	28,8 \$	(29,8)\$	- \$
Au 31 octobre 2016					
Écart	(7,9)\$	(13,0)\$	58,1 \$	(37,2)\$	- \$

1) Compte tenu des instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière et du montant estimatif des remboursements anticipés de prêts à la consommation, de prêts hypothécaires et de CPG encaissables. L'écart ne figurant pas à l'état de la situation financière est porté aux passifs.

T45 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017		2016	
	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel
Incidence après impôt				
Hausse de 100 points de base des taux Risque lié aux activités autres que de transaction	(354)\$	64 \$	(785)\$	(32)\$
Baisse de 100 points de base des taux Risque lié aux activités autres que de transaction	183 \$	(67)\$	650 \$	32 \$

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en monnaies étrangères qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujéti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des cours de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le comité de gestion de l'actif et du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En revanche, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le comité de gestion de l'actif et du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en monnaies étrangères. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur monnaies étrangères et les swaps de monnaies étrangères. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

Au 31 octobre 2017, en l'absence de couvertures, principalement à l'égard de l'exposition au dollar américain, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (accru) d'environ 58 millions de dollars son bénéfice avant impôt de l'exercice (60 millions de dollars au 31 octobre 2016).

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de cours de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujétiés aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VaR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée avec des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VaR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VaR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares.

Au cours de l'exercice 2017, la VaR quotidienne totale de transaction s'est établie en moyenne à 11,2 millions de dollars, contre 12,6 millions de dollars en 2016.

T46 Mesure du risque de marché

(en millions de dollars)	2017				2016			
	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	10,1 \$	10,8 \$	15,1 \$	8,0 \$	10,6 \$	10,6 \$	16,4 \$	7,5 \$
Écart de crédit	6,9	6,3	9,1	4,1	8,0	8,3	13,6	4,5
Taux d'intérêt	8,4	8,4	12,0	5,3	8,5	6,4	10,0	3,0
Actions	3,2	2,2	4,8	1,0	2,0	2,7	6,4	0,8
Change	2,9	2,2	5,5	0,7	2,1	1,3	2,9	0,6
Marchandises	1,3	1,4	2,6	0,6	2,0	2,4	3,9	1,3
Risque propre à la dette	3,3	3,6	5,1	2,4	4,2	6,3	12,6	3,7
Effet de la diversification	(10,3)	(8,9)	s.o.	s.o.	(7,6)	(10,7)	s.o.	s.o.
VaR à l'échelle de la Banque	10,6 \$	11,2 \$	14,9 \$	9,1 \$	13,2 \$	12,6 \$	20,3 \$	8,7 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	34,7 \$	28,5 \$	44,5 \$	19,2 \$	21,2 \$	27,6 \$	37,4 \$	18,0 \$
Exigence de fonds propres incrémentale	144,5 \$	271,2 \$	399,8 \$	144,5 \$	391,7 \$	423,4 \$	539,5 \$	277,6 \$
Mesure du risque global	– \$	49,2 \$	65,2 \$	– \$	70,2 \$	107,6 \$	227,3 \$	62,8 \$

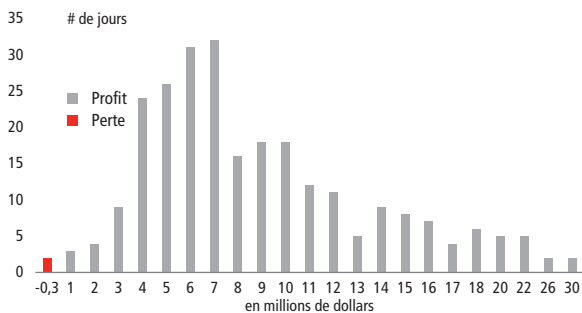
La Banque calcule également une VaR ayant subi une simulation de crise selon la même méthode de départ que la VaR. La VaR ayant subi une simulation de crise tient toutefois compte de la volatilité des marchés sur une période de un an considérée comme ayant subi une crise compte tenu du profil de risque du portefeuille de transaction. La période actuelle englobe la crise du crédit de 2008-2009 ayant fait suite à l'effondrement de Lehman Brothers. Au cours de l'exercice 2017, la VaR quotidienne de transaction ayant subi une simulation de crise s'est établie en moyenne à 28,5 millions de dollars, en regard de 27,6 millions de dollars en 2016.

À l'exercice 2017, l'exigence de fonds propres incrémentale moyenne a été ramenée à 271,2 millions de dollars, par rapport à 423,4 millions de dollars en 2016, essentiellement en raison de l'exposition réduite aux marchés émergents. La mesure du risque global a été ramenée à zéro au troisième trimestre par suite de l'échéance de l'ancien portefeuille de transaction en corrélation.

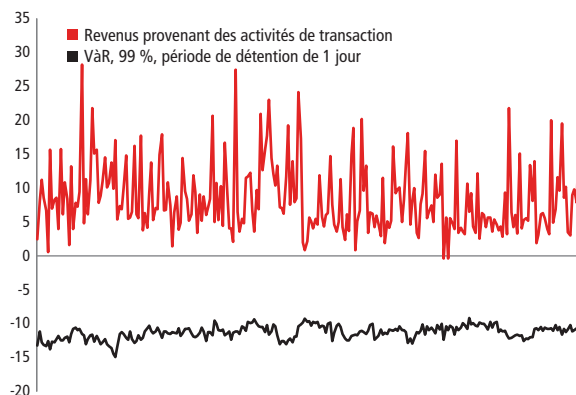
Description des composantes des revenus provenant des activités de transaction et comparaison graphique de la VaR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme D27 présente la répartition des revenus provenant des activités de transaction quotidiens pour l'exercice 2017, et le diagramme D28 compare cette répartition aux résultats de la VaR quotidienne. Les revenus provenant des activités de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus provenant des activités de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 7,0 millions de dollars, contre 6,5 millions de dollars en 2016. Les revenus ont été positifs pour 99 % des jours de transaction au cours de l'exercice, ce qui est supérieur au taux de 2016 établi à 98 %. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 3 août 2017, s'est établie à 0,4 million de dollars et était inférieure à la VaR totale de 11,0 millions de dollars la même journée.

D27 Répartition des revenus provenant des activités de transaction
Exercice clos le 31 octobre 2017



D28 Revenus provenant des activités de transaction quotidiens c. VaR
En millions de dollars, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017



Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction comme la VaR. Les risques sur dérivés liés aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux sont reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction, tandis que les dérivés utilisés aux fins de gestion de l'actif et du passif sont pris en compte dans le risque lié aux activités autres que de transaction. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T47 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Mesure du risque de marché

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	5 717 \$	5 717 \$	– \$	– \$	s.o.
Actifs détenus à des fins de transaction	98 464	98 464	–	–	s.o.
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	13	–	13	–	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	35 364	30 648	4 716	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	69 269	–	69 269	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	504 369	–	504 369	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ¹⁾	202 077	–	–	202 077	s.o.
Total des actifs	915 273 \$	134 829 \$	578 367 \$	202 077 \$	
Dépôts	625 367 \$	– \$	593 174 \$	32 193 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	4 663	–	4 663	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	30 766	30 766	–	–	s.o.
Instruments financiers dérivés	34 200	30 545	3 655	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	6 819	6 819	–	–	s.o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	2 201	–	2 201	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché ³⁾	149 632	–	–	149 632	s.o.
Total des passifs	853 648 \$	68 130 \$	603 693 \$	181 825 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Mesure du risque de marché

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	8 442 \$	8 442 \$	– \$	– \$	s.o.
Actifs détenus à des fins de transaction	108 561	108 561	–	–	s.o.
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	221	–	221	–	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	41 657	36 401	5 256	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	72 919	–	72 919	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	480 164	–	480 164	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ¹⁾	184 302	–	–	184 302	s.o.
Total des actifs	896 266 \$	153 404 \$	558 560 \$	184 302 \$	
Dépôts	611 877 \$	– \$	580 814 \$	31 063 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	1 459	–	1 459	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	23 312	23 312	–	–	s.o.
Instruments financiers dérivés	42 387	38 213	4 174	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	8 430	8 430	–	–	s.o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	3 011	–	3 011	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché ³⁾	147 969	–	–	147 969	s.o.
Total des passifs	838 445 \$	69 955 \$	589 458 \$	179 032 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus provenant des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement, et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujéti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services Fiscalité, Finances et Affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités composés de membres de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions figurant et ne figurant pas à l'état de la situation financière;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.

Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur et qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats de ces essais sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.

- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par secteurs géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou être laissés arriver à échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai attendu pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2017, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 180 milliards de dollars (183 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, représentaient 67 % des actifs liquides (74 % au 31 octobre 2016). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières, de métaux précieux ainsi que de prêts à vue et à court terme, s'établissaient à 33 % (26 % au 31 octobre 2016). La diminution des actifs liquides s'explique en grande partie par la réduction des titres liquides non grevés, des métaux précieux et des dépôts auprès d'autres institutions financières, laquelle a été contrebalancée en partie par une hausse des dépôts auprès de banques centrales.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2017. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T48 Groupes d'actifs liquides

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	49 754 \$	– \$	49 754 \$	– \$	7 306 \$	42 448 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 909	–	9 909	–	108	9 801	–
Métaux précieux	5 717	–	5 717	–	123	5 594	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	41 791	9 836	51 627	24 505	–	27 122	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	47 388	54 286	101 674	75 362	–	26 312	–
Autres titres	56 444	59 590	116 034	79 363	–	36 671	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ²⁾	33 327	–	33 327	2 360	–	30 967	–
Prêts à vue et à court terme	1 405	–	1 405	–	–	1 405	–
Total	245 735 \$	123 712 \$	369 447 \$	181 590 \$	7 537 \$	180 320 \$	– \$

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	35 396 \$	– \$	35 396 \$	– \$	7 917 \$	27 479 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	10 948	–	10 948	–	196	10 752	–
Métaux précieux	8 442	–	8 442	–	115	8 327	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	45 825	12 482	58 307	27 187	–	31 120	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	50 761	36 822	87 583	58 680	–	28 903	–
Autres titres	58 833	60 745	119 578	76 394	–	43 184	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ²⁾	33 072	–	33 072	1 993	–	31 079	–
Prêts à vue et à court terme	1 673	–	1 673	–	–	1 673	–
Total	244 950 \$	110 049 \$	354 999 \$	164 254 \$	8 228 \$	182 517 \$	– \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

2) Ces titres hypothécaires, lesquels sont disponibles à la vente, sont pris en compte dans les prêts hypothécaires à l'habitation dans l'état de la situation financière.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T49 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
La Banque de Nouvelle-Écosse (société mère)	131 838 \$	135 335 \$
Filiales de la Banque au Canada	13 753	13 871
Filiales de la Banque à l'étranger	34 729	33 311
Total	180 320 \$	182 517 \$

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (81 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On présume que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T50 Grèvement d'actifs

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	49 754 \$	– \$	49 754 \$	– \$	7 306 \$	42 448 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 909	–	9 909	–	108	9 801	–
Métaux précieux	5 717	–	5 717	–	123	5 594	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	41 791	9 836	51 627	24 505	–	27 122	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	47 388	54 286	101 674	75 362	–	26 312	–
Autres titres liquides	56 444	59 590	116 034	79 363	–	36 671	–
Autres titres	2 311	4 645	6 956	2 916	–	–	4 040
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 327	–	33 327	2 360	–	30 967	–
Prêts à vue et à court terme	1 405	–	1 405	–	–	1 405	–
Autres prêts	486 949	–	486 949	6 072	54 746	12 721	413 410
Autres actifs financiers ⁴⁾	151 329	(85 691)	65 638	4 212	–	–	61 426
Actifs non financiers	28 949	–	28 949	–	–	–	28 949
Total	915 273 \$	42 666 \$	957 939 \$	194 790 \$	62 283 \$	193 041 \$	507 825 \$

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	35 396 \$	– \$	35 396 \$	– \$	7 917 \$	27 479 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	10 948	–	10 948	–	196	10 752	–
Métaux précieux	8 442	–	8 442	–	115	8 327	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	45 825	12 482	58 307	27 187	–	31 120	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	50 761	36 822	87 583	58 680	–	28 903	–
Autres titres liquides	58 833	60 745	119 578	76 394	–	43 184	–
Autres titres	5 007	4 149	9 156	3 615	–	–	5 541
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 072	–	33 072	1 993	–	31 079	–
Prêts à vue et à court terme	1 673	–	1 673	–	–	1 673	–
Autres prêts	464 840	–	464 840	5 934	60 311	11 596	386 999
Autres actifs financiers ⁴⁾	151 916	(84 399)	67 517	5 316	–	–	62 201
Actifs non financiers	29 553	–	29 553	–	–	–	29 553
Total	896 266 \$	29 799 \$	926 065 \$	179 119 \$	68 539 \$	194 113 \$	484 294 \$

- 1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons légales ou autres.
- 2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts auprès de banques centrales immédiatement disponibles.
- 3) Autres actifs non grevés et sans restrictions qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.
- 4) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2017, les actifs grevés de la Banque totalisaient 257 milliards de dollars (248 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Des actifs non grevés restants de 701 milliards de dollars (678 milliards de dollars au 31 octobre 2016), une tranche de 193 milliards de dollars (194 milliards de dollars au 31 octobre 2016) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. En cas de diminution d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sous sa cote plancher actuelle, celle-ci devrait donner des garanties supplémentaires de 53 millions de dollars ou de 161 millions de dollars, respectivement, afin de satisfaire aux exigences contractuelles en matière de financement des dérivés ou de marge.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

La ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF stipule que les Banques doivent maintenir des niveaux appropriés d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent être convertis en trésorerie afin de couvrir leurs besoins de liquidité, dans l'hypothèse prédéterminée d'une très grave crise de liquidité qui durerait 30 jours civils. L'hypothèse de crise de liquidité prévue par le ratio de liquidité à court terme comprend des hypothèses au titre des décotes d'actifs, des retraits de dépôts, des taux de refinancement de gros et des taux de décaissement visant les engagements.

Les actifs liquides de haute qualité sont regroupés en trois catégories, à savoir le niveau 1, le niveau 2A et le niveau 2B, selon les directives de ligne directrice *Normes de liquidité*. Aucune décote n'est appliquée aux actifs liquides de haute qualité de niveau 1 et ceux-ci comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les réserves auprès des banques centrales à la disposition de la Banque en situation de crise et les titres ayant un facteur de pondération des risques de 0 %. Les niveaux 2A et 2B comprennent les actifs liquides de haute qualité ayant une qualité inférieure et des décotes de 15 % à 50 % sont appliquées à ceux-ci.

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2017, en fonction de la position quotidienne moyenne du trimestre (alors qu'au 31 octobre 2016, il était fonction du ratio de liquidité à court terme de fin de mois pour août, septembre et octobre).

T51 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque

	Valeur non pondérée totale (moyenne) ²⁾	Valeur pondérée totale (moyenne) ³⁾
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars) ¹⁾		
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	127 444 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	167 418 \$	11 390
Dépôts stables	78 922	2 540
Dépôts moins stables	88 496	8 850
Financements de gros non garantis	161 682	78 135
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives bancaires	54 947	13 338
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	86 727	44 789
Dettes non garantie	20 008	20 008
Financements de gros non garantis	*	30 152
Exigences supplémentaires	182 203	38 530
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	24 467	14 611
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	5 058	5 058
Engagements de crédit et de liquidité	152 678	18 861
Autres obligations de financement contractuelles	2 779	1 181
Autres obligations de financement conditionnelles ⁴⁾	436 988	7 055
Total des sorties de trésorerie	*	166 443 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (ex. : prises en pension)	142 364 \$	25 351 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	20 335	13 125
Autres entrées de trésorerie	26 216	26 216
Total des entrées de trésorerie	188 915 \$	64 692 \$
		Valeur ajustée totale ⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	127 444 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	101 751 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	125 %
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2016 (en millions de dollars)		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	136 401 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	107 822 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	127 %

* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) En fonction des positions quotidiennes moyennes des 63 jours ouvrables du trimestre.

2) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés venant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

4) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de liquidité et de crédit sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

5) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité demeurent en grande partie composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice *Normes de liquidité*). Le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 cadre avec celui du trimestre clos le 31 octobre 2016.

Les monnaies fonctionnelles importantes de la Banque sont le dollar canadien et le dollar américain. La Banque suit ses expositions importantes conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à sa tolérance au risque.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 269 milliards de dollars au 31 octobre 2017 (266 milliards de dollars au 31 octobre 2016). L'augmentation par rapport au 31 octobre 2016 s'explique en grande partie par le capital autogénéré et l'émission d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV, déduction faite des rachats d'actions privilégiées et de débentures subordonnées. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations, sont considérés comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de plus de un an) de 140 milliards de dollars (141 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets à moyen terme, des billets de dépôt, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités du pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et des marchés est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs et la capacité du marché ainsi que l'objectif de maintenir un éventail diversifié de sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de dépôt de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de titrisation de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme préalable de la Fiducie à terme de créances Hollis II, de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire du prospectus préalable de Trillium Credit Card Trust II et de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles. Bien que la Banque tienne compte des programmes de titrisation de la SCHL dans son analyse des émissions de créances de gros, cette source de financement n'est pas assujettie au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et ses programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances sur prêts automobiles indirects par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire du programme de Trillium Credit Card Trust II. Le programme d'obligations sécurisées de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority et la Banque peut émettre des titres aux termes du programme en Europe, aux États-Unis, en Australie et en Suisse. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen et de son programme de billets à moyen terme singapourien. Le programme de billets à moyen terme européen de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority, de la Bourse suisse et du marché obligataire de Tokyo, et son programme de billets à moyen terme singapourien est inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T52 Financement de gros¹⁾

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	2 740 \$	471 \$	405 \$	264 \$	110 \$	3 990 \$	205 \$	153 \$	– \$	4 348 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	7 699	12 227	22 351	12 740	7 557	62 574	5 685	495	12	68 766
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	1 885	4 233	981	–	–	7 099	–	–	–	7 099
Billets à moyen terme et billets de dépôt ⁴⁾	24	3 621	8 480	5 469	6 378	23 972	13 024	32 927	10 453	80 376
Titres adossés à des actifs	–	1	–	1 162	215	1 378	822	1 975	351	4 526
Obligations sécurisées	2 821	–	–	13	686	3 520	6 378	14 719	1 410	26 027
Titrisations de prêts hypothécaires ⁵⁾	–	569	666	556	310	2 101	2 158	10 522	4 943	19 724
Débitures subordonnées ⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	181	7 022	7 203
Total des sources de financement de gros	15 169 \$	21 122 \$	32 883 \$	20 204 \$	15 256 \$	104 634 \$	28 272 \$	60 972 \$	24 191 \$	218 069 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	10 463 \$	16 319 \$	31 236 \$	18 474 \$	14 045 \$	90 537 \$	18 914 \$	33 755 \$	17 487 \$	160 693 \$
Financement garanti	4 706	4 803	1 647	1 730	1 211	14 097	9 358	27 217	6 704	57 376

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	2 958 \$	571 \$	187 \$	148 \$	31 \$	3 895 \$	103 \$	149 \$	– \$	4 147 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	11 434	16 838	25 324	8 181	7 357	69 134	3 151	333	–	72 618
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	2 625	3 978	1 906	–	–	8 509	–	–	–	8 509
Billets à moyen terme et billets de dépôt ⁴⁾	1 573	5 700	4 576	3 681	3 962	19 492	21 935	31 195	7 576	80 198
Titres adossés à des actifs	–	451	25	26	189	691	1 218	1 555	417	3 881
Obligations sécurisées	–	3 353	2 707	–	–	6 060	3 413	19 160	1 381	30 014
Titrisations de prêts hypothécaires ⁵⁾	–	1 376	663	950	1 063	4 052	2 102	7 834	3 782	17 770
Débitures subordonnées ⁶⁾	22	30	62	1	3	118	–	109	8 767	8 994
Total des sources de financement de gros	18 612 \$	32 297 \$	35 450 \$	12 987 \$	12 605 \$	111 951 \$	31 922 \$	60 335 \$	21 923 \$	226 131 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	15 987 \$	23 139 \$	30 149 \$	12 011 \$	11 353 \$	92 639 \$	25 189 \$	31 786 \$	16 343 \$	165 957 \$
Financement garanti	2 625	9 158	5 301	976	1 252	19 312	6 733	28 549	5 580	60 174

1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des opérations de pension sur titres et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau T57, Échéances contractuelles. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales obtenus par la Trésorerie du Groupe.

3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.

4) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.

5) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.

6) Bien que les débitures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2017, les actifs liquides non grevés de 180 milliards de dollars (183 milliards de dollars au 31 octobre 2016) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances et obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière au 31 octobre 2017, en fonction des dates d'échéance contractuelle.

Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit et qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction. Le coût total des baux, déduction faite des revenus de location provenant des locaux sous-loués, s'est élevé à 444 millions de dollars en 2017 (428 millions de dollars en 2016). La hausse découle principalement de l'augmentation des loyers contractuels, contrebalancée en partie par l'incidence favorable du change.

Au 31 octobre 2017

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	51 646 \$	894 \$	395 \$	175 \$	159 \$	396 \$	514 \$	290 \$	10 911 \$	65 380 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	5 484	5 106	3 275	2 740	2 224	5 272	14 816	17 776	41 771	98 464
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	13	–	–	–	13
Titres pris en pension et titres empruntés	73 346	16 966	3 732	1 087	188	–	–	–	–	95 319
Instruments financiers dérivés	3 544	4 558	2 084	1 418	1 274	4 303	8 375	9 808	–	35 364
Titres de placement disponibles à la vente	3 094	5 645	4 495	2 170	2 131	6 506	18 098	7 054	1 311	50 504
Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance	739	779	1 052	1 193	123	5 847	8 923	109	–	18 765
Prêts	28 840	25 032	28 778	29 291	27 197	74 303	209 229	28 667	53 032	504 369
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 072	4 065	9 542	15 700	13 083	42 460	129 448	18 017	1 529 ¹⁾	236 916
Prêts personnels et sur cartes de crédit	3 980	2 309	3 124	3 322	3 217	10 899	20 601	5 293	50 586	103 331
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	21 788	18 658	16 112	10 269	10 897	20 944	59 180	5 357	5 244 ²⁾	168 449
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(4 327)	(4 327)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 875	2 399	254	22	10	–	–	–	–	13 560
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	33 535	33 535
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	56 154 \$	48 037 \$	49 107 \$	30 938 \$	26 373 \$	44 735 \$	73 099 \$	16 037 \$	280 887 \$	625 367 \$
Particuliers	7 058	7 247	8 500	7 840	7 862	13 223	13 741	393	134 166	200 030
Autres que de particuliers	49 096	40 790	40 607	23 098	18 511	31 512	59 358	15 644	146 721	425 337
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	3	5	118	133	543	2 882	979	–	4 663
Acceptations	10 875	2 399	254	22	10	–	–	–	–	13 560
Obligations liées aux titres vendus à découvert	336	167	97	148	1 057	3 354	9 229	9 935	6 443	30 766
Instruments financiers dérivés	2 810	3 348	1 786	1 258	1 347	3 056	11 534	9 061	–	34 200
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	85 636	8 452	1 524	229	2	–	–	–	–	95 843
Débitures subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	5 935	–	5 935
Autres passifs	1 419	1 076	440	824	187	1 369	3 223	4 314	30 462	43 314
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	61 625	61 625
Engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière										
Contrats de location simple	30 \$	60 \$	88 \$	87 \$	84 \$	311 \$	656 \$	593 \$	– \$	1 909 \$
Engagements de crédit ³⁾	4 661	5 913	12 862	18 293	17 254	24 091	97 773	4 819	–	185 666
Garanties financières ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	36 344	36 344
Obligations d'impartition ⁵⁾	19	37	54	53	53	207	517	–	1	941

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures. Entre autres partenaires d'impartition, mentionnons IBM Canada et Symcor inc.

Au 31 octobre 2016

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux										
	37 703 \$	1 071 \$	320 \$	237 \$	1 198 \$	932 \$	537 \$	38 \$	12 750 \$	54 786 \$
Actifs détenus à des fins de transaction										
	8 579	7 984	2 485	2 754	2 762	4 683	17 149	20 109	42 056	108 561
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres pris en pension et titres empruntés										
	70 343	13 250	6 156	1 541	839	–	–	–	–	92 129
Instruments financiers dérivés										
	2 311	3 041	1 210	1 218	900	3 694	9 986	19 297	–	41 657
Titres de placement disponibles à la vente										
	1 933	4 088	3 265	2 641	1 301	5 666	23 587	5 945	2 083	50 509
Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance										
	207	439	1 162	522	1 003	4 347	14 434	296	–	22 410
Prêts										
	23 431	24 057	26 091	25 375	26 331	81 473	190 391	31 851	51 164	480 164
Prêts hypothécaires à l'habitation										
	3 382	5 485	8 771	12 693	10 796	48 038	112 675	19 265	1 783 ¹⁾	222 888
Prêts personnels et sur cartes de crédit										
	2 790	2 484	2 902	3 154	2 777	10 277	20 914	5 813	48 391	99 502
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques										
	17 259	16 088	14 418	9 528	12 758	23 158	56 802	6 773	5 616 ²⁾	162 400
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances										
	–	–	–	–	–	–	–	–	(4 626)	(4 626)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations										
	9 899	1 816	248	9	6	–	–	–	–	11 978
Autres actifs										
	–	–	–	–	–	–	–	–	33 851	33 851
Passifs et capitaux propres										
Dépôts										
	55 066 \$	59 091 \$	55 977 \$	24 792 \$	22 794 \$	50 504 \$	75 096 \$	13 125 \$	255 432 \$	611 877 \$
Particuliers										
	6 944	8 892	9 131	7 392	6 501	15 206	16 317	549	128 370	199 302
Autres que de particuliers										
	48 122	50 199	46 846	17 400	16 293	35 298	58 779	12 576	127 062	412 575
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net										
	–	4	–	–	3	110	1 038	304	–	1 459
Acceptations										
	9 899	1 816	248	9	6	–	–	–	–	11 978
Obligations liées aux titres vendus à découvert										
	80	200	388	897	22	2 755	4 544	9 039	5 387	23 312
Instruments financiers dérivés										
	1 711	2 237	1 399	1 399	1 035	4 267	10 473	19 866	–	42 387
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés										
	87 130	7 050	215	335	2 352	1	–	–	–	97 083
Débentures subordonnées										
	–	–	–	–	–	–	–	7 633	–	7 633
Autres passifs										
	568	819	591	316	550	1 434	2 432	4 094	31 912	42 716
Total des capitaux propres										
	–	–	–	–	–	–	–	–	57 821	57 821
Engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière										
Contrats de location simple										
	28 \$	60 \$	88 \$	85 \$	83 \$	291 \$	631 \$	536 \$	– \$	1 802 \$
Engagements de crédit ³⁾										
	5 081	5 170	12 498	15 381	20 870	15 723	93 842	5 680	–	174 245
Garanties financières ⁴⁾										
	–	–	–	–	–	–	–	–	35 297	35 297
Obligations d'impartition										
	17	35	50	49	49	197	114	–	1	512

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

Autres risques

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque d'encourir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation ou à l'échec de procédures et de systèmes internes ou, encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut le risque juridique, mais non le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Le risque d'exploitation sous-tend toutes nos activités, y compris les pratiques et contrôles visant à gérer les autres risques. Le défaut de gérer le risque d'exploitation peut entraîner une perte financière directe ou indirecte, de même que des sanctions réglementaires et des atteintes à la réputation.

Gouvernance et organisation

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque énonce une approche intégrée qui a pour but d'identifier, d'évaluer, de contrôler, d'atténuer et de signaler les risques d'exploitation à l'échelle de la Banque. Les éléments suivants occupent une place importante dans le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque :

- Le programme d'autoévaluation du contrôle des risques de la Banque inclut des examens en bonne et due forme des unités, opérations et processus importants afin de déceler et d'évaluer le risque d'exploitation. Ce programme permet à la direction de s'assurer que les principaux risques ont été relevés et que les contrôles sont efficaces. La direction des secteurs d'activité confirme l'exactitude de chaque évaluation et élabore des plans d'action pour atténuer les risques résiduels, le cas échéant.
- Le programme d'analyse de scénarios de la Banque fournit une vision prospective des principaux risques et donne à la direction un meilleur éclairage sur le caractère plausible, mais très improbable de la survenance d'un risque d'exploitation théorique à incidence élevée. L'analyse de scénarios facilite également la répartition de la gravité dans le modèle de capital de l'approche de mesures avancées (« AMA ») de la Banque (dont il est question ci-après).
- Le programme d'indicateurs de risques clés (« IRC ») de la Banque fournit de l'information sur les niveaux d'exposition à un risque d'exploitation précis à un moment donné et peut aider à surveiller les changements potentiels dans les conditions de risque ou les nouveaux risques émergents et à évaluer l'exposition aux risques résiduels ou l'efficacité des contrôles.
- Le programme des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne prend en compte l'effet des principaux facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne dans les fonds propres réglementaires alloués aux secteurs en utilisant un tableau de bord propre au programme. Le tableau de bord sert à ajuster les calculs du capital effectués au moyen du modèle de capital de l'AMA et, en raison de sa nature prospective, il aide également à cerner les nouvelles tendances et les risques émergents.
- La politique de gestion du risque lié aux nouvelles initiatives de la Banque décrit les principes généraux applicables à l'examen, à l'approbation et à la mise en œuvre de nouveaux produits et services au sein de la Banque Scotia et vise à donner une orientation générale.
- La base de données centralisée sur les pertes d'exploitation de la Banque enregistre les principaux renseignements sur les pertes d'exploitation et les incidents évités de justesse.
- Le suivi par la Banque des événements touchant son secteur d'activité permet de déceler les importantes pertes subies par d'autres institutions financières et fournit un cadre de référence pour l'examen et l'évaluation de sa propre exposition aux risques.
- Les programmes de formation de la Banque, y compris les examens et les cours obligatoires sur le blanchiment d'argent, le risque d'exploitation et la sécurité des renseignements, permettent aux employés d'être renseignés et outillés pour protéger les actifs des clients et de la Banque.
- La haute direction et le conseil d'administration de la Banque reçoivent un rapport sur le risque d'exploitation, lequel comprend des renseignements sur les événements, les résultats, les tendances et les thèmes importants obtenus au moyen des outils associés au risque d'exploitation. La combinaison de ces sources d'information procure à la Banque une vision prospective et rétrospective du risque d'exploitation.

Fonds propres au titre du risque d'exploitation

La Banque peut choisir entre deux méthodes de calcul des fonds propres réglementaires au titre du risque d'exploitation aux termes des règles de l'accord de Bâle, à savoir l'approche standard et l'approche de mesures avancées (l'« AMA »). En 2016, le BSIF a approuvé notre demande visant à utiliser l'AMA aux fins des calculs au titre du risque d'exploitation, sous réserve d'un plancher de fonds propres. En 2017, nous avons officiellement commencé à utiliser l'AMA aux fins de la présentation d'informations sur les fonds propres réglementaires.

Risques liés aux technologies de l'information (« TI ») et à la cybersécurité

Les risques liés aux TI s'entendent de la probabilité de panne ou de défaillance de l'environnement informatique pouvant donner lieu à une perte ou à d'autres répercussions défavorables pour la Banque. Les risques liés aux TI s'entendent du risque commercial lié à l'utilisation, à la possession, à l'exploitation, à la participation, à l'influence et à l'adoption de TI au sein d'une entreprise. Le risque lié à la cybersécurité est un type de risques liés aux TI qui a trait à la protection des renseignements par l'élimination des menaces pesant sur les données traitées, stockées et transportées par des systèmes informatiques interreliés. Les risques liés aux TI et à la cybersécurité découlent d'événements touchant les technologies de l'information (comme les atteintes à la cybersécurité et les interruptions) qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités. Ces événements pourraient donner lieu à une interruption des activités, à une perturbation des services, à un vol de propriété intellectuelle et de renseignements confidentiels, à une surveillance accrue par les organismes de réglementation, à des poursuites ou à des atteintes à la réputation.

Le conseil d'administration approuve la Politique de gestion des risques liés aux technologies et la Politique afférente à la sécurité des données de manière à s'assurer que l'environnement informatique de la Banque demeure fiable, sécurisé, résilient et stable, tout en concourant aux stratégies et aux objectifs commerciaux. La Banque a instauré un cadre de gestion des risques liés aux technologies et un cadre de gouvernance de la sécurité des données qui fournissent la structure nécessaire à l'application efficace des politiques visant l'environnement informatique.

La protection des données et des systèmes contre de multiples menaces numériques en constante évolution demeure l'une des principales priorités de la Banque en matière de gestion du risque. Au cours de la dernière année, un grand nombre de fuites de données fortement médiatisées ont touché des organisations de toutes tailles dans plusieurs secteurs d'activité. La cybercriminalité est de plus en plus répandue et sa résolution plus coûteuse et chronophage que jamais, ce qui signifie que les entreprises font face à une possibilité accrue de poursuites, d'atteintes à la réputation, d'interruptions des activités et de répercussions financières. La Banque continue de renforcer son programme de cybersécurité, d'étendre ses mécanismes de défense contre les menaces potentielles et de réduire au minimum les répercussions des atteintes à la cybersécurité. En outre, la Banque vérifie sa préparation à des événements échappant à sa volonté, notamment en simulant des cyberattaques, et elle évalue et améliore en continu ses capacités et son infrastructure.

Risque de conformité

Le risque de conformité s'entend du risque qu'une activité commerciale donnée ne soit pas exercée conformément à la réglementation applicable, aux politiques et procédures internes pertinentes et aux normes d'éthique qu'exigent les organismes de réglementation, les clients, les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes. La « réglementation » englobe l'ensemble des lois, règles, règlements et directives réglementaires d'administrations publiques ainsi que les codes d'éthique, règlements et statuts sectoriels et d'autoréglementation.

La Banque exerce des activités dans de nombreux territoires à l'échelle mondiale et fournit un large éventail de produits et de services financiers par l'entremise de ses divers secteurs d'activité et établissements. Elle est assujettie et doit se conformer à une réglementation exhaustive en constante évolution mise en place par des administrations publiques, des autorités de surveillance et des organes d'autoréglementation dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Le seuil réglementaire ne cesse d'augmenter à mesure que la réglementation devient plus rigoureusement appliquée et que de nouveaux règlements sont adoptés. Les attentes du public sont également en constante hausse. Les organismes de réglementation et les clients s'attendent à ce que la Banque et ses employés exercent leurs activités en conformité avec les lois applicables et s'abstiennent de pratiques contraires à l'éthique.

Le risque de conformité est géré à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire de son programme de conformité (le « programme »), qui prévoit la nomination d'un chef de la conformité et de l'application de la réglementation, lequel est responsable de la conformité de la Banque et supervise la gestion du risque de conformité de celle-ci. Le chef de la conformité et de l'application de la réglementation évalue l'adéquation, le respect et l'efficacité du programme, en plus d'assurer l'élaboration et la mise en application de politiques et de procédures de conformité écrites qui sont tenues à jour et approuvées par les membres de la haute direction, l'évaluation et la documentation des risques de conformité et l'élaboration et le maintien d'un programme écrit de formation en matière de conformité, soit, dans chaque cas, directement ou indirectement par l'entremise d'autres services de la Banque, en coordination avec le groupe Gestion du risque global. Ce programme et les activités connexes font l'objet d'un examen périodique du service Audit interne afin d'évaluer l'efficacité du programme.

La politique de conformité approuvée par le conseil d'administration de la Banque décrit les politiques et principes généraux applicables à la gestion du risque de conformité au sein de la Banque Scotia. Elle comprend le cadre de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque aux termes de la ligne directrice E-13 du BSIF. La politique de conformité fait partie intégrante des politiques et procédures qui articulent collectivement, à l'échelle de l'entreprise, la structure de gouvernance et de contrôle de la Banque. D'autres politiques et procédures axées plus spécifiquement sur différents aspects de la gestion du risque de conformité pourraient être mises au point dans le cadre de la politique de conformité, s'il apparaît nécessaire ou judicieux de le faire.

Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (« BA/FT ») s'entend de la probabilité que des personnes physiques ou morales aient recours à la Banque Scotia pour recycler des produits de la criminalité, financer des activités terroristes ou violer des sanctions économiques. Il comprend également le risque que la Banque Scotia ne respecte pas les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de respect des sanctions, n'applique pas des contrôles adéquats qui sont raisonnablement conçus pour empêcher et identifier ces manquements ou omette de déposer un rapport requis par un organisme de réglementation.

Le risque de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions est géré à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions (le « programme »), qui prévoit notamment la nomination d'un chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, lequel est responsable du programme et assure l'élaboration et l'application de politiques et de procédures de conformité écrites qui sont tenues à jour et approuvées par la haute direction, l'évaluation et la documentation du risque de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation des sanctions, l'élaboration et le maintien d'un programme écrit de formation continue en matière de conformité, et l'examen régulier de l'efficacité du programme réalisé par le service Audit interne. Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent a un libre accès aux membres de la haute direction et aux administrateurs de la Banque et communique directement avec eux.

Dans le cadre des services financiers qu'elle fournit à ses clients, la Banque réalise un contrôle préalable qui est suffisant pour lui permettre d'obtenir l'assurance raisonnable qu'elle connaît la véritable identité de ses clients, y compris, dans le cas des personnes morales, leurs propriétaires véritables importants. La Banque ne maintient aucun compte anonyme ni compte de banques fictives. Conformément à une approche fondée sur le risque, la Banque évalue les risques liés à ses clients et, au besoin, réalise un contrôle préalable plus serré à l'égard de ceux dont le risque est considéré comme plus élevé. La Banque effectue également une surveillance continue de ses clients en fonction du risque, ce qui lui permet d'identifier et de signaler les transactions douteuses. En outre, elle vérifie que ses clients et les transactions effectuées par son entremise ne figurent pas sur les listes de surveillance liées au terrorisme et aux sanctions ainsi que sur d'autres listes de surveillance désignées. Tous les employés reçoivent une formation annuelle obligatoire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les unités d'exploitation de la Banque réalisent une autoévaluation annuelle des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels elles sont exposées, ainsi que des autoévaluations des mesures de contrôle qu'elles ont mises en place en vue de gérer ces risques. Le processus est supervisé par le groupe Lutte globale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de la Banque, et les résultats sont communiqués aux membres de la haute direction et aux administrateurs de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque.

Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen de codes de conduite, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contrepoids pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement sous « Risque d'exploitation », où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque Scotia et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Quoique tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent protéger la réputation de la Banque Scotia en se conformant au Code d'éthique de la Banque Scotia, ce sont les activités des services Affaires juridiques, Secrétariat général, Affaires publiques, internes et gouvernementales et Conformité ainsi que du comité de gestion du risque de réputation qui sont le plus axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des relations, la Banque examine si l'opération ou la relation en cause comporte un risque de réputation. Elle a élaboré une politique bien établie et approuvée par le conseil d'administration à l'égard du risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux transactions de financement structurées. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux nouveaux produits et aux services.

Le comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque réponde aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle soit perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle diligent juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public.

Le comité peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les transactions répondent aux normes de la Banque. Si le comité recommande de ne pas donner suite à une transaction et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause la Banque ou ses clients puissent nuire aux résultats de la Banque.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de présentation de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation environnementale, le cas échéant, et la prise en considération de l'incidence du climat (notamment en ce qui concerne la réglementation, l'état physique et la réputation) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque.

Pour le financement de projets, les Principes d'Équateur sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Les Principes d'Équateur aident les institutions financières à déterminer, à évaluer, à gérer et à signaler le risque environnemental et social. Les principes s'appliquent aux prêts visant le financement de projets et aux mandats de services-conseils dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, ainsi qu'à certains prêts aux sociétés liés à un projet. Les Principes d'Équateur définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé.

La politique environnementale de la Banque joue également un rôle de premier plan dans la réduction de son empreinte environnementale. Le service Immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque d'un point de vue de l'environnement. De plus, diverses mesures de réduction de l'énergie, de l'utilisation du papier et des déchets ont été mises en place dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage ont été mis en place afin de surveiller l'utilisation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et la consommation de papier. Depuis 2012, les données sur les émissions de GES pour le réseau de succursales et de bureaux du siège social font l'objet d'une vérification externe.

Afin qu'elle puisse continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques peuvent jouer quant à des enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques forestières durables, la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, ainsi que d'autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses pratiques dans ces domaines.

La Banque Scotia offre certains produits et services axés sur l'environnement, notamment un Programme de financement ÉcoÉnergie conçu pour appuyer les particuliers et les petites entreprises qui souhaitent élaborer des petits projets axés sur l'énergie renouvelable, ainsi qu'un produit de prêts automobiles pour véhicules hybrides, électriques et au diesel propre. De plus, la Banque Scotia compte en son sein le groupe des produits de base énergétiques, qui aide les sociétés clientes en leur fournissant des solutions en matière de liquidité et de couverture sur le marché du carbone.

Rapports en matière d'environnement

La Banque Scotia est également signataire et participante du Carbon Disclosure Project, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. De plus amples renseignements sont disponibles dans le rapport annuel sur la responsabilité sociale de la Banque.

Risque d'assurance

La Banque distribue des produits d'assurance de tiers et est exposée au risque d'assurance. En tant que distributeur de produits d'assurance de tiers, la Banque reçoit des commissions, mais ne prend aucun risque d'assurance. La Banque est exposée au risque d'assurance dans le cadre de son rôle de souscripteur, que ce soit par la souscription directe ou par la réassurance.

Le risque d'assurance correspond au risque qu'une perte financière potentielle soit causée par une situation qui, dans les faits, se révèle différente de ce qui avait été envisagé lors du processus de tarification des produits d'assurance.

Par nature, l'assurance comprend la distribution de produits qui transfèrent des risques individuels à l'émetteur en vue d'en tirer un rendement prévu au moyen des primes d'assurance gagnées. La Banque est exposée au risque d'assurance principalement par l'intermédiaire de l'assurance crédit, de l'assurance-vie, de certaines de ses assurances immobilières et assurances dommages ainsi que de ses produits de réassurance.

La structure de gouvernance et le cadre de gestion du risque d'assurance sont calibrés au sein de chaque filiale du secteur de l'assurance en fonction de la nature et de l'importance du risque encouru. Les hauts dirigeants au sein des filiales d'assurance sont responsables au premier chef de gérer le risque d'assurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque global par l'intermédiaire du comité d'évaluation du risque d'assurance. Les filiales d'assurance ont leurs propres conseil d'administration et actuaire nommés indépendants qui veillent également à la surveillance en matière du risque.

Les filiales d'assurance maintiennent un certain nombre de politiques et de pratiques pour gérer le risque d'assurance, et la bonne conception de produits en constitue un élément essentiel. La grande majorité des risques assurés sont par nature à court terme, c'est-à-dire qu'ils ne comportent pas de garanties de prix à long terme. La diversification géographique et la diversification de la gamme de produits constituent également des éléments importants. La réassurance est couramment utilisée comme un outil efficace pour gérer l'exposition au risque d'assurance. La Banque gère le risque d'assurance par des pratiques efficaces de souscription et d'approbation des réclamations, par un suivi constant des résultats réels et par des analyses de scénarios d'essais dans des conditions critiques.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque que les choix stratégiques de l'entreprise, des secteurs d'activité ou des fonctions générales soient inefficaces, mal adaptés à l'évolution du contexte commercial ou mal exécutés.

Le conseil d'administration est en définitive responsable de la surveillance du risque stratégique, en adoptant un processus de planification stratégique et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque.

La Banque gère son processus de planification stratégique grâce à une série de mesures coordonnées entre les cadres supérieurs, les secteurs d'activité et les fonctions générales. Ces mesures tiennent compte d'un large éventail de questions pertinentes, y compris la répartition du capital et des ressources, les initiatives commerciales, les transactions et investissements stratégiques, les essais dans des conditions critiques et le respect du cadre de tolérance au risque de la Banque. Ces questions sont examinées d'une manière cohérente et rigoureuse, avec la participation de tous les cadres supérieurs et du conseil d'administration.

Chaque année, une mise à jour exhaustive du plan stratégique, laquelle résume les principales questions stratégiques de la Banque, est préparée et est présentée par le président et chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'examen et d'approbation.

La mise en œuvre et l'évaluation des plans stratégiques de la Banque constituent des éléments fondamentaux du cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque. La Banque déploie des efforts soutenus afin de s'assurer que tous les employés sont au courant de l'orientation stratégique globale et des objectifs de la Banque, de même que des stratégies et objectifs de leur secteur d'activité ou fonction générale. Sur une base permanente, les secteurs d'activité et les fonctions générales répertorient, gèrent et évaluent les événements et les facteurs internes et externes – y compris les facteurs de risque – qui peuvent influencer sur l'atteinte des objectifs stratégiques. Ces questions sont examinées à l'échelle de la Banque par les cadres supérieurs de la Banque, qui y apportent des ajustements, le cas échéant.

CONTRÔLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 126.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le chef de groupe et chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2017, la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque est soit prévenue, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework 2013* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2017, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Principales estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances traduit la meilleure estimation de la direction des pertes sur créances probables à l'égard du portefeuille de dépôts auprès d'autres institutions, de prêts consentis aux emprunteurs et d'acceptations. La direction passe régulièrement en revue la qualité du crédit afin de déterminer si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est suffisamment élevé. Ce processus requiert de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement, et ce, à bien des égards. Ces décisions subjectives faisant appel au jugement comprennent notamment la détection des prêts douteux et la prise en compte des facteurs propres à chaque prêt de même que les caractéristiques et les risques du portefeuille. Le fait de modifier ces estimations ou encore d'avoir recours à un jugement éclairé pourrait avoir une incidence directe sur la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances comprend tant les comptes de correction collectifs que ceux évalués individuellement.

Les comptes de correction de valeur à l'égard des risques de crédit individuels importants correspondent à une estimation des pertes probables qui seront subies à l'égard des prêts douteux existants. Pour établir ces comptes de correction de valeur à l'égard des risques de crédit individuels, la direction doit évaluer individuellement chaque prêt pour déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur et juger si le prêt est douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsque la direction est d'avis qu'il n'y a désormais aucune assurance raisonnable quant au recouvrement des intérêts et des paiements sur le principal selon les modalités contractuelles originales. Lorsqu'il est établi qu'un prêt est douteux, la direction estime sa valeur de réalisation nette en faisant appel à son jugement quant au calendrier des flux de trésorerie futurs, à la juste valeur de la sûreté sous-jacente donnée en garantie, aux coûts de réalisation, aux valeurs de marché observables et aux perspectives d'avenir de l'emprunteur et de ses garants.

La dotation au compte de correction de valeur individuel a été moins élevée en 2017 qu'en 2016, et ce, au sein de tous les secteurs d'activité.

La Banque regroupe les prêts qui n'ont pas été évalués individuellement comme douteux et les soumet à une évaluation collective. Les comptes de correction de valeur collectifs sont déterminés à l'égard des prêts productifs et des prêts douteux.

La Banque considère que les prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et la plupart des prêts personnels, constituent des groupes homogènes de prêts qui ne sont pas importants lorsque pris isolément, et elle soumet ces groupes à une évaluation collective. Les prêts hypothécaires font l'objet d'un test de dépréciation collectif qui tient compte du nombre de jours d'arriéré, des taux de pertes historiques de même que de facteurs quantitatifs et qualitatifs, y compris les contextes commercial et économique ainsi que la valeur de réalisation des garanties, afin de déterminer le niveau approprié du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif. La Banque utilise un modèle de taux de migration pour évaluer les pertes de valeur des prêts sur cartes de crédit et autres prêts personnels collectivement, étant donné qu'il n'est pas possible d'effectuer des évaluations individuelles pour chaque prêt. Ce modèle nécessite le recours à des analyses statistiques des données historiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui seront finalement radiés par suite d'événements ne pouvant être rattachés à un prêt en particulier.

Un compte de correction de valeur est également établi à l'égard des pertes probables subies relativement au portefeuille de prêts productifs qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement sur une base individuelle. La direction établit ce compte de correction de valeur sur une base collective au moyen de l'évaluation de facteurs quantitatifs et qualitatifs. À l'aide d'une méthode conçue par la Banque, la direction élabore une première estimation quantitative du compte de correction de valeur collectif du portefeuille de prêts productifs en se fondant sur de nombreux facteurs, notamment les probabilités de défaut s'appuyant sur des données moyennes historiques, les taux de perte en cas de défaut et les facteurs jouant sur l'exposition en cas de défaut. Des modifications importantes apportées à l'un ou l'autre des paramètres ou hypothèses susmentionnés pourraient influencer sur l'ampleur des pertes sur créances prévues et, par conséquent, sur le compte de correction de valeur collectif. Si, par exemple, la probabilité de défaut ou les taux de perte en cas de défaut pour le portefeuille des prêts autres qu'aux particuliers augmentaient ou diminueraient indépendamment de 10 %, la méthode indiquerait une augmentation ou une diminution d'environ 70 millions de dollars de l'estimation quantitative (71 millions de dollars en 2016).

Une évaluation qualitative du compte de correction de valeur collectif est effectuée à l'aide de données observables, comme les tendances et la conjoncture économiques, la concentration du portefeuille, l'évolution du risque et les tendances récemment observées concernant le volume et la gravité des retards, ainsi qu'une composante pour le caractère imprécis de la méthode et des paramètres. La direction procède à un examen trimestriel du compte de correction de valeur collectif afin de s'assurer qu'il est adéquat en fonction de la taille du portefeuille, des risques de crédit inhérents et des tendances en matière de qualité du portefeuille.

Le compte de correction de valeur total pour pertes sur créances collectif s'établissait à 3 355 millions de dollars au 31 octobre 2017, soit une diminution de 143 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Une tranche de 625 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif découle des prêts productifs aux entreprises et aux administrations publiques (662 millions de dollars en 2016), le reste étant attribuable aux prêts personnels et aux prêts sur cartes de crédit de 2 303 millions de dollars (2 258 millions de dollars en 2016), ainsi qu'aux prêts hypothécaires à l'habitation de 427 millions de dollars (578 millions de dollars en 2016). Les montants des prêts personnels et des prêts sur cartes de crédit ainsi que des prêts hypothécaires à l'habitation comprennent des comptes de correction de valeur au titre des prêts productifs et des prêts douteux.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés, à l'origine, à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme étant disponibles à la vente. Tous les autres instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, y compris ceux qui sont désignés à l'origine à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur d'un actif ou passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation, par exemple à l'aide d'un multiple du bénéfice sous-jacent, de prix fournis par des fournisseurs tiers, de taux d'actualisation, de la volatilité et de corrélations. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Des comités composés de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes liées aux processus de gestion des risques qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus mensuel de vérification indépendante des prix visant à évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des contrepartistes et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Le groupe Gestion du risque global réalise également des évaluations indépendantes et ponctuelles des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés inactifs ou illiquides, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Un comité indépendant composé de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global supervise l'examen, l'approbation et la validation continue des modèles d'évaluation de la juste valeur. Les politiques de risques liées à l'élaboration des modèles sont approuvées par la haute direction ou par des comités des risques clés.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-value à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité composé de cadres supérieurs. Ces réserves comprennent des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, de paramètres non observables, des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et, le cas échéant, des frais de financement. La méthode de calcul des réserves pour moins-value est examinée au moins une fois l'an par un comité composé de cadres supérieurs.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers s'établissaient à 94 millions de dollars au 31 octobre 2017 (119 millions de dollars en 2016), compte tenu de toute radiation. Ces ajustements d'évaluation sont principalement attribuables aux considérations liées au risque de crédit et aux écarts entre les cours acheteur et vendeur relatifs aux transactions sur dérivés.

Au 31 octobre 2017, un ajustement de l'évaluation relative au financement de 80 millions de dollars avant impôt (92 millions de dollars en 2016) a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;
- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données observables de marché importantes autres que les prix cotés observables pour ces instruments;
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données importantes autres que les données observables de marché.

Les actifs et passifs de la Banque présentés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations sont indiqués à la note 6. Le pourcentage pour chaque catégorie d'actif et de passif, selon le niveau hiérarchique des évaluations à la juste valeur, se détaille comme suit :

T54 Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Hiérarchie des justes valeurs Au 31 octobre 2017	Actifs			Passifs	
	Actifs détenus à des fins de transaction (y compris les métaux précieux)	Titres disponibles à la vente	Dérivés	Obligations relatives aux titres vendus à découvert	Dérivés
Niveau 1	62 %	58 %	2 %	90 %	2 %
Niveau 2	38 %	40 %	98 %	10 %	97 %
Niveau 3	– %	2 %	– %	– %	1 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Dépréciation des titres de placement

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situations révèlent une indication objective de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication de dépréciation. Une baisse importante de la juste valeur est comparée au coût de l'actif lors de la comptabilisation initiale, alors qu'une baisse prolongée est évaluée en fonction de la période continue au cours de laquelle la juste valeur de l'actif a été inférieure à son coût lors de la comptabilisation initiale. Les critères d'évaluation de la dépréciation des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et de titres de placement détenus jusqu'à l'échéance sont conformes à ceux qui se rapportent à la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponibles à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur des titres est ramenée à leur juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers le poste « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées sous « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte sous « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans le compte consolidé de résultat; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées au cumul des autres éléments du résultat global.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte sous « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Au 31 octobre 2017, les profits bruts latents sur les titres disponibles à la vente portés au cumul des autres éléments du résultat global se chiffraient à 381 millions de dollars (740 millions de dollars en 2016) et les pertes brutes latentes, à 422 millions de dollars (285 millions de dollars en 2016), ce qui a occasionné des pertes nettes latentes de 41 millions de dollars (profits de 455 millions de dollars en 2016) avant la prise en compte des instruments de couverture. Les pertes nettes latentes compte tenu des instruments de couverture s'établissaient à 48 millions de dollars (profits de 26 millions de dollars en 2016).

Au 31 octobre 2017, la perte latente portée au cumul des autres éléments du résultat global relativement aux titres en position de perte latente pour plus de 12 mois s'établissait à 263 millions de dollars (206 millions de dollars en 2016). Cette perte latente comprenait une tranche de 132 millions de dollars (11 millions de dollars en 2016) en titres de créance, une tranche de 87 millions de dollars (160 millions de dollars en 2016) liée à des actions privilégiées et une tranche de 44 millions de dollars (35 millions de dollars en 2016) liée à des actions ordinaires. Les pertes latentes sur les titres de créance découlent essentiellement des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. En ce qui a trait aux titres de créance, sur la base de plusieurs facteurs, y compris la qualité du crédit sous-jacente des émetteurs, la Banque prévoit qu'elle continuera de recevoir les paiements d'intérêts et les paiements sur le principal futurs en temps voulu, conformément aux modalités relatives aux titres.

Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux à l'intention des salariés admissibles au Canada et ailleurs dans le monde. Les régimes de retraite regroupent autant des régimes de retraite à prestations définies, lesquels sont généralement établis en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire moyen à la date de son départ à la retraite, que des régimes de retraite à cotisations définies. En règle générale, la Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieures au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. Les hypothèses de la direction ayant la plus forte incidence éventuelle se rapportent aux taux d'actualisation. Ces taux sont utilisés dans le calcul de l'obligation au titre des prestations, du coût des services et du coût financier. Avant l'exercice 2016, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations était le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Depuis l'exercice 2016, des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux ont été établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations définies. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Si les taux d'actualisation hypothétiques avaient été inférieurs de 1 %, la charge de l'exercice 2017 au titre des prestations constituées aurait été supérieure de 119 millions de dollars. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, telles l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

La Banque se sert de la date d'évaluation du 31 octobre. En fonction de cette date, la Banque a enregistré, au 31 octobre 2017, un déficit de 513 millions de dollars dans ses principaux régimes de retraite ainsi qu'un déficit de 1 392 millions de dollars dans ses autres régimes d'avantages sociaux, lesquels sont généralement non-capitalisés, comme l'indique la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sauf pour ce qui est des autres régimes d'avantages à long terme du personnel, pour lesquels l'écart actuariel sera comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 27.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

Le montant total des actifs d'impôt différé relativement aux pertes fiscales inutilisées de la Banque ayant eu lieu au cours d'exercices antérieurs se chiffrait à 417 millions de dollars au 31 octobre 2017 (484 millions de dollars en 2016). L'impôt lié aux différences temporaires et aux pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière a totalisé 82 millions de dollars (55 millions de dollars en 2016). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées s'est chiffré à 9 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 4 millions de dollars à compter de 2021 et 5 million de dollars, sans date d'expiration établie.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

En novembre 2016, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation de 179 millions de dollars en impôts et intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada d'admettre la déductibilité fiscale de certains dividendes au Canada reçus au cours de l'année d'imposition 2011. En août 2017, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation de 185 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts pour l'année d'imposition 2012. Les circonstances qui justifient une réévaluation des dividendes sont semblables à celles traitées de façon prospective dans les règles récemment promulguées qui avaient été présentées dans le budget fédéral canadien de 2015. La Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

La note 26 afférente aux états financiers consolidés de 2017 fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière ».

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements que la Banque obtient.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts qu'elle détient dans l'entité émettrice.

L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle.

En 2017, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 14 afférente aux états financiers consolidés, ainsi que l'analyse des arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière, la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédant américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause.

Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, chaque UGT à laquelle un goodwill a été attribué reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque détermine cette valeur au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et de la prime de contrôle. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon cette méthodologie en date du 31 juillet 2017. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de facteurs comme des projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, un taux d'actualisation et un taux de croissance final. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est largement tributaire du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie applicable au 31 juillet 2017. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur.

Provisions

La Banque comptabilise une provision si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable. Des jugements importants sont nécessaires pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le calendrier et l'échéance de toute sortie de trésorerie future.

Risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière

Le compte de correction de valeur pour risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière a surtout trait aux risques de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les engagements de prêts sur lesquels aucun montant n'a été prélevé, les lettres de crédit et les lettres de garantie. Ces risques sont évalués collectivement, de la même façon que pour estimer le compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs inscrits à l'état de la situation financière.

Charge de restructuration

Certains comptes de correction de valeur de la Banque ont trait à la restructuration entreprise dans la foulée des efforts déployés par la Banque pour améliorer l'expérience client, favoriser la transformation numérique et stimuler la productivité. Les provisions de restructuration sont essentiellement liées aux indemnités de départ et reposent sur la meilleure estimation de la direction quant au montant nécessaire pour régler l'obligation. L'incertitude plane au sujet du moment où l'obligation sera réglée et des montants qui seront payés en définitive, puisque cela est tributaire de facteurs et de circonstances individuels. La provision de restructuration devrait être utilisée dans le respect des plans qui ont été approuvés; l'utilisation réelle sera évaluée chaque trimestre, ce qui pourrait donner lieu à des modifications au montant de la provision comptabilisée.

Litiges et autres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et de démarches réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et à des démarches réglementaires, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement considérable, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence considérable sur les résultats d'exploitation de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB ainsi que les exigences réglementaires édictées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le BSIF.

En vigueur au 1^{er} novembre 2017

IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, Instruments financiers, (la « norme »), qui remplacera l'IAS 39. La norme couvre trois grands sujets : le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. Conformément au préavis du BSIF, toutes les BISI, y compris la Banque, sont tenues d'adopter par anticipation l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017.

En juin 2016, le BSIF a publié le document intitulé IFRS 9, Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière, qui fournit des lignes directrices relativement à l'application de l'IFRS 9 conformes à celles du CBCB publiées en 2015.

Gouvernance et gestion de projet

Pour la Banque, l'adoption de l'IFRS 9 est un projet d'envergure qui fait appel à une quantité considérable de ressources au chapitre des finances, de la gestion des risques et de la technologie. Pour gérer ce projet, une structure de gouvernance rigoureuse a été mise en place à l'échelle des services de la gestion des risques, des finances et de la technologie de même que des unités d'exploitation. Le système de contrôle interne actuel de la Banque sera perfectionné et passé en revue au besoin afin de respecter toutes les exigences de l'IFRS 9. La Banque a appliqué plusieurs composantes de son cadre de gouvernance existant pour s'assurer que les mécanismes de validation et de contrôle appropriés seront en place eu égard aux nouveaux processus clés et aux aspects à l'égard desquels il faut faire preuve de beaucoup de jugement. L'adoption de l'IFRS 9 en 2018 s'est traduite par la révision des méthodes et procédures comptables et par des modifications aux documents traitant du contrôle interne et aux manuels portant sur le risque de crédit applicables, par la mise en place de nouveaux modèles de risque et des méthodologies connexes ainsi que par l'instauration de nouveaux processus de gestion du risque. L'état d'avancement du projet par rapport au plan et les résultats de l'application parallèle ont été communiqués à la haute direction de la Banque tout au long de l'exercice 2017.

Les paragraphes qui suivent présentent un résumé de certains des plus importants éléments susceptibles de s'avérer essentiels à la compréhension de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9.

Classement et évaluation

La norme prévoit de nouvelles exigences en ce qui a trait au choix de la base d'évaluation des actifs financiers en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie et des modèles d'affaires suivis pour les gérer. Ainsi, la base d'évaluation des actifs financiers de la Banque pourrait changer. Cette norme touche la comptabilisation des titres de capitaux propres disponibles à la vente, chaque portefeuille devant être explicitement désigné comme portant les profits réalisés et les profits latents i) soit aux autres éléments du résultat global sans transfert dans le résultat, ii) soit à l'état du résultat net. Par conséquent, les profits sur les titres de capitaux propres comptabilisés par le biais du résultat net devraient être moins nombreux qu'à l'heure actuelle et qu'au cours des derniers exercices. Pour ce qui est des autres instruments financiers, la Banque ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre entraîne des changements considérables dans le classement et l'évaluation de ses actifs financiers, qu'ils soient comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais de l'état du résultat net.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 introduit également de nouvelles règles de comptabilité de couverture qui visent à aligner la comptabilité de couverture et les pratiques de gestion des risques. L'IFRS 9 permet notamment de choisir de reporter l'adoption des règles relatives à la comptabilité de couverture et de continuer d'appliquer celles de l'IAS 39. La Banque a décidé de se prévaloir de ce choix. Elle appliquera toutefois les exigences d'information révisées aux termes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui se rapportent à l'IFRS 9 dans son rapport annuel pour l'exercice 2018.

Dépréciation

L'adoption de l'IFRS 9 aura une incidence considérable sur la méthode de calcul de la dépréciation utilisée par la Banque. Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 est davantage de nature prospective que l'approche actuelle fondée sur les pertes subies. Les pertes de crédit attendues correspondent à la valeur actualisée de toute insuffisance des flux de trésorerie relative à des cas de défaillance d'un instrument financier, que ce soit i) pour les 12 mois à venir ou ii) pour sa durée de vie attendue, selon la détérioration de la qualité de son crédit depuis sa comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues doivent refléter un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, contrairement à strictement la meilleure estimation permise aux termes de l'approche actuelle. Le montant fondé sur des pondérations probabilistes tient compte de divers scénarios fondés sur des projections raisonnables et justifiables.

L'approche de la Banque reposait sur les modèles et processus réglementaires existants pour la plupart des portefeuilles de prêts de la Banque qui utilisent des modèles de crédit reposant sur l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») aux fins du calcul des fonds propres réglementaires. Pour les autres portefeuilles ayant recours à l'approche standard aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, la Banque avait conçu de nouvelles méthodes et de nouveaux modèles qui tiendront compte de la taille, de la qualité et de la complexité relatives des portefeuilles. Aux termes de l'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont calculées en multipliant la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »).

Le modèle de dépréciation prescrit par l'IFRS 9 prévoit une approche en trois étapes fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis la comptabilisation initiale.

Première étape – La comptabilisation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'applique à tous les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas dépréciés. Les pertes de crédit attendues seront calculées par application d'une PD sur 12 mois équivalant à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours des 12 mois à venir. Pour ce qui est des actifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois, une PD correspondant à l'échéance restante est utilisée. Cette façon de faire selon la première étape est différente de l'approche actuelle selon laquelle un compte de correction de valeur collectif est estimé afin de comptabiliser des pertes qui ont été subies, mais non comptabilisées, sur des prêts productifs.

Deuxième étape – Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un actif financier après sa comptabilisation initiale, mais qu'il n'est pas considéré comme déprécié, celui-ci est considéré comme ayant atteint la deuxième étape. À ce moment, les pertes de crédit attendues sont calculées par application d'une PD sur la durée de vie, ce qui équivaut à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours de la durée de vie restante estimée de l'actif financier. À ce niveau, les provisions sont plus élevées en raison de l'augmentation du risque et de l'incidence de la prise en compte d'un horizon temporel plus long comparativement aux 12 mois considérés à l'étape 1.

Troisième étape – Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation seront pris en compte à cette étape. Comme pour la deuxième étape, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances continuera de tenir compte des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Les paragraphes qui suivent présentent certains des principaux éléments de l'IFRS 9 qui auront la plus grande incidence et qui feront appel à un jugement considérable.

Évaluation de l'augmentation importante du risque de crédit

L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est relative. Pour évaluer si le risque de crédit lié à un actif financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, la Banque compare le risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'actif financier à la date de clôture au risque de défaillance correspondant à la date de comptabilisation initiale au moyen d'indicateurs de risques clés auxquels elle a déjà recours dans le cadre de ses processus existants en matière de gestion des risques. Chaque date de clôture, l'évolution du risque de crédit sera évaluée individuellement lorsque l'augmentation à l'égard du prêt est jugée importante et au niveau sectoriel pour ce qui est des expositions envers les prêts aux particuliers. Cette évaluation symétrique permet au risque de crédit lié aux actifs financiers d'être de nouveau pris en compte à la première étape si l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale a diminué ou si elle n'est plus réputée être importante.

Facteurs macroéconomiques, informations prospectives et scénarios divers

Aux termes de l'IFRS 9, un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit doit être déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles qui tient compte de prévisions de la conjoncture économique encore à venir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues doit également tenir compte de facteurs macroéconomiques et d'informations prospectives, tout comme l'appréciation de l'ampleur de l'augmentation du risque depuis la comptabilisation initiale. L'évaluation des pertes de crédit attendues chaque période de présentation de l'information financière devrait tenir compte des informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de clôture relativement aux événements passés, aux circonstances actuelles et aux prévisions de la conjoncture économique encore à venir.

La Banque aura recours à trois scénarios pondérés par leur probabilité d'occurrence afin de déterminer le montant des pertes de crédit attendues, mettant pour ce faire à profit son cadre existant de modélisation des essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque.

Recours au jugement d'experts du crédit

Conformément à sa méthodologie de provisionnement à l'égard des pertes de crédit attendues, laquelle s'arrime aux lignes directrices du BSIF, la Banque est tenue d'avoir recours au jugement d'experts du crédit afin d'inclure l'incidence estimée de facteurs qui n'ont pas été pris en compte dans le calcul modélisé des pertes de crédit attendues pour chacune des périodes de présentation de l'information financière.

Durée de vie attendue

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, la Banque doit tenir compte de la période contractuelle maximale l'exposant au risque de crédit. Toutes les modalités contractuelles devraient être prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Dans le cas de certaines facilités de crédit renouvelable dont l'échéance n'est pas déterminée, la durée de vie attendue est estimée en fonction de la période au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit alors que les pertes de crédit ne sauraient être atténuées par des mesures de gestion des risques.

Définition de défaillance et de radiation

La Banque a modifié sa définition d'instruments financiers dépréciés (étape 3) pour certaines catégories d'instruments financiers afin de la rendre conforme aux définitions utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires. La Banque ne s'attend pas à réfuter la présomption de l'IFRS 9 selon laquelle les prêts en souffrance depuis 90 jours sont en défaut pour ce qui est des prêts aux particuliers, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme étant en défaut lorsqu'elles sont en souffrance depuis plus de 180 jours. La politique de radiation des prêts demeure inchangée.

Le sommaire qui suit présente les principaux ajustements qui seront apportés au calcul du risque lié aux composantes des fonds propres réglementaires.

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	Calcul sur la durée du cycle (correspond à la moyenne à long terme de la PD pour un cycle économique complet). PD pour les 12 mois à venir.	Calcul à un moment précis (en fonction des circonstances actuelles après ajustement pour tenir compte d'estimations des circonstances futures qui influenceront sur la PD). PD pour les 12 mois à venir pour ce qui est des pertes de crédit attendues aux termes de la première étape et PD pour la durée de vie pour ce qui est des pertes de crédit attendues aux termes des deuxième et troisième étapes.
PCD	Calcul de la PCD liée à des conditions économiques défavorables en fonction des pertes qui seraient attendues en cas de ralentissement économique et assujettie à certains planchers réglementaires. Prise en compte des frais de recouvrement, tant directs qu'indirects.	Calcul de la PCD attendue en fonction des événements passés ayant donné lieu à des radiations et des paiements passés au titre des recouvrements, des informations actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et des coûts directs. Prise en compte, au besoin, de facteurs macroéconomiques prospectifs et des flux de trésorerie attendus des rehaussements de crédit. Élimination des planchers et de la prudence injustifiée.
ECD	Calcul en fonction du solde des montants prélevés majoré de l'utilisation prévue de tout montant inutilisé avant la défaillance. Valeur ne pouvant être inférieure au solde des montants prélevés.	Calcul de l'ECD correspondant au solde prévu des montants en défaut sur la durée de vie et conditionnel aux attentes prospectives.
Facteurs de désactualisation	Sans objet	Désactualisation des pertes de crédit attendues de la date de défaillance à la date de clôture.

Certains comptes de correction de valeur pour pertes sur créances actuellement inscrits au titre des prêts douteux seront attribués aux expositions des étapes 1 et 2.

Incidence de la transition

La Banque comptabilisera un ajustement des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture au 1^{er} novembre 2017 afin de refléter l'application des nouvelles exigences en matière de dépréciation et de classement et évaluation à la date d'adoption et elle ne retraitera pas les montants des périodes comparatives.

La Banque estime que le montant de transition à l'IFRS 9 viendra réduire les capitaux propres d'environ 600 millions de dollars après impôt, ainsi que le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 d'environ 15 points de base au 1^{er} novembre 2017. L'incidence estimative a trait principalement à la mise en œuvre des exigences en matière de pertes de crédit attendues. La banque continue de revoir, de peaufiner et de valider les modèles de dépréciation et les contrôles de processus connexes en vue de la présentation d'informations au 31 janvier 2018.

En vigueur au 1^{er} novembre 2018

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplace la norme antérieure régissant les produits des activités ordinaires, à savoir l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations connexes. La nouvelle norme prévoit un modèle fondé sur le contrôle, alors que la norme actuelle est essentiellement articulée autour des risques et des avantages, et elle propose un cadre unique fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients entrant dans l'étendue de la norme. Aux termes de la nouvelle norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service, c'est-à-dire lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation du bien ou du service et d'en retirer des avantages. La norme introduit un nouveau modèle en cinq étapes de comptabilisation des produits des activités ordinaires à mesure que les obligations d'exécution d'un contrat sont satisfaites. La norme ne vise pas les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers; en conséquence, elle aura une incidence sur les entreprises qui tirent des revenus des frais et des commissions.

Le 12 avril 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les modifications fournissent des précisions supplémentaires permettant de déterminer les obligations de prestation au titre d'un contrat, de déterminer si une entité agit pour son propre compte ou comme mandataire et de déterminer si les revenus tirés des licences doivent être comptabilisés à un moment donné ou sur une période déterminée. Les modifications prévoient aussi des mesures de simplification additionnelles pouvant être utilisées lors de la transition à la norme.

La Banque adoptera la norme et les modifications connexes le 1^{er} novembre 2018 et compte utiliser la méthode rétrospective modifiée. Aux termes de cette méthode, la Banque comptabilisera l'incidence cumulative de l'adoption sous forme d'ajustement des soldes d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2018, sans retraitement des périodes comparatives. Des informations supplémentaires seront nécessaires pour expliquer tout changement important pouvant survenir entre les résultats présentés et ceux qui auraient été obtenus si la norme antérieure sur les produits des activités ordinaires avait été appliquée.

La norme ne s'applique pas aux produits des activités ordinaires liés aux instruments financiers et, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur l'essentiel des produits des activités ordinaires de la Banque, y compris les revenus d'intérêts, les charges d'intérêts, les revenus provenant des activités de transaction et les profits sur les titres qui sont couverts par l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La mise en œuvre de la norme est dirigée par le service des affaires financières, en liaison avec les divers secteurs d'activité. L'évaluation de la Banque se concentrera sur les revenus tirés des frais et des commissions, des activités de gestion de patrimoine et des services bancaires dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. La Banque a entrepris l'identification et l'évaluation des contrats conclus avec des clients s'inscrivant dans l'étendue de la nouvelle norme. Bien que cette évaluation ne soit pas terminée, la Banque ne s'attend pas à des changements importants touchant le moment de comptabilisation des revenus tirés des frais et des commissions s'inscrivant dans l'étendue de cette norme. Le classement de certains coûts liés aux contrats (qu'ils soient présentés au montant brut ou portés en diminution des revenus autres que d'intérêts) est en cours d'évaluation, et l'interprétation définitive pourrait influencer sur la présentation de certains coûts liés aux contrats. La Banque évalue également les informations supplémentaires qui pourraient être pertinentes et nécessaires.

En vigueur au 1^{er} novembre 2019

Instruments financiers : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ces modifications permettent l'évaluation de certains actifs financiers assortis d'une clause de remboursement anticipé prévoyant une soi-disant « option de remboursement anticipé à compensation négative » au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi qu'une compensation raisonnable. La compensation raisonnable peut être positive ou négative. Avant ces modifications, les actifs financiers assortis de cette clause de compensation négative auraient échoué au test visant à déterminer s'ils correspondaient uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et auraient obligatoirement été comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise. Selon les évaluations provisoires, les modifications ne devraient pas avoir d'incidence sur la Banque.

Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, aux termes de laquelle un preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utiliser le bien loué et un passif correspondant à la valeur actualisée des paiements au titre de la location futurs. L'IFRS 16 donnera lieu à la comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière de la Banque, y compris ceux actuellement classés dans les contrats de location simple, à l'exception des contrats de location à court terme et de ceux dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. L'IFRS 16 conserve l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 s'appliquant au bailleur.

Pour la Banque, l'IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2019, et son adoption anticipée est autorisée à la date d'application par la Banque de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, jusqu'à la date d'application initiale de l'IFRS 16. La transition est assortie de mesures de simplification en vertu desquelles la Banque ne sera pas tenue de réévaluer si un contrat constitue ou contient un contrat de location, ni de revoir la comptabilisation des transactions de cession-bail survenues avant la date d'application initiale.

Le preneur devra appliquer l'IFRS 16 à ses contrats de location soit rétrospectivement pour chaque période présentée, soit rétrospectivement en constatant l'incidence cumulative de l'application de l'IFRS 16 à la date d'application initiale.

La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette nouvelle norme.

En vigueur au 1^{er} novembre 2021

Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre d'évaluation et de présentation exhaustif et fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats d'assurance. La nouvelle norme remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et exigera que les contrats d'assurance soient évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution actualisés et que les produits soient comptabilisés à mesure que les services seront rendus sur la période de couverture. Pour la Banque, la norme entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2021. La Banque évaluera l'incidence qu'aura l'adoption de cette nouvelle norme.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller et de réagir aux faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale, dont les exigences en matière de fonds propres et de liquidités aux termes de Bâle III, les réformes des dérivés négociés de gré à gré, les mesures de protection des consommateurs et la cybersécurité, de manière à ce que les diverses mesures de contrôle et unités d'exploitation en tiennent compte dans les meilleurs délais possibles et à ce que leur incidence sur ses activités soit réduite au minimum.

Régime de recapitalisation des banques – Projet de mesures de recapitalisation interne

Le 22 juin 2016, le gouvernement a promulgué une loi modifiant la Loi sur les banques du Canada (la « Loi sur les banques »), la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Loi sur la SADC ») et certaines autres lois fédérales régissant les banques de manière à mettre en place un régime de capitalisation interne visant les banques d'importance systémique intérieure (les « BISi ») canadiennes, y compris la Banque. Le 17 juin 2017, le gouvernement du Canada a publié pour consultation un projet de lignes directrices aux termes de la Loi sur la SADC et de la Loi sur les banques, lequel énonce les derniers détails des régimes de conversion, d'émission et d'indemnisation visant les instruments de recapitalisation interne émis par les banques d'importance systémique intérieure

canadiennes, y compris la Banque (collectivement, les « mesures de recapitalisation interne »). Aux termes de la Loi sur la SADC, si le BSIF détermine que la Banque est devenue non viable ou est sur le point de le devenir, le gouverneur en conseil peut, si le ministre des Finances juge qu'il en va de l'intérêt du public, ordonner à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certaines actions et de certains passifs de la Banque en actions ordinaires de cette dernière (une « conversion aux fins de recapitalisation interne »).

Les mesures de recapitalisation interne précisent quels types d'actions et de passifs seront visés par la conversion aux fins de recapitalisation interne. En règle générale, les titres de créance de premier rang (y compris certaines options explicites ou incorporées) d'une durée initiale ou modifiée de plus de 400 jours, qui ne sont pas garantis ou ne le sont qu'en partie et qui portent un numéro d'immatriculation des valeurs mobilières (« CUSIP »), un numéro international d'identification des valeurs mobilières (« ISIN ») ou une désignation semblable seront visés par la conversion aux fins de recapitalisation interne. Les actions qui ne sont pas des actions ordinaires et les dettes subordonnées seraient également visées par la conversion aux fins de recapitalisation interne, sauf s'il s'agit de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Les mesures de recapitalisation interne entrent en vigueur 180 jours après que les mesures aient été enregistrées. Ces modifications ne devraient pas avoir une incidence importante sur le coût du financement à long terme non garanti de la Banque.

Parallèlement à la publication préalable des mesures de recapitalisation interne, le BSIF a publié un projet de lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC »), lesquelles s'appliqueront aux BISI canadiennes dans le cadre du régime de recapitalisation interne du gouvernement fédéral. Les normes devraient tenir compte de l'adéquation de la capacité d'absorption des pertes des banques d'importance systémique pour soutenir leur recapitalisation en cas de faillite. La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des autres instruments de TLAC, ce qui permet une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la Loi sur la SADC et répond à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices. Les exigences minimales au titre de la TLAC devraient entrer en vigueur en novembre 2021. La Banque n'anticipe aucune difficulté à respecter les exigences proposées au titre de la TLAC.

Réforme des dérivés négociés de gré à gré

Les organismes de réglementation internationaux étudient la pertinence d'adopter des exigences de fonds propres pour les courtiers en dérivés, tandis que de nombreux territoires, dont le Canada, l'Europe, les États-Unis, Hong Kong et Singapour, ont déjà adopté des exigences de marge pour les dérivés non compensés centralement. En mars 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (l'« OICV ») ont publié un cadre établissant des normes minimales en matière d'exigences de marge pour les dérivés non compensés centralement à l'intention des sociétés financières et des entités non financières d'importance systémique (le « cadre du CBCB »). Le 29 février 2016, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») a publié la version définitive de la ligne directrice E-22, mettant en œuvre le cadre du CBCB à l'intention des institutions financières fédérales. La ligne directrice est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016, la conformité devant être introduite progressivement au cours des prochaines années, conformément au cadre du CBCB. Lorsque ces règles de marge seront pleinement appliquées, elles exigeront l'échange de marges de variation et de marges initiales, ces deux mesures étant conçues pour assurer la bonne exécution des opérations sur dérivés non compensés centralement entre entités visées. La Banque est assujettie aux règles de marge de variation depuis le 1^{er} mars 2017. Pour leur part, les règles de marge initiale entreront en vigueur au plus tôt le 1^{er} septembre 2018 et au plus tard le 1^{er} septembre 2019. En février 2017, différents organismes de réglementation dont le conseil des gouverneurs du Système fédéral de réserve, la CFTC, les Autorités européennes de surveillance et le BSIF ont publié des directives concernant la mise en œuvre de leurs règles de marge de variation et ont souligné l'importance de leur entrée en vigueur en temps opportun, tout en reconnaissant les défis sur le plan de l'exploitation que représente la participation dans l'ensemble du marché, particulièrement dans le cas des relations de contrepartie moins importantes. Le 4 avril 2017, les ACVM ont publié une version préliminaire du Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés. Le projet de règlement instaure un code de conduite commerciale à l'intention des courtiers et conseillers en dérivés qui réalisent des opérations hors bourse sur dérivés avec des parties à un dérivé. La Banque poursuit ses efforts dans le but de répondre à toutes les obligations imposées par les règles de marge de variation conformément aux directives reçues du BSIF et d'autres autorités de surveillance pertinentes. Néanmoins, sa préparation en vue de la mise en application prochaine des règles de marge initiale est déjà amorcée.

Échange automatique de renseignements – Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »)

Dans le cadre de l'initiative de l'OCDE, bon nombre de pays se sont engagés à échanger automatiquement des renseignements ayant trait aux comptes détenus par des personnes dont la résidence fiscale se trouve dans un pays signataire par l'entremise d'une norme commune de déclaration. Au Canada, les engagements d'échange automatique de renseignements avec les pays signataires, sauf les États-Unis, ont été appliqués conformément à la norme commune de déclaration, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017 au Canada. La Banque respecte toutes les obligations aux termes de la norme commune de déclaration conformément aux réglementations locales, au Canada et dans tous les territoires applicables où elle exerce des activités.

Réforme réglementaire au Royaume-Uni et dans l'Union européenne

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a tenu un référendum visant à décider de son appartenance à l'Union européenne, vote qui s'est soldé par la décision de quitter l'Union européenne. Un avis officiel signifiant l'intention du gouvernement du Royaume-Uni de procéder au retrait a été fourni au Conseil européen le 29 mars 2017, ce qui a déclenché une période de négociation de deux ans durant laquelle les modalités de retrait du Royaume-Uni seront déterminées. Jusqu'à la fin de ces négociations ou jusqu'à l'échéance de la période de négociations, le Royaume-Uni demeurera un État membre de l'Union européenne, soumis à toutes ses lois. L'avenir du Royaume-Uni et de sa relation avec l'Union européenne est entaché d'incertitudes. Tant que les modalités et le calendrier de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ne sont pas déterminés, il est difficile de déterminer son incidence à long terme potentielle sur la Banque. Le départ du Royaume-Uni pourrait donner lieu à des changements considérables aux lois, ce qui pourrait se répercuter sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque et nuire au coût du financement de la Banque en Europe. La Banque continue de suivre l'évolution de la situation afin de se préparer aux changements qui pourraient se répercuter sur ses activités au Royaume-Uni et ailleurs en Europe.

La directive MIFID II et le règlement MIFIR sur les marchés d'instruments financiers entrent en vigueur en janvier 2018 et ils auront une incidence importante sur le plan des technologies et des procédures en ce qui a trait à certaines de nos activités dans l'Union européenne, ainsi qu'à certaines de nos activités menées hors des frontières de l'Union européenne, mais qui sont assujetties à la directive MIFID II et au règlement MIFIR. Les nouvelles exigences prévues aux termes de la directive MIFID II et du règlement MIFIR entraîneront des changements à la transparence antérieure et postérieure aux opérations, à la structure du marché, à la négociation algorithmique, à la recherche et aux règles de conduite des activités. Contrairement au régime MIFID en vigueur à l'heure actuelle, qui s'applique uniquement aux titres de participation, la directive MIFID II et le règlement MIFIR s'appliqueront également aux instruments à revenu fixe et aux instruments s'apparentant à des titres de participation.

Faits nouveaux en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée en Europe et aux États-Unis

Le règlement général relatif à la protection des données (le « RGPD ») de l'Union européenne, qui entrera en application le 25 mai 2018 et qui remplacera la directive européenne relative à la protection des données actuellement en vigueur, a pour visée l'harmonisation des lois relatives à la protection des données en Europe. Le RGPD modifie les exigences en matière de gouvernance et de protection des données de même qu'en matière de communication des violations de données et s'applique aux organisations établies hors des frontières de l'Union européenne qui recueillent ou traitent des données concernant les résidents de cette dernière. La Banque poursuit son évaluation du RGPD et s'affaire à adapter ses pratiques en matière de protection des données et de la vie privée afin de les rendre conformes aux nouvelles exigences.

Les exigences réglementaires du département des services financiers de l'État de New York (le New York Department of Financial Services, ou « NYDFS ») en matière de cybersécurité sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2017. Les entités assujetties à la réglementation du NYDFS doivent disposer d'un programme de cybersécurité visant à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ses systèmes informatiques. Chaque entité visée devra, aux différentes dates d'entrée en vigueur progressive de ces dispositions au cours des deux prochaines années, se conformer à diverses exigences réglementaires, dont la réalisation périodique d'évaluations des risques, la mise en place de politiques et de procédures, la surveillance et le suivi ainsi que la réalisation de tests. Le bureau de New York de la Banque de Nouvelle-Écosse est assujetti à la réglementation du NYDFS. D'ici le 15 février 2018, et annuellement par la suite, les entités visées devront attester de leur conformité aux exigences. La Banque respecte les exigences actuelles du NYDFS en matière de cybersécurité et prévoit être en mesure de se conformer aux exigences additionnelles de ce dernier dans les délais prescrits.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

En mars 2017, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB ») a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé*, qui fait suite au document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée* qu'il avait publié en janvier 2015.

En mars 2017, le CBCB a également publié sa norme à l'égard de l'approche intermédiaire et des dispositions transitoires relatives au traitement réglementaire des provisions comptables. Dans cette norme, le CBCB confirme qu'il maintient le traitement actuel à l'égard des provisions selon l'approche standard et l'approche avancée fondée sur les notations internes durant une période intermédiaire. De plus, le CBCB permet aux autorités locales de choisir si elles appliquent une disposition transitoire à l'égard de l'incidence de l'IFRS 9 sur les fonds propres réglementaires. Le BSIF n'a pas publié sa ligne directrice définitive à l'intention des banques canadiennes, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2018. La Banque évaluera l'incidence de ces exigences lorsque le BSIF aura publié sa ligne directrice.

En avril 2017, le BSIF a publié une ligne directrice indiquant que toutes les banques d'importance systématique intérieure devaient mettre en place les *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée* au cours de la période qui sera close le 31 octobre 2018. La Banque attend la ligne directrice portant sur la mise en place des *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé*.

Faits nouveaux en matière de réglementation sur la liquidité

Le ratio de liquidité à long terme (le « NSFR »), qui vise à réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques qu'elles financent leurs activités au moyen de sources de financement suffisamment stables, devrait devenir une norme minimale du cadre de liquidité du BSIF. Le BSIF a prorogé le délai de mise en œuvre du NSFR jusqu'en janvier 2019.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de secteurs.

T55 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2017	2016
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	17 \$	20 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	25	24
Prestations de retraite et autres ¹⁾	3	3
Total	45 \$	47 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 25 « Rémunération fondée sur des actions » pour en savoir davantage sur ces régimes.

T56 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Les prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Prêts	6 \$	6 \$
Dépôts	8 \$	11 \$

Au 31 octobre 2017, le crédit consenti par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 145,2 millions de dollars (99,5 millions de dollars au 31 octobre 2016), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 11,5 millions de dollars (3,9 millions de dollars au 31 octobre 2016).

Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T57 Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2017	2016
Bénéfice net (perte nette)	(46)\$	(45)\$
Prêts	703	788
Dépôts	217	338
Garanties et engagements	114 \$	99 \$

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 3,0 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars au 31 octobre 2016), ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 3,7 millions de dollars (3,9 millions de dollars au 31 octobre 2016).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du comité d'audit (le « Comité d'audit ») en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence notable sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la Loi sur les banques en ce qui concerne les transactions entre parties liées. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans les IFRS. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au Comité d'audit semestriellement. Elle fournit au Comité d'audit des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le service Audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au Comité d'audit l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisations et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement.

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements par secteurs géographiques

T58 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017								2016								2015							
	Canada	États- Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total	Canada	États- Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total	Canada	États- Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 440 \$	460 \$	1 380 \$	1 287 \$	817 \$	710 \$	2 999 \$	15 093 \$	7 022 \$	479 \$	1 224 \$	1 231 \$	763 \$	674 \$	2 950 \$	14 343 \$	6 458 \$	472 \$	1 246 \$	1 077 \$	554 \$	677 \$	2 631 \$	13 115 \$
Revenus autres que d'intérêts	6 924	830	536	635	409	455	2 502	12 291	6 893	871	554	600	325	419	2 409	12 071	6 272	882	561	601	231	372	2 163	11 082
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	906	(14)	193	329	145	337	353	2 249	876	112	225	315	113	320	401	2 362	728	6	260	266	108	246	268	1 882
Charges autres que d'intérêts	7 650	606	1 123	762	630	620	3 069	14 460	7 339	633	1 121	740	605	550	3 036	14 024	6 936	507	1 160	744	431	541	2 745	13 064
Charge d'impôt sur le résultat	1 066	147	125	225	77	71	506	2 217	1 235	155	69	201	45	89	497	2 291	1 038	267	27	195	24	84	401	2 036
Total	4 742 \$	551 \$	475 \$	606 \$	374 \$	137 \$	1 573 \$	8 458 \$	4 465 \$	450 \$	363 \$	575 \$	325 \$	134 \$	1 425 \$	7 737 \$	4 028 \$	574 \$	360 \$	473 \$	222 \$	178 \$	1 380 \$	7 215 \$
Ajustements du siège social							(215)								(369)								(2)	
Bénéfice net							8 243 \$								7 368 \$									7 213 \$

T59 Prêts et acceptations par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	Pourcentage du total				
	2017	2016	2015	2017	2015
Canada					
Provinces de l'Atlantique	22,7 \$	26,7 \$	25,6 \$	4,3 %	5,4 %
Québec	29,0	29,7	28,5	5,5	6,0
Ontario	173,6	156,7	150,7	33,3	31,9
Manitoba et Saskatchewan	17,1	17,0	16,5	3,3	3,5
Alberta	51,9	50,8	49,6	9,9	10,5
Colombie-Britannique	55,6	47,6	44,5	10,7	9,4
	349,9	328,5	315,4	67,0	66,7
États-Unis	36,9	38,5	30,2	7,1	6,4
Mexique	24,2	20,8	18,6	4,6	3,9
Pérou	18,4	17,8	17,0	3,5	3,6
Chili	22,8	19,4	16,4	4,4	3,5
Colombie	9,4	9,3	8,7	1,8	1,8
Autres pays					
Amérique latine	6,6	6,4	6,7	1,3 %	1,4 %
Europe	10,0	8,4	9,3	1,9	2,0
Antilles et Amérique centrale	31,4	32,6	31,8	6,0	6,7
Asie et autres	12,6	15,0	19,0	2,4	4,0
	60,6	62,4	66,8	11,6	14,1
	522,2 \$	496,7 \$	473,1 \$	100,0 %	100,0 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total ²⁾	(4,3)	(4,6)	(4,2)		
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	517,9 \$	492,1 \$	468,9 \$		

1) Les montants des périodes antérieures ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

2) Le compte de correction de valeur total comprend un compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs de 1 446 millions de dollars pour 2017 et de 1 444 millions de dollars pour 2016. La hausse traduit la réaffectation d'un montant de 2 millions de dollars à partir des réserves à l'égard des engagements non financés et d'autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.

T60 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017 ¹⁾	2016 ¹⁾	2015 ¹⁾
Canada	1 049 \$	1 258 \$	1 189 \$
États-Unis	140	210	11
Mexique	303	301	271
Pérou	704	764	603
Chili	565	499	405
Colombie	462	381	356
Autres pays	1 642	1 981	1 823
Total	4 865 \$	5 394 \$	4 658 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

T61 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Canada	906 \$	876 \$	727 \$
États-Unis	(14)	112	6
Mexique	193	224	260
Pérou	329	317	265
Chili	145	112	108
Colombie	337	320	247
Autres pays	353	401	269
Total	2 249 \$	2 362 \$	1 882 \$

T62 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Transactions	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	Total de 2017	Total de 2016
Asie								
Chine	1 683 \$	1 186 \$	596 \$	99 \$	747 \$	56 \$	4 367 \$	5 205 \$
Inde	2 185	57	–	–	–	12	2 254	1 893
Thaïlande	149	6	516	–	2 789	1	3 461	3 249
Corée du Sud	901	58	–	–	–	9	968	1 564
Hong Kong	1 250	72	124	–	–	19	1 465	1 736
Malaisie	275	–	–	–	303	4	582	1 108
Japon	477	35	179	4 317	–	6	5 014	1 756
Autres pays d'Asie ²⁾	1 052	180	118	–	–	21	1 371	1 673
Total	7 972 \$	1 594 \$	1 533 \$	4 416 \$	3 839 \$	128 \$	19 482 \$	18 184 \$
Amérique latine								
Chili	3 075 \$	959 \$	628 \$	191 \$	3 452 \$	40 \$	8 345 \$	6 314 \$
Mexique	2 945	187	–	141	3 544	84	6 901	6 464
Bésil	3 540	1 022	–	15	223	517	5 317	5 198
Pérou	2 264	73	–	199	4 518	26	7 080	6 760
Colombie	1 308	226	–	10	1 431	7	2 982	2 940
Autres pays d'Amérique latine ³⁾	115	12	–	–	551	–	678	632
Total	13 247 \$	2 479 \$	628 \$	556 \$	13 719 \$	674 \$	31 303 \$	28 308 \$
Antilles et en Amérique centrale								
Panama	3 907 \$	99 \$	35 \$	– \$	288 \$	– \$	4 329 \$	4 495 \$
Costa Rica	1 272	184	–	–	1 084	–	2 540	2 767
El Salvador	579	32	–	–	659	–	1 270	1 460
République dominicaine	1 151	55	16	–	–	–	1 222	1 113
Jamaïque	18	1	–	–	766	–	785	743
Autres pays des Antilles et d'Amérique centrale ⁴⁾	1 508	115	1	–	406	–	2 030	2 183
Total	8 435 \$	486 \$	52 \$	– \$	3 203 \$	– \$	12 176 \$	12 761 \$
Au 31 octobre 2017	29 654 \$	4 559 \$	2 213 \$	4 972 \$	20 761 \$	802 \$	62 961 \$	
Au 31 octobre 2016	30 589 \$	4 150 \$	1 293 \$	2 179 \$	19 655 \$	1 387 \$	59 253 \$	

1) L'exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime.

2) Comprend l'Indonésie, Macao, Singapour, le Vietnam, Taïwan et la Turquie.

3) Comprend le Venezuela et l'Uruguay.

4) Comprend d'autres pays des Antilles d'appartenance anglaise ou espagnole, comme les Bahamas, la Barbade, les îles Vierges britanniques, Trinité-et-Tobago et les îles Turks et Caïques.

Risque de crédit

T63 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2017		2016	2015
	Solde	Pourcentage du total		
Prêts hypothécaires à l'habitation	236,9 \$	45,3 %	222,9 \$	217,5 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	103,3	19,8	99,5	91,5
Prêts personnels	340,2 \$	65,1 %	322,4 \$	309,0 \$
Services financiers				
Non bancaires	20,5 \$	3,9 %	16,1 \$	14,3 \$
Bancaires ¹⁾	3,8	0,7	3,7	6,7
Commerce de gros et de détail	21,1	4,0	22,1	21,5
Immobilier et construction	24,6	4,7	22,6	19,5
Énergie	15,5	3,0	15,6	16,5
Transport	8,2	1,6	9,0	9,1
Automobile	13,0	2,5	11,5	10,4
Agriculture	10,2	2,0	8,8	8,1
Hébergement et loisirs	3,5	0,7	3,5	3,6
Exploitation minière	4,9	0,9	5,4	4,5
Affinage et transformation des métaux	2,6	0,5	2,5	2,8
Services publics	8,1	1,6	7,8	5,8
Soins de santé	5,6	1,1	5,2	5,0
Technologies et médias	9,6	1,8	11,8	9,1
Produits chimiques	1,1	0,2	1,6	2,0
Aliments et boissons	6,3	1,2	4,9	4,9
Produits forestiers	1,7	0,3	2,5	1,7
Autres ²⁾	17,0	3,3	14,7	13,6
Emprunteurs souverains ³⁾	4,7	0,9	5,0	5,0
Prêts aux entreprises et administrations publiques	182,0 \$	34,9 %	174,3 \$	164,1 \$
	522,2 \$	100,0 %	496,7 \$	473,1 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	(4,3)		(4,6)	(4,2)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	517,9 \$		492,1 \$	468,9 \$

1) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.

2) Le poste « Autres » a trait à des produits de financement à hauteur de 3,5 \$, à des services à hauteur de 2,2 \$ et à la gestion de patrimoine à hauteur de 2,3 \$ (3,2 \$, 2,4 \$ et 2,0 \$ respectivement, en 2016).

3) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T64 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2017	2016	2015
Engagements de crédit ¹⁾	185,7 \$	174,2 \$	166,4 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	35,5	34,5	30,9
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	42,0	40,0	42,8
Total	263,2 \$	248,7 \$	240,1 \$

1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T65 Variations du montant net des prêts douteux¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Montant brut des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 394 \$	4 658 \$	4 200 \$
Ajouts nets			
Ajouts	4 297	4 684	3 763
Déclassements	(42)	(24)	(13)
Paiements	(1 427)	(1 344)	(1 254)
Ventes	(50)	(95)	(11)
	2 778	3 221	2 485
Radiations			
Prêts hypothécaires à l'habitation	(170)	(201)	(109)
Prêts personnels	(1 478)	(1 279)	(1 310)
Prêts sur cartes de crédit	(1 024)	(671)	(490)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(501)	(428)	(319)
	(3 173)	(2 579)	(2 228)
Change et autres	(134)	94	201
Solde à la clôture de l'exercice	4 865 \$	5 394 \$	4 658 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 948 \$	2 573 \$	2 198 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 249	2 362	1 916
Radiations	(3 173)	(2 579)	(2 228)
Recouvrements			
Prêts hypothécaires à l'habitation	70	20	35
Prêts personnels	252	305	260
Prêts sur cartes de crédit	303	217	82
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	55	40	52
	680	582	429
Change et autres	(82)	10	258
Solde à la clôture de l'exercice	2 622 \$	2 948 \$	2 573 \$
Montant net des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 446 \$	2 085 \$	2 002 \$
Variation nette du montant brut des prêts douteux	(529)	736	458
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	326	(375)	(375)
Solde à la clôture de l'exercice	2 243 \$	2 446 \$	2 085 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

T66 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Dotation brute	3 057 \$	3 072 \$	2 435 \$
Reprises	(128)	(110)	(68)
Recouvrements	(680)	(600)	(485)
Montant net de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	2 249	2 362	1 882
Dotation au (reprise sur le) compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs	–	50	60
Total du montant net de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 249 \$	2 412 \$	1 942 \$

T67 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Prêts hypothécaires à l'habitation	61 \$	100 \$	118 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 886	1 677	1 526
Prêts personnels	1 947 \$	1 777 \$	1 644 \$
Services financiers			
Non bancaires	10	(1)	(1)
Bancaires	1	2	(1)
Commerce de gros et de détail	63	61	62
Secteur immobilier et de la construction	62	34	30
Énergie	(8)	290	48
Transport	20	45	23
Secteur de l'automobile	8	28	9
Agriculture	14	14	12
Hébergement et loisirs	14	25	1
Exploitation minière	2	6	7
Affinage et transformation des métaux	46	11	4
Services publics	12	20	–
Soins de santé	7	9	9
Technologies et médias	(1)	14	4
Produits chimiques	(1)	(7)	4
Aliments et boissons	18	6	16
Produits forestiers	3	1	4
Autres	31	23	6
Emprunteurs souverains	1	4	1
Entreprises et administrations publiques	302 \$	585 \$	238 \$
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour prêts douteux	2 249 \$	2 362 \$	1 882 \$

T68 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017 ¹⁾			2016 ¹⁾		
	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant Net
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 445 \$	326 \$	1 119 \$	1 608 \$	458 \$	1 150 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 610	1 583	27	1 622	1 596	26
Prêts personnels	3 055 \$	1 909 \$	1 146 \$	3 230 \$	2 054 \$	1 176 \$
Services financiers						
Non bancaires	31	20	11	23	8	15
Bancaires	2	2	–	2	2	–
Commerce de gros et de détail	242	132	110	290	193	97
Immobilier et construction	257	115	142	234	105	129
Énergie	265	77	188	324	89	235
Transport	181	73	108	214	84	130
Automobile	20	7	13	70	38	32
Agriculture	55	30	25	75	37	38
Hébergement et loisirs	41	7	34	83	27	56
Exploitation minière	11	5	6	14	6	8
Affinage et transformation des métaux	107	27	80	159	25	134
Services publics	280	61	219	252	53	199
Soins de santé	52	26	26	49	29	20
Technologies et médias	7	5	2	32	28	4
Produits chimiques	4	3	1	15	6	9
Aliments et boissons	95	35	60	110	44	66
Produits forestiers	22	8	14	23	6	17
Autres	123	74	49	150	108	42
Emprunteurs souverains	15	6	9	45	6	39
Entreprises et administrations publiques	1 810 \$	713 \$	1 097 \$	2 164 \$	894 \$	1 270 \$
Total	4 865 \$	2 622 \$	2 243 \$	5 394 \$	2 948 \$	2 446 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

T69 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques^{1), 2)}

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017					2016
	Prêts autres qu'aux particuliers					Total
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Prêts aux particuliers	Total	
Canada	95 801 \$	37 900 \$	40 926 \$	327 597 \$	502 224 \$	468 923 \$
États-Unis	88 623	31 008	37 755	–	157 386	143 808
Mexique	17 389	1 152	2 535	9 452	30 528	26 873
Pérou	15 873	1 551	3 415	7 894	28 733	28 328
Chili	12 004	754	1 756	12 676	27 190	23 510
Colombie	4 782	150	337	5 590	10 859	10 943
Autres pays						
Europe	25 216	6 586	11 228	–	43 030	41 525
Antilles et Amérique centrale	18 554	1 554	1 299	17 951	39 358	41 168
Autres pays d'Amérique latine	7 489	542	299	705	9 035	8 908
Autres	23 551	3 696	2 823	–	30 070	30 929
Total	309 282 \$	84 893 \$	102 373 \$	381 865 \$	878 413 \$	824 915 \$
Au 31 octobre 2016	290 566 \$	76 745 \$	102 061 \$	355 543 \$	824 915 \$	

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.

3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés, les actifs titrisés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T70 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée^{1), 2)}

Durée à courir jusqu'à l'échéance aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017				2016
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	134 454 \$	23 128 \$	55 542 \$	213 124 \$	195 369 \$
De 1 an à 5 ans	105 995	54 653	31 439	192 087	188 751
Plus de 5 ans	9 596	1 561	12 060	23 217	18 880
Total des prêts autres qu'aux particuliers	250 045 \$	79 342 \$	99 041 \$	428 428 \$	403 000 \$
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	34 389 \$	16 656 \$	– \$	51 045 \$	44 215 \$
De 1 an à 5 ans	178 940	–	–	178 940	167 999
Plus de 5 ans	16 299	–	–	16 299	20 243
Crédits renouvelables ⁴⁾	38 582	27 445	–	66 027	58 285
Total des prêts aux particuliers	268 210 \$	44 101 \$	– \$	312 311 \$	290 742 \$
Total	518 255 \$	123 443 \$	99 041 \$	740 739 \$	693 742 \$
Au 31 octobre 2016	487 326 \$	107 470 \$	98 946 \$	693 742 \$	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les actifs titrisés, les dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T71 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

	2017						2016	
	Approche NI avancée		Approche standard ¹⁾		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	132 648 \$	66 098 \$	50 614 \$	48 524 \$	183 262 \$	114 622 \$	175 784 \$	117 178 \$
Engagements non prélevés	75 962	29 324	5 252	5 149	81 214	34 473	73 711	34 499
Autres ⁴⁾	40 892	12 224	3 298	3 207	44 190	15 431	39 943	16 356
	249 502	107 646	59 164	56 880	308 666	164 526	289 438	168 033
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	19 734	4 070	2 489	2 045	22 223	6 115	26 022	6 567
Engagements non prélevés	2 560	383	96	94	2 656	477	1 982	368
Autres ⁴⁾	9 098	1 594	34	29	9 132	1 623	13 175	2 567
	31 392	6 047	2 619	2 168	34 011	8 215	41 179	9 502
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	97 663	3 524	6 134	1 141	103 797	4 665	88 760	5 161
Engagements non prélevés	820	101	203	198	1 023	299	1 052	119
Autres ⁴⁾	977	26	–	–	977	26	497	12
	99 460	3 651	6 337	1 339	105 797	4 990	90 309	5 292
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	250 045	73 692	59 237	51 710	309 282	125 402	290 566	128 906
Engagements non prélevés	79 342	29 808	5 551	5 441	84 893	35 249	76 745	34 986
Autres ⁴⁾	50 967	13 844	3 332	3 236	54 299	17 080	53 615	18 935
	380 354 \$	117 344 \$	68 120 \$	60 387 \$	448 474 \$	177 731 \$	420 926 \$	182 827 \$
Prêts aux particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	200 618 \$	15 011 \$	34 002 \$	15 013 \$	234 620 \$	30 024 \$	220 917 \$	25 028 \$
	200 618	15 011	34 002	15 013	234 620	30 024	220 917	25 028
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	20 281	3 351	–	–	20 281	3 351	19 233	4 497
Engagements non prélevés	15 356	917	–	–	15 356	917	14 587	1 359
	35 637	4 268	–	–	35 637	4 268	33 820	5 856
Expositions renouvelables sur les particuliers admissibles								
Montants prélevés	16 939	9 676	–	–	16 939	9 676	16 717	9 463
Engagements non prélevés	27 445	3 291	–	–	27 445	3 291	21 108	2 656
	44 384	12 967	–	–	44 384	12 967	37 825	12 119
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	30 372	14 014	35 552	26 304	65 924	40 318	62 182	38 006
Engagements non prélevés	1 300	311	–	–	1 300	311	799	203
	31 672	14 325	35 552	26 304	67 224	40 629	62 981	38 209
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	268 210	42 052	69 554	41 317	337 764	83 369	319 049	76 994
Engagements non prélevés	44 101	4 519	–	–	44 101	4 519	36 494	4 218
	312 311 \$	46 571 \$	69 554 \$	41 317 \$	381 865 \$	87 888 \$	355 543 \$	81 212 \$
Exposition sur les actifs titrisés								
Dérivés détenus à des fins de transaction	23 591	2 529	–	–	23 591	2 529	25 025	2 613
Dérivés au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	24 483	7 147	–	–	24 483	7 147	23 421	6 599
	–	–	–	2 988	–	2 988	–	4 165
Total partiel	740 739 \$	173 591 \$	137 674 \$	104 692 \$	878 413 \$	278 283 \$	824 915 \$	277 416 \$
Capitaux propres	1 281	1 188	–	–	1 281	1 188	2 042	2 042
Autres actifs	–	–	50 631	25 201	50 631	25 201	49 829	24 659
Total du risque de crédit avant le facteur scalaire	742 020 \$	174 779 \$	188 305 \$	129 893 \$	930 325 \$	304 672 \$	876 786 \$	304 117 \$
Ajout lié au facteur scalaire de 6 % ⁵⁾	–	10 487	–	–	–	10 487	–	10 705
Total du risque de crédit	742 020 \$	185 266 \$	188 305 \$	129 893 \$	930 325 \$	315 159 \$	876 786 \$	314 822 \$

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances.

2) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Au 31 octobre 2017, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient respectivement à 0,72, à 0,77 et à 0,81 (facteurs scalaires de 0,64, de 0,71 et de 0,77, respectivement, en 2016).

4) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

5) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant aux actifs pondérés en fonction des risques pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T72 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon les volumes et les taux

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2017 c. 2016			Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2016 c. 2015		
	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	785 \$	1 152 \$	1 937 \$	1 859 \$	13 \$	1 872 \$
Total des passifs portant intérêt	29	1 165	1 194	515	157	672
Variation des revenus d'intérêts nets	756 \$	(13)\$	743 \$	1 344 \$	(144)\$	1 200 \$
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	(85)\$	213 \$	128 \$	(14)\$	116 \$	102 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	–	(28)	(28)	(7)	(6)	(13)
Titres pris en pension	(5)	129	124	–	(4)	(4)
Titres de placement	109	85	194	407	(79)	328
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	326	(327)	(1)	147	(311)	(164)
Prêts personnels et sur cartes de crédit	315	207	522	701	44	745
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	125	873	998	625	253	878
Total des prêts	766	753	1 519	1 473	(14)	1 459
Total des actifs productifs	785 \$	1 152 \$	1 937 \$	1 859 \$	13 \$	1 872 \$
Total des passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	106 \$	156 \$	262 \$	174 \$	(95)\$	79 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	(101)	937	836	151	359	510
Dépôts d'autres banques	(7)	82	75	47	79	126
Total des dépôts	(2)	1 175	1 173	372	343	715
Obligations relatives aux titres mis en pension	6	13	19	22	(64)	(42)
Débitures subordonnées	(12)	6	(6)	62	(17)	45
Autres passifs portant intérêt	37	(29)	8	59	(105)	(46)
Total des passifs portant intérêt	29 \$	1 165 \$	1 194 \$	515 \$	157 \$	672 \$

T73 Charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015	2017 c. 2016
Impôt sur le résultat				
Charge d'impôt sur le résultat	2 033 \$	2 030 \$	1 853 \$	– %
Autres impôts				
Charges sociales	380	347	329	10
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	423	403	361	5
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	412	363	310	13
Total des autres impôts	1 215	1 113	1 000	9
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts¹⁾	3 248 \$	3 143 \$	2 853 \$	3 %
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	10 276 \$	9 398 \$	9 066 \$	9 %
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	19,8	21,6	20,4	(1,8)
Total du taux d'impôt (en pourcentage) ²⁾	28,3	29,9	28,3	(1,6)

1) Ce montant se compose d'une tranche de 1 758 \$ en impôts canadiens (1 742 \$ en 2016; 1 849 \$ en 2015) et de 1 490 \$ en impôts étrangers (1 401 \$ en 2016; 1 004 \$ en 2015).

2) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

RAPPORT DE GESTION

T74 Actifs sous administration et actifs sous gestion

(en milliards de dollars)	2017	2016	2015
Actifs sous administration			
Particuliers			
Courtage au détail	151,7 \$	163,5 \$	155,9 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	107,0	106,4	100,2
	258,7	269,9	256,1
Fonds communs de placement	148,3	139,2	130,7
Institutions	63,2	63,7	67,1
Total	470,2 \$	472,8 \$	453,9 \$
Actifs sous gestion			
Particuliers	51,8 \$	47,9 \$	43,0 \$
Fonds communs de placement	134,0	125,1	117,7
Institutions	20,9	19,7	18,3
Total	206,7 \$	192,7 \$	179,0 \$

T75 Évolution des actifs sous administration et des actifs sous gestion

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2017	2016	2015
Actifs sous administration			
Solde à l'ouverture de l'exercice	472,8 \$	453,9 \$	427,5 \$
Entrées (sorties) nettes ¹⁾	(33,6)	4,3	14,3
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	31,0	14,6	12,1
Solde à la clôture de l'exercice	470,2 \$	472,8 \$	453,9 \$

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant de (33,5) \$ (néant en 2016; néant en 2015).

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2017	2016	2015
Actifs sous gestion			
Solde à l'ouverture de l'exercice	192,7 \$	179,0 \$	164,8 \$
Entrées (sorties) nettes ¹⁾	3,6	6,6	8,2
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	10,4	7,1	6,0
Solde à la clôture de l'exercice	206,7 \$	192,7 \$	179,0 \$

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant de (4,3) \$ (néant en 2016; néant en 2015).

T76 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Services d'audit	28,5 \$	26,1 \$	25,5 \$
Services liés à l'audit	0,8	0,7	0,9
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	–	–	–
Divers services autres que d'audit	0,4	0,4	0,4
Total	29,7 \$	27,2 \$	26,8 \$

Informations trimestrielles choisies

T77 Informations trimestrielles choisies

Pour les trimestres et à la clôture des trimestres	2017				2016			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	3 831	3 833	3 728	3 643	3 653	3 602	3 518	3 519
Revenus autres que d'intérêts	2 981	3 061	2 853	3 225	3 098	3 038	3 076	2 846
Total des revenus	6 812	6 894	6 581	6 868	6 751	6 640	6 594	6 365
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	536	573	587	553	550	571	752	539
Charges autres que d'intérêts	3 668	3 672	3 601	3 689	3 650	3 505	3 817	3 568
Charge d'impôt sur le résultat	538	546	332	617	540	605	441	444
Bénéfice net	2 070	2 103	2 061	2 009	2 011	1 959	1 584	1 814
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 986	2 016	1 965	1 909	1 908	1 860	1 489	1 730
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,66	1,68	1,63	1,58	1,58	1,55	1,24	1,44
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,64	1,66	1,62	1,57	1,57	1,54	1,23	1,43
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars) ¹⁾	1,65	1,68	1,63	1,58	1,58	1,55	1,48	1,44
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	14,5	14,8	14,9	14,3	14,7	14,8	12,1	13,8
Ratio de productivité (en pourcentage)	53,8	53,3	54,7	53,7	54,1	52,8	57,9	56,1
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ¹⁾	2,44	2,46	2,54	2,40	2,40	2,38	2,38	2,38
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	59,7	57,8	50,9	48,4	46,3	69,8	61,2	75,3
Actifs détenus à des fins de transaction	98,5	105,1	111,8	106,5	108,6	103,9	101,4	104,3
Prêts	504,4	498,6	496,3	477,4	480,2	472,8	466,8	476,6
Total des actifs	915,3	906,3	921,6	887,0	896,3	906,8	895,0	919,6
Dépôts	625,4	618,1	628,2	604,7	611,9	631,3	609,3	630,9
Actions ordinaires	55,5	53,4	55,1	53,0	52,7	50,8	48,9	50,9
Actions privilégiées et autre instrument de capitaux propres	4,6	3,0	3,0	3,2	3,6	3,1	3,4	3,3
Actifs sous administration	470,2	481,1	494,2	469,6	472,8	464,9	453,5	452,6
Actifs sous gestion	206,7	201,3	205,0	194,0	192,7	187,9	179,4	179,0
Mesures du capital et de la liquidité								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	11,5	11,3	11,3	11,3	11,0	10,5	10,1	10,1
Ratio de T1 (en pourcentage)	13,1	12,6	12,5	12,6	12,4	11,8	11,4	11,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	14,9	14,8	14,7	14,8	14,6	14,1	13,6	13,4
Ratio de levier (en pourcentage)	4,7	4,4	4,4	4,5	4,5	4,2	4,1	4,0
Actifs pondérés en fonction des risques – CET1 (en milliards de dollars) ²⁾	376,4	365,4	374,9	359,6	364,0	357,7	356,9	374,5
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	125	125	126	132	127	125	121	124
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars) ³⁾	2 243	2 273	2 510	2 416	2 446	2 491	2 347	2 335
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)	4 327	4 290	4 591	4 508	4 626	4 542	4 402	4 354
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ³⁾	0,43	0,44	0,49	0,49	0,49	0,51	0,49	0,48
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations (annualisé)	0,42	0,45	0,49	0,45	0,45	0,47	0,64	0,45
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	83,28	77,67	75,88	77,76	72,08	66,33	65,80	57,39
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 198	1 200	1 206	1 209	1 206	1 203	1 203	1 203
Moyenne (dilué)	1 215	1 219	1 223	1 229	1 226	1 222	1 228	1 225
Clôture du trimestre	1 199	1 198	1 202	1 208	1 208	1 205	1 203	1 203
Dividendes versés par action (en dollars)	0,79	0,76	0,76	0,74	0,74	0,72	0,72	0,70
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁴⁾	4,0	4,0	3,9	4,0	4,3	4,5	4,9	4,9
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	99,9	93,1	91,2	94,0	87,1	79,9	79,1	69,0
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	46,24	44,54	45,86	43,87	43,59	42,14	40,70	42,32
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,8	1,7	1,7	1,8	1,7	1,6	1,6	1,4
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	12,7	12,0	12,0	13,1	12,4	11,7	11,8	9,9

1) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 14.

2) Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis respectivement à 0,72, à 0,77 et à 0,81.

3) Compte tenu des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (« FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

4) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour la période.

Statistiques des onze derniers exercices

T78 État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS						
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Actifs							
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	59 663 \$	46 344 \$	73 927 \$	56 730 \$	53 338 \$	47 337 \$	38 723 \$
Métaux précieux	5 717	8 442	10 550	7 286	8 880	12 387	9 249
Actifs détenus à des fins de transaction							
Titres	78 652	87 287	78 380	95 363	84 196	74 639	62 192
Prêts	17 312	19 421	18 341	14 508	11 225	12 857	13 607
Autres	2 500	1 853	2 419	3 377	1 068	100	–
	98 464	108 561	99 140	113 248	96 489	87 596	75 799
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	13	221	320	111	106	197	375
Titres pris en pension et titres empruntés	95 319	92 129	87 312	93 866	82 533	66 189	47 181
Instruments financiers dérivés	35 364	41 657	41 003	33 439	24 503	30 338	37 322
Titres de placement	69 269	72 919	43 216	38 662	34 319	33 376	30 176
Prêts							
Prêts hypothécaires à l'habitation	236 916	222 888	217 498	212 648	209 865	175 630	161 685
Prêts personnels et sur cartes de crédit	103 331	99 502	91 477	84 204	76 008	68 277	63 317
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	168 449	162 400	153 850	131 098	119 615	111 648	96 743
	508 696	484 790	462 825	427 950	405 488	355 555	321 745
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 327	4 626	4 197	3 641	3 273	2 977	2 689
	504 369	480 164	458 628	424 309	402 215	352 578	319 056
Autres							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	13 560	11 978	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Immobilisations corporelles	2 381	2 520	2 286	2 272	2 214	2 218	2 504
Participations dans des sociétés associées	4 586	4 299	4 033	3 461	5 326	4 791	4 434
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	12 106	12 141	11 449	10 884	10 704	8 692	7 639
Actifs d'impôt différé	1 713	2 021	2 034	1 763	1 938	2 273	2 214
Autres actifs	12 749	12 870	12 303	9 759	10 523	11 321	11 579
	47 095	45 829	42 401	38 015	41 261	38 227	36 542
	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$	805 666 \$	743 644 \$	668 225 \$	594 423 \$
Passifs							
Dépôts							
Particuliers	200 030 \$	199 302 \$	190 044 \$	175 163 \$	171 048 \$	138 051 \$	133 025 \$
Entreprises et administrations publiques	384 988	372 303	375 144	342 367	313 820	293 460	262 833
Autres institutions financières	40 349	40 272	35 731	36 487	33 019	34 178	25 376
	625 367	611 877	600 919	554 017	517 887	465 689	421 234
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	4 663	1 459	1 486	465	174	157	101
Autres							
Acceptations	13 560	11 978	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	30 766	23 312	20 212	27 050	24 977	18 622	15 450
Instruments financiers dérivés	34 200	42 387	45 270	36 438	29 267	35 323	40 236
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	95 843	97 083	77 015	88 953	77 508	56 968	38 216
Débitures subordonnées	5 935	7 633	6 182	4 871	5 841	10 143	6 923
Instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–	2 003
Autres passifs	43 314	42 716	41 638	34 785	32 047	32 726	29 848
	223 618	225 109	200 613	201 973	180 196	162 714	140 848
	853 648	838 445	803 018	756 455	698 257	628 560	562 183
Capitaux propres							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires							
Actions ordinaires	15 644	15 513	15 141	15 231	14 516	13 139	8 336
Résultats non distribués	38 117	34 752	31 316	28 609	25 068	21 775	18 421
Cumul des autres éléments du résultat global	1 577	2 240	2 455	949	388	(745)	(497)
Autres réserves	116	152	173	176	193	166	96
	55 454	52 657	49 085	44 965	40 165	34 335	26 356
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	4 579	3 594	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	60 033	56 251	52 019	47 899	44 249	38 719	30 740
Participations ne donnant pas le contrôle							
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	1 592	1 570	1 460	1 312	1 138	946	626
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	–	–	–	–	–	–	874
	61 625	57 821	53 479	49 211	45 387	39 665	32 240
Total des capitaux propres	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$	805 666 \$	743 644 \$	668 225 \$	594 423 \$

T79 État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS						
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus							
Revenus d'intérêts							
Prêts	21 719 \$	20 419 \$	18 912 \$	18 176 \$	17 359 \$	15 606 \$	14 373 \$
Titres	1 403	1 237	922	921	1 000	1 045	986
Titres pris en pension et titres empruntés	283	158	161	180	190	221	221
Dépôts auprès d'autres institutions financières	522	394	292	263	279	287	275
	23 927	22 208	20 287	19 540	18 828	17 159	15 855
Charges d'intérêts							
Dépôts	7 878	6 793	6 070	6 173	6 397	6 117	5 589
Débitures subordonnées	226	232	187	204	339	381	369
Instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–	138
Autres	788	891	938	858	742	691	745
	8 892	7 916	7 195	7 235	7 478	7 189	6 841
Revenus d'intérêts nets	15 035	14 292	13 092	12 305	11 350	9 970	9 014
Revenus autres que d'intérêts	12 120	12 058	10 957	11 299	9 949	9 676	8 296
Total des revenus	27 155	26 350	24 049	23 604	21 299	19 646	17 310
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 249	2 412	1 942	1 703	1 288	1 252	1 076
Charges autres que d'intérêts	14 630	14 540	13 041	12 601	11 664	10 436	9 481
Bénéfice avant impôt sur le résultat	10 276	9 398	9 066	9 300	8 347	7 958	6 753
Charge d'impôt sur le résultat	2 033	2 030	1 853	2 002	1 737	1 568	1 423
Bénéfice net	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$	6 390 \$	5 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	238 \$	251 \$	199 \$	227 \$	231 \$	196 \$	149 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	238	251	199	227	231	196	91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	–	–	–	–	–	–	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la							
Banque	8 005 \$	7 117 \$	7 014 \$	7 071 \$	6 379 \$	6 194 \$	5 181 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	129	130	117	155	217	220	216
Actionnaires ordinaires	7 876 \$	6 987 \$	6 897 \$	6 916 \$	6 162 \$	5 974 \$	4 965 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)							
De base	6,55 \$	5,80 \$	5,70 \$	5,69 \$	5,15 \$	5,27 \$	4,63 \$
Dilué	6,49 \$	5,77 \$	5,67 \$	5,66 \$	5,11 \$	5,18 \$	4,53 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,05 \$	2,88 \$	2,72 \$	2,56 \$	2,39 \$	2,19 \$	2,05 \$

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	PCGR du Canada			
	2010	2009	2008	2007
Actif				
Liquidités	46 027 \$	43 278 \$	37 318 \$	29 195 \$
Titres				
Détenus à des fins de transaction	64 684	58 067	48 292	59 685
Disponibles à la vente	47 228	55 699	38 823	28 426
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	3 528	920	724
	116 563	117 294	88 035	88 835
Titres pris en pension	27 920	17 773	19 451	22 542
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	101 604	115 084	102 154
Prêts personnels et sur cartes de crédit	62 548	61 048	50 719	41 734
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	106 520	125 503	85 500
	287 011	269 172	291 306	229 388
Provision pour pertes sur créances	2 787	2 870	2 626	2 241
	284 224	266 302	288 680	227 147
Autres				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 616	9 583	11 969	11 538
Instruments dérivés	26 852	25 992	44 810	21 960
Terrains, bâtiments et matériel	2 450	2 372	2 449	2 061
Autres actifs	15 005	13 922	14 913	8 232
	51 923	51 869	74 141	43 791
	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$	411 510 \$
Passif et capitaux propres				
Dépôts				
Particuliers	128 850 \$	123 762 \$	118 919 \$	100 823 \$
Entreprises et administrations publiques	210 687	203 594	200 566	161 229
Autres banques	22 113	23 063	27 095	26 406
	361 650	350 419	346 580	288 458
Autres				
Acceptations	7 616	9 583	11 969	11 538
Obligations relatives aux titres mis en pension	40 286	36 568	36 506	28 137
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	21 519	14 688	11 700	16 039
Instruments dérivés	31 990	28 806	42 811	24 689
Autres passifs	28 947	24 682	31 063	21 138
	130 358	114 327	134 049	101 541
Débiteures subordonnées	5 939	5 944	4 352	1 710
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	500	500	500	500
Capitaux propres				
Actions privilégiées	3 975	3 710	2 860	1 635
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires				
Actions ordinaires et surplus d'apport	5 775	4 946	3 829	3 566
Bénéfices non répartis	21 932	19 916	18 549	17 460
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 051)	(3 800)	(3 596)	(3 857)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	23 656	21 062	18 782	17 169
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	27 631	24 772	21 642	18 804
Participations ne donnant pas le contrôle	579	554	502	497
Total des capitaux propres	28 210	25 326	22 144	19 301
	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$	411 510 \$

	PCGR du Canada			
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007
Revenus d'intérêts				
Prêts	12 171 \$	13 973 \$	15 832 \$	13 985 \$
Titres	4 227	4 090	4 615	4 680
Titres pris en pension	201	390	786	1 258
Dépôts auprès d'autres banques	292	482	1 083	1 112
	16 891	18 935	22 316	21 035
Frais d'intérêts				
Dépôts	6 768	8 339	12 131	10 850
Débitures subordonnées	289	285	166	116
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37	37	53
Autres	1 176	1 946	2 408	2 918
	8 270	10 607	14 742	13 937
Revenu d'intérêts net	8 621	8 328	7 574	7 098
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 744	630	270
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	7 382	6 584	6 944	6 828
Autres revenus	6 884	6 129	4 302	5 392
Revenu d'intérêts net et autres revenus	14 266	12 713	11 246	12 220
Frais autres que d'intérêts				
Salaires et avantages sociaux	4 647	4 344	4 109	3 983
Autres	3 535	3 575	3 187	3 011
	8 182	7 919	7 296	6 994
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le résultat	6 084	4 794	3 950	5 226
Charge d'impôts sur le résultat	1 745	1 133	691	1 063
Bénéfice net	4 339 \$	3 661 \$	3 259 \$	4 163 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	100 \$	114 \$	119 \$	118 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 239	3 547	3 140	4 045
Actionnaires privilégiés	201	186	107	51
Actionnaires ordinaires	4 038 \$	3 361 \$	3 033 \$	3 994 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
De base	1 032	1 013	987	989
Dilué	1 034	1 016	993	997
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) ¹⁾				
De base	3,91 \$	3,32 \$	3,07 \$	4,04 \$
Dilué	3,91 \$	3,31 \$	3,05 \$	4,01 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 \$	1,96 \$	1,92 \$	1,74 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

T82 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS						
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Actions ordinaires							
Solde à l'ouverture de l'exercice	15 513 \$	15 141 \$	15 231 \$	14 516 \$	13 139 \$	8 336 \$	5 750 \$
Émission d'actions	313	391	104	771	1 377	4 803	2 586
Rachat aux fins d'annulation	(182)	(19)	(194)	(56)	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	15 644 \$	15 513 \$	15 141 \$	15 231 \$	14 516 \$	13 139 \$	8 336 \$
Résultats non distribués							
Solde à l'ouverture de l'exercice	34 752	31 316	28 609	25 315	21 978	18 421	21 932
Ajustements selon les IFRS	–	–	–	(247)	(203)	(144)	(6 248)
Soldes retraités	34 752	31 316	28 609	25 068	21 775	18 277	15 684
Ajustements	–	–	–	–	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque ²⁾	7 876	6 987	6 897	6 916	6 162	5 974	4 965
Dividendes : Actions privilégiées ³⁾	–	–	–	–	–	–	–
Actions ordinaires	(3 668)	(3 468)	(3 289)	(3 110)	(2 858)	(2 493)	(2 200)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	(827)	(61)	(761)	(264)	–	–	–
Autres	(16)	(22)	(140) ⁴⁾	(1)	(11)	17	(28)
Solde à la clôture de l'exercice	38 117 \$	34 752 \$	31 316 \$	28 609 \$	25 068 \$	21 775 \$	18 421 \$
Cumul des autres éléments du résultat global							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 240	2 455	949	545	(31)	(497)	(4 051)
Ajustements selon les IFRS	–	–	–	(157)	(714)	32	4 320
Soldes retraités	2 240	2 455	949	388	(745)	(465)	269
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	–	–	(5) ⁵⁾	–	–	–	–
Autres éléments du résultat global	(663)	(215)	1 511	561	1 133	(280)	(766)
Solde à la clôture de l'exercice	1 577 \$	2 240 \$	2 455 \$	949 \$	388 \$	(745) \$	(497) \$
Autres réserves⁷⁾							
Solde à l'ouverture de l'exercice	152	173	176	193	166	96	25
Paiements fondés sur des actions	8	7	14	30	36	38	46
Autres	(44)	(28)	(17)	(47)	(9)	32	25
Solde à la clôture de l'exercice	116 \$	152 \$	173 \$	176 \$	193 \$	166 \$	96 \$
Total des actions ordinaires	55 454 \$	52 657 \$	49 085 \$	44 965 \$	40 165 \$	34 335 \$	26 356 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres							
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 594	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384	3 975
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque ²⁾	129	130	117	155	217	220	216
Dividendes sur les actions privilégiées ³⁾	(129)	(130)	(117)	(155)	(217)	(220)	(216)
Émission d'actions	1 560	1 350	–	–	–	–	409
Rachat d'actions	(575)	(690)	–	(1 150)	(300)	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	4 579 \$	3 594 \$	2 934 \$	2 934 \$	4 084 \$	4 384 \$	4 384 \$
Participations ne donnant pas le contrôle							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 570	1 460	1 312	1 155	1 743	1 500	579
Ajustements selon les IFRS	–	–	–	(17)	(797)	(891)	936
Soldes retraités	1 570	1 460	1 312	1 138	946	609	1 515
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	238	251	199	227	231	196	149
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(133)	(116)	(86)	(76)	(80)	(44)	(181)
Incidence des taux de change et autres	(83)	(25)	35	23	41	185	17
Solde à la clôture de l'exercice	1 592 \$	1 570 \$	1 460 \$	1 312 \$	1 138 \$	946 \$	1 500 \$
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	61 625 \$	57 821 \$	53 479 \$	49 211 \$	45 387 \$	39 665 \$	32 240 \$

- 1) A trait à l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
- 2) Aux termes des PCGR du Canada, le bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés de la Banque était inclus dans les bénéfices non répartis.
- 3) Aux termes des IFRS, les dividendes sur les actions privilégiées sont portés en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés. Aux termes des PCGR du Canada, les dividendes sont portés en diminution des bénéfices non répartis.
- 4) Comprend des ajustements rétrospectifs attribuables en grande partie à la conversion des devises à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013 (152 \$).
- 5) Pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 portant sur le risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
- 6) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable visant la perte de valeur et le classement des instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
- 7) Aux termes des PCGR du Canada, ces montants constituent le surplus d'apport.

T83 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS						
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Bénéfice net	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$	6 390 \$	5 330 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat							
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette des profits (pertes) de change latents	(1 259)	396	1 855	889	346	149	(697)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente	(55)	(172)	(480)	(38)	110	151	(169)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(28)	258	55	(6)	93	116	–
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	56	31	(9)	60	20	25	105
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net							
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	592	(716)	(1)	(320)	563	(747)	–
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ¹⁾	(21)	(16)	15	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	6	(10)	1	(2)	–	–	–
Autres éléments du résultat global	(709)	(229)	1 436	583	1 132	(306)	(761)
Résultat global	7 534 \$	7 139 \$	8 649 \$	7 881 \$	7 742 \$	6 084 \$	4 569 \$
Résultat global attribuable aux							
Actionnaires ordinaires de la Banque	7 213 \$	6 772 \$	8 408 \$	7 477 \$	7 298 \$	5 694 \$	4 199 \$
Actionnaires privilégiés et autres détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	129	130	117	155	217	220	216
Participations ne donnant pas le contrôle	192	237	124	249	227	170	96
Détenteurs d'instruments de fonds propres de la Banque – composante capitaux propres	–	–	–	–	–	–	58
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	7 534 \$	7 139 \$	8 649 \$	7 881 \$	7 742 \$	6 084 \$	4 569 \$

1) Conformément aux exigences transitoires portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, les montants comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'adoption de cette norme en 2015.

PCGR du Canada			
2010	2009	2008	2007
4 946 \$	3 829 \$	3 566 \$	3 425 \$
804	1 117	266	184
-	-	(3)	(43)
5 750 \$	4 946 \$	3 829 \$	3 566 \$
19 916	18 549	17 460	15 843
-	-	-	-
19 916	18 549	17 460	15 843
-	-	-	(61) ¹⁾
4 239	3 547	3 140	4 045
(201)	(186)	(107)	(51)
(2 023)	(1 990)	(1 896)	(1 720)
-	-	(37)	(586)
1	(4)	(11)	(10)
21 932 \$	19 916 \$	18 549 \$	17 460 \$
(3 800)	(3 596)	(3 857)	(2 321)
-	-	-	-
(3 800)	(3 596)	(3 857)	(2 321)
-	595 ⁶⁾	-	683
(251)	(799)	261	(2 219)
(4 051)\$	(3 800)\$	(3 596)\$	(3 857)\$
-	-	-	-
25	-	-	-
-	-	-	-
25 \$	- \$	- \$	- \$
23 656 \$	21 062 \$	18 782 \$	17 169 \$
3 710	2 860	1 635	600
-	-	-	-
265	850	1 225	1 035
-	-	-	-
3 975 \$	3 710 \$	2 860 \$	1 635 \$
554	502	s.o.	s.o.
-	-	-	-
554	502	s.o.	s.o.
100	114	s.o.	s.o.
(35)	(36)	s.o.	s.o.
(40)	(26)	s.o.	s.o.
579 \$	554 \$	502 \$	497 \$
28 210 \$	25 326 \$	22 144 \$	19 301 \$

PCGR du Canada			
2010	2009	2008	2007
4 339 \$	3 661 \$	3 259 \$	4 163 \$
(591)	(1 736)	2 368	(2 228)
278	894	(1 588)	(67)
62	43	(519)	76
-	-	-	-
-	-	-	-
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
-	-	-	-
(251)	(799)	261	(2 219)
4 088 \$	2 862 \$	3 520 \$	1 944 \$
3 787 \$	2 562 \$	3 294 \$	1 775 \$
201	186	107	51
100	114	119	118
-	-	-	-
4 088 \$	2 862 \$	3 520 \$	1 944 \$

T84 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	IFRS						
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance d'exploitation							
Bénéfice de base par action (en dollars)	6,55	5,80	5,70	5,69	5,15	5,27	4,63
Bénéfice dilué par action (en dollars)	6,49	5,77	5,67	5,66	5,11	5,18	4,53
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	14,6	13,8	14,6	16,1	16,6	19,9	20,3
Ratio de productivité (en pourcentage)	53,9	55,2	54,2	53,4	54,8	53,1	54,8
Rendement des actifs (en pourcentage)	0,90	0,81	0,84	0,92	0,88	0,97	0,91
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ¹⁾	2,46	2,38	2,39	2,39	2,31	2,31	2,32
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mesures des fonds propres²⁾							
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	11,5	11,0	10,3	10,8	9,1	s.o.	s.o.
Ratio de T1 (en pourcentage)	13,1	12,4	11,5	12,2	11,1	13,6	12,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	14,9	14,6	13,4	13,9	13,5	16,7	13,9
Ratio de levier (en pourcentage)	4,7	4,5	4,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Données sur les actions ordinaires							
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	83,28	72,08	61,49	69,02	63,39	54,25	52,53
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 199	1 208	1 203	1 217	1 209	1 184	1 089
Dividendes versés par action (en dollars)	3,05	2,88	2,72	2,56	2,39	2,19	2,05
Rendement de l'action (en pourcentage) ³⁾	4,0	4,7	4,4	3,8	4,1	4,2	3,7
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	12,7	12,4	10,8	12,1	12,3	10,3	11,3
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	46,24	43,59	40,80	36,96	33,23	28,99	24,20
Autres données							
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	912 619	913 844	860 607	795 641	748 901	659 538	586 101
Nombre de succursales et de bureaux	3 003	3 113	3 177	3 288	3 330	3 123	2 926
Nombre de salariés	88 645	88 901	89 214	86 932	86 690	81 497	75 362
Nombre de guichets automatiques bancaires	8 140	8 144	8 191	8 732	8 471	7 341	6 260

1) Se reporter à la page 14 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

2) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris ». Les montants comparatifs des périodes allant de 2008 à 2012 ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II. Les montants des périodes antérieures à 2008 ont été déterminés selon les règles de Bâle I et n'ont pas été retraités.

3) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

PCGR du Canada			
2010	2009	2008	2007
3,91	3,32	3,07	4,04
3,91	3,31	3,05	4,01
18,3	16,7	16,7	22,0
52,8	54,8	61,4	56,0
0,84	0,71	0,72	1,03
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
1,67	1,62	1,66	1,76
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11,8	10,7	9,3	9,3
13,8	12,9	11,1	10,5
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
54,67	45,25	40,19	53,48
1 043	1 025	992	984
1,96	1,96	1,92	1,74
3,9	5,4	4,3	3,4
14,0	13,6	13,1	13,2
22,68	20,55	18,94	17,45
515 991	513 149	455 539	403 475
2 784	2 686	2 672	2 331
70 772	67 802	69 049	58 113
5 978	5 778	5 609	5 283

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le rapport de 2013 *Internal Control – Integrated Framework*, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2017, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le chef des affaires financières,
Sean McGuckin

Toronto, Canada
Le 28 novembre 2017

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2017 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. La direction de La Banque de Nouvelle-Écosse est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation figure dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse, sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2017 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016, des états consolidés du résultat net des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2017 ainsi que des notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Notre rapport daté du 28 novembre 2017 exprime une opinion non modifiée (sans réserve) sur ces états financiers consolidés.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

Le 28 novembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

- 126 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 127 Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
- 128 État consolidé de la situation financière
- 129 État consolidé du résultat net
- 130 État consolidé du résultat global
- 131 État consolidé des variations des capitaux propres
- 132 Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 133 Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2017

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur le code de conduite de la Banque Scotia à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de groupe et chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de l'audit de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2017 établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs audits dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le chef des affaires financières
Sean McGuckin

Toronto, Canada
Le 28 novembre 2017

Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2017, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Banque portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre point

De plus, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), nous avons audité le contrôle interne de La Banque de Nouvelle-Écosse à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2017, en nous fondant sur les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Dans notre rapport daté du 28 novembre 2017, nous avons exprimé une opinion non modifiée (sans réserve) sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque de Nouvelle-Écosse à l'égard de l'information financière.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 28 novembre 2017

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2017	2016
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	5	59 663 \$	46 344 \$
Métaux précieux		5 717	8 442
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	7a)	78 652	87 287
Prêts	7b)	17 312	19 421
Autres		2 500	1 853
		98 464	108 561
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	8	13	221
Titres pris en pension et titres empruntés		95 319	92 129
Instruments financiers dérivés	9	35 364	41 657
Titres de placement	11	69 269	72 919
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	12	236 916	222 888
Prêts personnels et sur cartes de crédit	12	103 331	99 502
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	12	168 449	162 400
		508 696	484 790
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	12d)	4 327	4 626
		504 369	480 164
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		13 560	11 978
Immobilisations corporelles	15	2 381	2 520
Participations dans des sociétés associées	16	4 586	4 299
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	17	12 106	12 141
Actifs d'impôt différé	26c)	1 713	2 021
Autres actifs	18	12 749	12 870
		47 095	45 829
		915 273 \$	896 266 \$
Passifs			
Dépôts			
Dépôts de particuliers	19	200 030 \$	199 302 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	19	384 988	372 303
Dépôts d'autres institutions financières	19	40 349	40 272
		625 367	611 877
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	8	4 663	1 459
Autres			
Acceptations		13 560	11 978
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		30 766	23 312
Instruments financiers dérivés	9	34 200	42 387
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		95 843	97 083
Débitures subordonnées	20	5 935	7 633
Autres passifs	21	43 314	42 716
		223 618	225 109
		853 648	838 445
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	23a)	15 644	15 513
Résultats non distribués		38 117	34 752
Cumul des autres éléments du résultat global		1 577	2 240
Autres réserves		116	152
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		55 454	52 657
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	23b)	4 579	3 594
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		60 033	56 251
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	30b)	1 592	1 570
		61 625	57 821
		915 273 \$	896 266 \$

Thomas C. O'Neill
Président du conseil

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

Note 2017 2016 2015

Revenus**Revenus d'intérêts**

Prêts		21 719 \$	20 419 \$	18 912 \$
Titres		1 403	1 237	922
Titres pris en pension et titres empruntés		283	158	161
Dépôts auprès d'autres institutions financières		522	394	292
		23 927	22 208	20 287

Charges d'intérêts

Dépôts		7 878	6 793	6 070
Déventures subordonnées		226	232	187
Autres		788	891	938
		8 892	7 916	7 195

Revenus d'intérêts nets**Revenus autres que d'intérêts**

Services bancaires	31	3 855	3 669	3 360
Gestion de patrimoine	31	3 318	3 282	3 269
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils		598	594	525
Opérations de change à des fins autres que de transaction		557	540	492
Revenus provenant des activités de transaction	32	1 259	1 403	1 185
Profit net sur la vente de titres de placement	11e)	380	534	639
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	16	407	414	405
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres		626	603	556
Autres		1 120	1 019	526
		12 120	12 058	10 957

Total des revenus

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	12d)	2 249	2 412	1 942
		24 906	23 938	22 107

Charges autres que d'intérêts

Salaires et avantages du personnel		7 375	7 025	6 681
Locaux et technologie		2 436	2 238	2 086
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		761	684	584
Communications		437	442	434
Publicité et prospection		581	617	592
Honoraires		775	693	548
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		423	403	361
Autres		1 842	2 438	1 755
		14 630	14 540	13 041

Bénéfice avant impôt sur le résultat

Charge d'impôt sur le résultat	26	2 033	2 030	1 853
--------------------------------	----	--------------	-------	-------

Bénéfice net

Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	30b)	238	251	199
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		8 005 \$	7 117 \$	7 014 \$
Actionnaires privilégiés et autres instruments de capitaux propres		129	130	117
Actionnaires ordinaires		7 876 \$	6 987 \$	6 897 \$

Bénéfice par action ordinaire (en dollars)

De base	33	6,55 \$	5,80 \$	5,70 \$
Dilué	33	6,49	5,77	5,67
Dividendes payés par action ordinaire (en dollars)	23a)	3,05	2,88	2,72

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2017	2016	2015
Bénéfice net	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette des profits (pertes) de change latents :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	(1 564)	614	3 145
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	404	(300)	(1 677)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) de change latents, montant net	(8)	(3)	46
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	107	(79)	(433)
	(1 259)	396	1 855
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente :			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	(217)	308	386
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net ¹⁾	143	(549)	(966)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	(61)	82	161
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	42	(151)	(261)
	(55)	(172)	(480)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	1 722	(7)	1 519
Reclassement du montant net des (profits) pertes ²⁾	(1 761)	357	(1 444)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	454	9	450
Reclassement du montant net des (profits) pertes	(465)	83	(430)
	(28)	258	55
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	56	31	(9)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :			
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	805	(972)	(3)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	213	(256)	(2)
	592	(716)	(1)
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :			
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(28)	(23)	20
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(7)	(7)	5
	(21)	(16)	15
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	6	(10)	1
Autres éléments du résultat global	(709)	(229)	1 436
Résultat global	7 534 \$	7 139 \$	8 649 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	192	237	124
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 342 \$	6 902 \$	8 525 \$
Actionnaires privilégiés et autres instruments de capitaux propres	129	130	117
Actionnaires ordinaires	7 213 \$	6 772 \$	8 408 \$

1) Comprend des montants ayant trait aux couvertures admissibles.

2) Les montants pour 2016 comprennent le reclassement d'un montant de 22 \$ avant impôt dans le goodwill relativement aux couvertures de flux de trésorerie découlant des acquisitions.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Cumul des autres éléments
du résultat global

	Actions ordinaires (note 23)	Résultats non distribués ¹⁾	Écarts de conversion	Titres disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Autres ²⁾	Autres réserves ³⁾	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 23)	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (note 30b)	Total
								Autres ²⁾	Autres réserves ³⁾				
en millions de dollars													
Solde au 1^{er} novembre 2016	15 513 \$	34 752 \$	3 055 \$	14 \$	264 \$	(1 093)\$	152 \$	52 657 \$	3 594 \$	56 251 \$	1 570 \$	57 821 \$	
Bénéfice net	—	7 876	—	—	—	—	—	7 876	129	8 005	238	8 243	
Autres éléments du résultat global	—	—	(1 194)	(60)	(29)	620	—	(663)	—	(663)	(46)	(709)	
Total du résultat global	— \$	7 876 \$	(1 194)\$	(60)\$	(29)\$	620 \$	— \$	7 213 \$	129 \$	7 342 \$	192 \$	7 534 \$	
Actions et autres instruments de capitaux propres émis	313	—	—	—	—	—	(44)	269	1 560	1 829	—	1 829	
Actions rachetées	(182)	(827)	—	—	—	—	—	(1 009)	(575)	(1 584)	—	(1 584)	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(3 668)	—	—	—	—	—	(3 668)	—	(3 668)	—	(3 668)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	—	(129)	(129)	—	(129)	
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(133)	(133)	
Palements fondés sur des actions	—	—	—	—	—	—	8	8	—	8	—	8	
Autres	—	(16)	—	—	—	—	—	(16)	—	(16)	(37) ⁴⁾	(53)	
Solde au 31 octobre 2017	15 644 \$	38 117 \$	1 861 \$	(46)\$	235 \$	(473)\$	116 \$	55 454 \$	4 579 \$	60 033 \$	1 592 \$	61 625 \$	
Solde au 1^{er} novembre 2015	15 141 \$	31 316 \$	2 633 \$	194 \$	7 \$	(379)\$	173 \$	49 085 \$	2 934 \$	52 019 \$	1 460 \$	53 479 \$	
Bénéfice net	—	6 987	—	—	—	—	—	6 987	130	7 117	251	7 368	
Autres éléments du résultat global	—	—	422	(180)	257	(714)	—	(215)	—	(215)	(14)	(229)	
Total du résultat global	— \$	6 987 \$	422 \$	(180)\$	257 \$	(714)\$	— \$	6 772 \$	130 \$	6 902 \$	237 \$	7 139 \$	
Actions émises	391	—	—	—	—	—	(28)	363	1 350	1 713	—	1 713	
Actions rachetées	(19)	(61)	—	—	—	—	—	(80)	(690)	(770)	—	(770)	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(3 468)	—	—	—	—	—	(3 468)	—	(3 468)	—	(3 468)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	—	(130)	(130)	—	(130)	
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(116)	(116)	
Palements fondés sur des actions	—	—	—	—	—	—	7	7	—	—	—	7	
Autres	—	(22)	—	—	—	—	—	(22)	—	(22)	(11) ⁴⁾	(33)	
Solde au 31 octobre 2016	15 513 \$	34 752 \$	3 055 \$	14 \$	264 \$	(1 093)\$	152 \$	52 657 \$	3 594 \$	56 251 \$	1 570 \$	57 821 \$	
Solde au 1^{er} novembre 2014	15 231 \$	28 609 \$	700 \$	664 \$	(48)\$	(367)\$	176 \$	44 965 \$	2 934 \$	47 899 \$	1 312 \$	49 211 \$	
Bénéfice net	—	6 897	—	—	—	—	—	6 897	117	7 014	199	7 213	
Autres éléments du résultat global	—	—	1 933	(470)	55	(7)	—	1 511	—	1 511	(75)	1 436	
Total du résultat global	— \$	6 897 \$	1 933 \$	(470)\$	55 \$	(7)\$	— \$	8 408 \$	117 \$	8 525 \$	124 \$	8 649 \$	
Actions émises	104	—	—	—	—	—	(17)	87	—	87	—	87	
Actions rachetées	(194)	(761)	—	—	—	—	—	(955)	—	(955)	—	(955)	
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(3 289)	—	—	—	—	—	(3 289)	—	(3 289)	—	(3 289)	
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	—	(117)	(117)	—	(117)	
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(86)	(86)	
Palements fondés sur des actions	—	—	—	—	—	—	14	14	—	14	—	14	
Autres	—	(140) ⁵⁾	—	—	—	(5) ⁶⁾	—	(145)	—	(145)	110 ⁴⁾	(35)	
Solde au 31 octobre 2015	15 141 \$	31 316 \$	2 633 \$	194 \$	7 \$	(379)\$	173 \$	49 085 \$	2 934 \$	52 019 \$	1 460 \$	53 479 \$	

1) Comprend des résultats non distribués de 61 \$ (63 \$ en 2016; 61 \$ en 2015) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel et le risque de crédit propre à la Banque.

3) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 25).

4) Comprend les variations des participations ne donnant pas le contrôle découlant des regroupements d'entreprises et d'autres événements.

5) Comprend des ajustements rétrospectifs attribuables en grande partie à la conversion des devises du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013 (152 \$).

6) Représente des ajustements rétrospectifs pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 sur le risque de crédit propre à la Banque relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en 2015.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2017	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$
Ajustements pour :			
Revenus d'intérêts nets	(15 035)	(14 292)	(13 092)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	761	684	584
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 249	2 412	1 942
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	8	7	14
Profit net sur la vente de titres de placement	(380)	(534)	(639)
Profit net sur la sortie d'entreprises	(62)	(116)	–
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(407)	(414)	(405)
Charge d'impôt sur le résultat	2 033	2 030	1 853
Charge de restructuration	–	378	–
Variations des actifs et des passifs d'exploitation			
Actifs détenus à des fins de transaction	8 377	(10 044)	20 302
Titres pris en pension et titres empruntés	(4 631)	(5 363)	13 991
Prêts	(32 589)	(20 355)	(22 942)
Dépôts	27 516	6 702	13 915
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	7 533	4 007	(8 101)
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	849	20 865	(18 982)
Instruments financiers dérivés, montant net	(391)	(3 806)	2 442
Autres, montant net ¹⁾	(1 997)	2 293	7 286
Dividendes reçus	1 600	873	1 147
Intérêts reçus	23 649	21 099	19 145
Intérêts versés	(8 730)	(7 787)	(7 262)
Impôt sur le résultat payé	(2 012)	(1 471)	(1 985)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	16 584	4 536	16 426
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	(14 006)	28 447	(8 448)
Achat de titres de placement	(64 560)	(94 441)	(44 684)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	66 179	65 069	41 649
Acquisition/vente de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie acquise	229	(1 050)	(701)
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	3	(348)	(282)
Autres, montant net	(385)	(431)	(1 053)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(12 540)	(2 754)	(13 519)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	–	2 465	1 248
Remboursement de débentures subordonnées	(1 500)	(1 035)	(18)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	313	391	101
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	1 560	1 350	–
Rachat d'actions privilégiées	(575)	(690)	–
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(1 009)	(80)	(955)
Dividendes versés en trésorerie	(3 797)	(3 598)	(3 406)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(133)	(116)	(86)
Autres, montant net ¹⁾	2 209	(320)	800
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(2 932)	(1 633)	(2 316)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(142)	(18)	305
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	970	131	896
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice ²⁾	6 855	6 724	5 828
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ²⁾	7 825 \$	6 855 \$	6 724 \$

1) Certains montants comparatifs ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 5).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLE DES MATIÈRES

Page	Note	Page	Note
134	1	177	19
	Entité présentant l'information financière		Dépôts
134	2	177	20
	Base d'établissement		Déventures subordonnées
135	3	178	21
	Principales méthodes comptables		Autres passifs
148	4	178	22
	Prises de position futures en comptabilité		Provisions
150	5	179	23
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières		Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
150	6	182	24
	Juste valeur des instruments financiers		Gestion du capital
156	7	183	25
	Actifs détenus à des fins de transaction		Paiements fondés sur des actions
157	8	186	26
	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		Impôt sur le résultat
158	9	187	27
	Instruments financiers dérivés		Avantages du personnel
162	10	193	28
	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers		Secteurs d'exploitation
164	11	195	29
	Titres de placement		Transactions avec des parties liées
167	12	196	30
	Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances		Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
170	13	197	31
	Décomptabilisation d'actifs financiers		Revenus autres que d'intérêts
171	14	197	32
	Entités structurées		Revenus provenant des activités de transaction
174	15	198	33
	Immobilisations corporelles		Résultat par action
174	16	198	34
	Participations dans des sociétés associées		Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement
175	17	200	35
	Goodwill et autres immobilisations incorporelles		Instruments financiers – gestion des risques
176	18	208	36
	Autres actifs		Regroupements d'entreprises et cessions
		208	37
			Événement postérieur à la date de l'état consolidé de la situation financière

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 a été autorisée par le conseil d'administration le 28 novembre 2017.

Certains montants comparatifs ont été retraités aux fins de conformité avec le mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction;
- Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Instruments financiers dérivés;
- Titres de placement disponibles à la vente.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement par la direction

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent et dans les exercices ultérieurs touchés.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, des autres éléments du résultat global ainsi que des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, le goodwill et les immobilisations incorporelles, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation de titres de placement, la dépréciation d'actifs non financiers, la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers ainsi que les provisions. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens avec d'autres entités.

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 Note 12d)
Juste valeur des instruments financiers	Note 3 Note 6
Impôt sur le résultat	Note 3 Note 26
Avantages du personnel	Note 3 Note 27
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3 Note 17
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 3 Note 36
Dépréciation de titres de placement	Note 3 Note 11
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 3 Note 15
Entités structurées	Note 3 Note 14
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3 Note 30
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 3 Note 13
Provisions	Note 3 Note 22

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque et ne comprennent pas les sociétés associées et les partenariats. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- Elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Elle est exposée ou à droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- Elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. Un mandataire est une partie principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres capitaux propres de la Banque. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une

date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle.

Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle. Ordinairement, la Banque est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. La Banque peut aussi exercer une influence notable par voie d'une représentation au sein du conseil d'administration. L'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles est pris en considération au moment d'apprécier si la Banque détient une influence notable.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée.

S'il y a perte d'influence notable et que la participation ne vise plus une société associée, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte d'influence notable. Si l'intérêt conservé à la date de perte d'influence notable vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence à un placement dont la période de communication de l'information est différente de celle de la Banque, des ajustements sont apportés pour tenir compte de l'incidence des événements ou transactions importants, s'il en est, survenant entre la date de clôture du placement et celle de la Banque.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise, requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les participations dans des partenariats sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

S'il y a perte de contrôle conjoint qui ne donne pas lieu à une influence notable sur la coentreprise, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte de contrôle conjoint. Si l'intérêt conservé dans l'ancienne coentreprise à la date de perte de contrôle conjoint vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens, sauf l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives de la Banque, payés en monnaies étrangères, qui sont convertis aux taux historiques. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit des « Variation nette des profits (pertes) de change latents », sous « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Au moment de la sortie ou de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs financiers

Date de comptabilisation

La Banque comptabilise initialement les prêts, les dépôts, les débetures subordonnées et les titres de créance émis et effectués à la date à laquelle ils ont été créés ou achetés. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Classement et évaluation initiaux

Le classement des actifs et des passifs financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de la raison pour laquelle les actifs financiers ont été acquis et les passifs financiers, engagés, ainsi que de leurs caractéristiques. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose uniquement sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13 permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement particuliers.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, de restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et de frais de financement applicables.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie demeure similaire pour l'essentiel après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de celle-ci est portée au débit ou au crédit des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction ». Les profits et les pertes réalisés sur la sortie et les profits et les pertes latents attribuables aux variations de la juste valeur des

actifs et passifs détenus à des fins de transaction, sauf certains instruments dérivés, sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale.

Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers et les passifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés par la Banque au moment de la comptabilisation initiale. La Banque ne peut désigner un instrument comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net que lorsqu'un des critères ci-après a été satisfait, et la désignation est faite instrument par instrument :

- la désignation élimine ou réduit significativement les traitements contradictoires qui autrement découleraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs selon des bases différentes;
- les actifs et les passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, qui sont gérés ensemble, leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement, l'information sur ce groupe est fournie aux principaux dirigeants, et il peut être démontré que les risques financiers significatifs sont éliminés ou considérablement réduits;
- l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net. Les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global, sans reclassement ultérieur à l'état consolidé du résultat net, sauf si ce traitement devait créer ou accroître une non-concordance comptable. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») et les titres mis en pension (les « mises en pension ») sont traités comme un financement garanti et sont comptabilisés au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus et charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans l'état consolidé du résultat net.

Obligations liées aux titres vendus à découvert

Les obligations liées aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Prêts et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La Banque comptabilise les garanties en trésorerie données ou reçues dans les « Titres mis en pension » ou les « Titres pris en pension », respectivement. L'intérêt sur les garanties en trésorerie données ou reçues est comptabilisé dans les « Revenus d'intérêts – Titres pris en pension et titres empruntés » ou les « Charges d'intérêts – Autres », respectivement. Les frais reçus ou payés sont comptabilisés respectivement dans les « Revenus tirés des frais et des commissions » ou les « Charges liées aux frais et aux commissions » dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix des marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même qu'en vue de générer des revenus provenant des activités de transaction pour son propre compte.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte, bien qu'ils soient séparés aux fins d'évaluation quand les conditions de séparation sont réunies. Les variations subséquentes de la juste valeur des dérivés incorporés sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose uniquement sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés utilisés à des fins autres que de transaction qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Titres de placement

Les titres de placement se composent des titres disponibles à la vente et des titres détenus jusqu'à leur échéance.

Titres de placement disponibles à la vente

Les titres de placement disponibles à la vente se composent de titres de capitaux propres et de titres de créance. Les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance de cette catégorie sont ceux achetés en vue d'être détenus pour une durée indéterminée et qui peuvent être vendus si la Banque a besoin de liquidités ou en réaction à l'évolution de la conjoncture du marché. Les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les profits et pertes latents étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. À leur réalisation, ces profits et pertes sont reclassés de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat net, au coût moyen. Le profit ou la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour les titres de placement non monétaires désignés comme étant disponibles à la vente tient compte des profits ou pertes de change connexes, s'il en est. Les profits et pertes de change liés au coût amorti d'un titre de créance disponible à la vente sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net.

Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sur les titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts – Titres » dans l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont initialement inscrits à l'actif, puis intégrés au montant net du profit ou de la perte réalisé à la vente ultérieure de l'instrument dans l'état consolidé du résultat net.

Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance

Les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qui ne répondent pas à la définition de prêt, qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Après leur évaluation initiale, les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation. Le coût amorti est évalué compte tenu de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé dans les « Revenus d'intérêts – Titres » à l'état consolidé du résultat net.

La vente ou le reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance donnerait lieu au reclassement de tous les instruments détenus jusqu'à leur échéance dans les placements disponibles à la vente et empêcherait la Banque de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice visé et les deux exercices suivants. Il n'y aurait cependant aucun reclassement par suite de ventes ou de reclassements qui :

- sont tellement proches de l'échéance que des variations du taux d'intérêt du marché n'auraient pas un effet important sur la juste valeur de l'actif financier;
- surviennent après que la Banque a encaissé la quasi-totalité du montant en capital d'origine de l'actif;
- sont attribuables à des événements isolés, indépendants du contrôle de la Banque et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement anticiper.

Dépréciation de titres de placement

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication objective de dépréciation. La perte de valeur des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les mêmes critères que la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponible à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur comptable du titre continue de refléter la juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées au cumul des autres éléments du résultat global.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Prêts

Les prêts se composent de prêts et d'avances montés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ni désignés comme étant à la juste valeur. Les titres de créance qui ne sont pas des titres détenus à des fins de transaction ou qui n'ont pas été désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas inscrits à la cote d'un marché actif sont également classés dans les prêts.

Les prêts montés par la Banque sont comptabilisés lorsque les sommes sont avancées à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie est payée par la Banque. Les prêts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur, s'il en est. Les prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans son évaluation de la juste valeur, la Banque tient compte des ajustements au titre des taux d'intérêt et au titre des pertes sur créances. Tous les prêts acquis étant comptabilisés à la juste valeur, aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. En conséquence, on ne considère pas que les prêts acquis ont subi une dépréciation à la date de l'acquisition.

L'ajustement au titre des taux d'intérêt à la date de l'acquisition est principalement lié aux prêts à taux fixe, et il reflète l'incidence de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel du prêt et le taux d'intérêt s'appliquant au prêt à la date de l'acquisition pour sa durée résiduelle. L'ajustement au titre des taux d'intérêt est amorti intégralement par imputation aux revenus d'intérêts dans l'état consolidé du résultat net sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un ajustement global au titre des pertes sur créances est apporté afin de refléter les meilleures estimations de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie sur la durée des prêts, évaluée à la date de l'acquisition. L'ajustement au titre des pertes sur créances comporte un volet lié aux pertes sur créances subies et un volet lié aux pertes futures prévues.

Dans les cas où les prêts sont évalués individuellement, l'ajustement au titre des pertes sur créances établi à la date de l'acquisition fait l'objet d'un suivi sur la durée du prêt. Les variations des flux de trésorerie attendus de ces prêts par rapport à ceux attendus à la date de l'acquisition donnent lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas.

Dans les cas où les pertes ne sont pas évaluées individuellement pour chaque prêt, la Banque utilise une approche axée sur le portefeuille pour déterminer les pertes prévues à la date de l'acquisition. L'approche axée sur le portefeuille donne lieu à un ajustement au titre des pertes subies et à un ajustement au titre des pertes futures prévues. L'ajustement au titre des pertes subies est comparé au rendement du portefeuille de prêts chaque date de clôture, et une augmentation des flux de trésorerie prévus donnera lieu à une reprise sur le compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net, alors que des flux de trésorerie inférieurs aux attentes entraîneront une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. L'ajustement au titre des pertes futures prévues est amorti par imputation au résultat au fur et à mesure que les pertes sont comptabilisées ou que le portefeuille de prêts réduit ses activités sur sa durée prévue. Le caractère raisonnable du solde non amorti au regard du portefeuille de prêts est réévalué chaque date de clôture. Un avantage global est comptabilisé uniquement si le montant amorti est supérieur aux pertes réellement subies. Une charge nette est comptabilisée si les pertes réelles sont supérieures aux montants amortis.

Pertes de valeur de prêts et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La Banque considère qu'un prêt est douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la date de comptabilisation initiale du prêt et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus du prêt pouvant être estimée d'une manière fiable. Est considérée comme une indication objective toute donnée observable portée à l'attention de la Banque sur les événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible aux termes du contrat de prêt est en retard de 90 jours, sauf si le prêt est entièrement garanti, si la créance est en voie de recouvrement ou si les efforts en vue de recouvrer les sommes dues permettront, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement du prêt ou feront en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Aussi, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement du Canada, par l'un des gouvernements provinciaux du Canada ou par un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat.

Les pertes prévues au titre d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

La Banque examine les prêts et les avances individuellement et collectivement afin de déterminer la présence d'une indication de dépréciation.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances individuel

Une fois par période, la Banque détermine s'il y a lieu de comptabiliser une perte sur créances pour chaque prêt qui est considéré comme individuellement significatif.

La perte de valeur des prêts pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation et que la Banque considère comme dépréciés est évaluée en fonction de l'exposition globale de la Banque au client, en tenant compte des facteurs suivants :

- la capacité du client de générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire aux obligations de service de la dette;
- la mesure dans laquelle les engagements des autres créditeurs sont de rang supérieur ou égal à ceux de la Banque et la probabilité que les autres créditeurs continuent de soutenir la société;

- la complexité de l'évaluation du montant global et du rang de toutes les réclamations des créiteurs et la mesure dans laquelle il existe des incertitudes juridiques et liées à l'assurance;
- la valeur de réalisation du titre (ou autres facteurs d'atténuation du risque de crédit) et la probabilité de reprise de possession.

Les pertes de valeur sont évaluées au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus d'un prêt à son taux d'intérêt effectif initial et de la comparaison de la valeur actualisée résultante avec la valeur comptable du prêt à ce moment. Ainsi, les revenus d'intérêts sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif initial.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif

La Banque regroupe les prêts qui n'ont pas été évalués individuellement comme ayant fait l'objet d'une dépréciation et elle les évalue collectivement. Des comptes de correction de valeur collectifs sont établis autant pour les prêts douteux que pour les prêts productifs. Les comptes de correction de valeur visant les prêts productifs constituent une estimation des pertes probables engagées qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement comme faisant l'objet d'une perte de valeur.

Des paramètres de notation interne du risque de crédit sont utilisés dans le cadre du calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif. Pour les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers, les paramètres de notation interne du risque de crédit constituent la base du calcul de la partie quantitative du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif visant les prêts productifs, à savoir :

- le taux de probabilité de défaut (« PD »), fondé sur la notation interne du risque de chaque emprunteur;
- le taux de perte en cas de défaut (« PCD »);
- le taux d'exposition en cas de défaut (« ECD »).

Les expositions engagées sont multipliées par la PD de l'emprunteur et par la PCD pertinente.

Les expositions financées, mais non prélevées sont multipliées par le PD de l'emprunteur, par la PCD pertinent et par l'ECD pertinent. Un élément de crise modèle est également appliqué afin de refléter l'incertitude entourant les paramètres de risque de crédit ainsi que le fait que les taux de perte réels peuvent différer de la moyenne à long terme prise en compte dans le modèle.

Prêts aux particuliers

La Banque considère que les prêts aux particuliers, qui se composent des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts sur cartes de crédit et des autres prêts personnels, sont des groupes homogènes de prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Tous les groupes homogènes de prêts font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

Les prêts hypothécaires font l'objet d'un test de dépréciation collectif qui tient compte du nombre de jours d'arriéré, des taux de pertes historiques de même que de facteurs quantitatifs et qualitatifs, y compris les contextes commercial et économique ainsi que la valeur de réalisation des garanties, afin de déterminer le niveau approprié du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif.

La Banque utilise un modèle de taux de migration pour évaluer les pertes de valeur des prêts sur cartes de crédit et autres prêts personnels collectivement, étant donné qu'il n'est pas possible d'effectuer des évaluations individuelles de chaque prêt. Aux termes de cette méthode, les prêts présentant des caractéristiques de crédit similaires sont regroupés en fourchettes en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaut et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. Ce modèle nécessite le recours à des analyses statistiques des données historiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui seront finalement radiés par suite d'événements ne pouvant être rattachés à un prêt en particulier. Pour les petits portefeuilles ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour appliquer un modèle de taux de migration, la Banque applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques.

Prêts productifs

En plus des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur découlant de l'application du modèle de taux de migration aux prêts à des particuliers, les prêts évalués individuellement pour lesquels il n'existait aucune indication de dépréciation sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins de leur réévaluation collective. Cette méthode vise à refléter les pertes de valeur que la Banque a subies par suite d'événements pour lesquels aucune perte spécifique n'a été relevée.

Le compte de correction de valeur collectif pour ces prêts est déterminé compte tenu de ce qui suit :

- les taux de pertes historiques de portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables (p. ex. : par secteurs, catégories de prêts ou produits);
- la période estimative entre la naissance de la dépréciation et l'identification de la perte et sa matérialisation au moyen d'une correction de valeur appropriée du prêt individuel;
- le jugement de la direction, qui doit évaluer si la conjoncture de l'économie et du crédit est telle que le niveau réel des pertes inhérentes à la date de clôture sera vraisemblablement plus ou moins élevé que le suggèrent les données passées. Dès que la direction est mise au courant d'informations permettant de recenser les pertes sur des prêts individuels au sein du groupe, ces prêts sont sortis du groupe et font l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière

Un compte de correction de valeur a été établi à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière de la Banque, et il est comptabilisé dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. La méthode utilisée pour établir ce compte de correction est semblable à celle qui est utilisée pour les prêts. Toute variation du compte de correction de valeur est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Radiation de prêts

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont habituellement radiés, en tout ou en partie, lorsque leur recouvrement est peu probable. Dans le cas des prêts garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt.

Reprises de pertes de valeur

Si le montant d'une perte de valeur à l'égard d'un prêt diminue au cours d'une période ultérieure et que la diminution peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, l'excédent est repris au moyen d'une baisse correspondante du compte de correction de valeur. La reprise est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Prêts restructurés

Les prêts restructurés sont les prêts dont la Banque a renégocié les modalités d'origine en accordant des conditions avantageuses à l'emprunteur. Ces conditions avantageuses peuvent comprendre l'ajustement des taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements de principal et d'intérêt et la renonciation à une tranche du principal ou des intérêts. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré. À la date de la restructuration, l'investissement dans le prêt est ramené au montant des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance, et la baisse de sa valeur comptable est comptabilisée dans les charges au titre des pertes de valeur de prêts dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle le prêt a été restructuré. Dans d'autres cas, la Banque peut juger que la restructuration est assez importante pour entraîner la comptabilisation d'un nouveau prêt.

Engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les engagements potentiels de la Banque aux termes des acceptations figurent à titre de passif à l'état consolidé de la situation financière. La Banque possède un droit équivalent à l'égard de ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé comme un actif. Les commissions qui lui sont versées figurent dans les « Revenus tirés des frais et des commissions – Frais bancaires » à l'état consolidé du résultat net.

Comptabilité de couverture

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est éminemment probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La Banque utilise les couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance et de capitaux propres disponibles à la vente, les prêts, les passifs dépôts et les débetures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des contrats de change à terme et des passifs libellés en monnaies étrangères.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les transactions prévues dont la réalisation est éminemment probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance disponibles à la vente, les prêts, les passifs dépôts et les transactions prévues dont la réalisation est éminemment probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps de rendement total et des contrats de change à terme.

Couvertures d'investissement net

Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des établissements à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – 40 ans; agencements – 15 ans; matériel – de 3 ans à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail déterminée par la Banque. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges autres que d'intérêts – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. La Banque détient certains immeubles de placement qu'elle présente à l'état consolidé de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'utilité estimative de 40 ans. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moins élevé de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant détenu en vue de la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions de filiales. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquiescer une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, une tranche de la participation ne donnant pas le contrôle est comptabilisée à titre de passif financier en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- Jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.
- Les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée.
- Les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.
- Les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne. Une dépréciation du goodwill au niveau d'une filiale ne se traduit pas nécessairement par une dépréciation pour la Banque au niveau consolidé.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La détermination des données entrant dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite l'exercice d'un jugement important. La Banque détermine la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par des multiples de

valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou encore générés en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des contrats, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 ans à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 ans à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant considérées comme des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporelles, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporelles soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

La Banque en tant que bailleur

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, avec ou sans le titre juridique ultime, sont classés dans les contrats de location-financement et présentés dans les « Prêts » à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont décomptabilisés, et la Banque comptabilise une créance qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location-financement sont intégrés à la créance par le biais du taux d'actualisation appliqué au contrat. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont comptabilisés sur la durée du contrat sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant de l'investissement net dans le contrat de location-financement. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont pris en compte au poste « Revenus d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat net.

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés dans les contrats de location simple. Les actifs loués sont inscrits dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location simple sont intégrés à la valeur comptable de l'actif loué et passés en charges linéairement sur la durée du contrat.

La Banque en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière, à un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. L'obligation au titre des contrats de location-financement correspondante est incluse dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. Le taux d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les loyers conditionnels sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Les loyers au titre des contrats de location simple sont passés en charges linéairement sur la durée du contrat, qui débute dès que le preneur contrôle l'utilisation physique de l'actif. Les incitatifs à la location sont traités comme une réduction des charges locatives et sont également comptabilisés linéairement sur la durée du contrat. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Cession-bail

La Banque comptabilise immédiatement en résultat net les profits et les pertes sur les transactions de cession-bail visant un actif non financier à la juste valeur de marché qui font en sorte que la Banque conserve un contrat de location simple (aux termes duquel l'acheteur/le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété). Si la transaction de cession-bail donne lieu à un contrat de location-financement, le profit sur cession, s'il en est, est différé et comptabilisé en résultat net sur la durée résiduelle du contrat.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont des investissements visant à adapter les immeubles et les bureaux visés par des contrats de location simple en vue de leur utilisation prévue. La valeur actualisée des coûts estimatifs de remise en état nécessaires pour restaurer un bien loué à sa condition initiale à la fin du contrat, si nécessaire, est inscrite à l'actif dans le total des coûts des améliorations locatives. Parallèlement, un passif correspondant est comptabilisé afin de refléter l'obligation engagée. Les coûts de rétablissement sont comptabilisés en résultat net par le biais de l'amortissement des améliorations locatives inscrites à l'actif sur leur durée d'utilité estimative.

Provisions

Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance

Les primes brutes au titre des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées en revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Les primes brutes au titre des autres contrats d'assurance, principalement des contrats d'assurance dommages, sont comptabilisées en revenus sur la durée des contrats. Les primes non gagnées représentent la partie des primes souscrites pour l'exercice visé ayant trait à la période de risque après la date de clôture. Les recouvrements au titre des demandes de règlement sont comptabilisés en résultat net dans la même période que les sinistres connexes.

Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance-vie reflètent le coût de toutes les demandes survenues durant l'exercice. Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance dommages comprennent les demandes réglées et les variations des passifs au titre des demandes non réglées. Les primes d'assurance cédées à des réassureurs sont passées en charges dans la même période que les primes des contrats d'assurance directs auxquels elles se rapportent.

Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements spécifiés de manière à rembourser le porteur pour une perte subie par celui-ci si un débiteur donné omet de verser un paiement exigible aux termes des modalités initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et du salaire moyen des cinq dernières années de service) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la

rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Avant l'exercice 2016, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations était le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de la période. Depuis l'exercice 2016, des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de la période.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des revenus et charges d'intérêts, le coût des services passés et les frais de gestion sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des revenus et charges d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice, au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés ou un crédit connexe est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant de gains et de pertes actuariels, de l'incidence du plafonnement de l'actif et de la variation du rendement des actifs des régimes sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes à cotisations définies

Le coût de ces régimes correspond aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passés en charges.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus ne sont comptabilisés que s'il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que si le montant des revenus peut être évalué de façon fiable. Pour être en mesure de comptabiliser les revenus, la Banque doit d'abord satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt qui sont détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts connexes, sont comptabilisées dans les « Revenus provenant des activités de transaction ».

Si la Banque révisé ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant disponibles à la vente. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Dès que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêt continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées si la Banque n'a aucun autre service à fournir et qu'elles ne sont pas remboursables, sauf si le rendement que nous conservons est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium. Le cas échéant, une tranche appropriée est différée et amortie dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans le taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Revenus tirés des frais et des commissions

La Banque tire des revenus des frais et des commissions pour la prestation d'une vaste gamme de services à ses clients. Les revenus tirés des frais appartiennent à deux catégories :

Les revenus tirés des frais pour la prestation de services pendant une période donnée sont comptabilisés sur cette période. Ces revenus tirés des frais comprennent les revenus tirés des commissions, les honoraires de gestion de placements, les frais de garde et les autres honoraires de gestion et de

services-conseils. En règle générale, les honoraires de gestion de placements et les frais de garde liés aux actifs sous gestion (les « ASG ») et aux actifs sous administration (les « ASA ») représentent un pourcentage de la valeur de marché quotidienne de ces actifs ou de leur valeur de marché à la clôture de la période, et ils sont reçus sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annelle, en fonction des contrats de gestion de placements sous-jacents. Les honoraires liés à la performance des ASG sont gagnés au dépassement de certains jalons ou autres cibles de performance et sont comptabilisés à la fin de la période d'exécution au cours de laquelle la cible est atteinte.

Les revenus tirés des frais découlant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers, comme un accord visant l'acquisition d'actions ou d'autres titres ou encore l'achat ou la vente d'entreprises, sont comptabilisés à la clôture de la transaction sous-jacente. Les revenus tirés des frais ou les composantes de ceux-ci qui sont liés à l'exécution sont comptabilisés lorsque les critères correspondants sont satisfaits.

Charges liées aux frais et aux commissions

Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts dès qu'est établi le droit de la Banque d'en recevoir le paiement.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renoncations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en circulation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renoncations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Les options sur actions attribuées aux salariés qui sont assorties d'une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions donnent aux salariés le droit d'exercer leurs options soit pour recevoir des actions, soit pour recevoir de la trésorerie. Ces options sont classées comme des passifs et sont réévaluées à la juste valeur chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles demeurent en circulation. Si une option est exercée, ce qui par le fait même annule la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, le produit du prix d'exercice ainsi que la charge à payer et l'impôt connexe sont inscrits dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » est porté dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, des droits à l'appréciation d'actions et des options sur actions classiques, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir sur le plan économique la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Toute renonciation volontaire à une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions dans le cadre de laquelle le salarié conserve l'option sur actions correspondante sans qu'il n'y ait de changement à la juste valeur globale de l'attribution entraîne un reclassement du passif comptabilisé ainsi que de l'impôt connexe dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Ce reclassement est évalué à la juste valeur des attributions ayant fait l'objet d'une renonciation à la date de cette renonciation. Après les renoncations volontaires, les attributions sont comptabilisées à titre d'options sur actions classiques en fonction de la juste valeur à la date de la renonciation.

Programmes de fidélisation de la clientèle

La Banque exploite des programmes de fidélisation qui permettent à la clientèle d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. En contrepartie de ses points cadeaux, le client peut obtenir des biens ou des services gratuits ou à moindre coût, si certaines conditions sont remplies.

La contrepartie reçue est répartie entre les biens vendus ou les services rendus et les points cadeaux émis, et la contrepartie affectée aux points cadeaux correspond à leur juste valeur. La juste valeur des points cadeaux est généralement établie au moyen de prix de détail équivalents pour une gamme de cadeaux dont l'échange était attendu. La juste valeur des points cadeaux attribués est différée dans les autres passifs et comptabilisée dans les « Revenus tirés des services bancaires » lorsque les points sont échangés ou qu'ils expirent. La direction fait appel à son jugement lorsqu'elle détermine le taux d'échange entrant dans l'estimation des points qui seront échangés.

Dividendes sur les actions

Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et les autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme un passif et portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et non pas à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle

La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte trois secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien,

Opérations internationales, et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie du Groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'exploitation. Ces secteurs, d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Le résultat est ajusté en fonction du montant après impôt des distributions liées aux instruments de fonds propres dilutifs qui ont été comptabilisés au cours de la période. Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions qui est inscrite dans les passifs, la réévaluation après impôt incluse dans les « Salaires et avantages sociaux », déduction faite des couvertures connexes, est ajustée pour tenir compte de la charge comme si ces droits avaient été classés dans les capitaux propres.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat. Lors de la survenance des éventualités précisées dans les instruments liés aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « FPUNV »), le nombre d'actions ordinaires supplémentaire liées aux débetures subordonnées FPUNV, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnées FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV repose sur une formule de conversion automatique comme il est décrit dans les suppléments de prospectus.

4 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes de l'IASB, ainsi que les règlements édictés par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence sur l'évaluation qu'aura l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2017

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39. La norme couvre trois grands sujets : le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 doit être adoptée de manière rétrospective. Le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, mais il est toutefois autorisé.

Le 9 janvier 2015, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») a publié un préavis portant sur l'adoption anticipée de l'IFRS 9 par les banques d'importance systémique intérieure (BSI) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2017.

Le 21 juin 2016, le BSIF a publié des lignes directrices révisées en matière de comptabilisation et d'information aux termes de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, à l'intention des institutions financières fédérales. Les lignes directrices entrent en vigueur pour la Banque au moment de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 et elles concordent avec les lignes directrices en matière de risque de crédit et de comptabilisation des pertes de crédit attendues publiées en décembre 2015 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »).

Le 11 octobre 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé « Regulatory treatment of accounting provisions – interim approach and transitional arrangements » ainsi qu'un document de discussion intitulé « Regulatory treatment of accounting provisions » portant sur les méthodes de traitement réglementaire des dispositions en matière de comptabilisation aux termes du dispositif sur les fonds propres de Bâle III. Le CBCB attend les commentaires sur ces documents d'ici le 13 janvier 2017.

Classement et évaluation

La norme exige de la Banque qu'elle tienne compte de deux critères lorsqu'elle détermine la base d'évaluation des instruments de créance (p. ex. les titres) détenus à titre d'actifs financiers : i) le modèle d'affaires qui sous-tend la gestion de ces actifs financiers et ii) les caractéristiques des flux de trésorerie des actifs. Selon ces critères, les instruments de créance sont inscrits au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Toutefois, au moment de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres détenu à des fins autres que de transaction, la Banque peut choisir, de manière irrévocable, de désigner l'instrument comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans transfert ultérieur en résultat net, tout en constatant les revenus de dividendes en résultat net. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que de transaction peuvent également être désignés de la sorte à la date de transition.

De plus, la Banque peut, au moment de la comptabilisation initiale et de manière irrévocable, choisir de comptabiliser un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, si ce faisant une non-concordance comptable qui serait alors survenue se trouve considérablement réduite ou éliminée. Les actifs financiers existants peuvent également être désignés de la sorte à la date de transition.

À la date de transition, la Banque peut effectuer une réévaluation ponctuelle irrévocable de la désignation de ses actifs et passifs financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Couverture

L'IFRS 9 introduit également de nouvelles règles de comptabilité de couverture qui visent à aligner la comptabilité de couverture et les pratiques de gestion des risques. L'IFRS 9 permet notamment de choisir de reporter l'adoption des règles relatives à la comptabilité de couverture qu'elle contient et de continuer d'appliquer celles de l'IAS 39. La Banque a décidé de se prévaloir de ce choix. Elle appliquera toutefois les exigences d'information révisées aux termes de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui se rapportent à l'IFRS 9 dans son rapport annuel pour l'exercice 2018.

Dépréciation

La norme introduit un nouveau modèle unique d'évaluation des pertes de valeur s'appliquant à tous les actifs financiers, y compris les prêts et titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 remplace l'actuel modèle dit des « pertes encourues » de l'IAS 39.

Le modèle des pertes de crédit attendues prévoit une approche en trois étapes fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Aux termes de l'étape 1, pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour une période de 12 mois sera comptabilisé. Aux termes de l'étape 2, lorsque le risque de crédit a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, mais que les instruments financiers ne sont pas considérés comme dépréciés, le montant comptabilisé correspondra aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie pondérées selon les probabilités de défaut.

Aux termes de l'étape 3, lorsqu'une indication objective de dépréciation existe à la date de présentation, ces instruments financiers seront classés comme étant dépréciés et un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie sera inscrit au titre des actifs financiers.

Le modèle des pertes de crédit attendues est de nature prospective et nécessite le recours à des projections raisonnables et justifiables quant à la conjoncture économique future au moment de déterminer les hausses importantes du risque de crédit ainsi que dans l'évaluation des pertes de crédit attendues.

La Banque a également modifié sa définition d'instruments financiers dépréciés (étape 3) pour certaines catégories d'instruments financiers afin de la rendre conforme aux définitions utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires. Aussi, certains comptes de correction de valeur pour pertes sur créances actuellement inscrits au titre des prêts douteux seront attribués aux expositions des étapes 1 et 2.

Incidence de la transition

La Banque comptabilisera un ajustement des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture au 1^{er} novembre 2017 afin de refléter l'application des nouvelles exigences en matière de *dépréciation* et de *classement et évaluation* à la date d'adoption et elle ne retraitera pas les montants des périodes comparatives.

La Banque estime que le montant de transition à l'IFRS 9 viendra réduire les capitaux propres d'environ 600 millions de dollars après impôt, ainsi que le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 d'environ 20 points de base au 1^{er} novembre 2017. L'incidence estimative a trait principalement à la mise en œuvre des exigences en matière de pertes de crédit attendues pour la Banque. La banque continue de revoir, de peaufiner et de valider les modèles de dépréciation ainsi que les contrôles des processus connexes en vue de la présentation d'informations au 31 janvier 2018.

Instruments financiers : Informations à fournir (IFRS 7)

L'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, a été modifiée de manière à accroître les informations qualitatives et quantitatives devant être présentées relativement à l'IFRS 9, dont de nouvelles catégories de classement, un modèle de dépréciation en trois étapes, de nouvelles exigences quant à la comptabilisé de couverture et des dispositions transitoires.

En vigueur au 1^{er} novembre 2018

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplace la norme antérieure régissant les produits des activités ordinaires, à savoir l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations connexes. La nouvelle norme prévoit un modèle fondé sur le contrôle, alors que la norme actuelle est essentiellement articulée autour des risques et des avantages, et elle propose un cadre unique fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients entrant dans l'étendue de la norme. Aux termes de la nouvelle norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service, c'est-à-dire lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation du bien ou du service et d'en retirer des avantages. La norme introduit un nouveau modèle en cinq étapes de comptabilisation des produits des activités ordinaires à mesure que les obligations d'exécution d'un contrat sont satisfaites. La norme ne vise pas les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers; en conséquence, elle aura une incidence sur les entreprises qui tirent des revenus des frais et des commissions.

Le 12 avril 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Les modifications fournissent des précisions supplémentaires permettant de déterminer les obligations de prestation au titre d'un contrat, de déterminer si une entité agit pour son propre compte ou comme mandataire et de déterminer si les revenus tirés des licences doivent être comptabilisés à un moment donné ou sur une période déterminée. Les modifications prévoient aussi des mesures de simplification additionnelles pouvant être utilisées lors de la transition à la norme.

La Banque adoptera la norme et les modifications connexes le 1^{er} novembre 2018 et compte utiliser la méthode rétrospective modifiée. Aux termes de cette méthode, la Banque comptabilisera l'incidence cumulative de l'adoption sous forme d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2018, sans retraitement des périodes comparatives. Des informations supplémentaires seront nécessaires pour expliquer tout changement important pouvant survenir entre les résultats présentés et ceux qui auraient été obtenus si la norme antérieure sur les produits des activités ordinaires avait été appliquée.

La norme ne s'applique pas aux produits des activités ordinaires liés aux instruments financiers et, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur l'essentiel des produits des activités ordinaires de la Banque, y compris les revenus d'intérêts, les charges d'intérêts, les revenus provenant des activités de transaction et les profits sur les titres qui sont couverts par l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La mise en œuvre de la norme est dirigée par le service des affaires financières, en liaison avec les divers secteurs d'activité. L'évaluation de la Banque se concentrera sur les revenus tirés des frais et des commissions, des activités de gestion de patrimoine et des services bancaires dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. La Banque a entrepris l'identification et l'évaluation des contrats conclus avec des clients s'inscrivant dans l'étendue de la nouvelle norme. Bien que cette évaluation ne soit pas terminée, la Banque ne s'attend pas à des changements importants touchant le moment de comptabilisation des revenus tirés des frais et des commissions s'inscrivant dans l'étendue de cette norme. Le classement de certains coûts liés aux contrats (qu'ils soient présentés au montant brut ou portés en diminution des revenus autres que d'intérêts) est en cours d'évaluation, et l'interprétation définitive pourrait influencer sur la présentation de certains coûts liés aux contrats. La Banque évalue également les informations supplémentaires qui pourraient être pertinentes et nécessaires.

En vigueur au 1^{er} novembre 2019

Instruments financiers : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ces modifications permettent l'évaluation de certains actifs financiers assortis d'une clause de remboursement anticipé prévoyant une soi-disant « option de remboursement anticipé à compensation négative » au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi qu'une compensation raisonnable. La compensation raisonnable peut être positive ou négative. Avant ces modifications, les actifs financiers assortis de cette clause de compensation négative auraient échoué au test visant à déterminer s'ils correspondaient uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et auraient obligatoirement été comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise. Selon les évaluations provisoires, les modifications ne devraient pas avoir d'incidence sur la Banque.

Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, aux termes de laquelle un preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utiliser le bien loué et un passif correspondant à la valeur actualisée des paiements au titre de la location futurs. L'IFRS 16 donnera lieu à la comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière de la Banque, y compris ceux actuellement classés dans les contrats de location simple, à l'exception des contrats de location à court terme et de ceux dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. L'IFRS 16 conserve l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 s'appliquant au bailleur.

Pour la Banque, l'IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2019, et son adoption anticipée est autorisée à la date d'application par la Banque de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, jusqu'à la date d'application initiale de l'IFRS 16. La transition est assortie de mesures de simplification en vertu desquelles la Banque ne sera pas tenue de réévaluer si un contrat constitue ou contient un contrat de location, ni de revoir la comptabilisation des transactions de cession-bail survenues avant la date d'application initiale. Le preneur devra appliquer l'IFRS 16 à ses contrats de location soit rétrospectivement pour chaque période présentée, soit rétrospectivement en constatant l'incidence cumulative de l'application de l'IFRS 16 à la date d'application initiale.

La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme.

En vigueur au 1^{er} novembre 2021

Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre d'évaluation et de présentation exhaustif et fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats d'assurance. La nouvelle norme remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et exigera que les contrats d'assurance soient évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution actualisés et que les produits soient comptabilisés à mesure que les services seront rendus sur la période de couverture. Pour la Banque, la norme entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2021. La Banque évaluera l'incidence qu'aura l'adoption de cette nouvelle norme.

5 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2017	2016
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	7 825 \$	6 855 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	51 838	39 489
Total	59 663 \$	46 344 \$

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 7 282 millions de dollars (7 616 millions de dollars en 2016).

6 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Un processus de vérification indépendante des prix est entrepris en vue d'évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Périodiquement, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché ainsi que la représentation sur ceux-ci.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour

estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données d'entrée importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif sont évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 155 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations liées aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit puisqu'il s'agit d'éléments à court terme, soit puisque leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts sur métaux précieux (essentiellement l'or et l'argent) détenus à des fins de transaction sont évalués au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie en fonction de données d'entrée observables sur le marché, y compris le prix au comptant et le prix à terme des métaux précieux de même que les courbes de taux d'intérêt (niveau 2). Les autres prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque (niveau 2).

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les cours sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix (niveau 2).

Dans le cas des titres qui ne sont pas négociés activement, la Banque a recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat (niveau 2).

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix fournis par des fournisseurs de données de marché indépendants ou des courtiers tiers. Lorsque les prix ne sont pas disponibles sur une base constante, les plus récentes données disponibles sont utilisées et vérifiées par une approche d'évaluation fondée sur les rendements (niveau 2). Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires (niveau 2). La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit, les courbes de taux d'intérêt et les taux de récupération (niveau 2). Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendante des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus et aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix fournis par des fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données de marché utilisées pour établir le prix de ces instruments (niveau 3).

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers tiers et des fournisseurs indépendants de données de marché, lorsque le marché est plus actif (niveau 2). Lorsque le marché n'est pas actif, on utilise un modèle interne d'établissement des prix (niveau 3).

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de cours sur des marchés actifs, s'il en est. Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché. Lorsqu'il existe un écart important entre le prix d'achat et le prix de vente, la juste valeur est déterminée en fonction du cours de titres similaires (niveau 2).

Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, comme c'est le cas pour les titres de capitaux propres d'entités non cotées, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage des actifs sous-jacents tiré des états du commandité tiers (niveau 3).

Fonds de revenu et fonds de couverture

La juste valeur des fonds de revenus et des fonds de couverture est fondée sur des cours de marché observables, s'il en est. Lorsqu'il n'existe aucun cours de marché ou aucun cours sur un marché actif, la juste valeur est établie en fonction de la valeur liquidative la plus récente, des états financiers du fonds et d'autres informations financières obtenues auprès de gestionnaires de fonds tiers au niveau du fonds. Ces données d'entrée ne sont pas considérées comme observables, puisque la Banque ne peut demander le rachat de ces fonds à leur valeur liquidative (niveau 3).

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés de gré à gré sont fondées sur les cours de marché, alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'entrée comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions (niveau 2). L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation à l'aide de données non observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt (niveau 2).

Les produits dérivés évalués selon une méthode d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables sont les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats de change à terme, contrats d'options et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs, de marchandises ou de monnaies. Ces modèles intègrent certaines données non observables importantes telles que la volatilité et la corrélation (niveau 3).

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires (niveau 3).
- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir, ajustées pour tenir compte des pertes sur créances prévues liées au portefeuille (niveau 3).
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 3).
- La juste valeur de tous les prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la protection de crédit, s'il en est, acquise par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit.

Dépôts

Il est présumé que la juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est égale à la valeur comptable.

La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables de particuliers au Canada est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires (niveau 2).

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché (niveau 2).

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 2).

La juste valeur des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés est évaluée au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données d'entrée sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions (niveau 2). La juste valeur de certains dérivés incorporés est déterminée en fonction des valeurs liquidatives (niveau 3).

Débitures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des débitures subordonnées, y compris les débitures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires (niveau 2). La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle (niveau 2).

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017			2016		
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable (défavorable)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable (défavorable)
Actifs						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	59 663 \$	59 663 \$	– \$	46 344 \$	46 344 \$	– \$
Actifs détenus à des fins de transaction	98 464	98 464	–	108 561	108 561	–
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	13	13	–	221	221	–
Titres pris en pension et titres empruntés	95 319	95 319	–	92 129	92 129	–
Instruments financiers dérivés	35 364	35 364	–	41 657	41 657	–
Titres de placement – disponibles à la vente	50 504	50 504	–	50 509	50 509	–
Titres de placement – détenus jusqu'à l'échéance	18 716	18 765	(49)	22 567	22 410	157
Prêts	507 276	504 369	2 907	484 815	480 164	4 651
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	13 560	13 560	–	11 978	11 978	–
Autres actifs financiers	9 314	9 314	–	9 973	9 973	–
Passifs						
Dépôts	625 964	625 367	(597)	613 858	611 877	(1 981)
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	4 663	4 663	–	1 459	1 459	–
Acceptations	13 560	13 560	–	11 978	11 978	–
Obligations liées aux titres vendus à découvert	30 766	30 766	–	23 312	23 312	–
Instruments financiers dérivés	34 200	34 200	–	42 387	42 387	–
Obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés	95 843	95 843	–	97 083	97 083	–
Débitures subordonnées	6 105	5 935	(170)	7 804	7 633	(171)
Autres passifs financiers	27 531	27 118	(413)	24 304	23 796	(508)

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement disponibles à la vente, des instruments dérivés et des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017				2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente								
Actifs :								
Métaux précieux¹⁾	– \$	5 717 \$	– \$	5 717 \$	– \$	8 442 \$	– \$	8 442 \$
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	–	17 312	–	17 312	–	19 421	–	19 421
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	10 343	–	–	10 343	10 830	–	–	10 830
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	7 325	–	7 325	–	9 608	–	9 608
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	6 894	–	–	6 894	10 182	–	–	10 182
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	5 680	1 149	–	6 829	4 724	1 783	–	6 507
Titres de sociétés et autres titres de créance	44	7 920	22	7 986	75	9 844	31	9 950
Fonds de revenus	180	165	–	345	1 424	648	1 186	3 258
Titres de capitaux propres	38 760	170	–	38 930	36 814	133	5	36 952
Autres ²⁾	2 500	–	–	2 500	1 853	–	–	1 853
	64 401 \$	39 758 \$	22 \$	104 181 \$	65 902 \$	49 879 \$	1 222 \$	117 003 \$
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	13 \$	– \$	– \$	13 \$	16 \$	205 \$	– \$	221 \$
Titres de placement³⁾								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	9 677	2 416	–	12 093	11 464	2 157	–	13 621
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	593	4 230	–	4 823	934	2 558	–	3 492
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	6 305	367	–	6 672	9 901	176	–	10 077
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	10 944	8 746	113	19 803	6 703	8 473	355	15 531
Titres de sociétés et autres titres de créance	750	3 584	53	4 387	745	3 852	81	4 678
Titres hypothécaires	539	876	–	1 415	276	751	–	1 027
Titres de capitaux propres	590	177	544	1 311	1 411	199	473	2 083
	29 398 \$	20 396 \$	710 \$	50 504 \$	31 434 \$	18 166 \$	909 \$	50 509 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	9 742 \$	36 \$	9 778 \$	– \$	15 653 \$	54 \$	15 707 \$
Contrats de change et sur l'or	4	21 496	–	21 500	17	21 642	–	21 659
Contrats sur titres de capitaux propres	615	1 720	–	2 335	321	1 546	64	1 931
Dérivés de crédit	–	175	–	175	–	148	–	148
Contrats sur marchandises	133	1 443	–	1 576	321	1 891	–	2 212
	752 \$	34 576 \$	36 \$	35 364 \$	659 \$	40 880 \$	118 \$	41 657 \$
Passifs :								
Dépôts⁴⁾	– \$	(7) \$	– \$	(7) \$	– \$	(36) \$	1 163 \$	1 127 \$
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	4 663	–	4 663	–	1 459	–	1 459
Obligations liées aux titres vendus à découvert	27 796	2 970	–	30 766	19 870	3 442	–	23 312
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	–	10 823	267	11 090	–	14 299	187	14 486
Contrats de change et sur l'or	3	17 646	–	17 649	3	21 640	–	21 643
Contrats sur titres de capitaux propres	502	2 724	7	3 233	327	1 886	167	2 380
Dérivés de crédit	–	179	–	179	–	1 475	–	1 475
Contrats sur marchandises	268	1 781	–	2 049	312	2 091	–	2 403
	773 \$	33 153 \$	274 \$	34 200 \$	642 \$	41 391 \$	354 \$	42 387 \$
Instruments non comptabilisés à la juste valeur⁵⁾ :								
Actifs								
Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance	4 240 \$	14 476 \$	– \$	18 716 \$	4 972 \$	17 595 \$	– \$	22 567 \$
Prêts ⁶⁾	–	–	286 621	286 621	–	–	276 462	276 462
Passifs :								
Dépôts ^{6), 7)}	–	266 995	–	266 995	–	271 170	–	271 170
Créances de second rang	–	6 105	–	6 105	–	7 804	–	7 804
Autres passifs	–	13 363	–	13 363	–	11 303	–	11 303

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme.

2) Ces montants représentent principalement des positions sur métaux de base dont la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés sur des marchés actifs.

3) Exclusion faite de placements détenus jusqu'à leur échéance de 18 765 \$ (22 410 \$ en 2016).

4) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

5) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.

6) Exclusion faite des instruments à taux variable puisque leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

7) Ces montants ne tiennent pas compte des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 octobre 2017 englobent des obligations non liquides de gouvernements, des obligations de sociétés fortement structurées, des placements non liquides dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées et des dérivés complexes.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

Les soldes positifs représentent des actifs alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

Au 31 octobre 2017								
(en millions de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2016	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ²⁾	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2017	Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus ³⁾
Actifs détenus à des fins de transaction⁴⁾								
Titres de sociétés et autres titres de créance	31 \$	(9)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	22 \$	(9)\$
Fonds de revenu	1 186	(6)	–	–	(1 180)	–	–	–
Titres de capitaux propres	5	(5)	–	–	–	–	–	–
	1 222	(20)	–	–	(1 180)	–	22	(9)
Titres de placement								
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	355	6	(8)	–	(240)	–	113	s.o.
Titres de sociétés et autres titres de créance	81	3	(8)	13	(33)	(3)	53	s.o.
Titres de capitaux propres	473	(33)	54	109	(59)	–	544	s.o.
	909	(24)	38	122	(332)	(3)	710	s.o.
Instruments financiers dérivés – actifs								
Contrats de taux d'intérêt	54	(33)	–	36	(21)	–	36	(36)
Contrats sur titres de capitaux propres	64	108	–	9	(46)	(135)	–	–
Instruments financiers dérivés – passifs								
Contrats de taux d'intérêt	(187)	(67)	–	(45)	32	–	(267)	(68) ⁶⁾
Contrats sur titres de capitaux propres	(167)	2	–	(6)	38	126	(7)	(8) ⁵⁾
	(236)	10	–	(6)	3	(9)	(238)	(112)
Dépôts⁷⁾	(1 163)	6	–	–	1 157	–	–	–
Total	732 \$	(28)\$	38 \$	116 \$	(352)\$	(12)\$	494 \$	(121)\$

- 1) Les profits et pertes sur les actifs détenus à des fins de transaction ainsi que sur tous les instruments financiers dérivés sont inscrits dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur la cession de titres de placement sont inscrits dans le « Profit net sur la vente de titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.
- 2) Les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des titres de placement sont présentés au poste « Variation nette des profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente » à l'état consolidé du résultat global.
- 3) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.
- 4) Les actifs détenus à des fins de transaction comprennent des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat d'un montant négligeable.
- 5) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.
- 6) Certaines pertes latentes sur les dérivés sur taux d'intérêt sont compensées en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché de dérivés incorporés à certains billets de dépôt à l'état consolidé du résultat net.
- 7) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Au 31 octobre 2016							
(en millions de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2015	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2016
Actifs détenus à des fins de transaction²⁾							
Titres de placement	1 315 \$	(22)\$	– \$	– \$	(71)\$	– \$	1 222 \$
Titres de placement	1 740	195	(217)	706	(1 515)	–	909
Instruments financiers dérivés	(125)	(85)	–	(139)	147	(34)	(236)
Dépôts ³⁾	(1 192)	29	–	–	–	–	(1 163)

- 1) Les profits ou les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.
- 2) Les titres détenus à des fins de transaction comprennent un montant négligeable d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
- 3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation ainsi que leur précision ou leur caractère observable deviennent disponibles. La Banque constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de l'exercice où les transferts ont lieu.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1, 2 et 3 :

Des montants nets d'actifs dérivés de 135 millions de dollars et de passifs dérivés de 126 millions de dollars ont été virés du niveau 3 au niveau 2 à l'égard de dérivés liés aux capitaux propres. Les transferts ont été effectués par suite surtout de l'évaluation et de la prise en compte de la volatilité comme donnée d'entrée non importante pour certains contrats dérivés sur capitaux propres.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, les transferts importants suivants avaient été effectués entre les niveaux 1, 2 et 3 :

Un montant net d'actifs dérivés de 162 millions de dollars a été transféré au niveau 3 à partir du niveau 2 à l'égard de dérivés liés aux capitaux propres. Un montant net de passifs dérivés de 196 millions de dollars a été transféré au niveau 3 à partir du niveau 2 à l'égard principalement de dérivés liés aux capitaux propres.

Tous les transferts ont été effectués par suite de l'obtention de nouvelles informations quant au caractère observable des données utilisées dans l'évaluation.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le tableau suivant présente de l'information sur les importantes données non observables utilisées dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Techniques d'évaluation		Importantes données non observables	Fourchette d'estimations des données non observables ¹⁾	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	9 % - 212 %	(35)/35
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres Corrélation d'actions uniques	4 % - 95 % (77) % - 97 %	(6)/6

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers, par catégories d'instruments financiers.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3.

Corrélation

La corrélation d'un dérivé de crédit ou d'un instrument d'emprunt s'entend de la probabilité qu'une seule défaillance entraîne une succession de défaillances. Elle influe sur la distribution des défaillances dans le portefeuille et, par conséquent, sur l'évaluation d'instruments comme les tranches de titres adossés à des créances avec flux groupés. Une corrélation plus élevée peut se traduire par une hausse ou par une baisse de la juste valeur, en fonction du rang de l'instrument.

La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variation du prix d'un titre. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

7 Actifs détenus à des fins de transaction

a) Titres détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans			
Titres détenus à des fins de transaction								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	950 \$	1 696 \$	4 283 \$	1 333 \$	2 081 \$	– \$	10 343 \$	
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 230	1 127	1 536	1 269	2 163	–	7 325	
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	113	980	3 301	2 214	286	–	6 894	
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 172	819	2 716	1 132	990	–	6 829	
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	39 275	39 275	
Autres	530	1 134	4 702	1 088	532	–	7 986	
Total	3 995 \$	5 756 \$	16 538 \$	7 036 \$	6 052 \$	39 275 \$	78 652 \$	
Total par monnaies (en dollars canadiens)								
Dollar canadien	2 368 \$	3 064 \$	5 130 \$	3 068 \$	4 524 \$	8 619 \$	26 773 \$	
Dollar américain	372	1 771	6 807	2 777	526	12 016	24 269	
Peso mexicain	249	235	488	1	1	997	1 971	
Autres monnaies	1 006	686	4 113	1 190	1 001	17 643	25 639	
Total des titres détenus à des fins de transaction	3 995 \$	5 756 \$	16 538 \$	7 036 \$	6 052 \$	39 275 \$	78 652 \$	

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans			
Titres détenus à des fins de transaction								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	235 \$	2 620 \$	4 651 \$	1 079 \$	2 245 \$	– \$	10 830 \$	
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 713	950	1 483	2 907	2 555	–	9 608	
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	2 688	400	4 304	957	1 833	–	10 182	
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 346	760	1 924	1 369	1 108	–	6 507	
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	40 210	40 210	
Autres	913	1 504	4 853	1 693	987	–	9 950	
Total	6 895 \$	6 234 \$	17 215 \$	8 005 \$	8 728 \$	40 210 \$	87 287 \$	
Total par monnaies (en dollars canadiens)								
Dollar canadien	2 161 \$	3 714 \$	6 832 \$	4 442 \$	5 185 \$	15 033 \$	37 367 \$	
Dollar américain	3 199	1 502	7 792	2 156	2 448	8 178	25 275	
Peso mexicain	176	82	160	6	8	1 536	1 968	
Autres devises	1 359	936	2 431	1 401	1 087	15 463	22 677	
Total des titres détenus à des fins de transaction	6 895 \$	6 234 \$	17 215 \$	8 005 \$	8 728 \$	40 210 \$	87 287 \$	

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Prêts détenus à des fins de transaction^{1), 2)}		
États-Unis ³⁾	10 654 \$	11 235 \$
Europe ⁴⁾	3 824	4 163
Asie-Pacifique ⁴⁾	1 605	2 555
Canada ⁴⁾	376	340
Autres ⁴⁾	853	1 128
Total	17 312 \$	19 421 \$

- 1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.
- 2) Les prêts sont libellés en dollars américains.
- 3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts s'établissant à 7 390 \$ (7 098 \$ en 2016), tandis que le reste a trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.
- 4) Ces prêts ont essentiellement trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

8 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains placements, prêts et passifs au titre de billets de dépôt comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les instruments hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque, et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence. La variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit est déterminée en fonction de la variation du cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur		Variations de la juste valeur		Cumul des variations de la juste valeur ¹⁾	
	Aux		Pour les exercices clos les			
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Titres de placement ²⁾	13 \$	16 \$	– \$	(1)\$	11 \$	11 \$
Prêts ³⁾	–	205	(205)	(9)	(197)	8
Passifs au titre de billets de dépôt ⁴⁾	4 663	1 459	103	245	(91)	15

- 1) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.
- 2) Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».
- 3) Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction ».
- 4) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction ».

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ainsi que le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable de ces passifs.

Passifs au titre de billets de dépôt					
	Montant à l'échéance contractuelle ¹⁾	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et le montant à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque pour la période comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Cumul des variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ¹⁾
Au 31 octobre 2017	4 572 \$	4 663 \$	(91)\$	(28)\$	(36)\$
Au 31 octobre 2016	1 474 \$	1 459 \$	15 \$	(23)\$	(8)\$

- 1) Le cumul des variations de la juste valeur est comptabilisé à compter de la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

9 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels¹⁾

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés dans les « Autres contrats dérivés – autres ».

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017			2016		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	161 590 \$	– \$	161 590 \$	112 196 \$	– \$	112 196 \$
Options achetées	5 474	–	5 474	15 427	–	15 427
Options vendues	2 894	–	2 894	3 283	–	3 283
	169 958	–	169 958	130 906	–	130 906
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	208	–	208	1 721	–	1 721
Swaps	441 607	18 609	460 216	479 029	25 537	504 566
Options achetées	34 190	–	34 190	35 404	–	35 404
Options vendues	38 099	–	38 099	36 864	–	36 864
	514 104	18 609	532 713	553 018	25 537	578 555
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	329 853	–	329 853	308 186	–	308 186
Swaps	2 236 148	106 979	2 343 127	1 702 488	87 480	1 789 968
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	2 566 001	106 979	2 672 980	2 010 674	87 480	2 098 154
Total	3 250 063 \$	125 588 \$	3 375 651 \$	2 694 598 \$	113 017 \$	2 807 615 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	32 452 \$	– \$	32 452 \$	35 862 \$	– \$	35 862 \$
Options achetées	16	–	16	257	–	257
Options vendues	481	–	481	–	–	–
	32 949	–	32 949	36 119	–	36 119
De gré à gré						
Au comptant et à terme	427 112	21 623	448 735	425 033	24 244	449 277
Swaps	321 567	63 300	384 867	302 107	51 355	353 462
Options achetées	39 100	–	39 100	16 359	–	16 359
Options vendues	39 547	–	39 547	16 245	–	16 245
	827 326	84 923	912 249	759 744	75 599	835 343
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	–	–	–	13	–	13
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	13	–	13
Total	860 275 \$	84 923 \$	945 198 \$	795 876 \$	75 599 \$	871 475 \$
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres	33 287 \$	– \$	33 287 \$	19 625 \$	– \$	19 625 \$
Crédit	–	–	–	–	–	–
Marchandises et autres contrats	45 938	–	45 938	41 888	–	41 888
	79 225	–	79 225	61 513	–	61 513
De gré à gré						
Capitaux propres	64 444	796	65 240	67 604	679	68 283
Crédit	26 737	–	26 737	37 910	–	37 910
Marchandises et autres contrats	34 715	–	34 715	36 508	–	36 508
	125 896	796	126 692	142 022	679	142 701
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres	2 863	–	2 863	–	–	–
Crédit	10 855	–	10 855	11 148	–	11 148
Marchandises et autres contrats	6 762	–	6 762	357	–	357
	20 480	–	20 480	11 505	–	11 505
Total	225 601 \$	796 \$	226 397 \$	215 040 \$	679 \$	215 719 \$
Total des montants notionnels des contrats en cours	4 335 939 \$	211 307 \$	4 547 246 \$	3 705 514 \$	189 295 \$	3 894 809 \$

1) Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger.

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	62 152 \$	98 731 \$	707 \$	161 590 \$
Contrats de garantie de taux	282 062	47 999	–	330 061
Swaps	971 003	1 172 422	659 918	2 803 343
Options achetées	10 690	17 036	11 938	39 664
Options vendues	5 809	23 800	11 384	40 993
	1 331 716	1 359 988	683 947	3 375 651
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	4 810	27 474	168	32 452
Au comptant et à terme	401 461	47 210	64	448 735
Swaps	96 767	185 747	102 353	384 867
Options achetées	36 291	2 825	–	39 116
Options vendues	37 309	2 719	–	40 028
	576 638	265 975	102 585	945 198
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	73 983	26 514	893	101 390
Crédit	18 249	15 272	4 071	37 592
Marchandises et autres contrats	50 253	37 021	141	87 415
	142 485	78 807	5 105	226 397
Total	2 050 839 \$	1 704 770 \$	791 637 \$	4 547 246 \$

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	112 183 \$	– \$	13 \$	112 196 \$
Contrats de garantie de taux	279 035	30 872	–	309 907
Swaps	663 184	1 114 988	516 362	2 294 534
Options achetées	13 169	29 392	8 270	50 831
Options vendues	6 956	24 700	8 491	40 147
	1 074 527	1 199 952	533 136	2 807 615
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	858	35 004	–	35 862
Au comptant et à terme	400 914	47 590	786	449 290
Swaps	61 029	203 554	88 879	353 462
Options achetées	8 375	8 241	–	16 616
Options vendues	9 690	6 555	–	16 245
	480 866	300 944	89 665	871 475
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	63 485	24 265	158	87 908
Crédit	22 911	22 852	3 295	49 058
Marchandises et autres contrats	37 001	41 612	140	78 753
	123 397	88 729	3 593	215 719
Total	1 678 790 \$	1 589 625 \$	626 394 \$	3 894 809 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, bien que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers corresponde au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré, présentent généralement un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2017. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre les mêmes mesures et processus de gestion du risque de crédit que ceux qui sont utilisés dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque de crédit éventuel. La Banque établit des plafonds pour chaque contrepartie, évalue le risque comme étant la juste valeur positive actuelle, majorée pour tenir compte du risque futur, et fait appel à des techniques d'atténuation du risque de crédit comme la compensation et le nantissement.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 70 du rapport annuel 2017).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, pour tous les contrats, compte tenu de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le Surintendant dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. Le solde pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres contrats dérivés – Autres » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

	2017				2016			
	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actions ordinaires et assimilées de T1 – actifs pondérés en fonction des risques ²⁾	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actions ordinaires et assimilées de T1 – actifs pondérés en fonction des risques ²⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	161 590 \$	– \$	65 \$	– \$	112 196 \$	– \$	– \$	– \$
Contrats de garantie de taux	330 061	20	30	20	309 907	9	100	17
Swaps	2 803 343	250	5 459	1 341	2 294 534	2 703	7 331	2 125
Options achetées	39 664	5	105	57	50 831	6	107	52
Options vendues	40 993	–	15	3	40 147	–	1	–
	3 375 651	275	5 674	1 421	2 807 615	2 718	7 539	2 194
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	32 452	–	56	–	35 862	–	38	16
Au comptant et à terme	448 735	2 370	6 311	1 765	449 290	2 057	5 420	1 326
Swaps	384 867	4 023	7 297	1 898	353 462	2 596	5 919	1 585
Options achetées	39 116	523	515	113	16 616	322	532	129
Options vendues	40 028	–	83	12	16 245	–	127	19
	945 198	6 916	14 262	3 788	871 475	4 975	12 036	3 075
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	101 390	45	5 123	1 575	87 908	871	5 308	1 677
Crédit	37 592	12	1 421	174	49 058	32	2 032	340
Marchandises et autres contrats	87 415	9	10 953	807	78 753	1 109	6 493	645
	226 397	66	17 497	2 556	215 719	2 012	13 833	2 662
Ajustement d'évaluation du crédit ²⁾	–	–	–	2 988	–	–	–	4 165
Total des instruments dérivés	4 547 246 \$	7 257 \$	37 433 \$	10 753 \$	3 894 809 \$	9 705 \$	33 408 \$	12 096 \$
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales³⁾								
Cotés en bourse	282 132	–	10 385	208	228 538	–	5 521	110
De gré à gré	2 693 460	–	1 334	27	2 109 672	–	2 174	43
	2 975 592 \$	– \$	11 719 \$	235 \$	2 338 210 \$	– \$	7 695 \$	153 \$

1) Les montants présentés ne comprennent pas les garanties et les accords généraux de compensation par produits. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 28 107 \$ (31 952 \$ en 2016) pour le MERC et 51 623 \$ (51 072 \$ en 2016) pour le RCÉ.

2) Depuis 2014, conformément aux directives du BSIF, l'ajustement de l'évaluation du crédit du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour les dérivés a été mis en place graduellement. En 2017, l'ajustement de l'évaluation du crédit s'est établi à 0,72 (0,64 en 2016).

3) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017		2017		2016	
	Juste valeur moyenne		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice ¹⁾	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	35 \$	2 \$	27 \$	1 \$	63 \$	3 \$
Swaps	9 809	11 484	8 895	10 330	14 153	13 814
Options	75	101	53	75	65	82
	9 919	11 587	8 975	10 406	14 281	13 899
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	5 786	5 907	5 973	5 223	5 939	5 362
Swaps	10 589	10 134	10 945	8 774	11 506	12 369
Options	678	618	730	681	410	325
	17 053	16 659	17 648	14 678	17 855	18 056
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	2 010	3 129	2 274	3 233	1 905	2 380
Crédit	109	429	175	179	148	1 475
Marchandises et autres contrats	1 689	2 228	1 576	2 049	2 212	2 403
	3 808	5 786	4 025	5 461	4 265	6 258
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	30 780 \$	34 032 \$	30 648 \$	30 545 \$	36 401 \$	38 213 \$
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			803 \$	684 \$	1 426 \$	587 \$
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			634	215	333	241
Swaps			3 218	2 756	3 471	3 346
			3 852 \$	2 971 \$	3 804 \$	3 587 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			61 \$	– \$	26 \$	– \$
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			4 716 \$	3 655 \$	5 256 \$	4 174 \$
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			35 364 \$	34 200 \$	41 657 \$	42 387 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties ²⁾			28 107	28 107	31 952	31 952
Instruments financiers dérivés, montant net²⁾			7 257 \$	6 093 \$	9 705 \$	10 435 \$

- 1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 : favorable dans une mesure de 38 623 \$ et défavorable dans une mesure de 42 651 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.
- 2) Les montants des accords généraux de compensation sont fondés sur les exigences de fonds propres prescrites par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB ») et par le BSIF. Ces critères autorisent la compensation lorsqu'il y a des contrats juridiquement exécutoires qui prévoient un règlement net en cas de défaut, de faillite, de liquidation ou d'autres circonstances similaires.

e) Activités de couverture

Les activités de couverture de la Banque admissibles à la comptabilité de couverture sont les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net.

Inefficacité des relations de couverture

En raison de la partie inefficace des couvertures désignées, la Banque a inscrit les montants qui suivent dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Couvertures de juste valeur		
Profit inscrit (perte inscrite) sur les éléments couverts	574 \$	11 \$
Profit inscrit (perte inscrite) sur les instruments de couverture	(588)	(51)
Inefficacité	(14)\$	(40)\$
Couvertures de flux de trésorerie		
Inefficacité	24 \$	11 \$

Instruments de couverture

La valeur de marché est présentée par types de relations :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017		2016	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de juste valeur ¹⁾	687 \$	751 \$	1 622 \$	643 \$
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de flux de trésorerie	3 746	2 749	3 568	3 291
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissement net ¹⁾	283	155	66	240
Total des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture	4 716 \$	3 655 \$	5 256 \$	4 174 \$

- 1) Au 31 octobre 2017, la juste valeur des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissement net et de juste valeur s'établissait à 6 183 \$ (6 905 \$ en 2016). Ces instruments de couverture non dérivés sont présentés dans les « Dépôts – Dépôts d'autres institutions financières » à l'état consolidé de la situation financière.

Couvertures de flux de trésorerie

Les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie visant des éléments couverts devraient se produire ainsi que leur incidence sur l'état consolidé du résultat net sont les suivants :

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Entrées de trésorerie liées à des actifs	11 235 \$	19 866 \$	4 178 \$
Sorties de trésorerie liées à des passifs	(31 542)	(26 863)	(4 746)
Flux de trésorerie nets	(20 307)\$	(6 997)\$	(568)\$

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Entrées de trésorerie liées à des actifs	12 672 \$	26 838 \$	8 998 \$
Sorties de trésorerie liées à des passifs	(22 187)	(30 870)	(7 666)
Flux de trésorerie nets	(9 515)\$	(4 032)\$	1 332 \$

Les revenus découlant des flux de trésorerie d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument sous-jacent. Les profits ou les pertes de change découlant des flux de trésorerie futurs tirés des éléments monétaires figurant à l'état de la situation financière sont comptabilisés au fur et à mesure. Les revenus prévus sont comptabilisés sur la période à laquelle ils se rapportent.

10 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers, comme l'illustre le tableau suivant, sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière					
Types d'actifs financiers	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	49 512 \$	(14 148)\$	35 364 \$	(22 400)\$	(5 915)\$	7 049 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	106 721	(11 402)	95 319	(11 649)	(75 675)	7 995
Total	156 233 \$	(25 550)\$	130 683 \$	(34 049)\$	(81 590)\$	15 044 \$

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière					
Types de passifs financiers	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	48 348 \$	(14 148)\$	34 200 \$	(22 400)\$	(4 700)\$	7 100 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	107 245	(11 402)	95 843	(11 649)	(72 311)	11 883
Total	155 593 \$	(25 550)\$	130 043 \$	(34 049)\$	(77 011)\$	18 983 \$

1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.

4) Pour l'exercice 2017, le montant en trésorerie de 793 \$ reçu en garantie à l'égard des valeurs de marché positives des instruments financiers ainsi que le montant en trésorerie de 1 112 \$ donné en garantie à l'égard de l'évaluation à la valeur de marché négative des instruments financiers sont comptabilisés respectivement dans les « Autres passifs » et les « Autres actifs ».

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	63 329 \$	(21 672)\$	41 657 \$	(25 115)\$	(7 184)\$	9 358 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	98 909	(6 780)	92 129	(9 447)	(75 365)	7 317
Total	162 238 \$	(28 452)\$	133 786 \$	(34 562)\$	(82 549)\$	16 675 \$

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)

Types de passifs financiers	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	64 059 \$	(21 672)\$	42 387 \$	(25 115)\$	(7 318)\$	9 954 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	103 863	(6 780)	97 083	(9 447)	(73 929)	13 707
Total	167 922 \$	(28 452)\$	139 470 \$	(34 562)\$	(81 247)\$	23 661 \$

- 1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- 2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- 3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
- 4) Pour l'exercice 2016, le montant en trésorerie de 1 398 \$ reçu en garantie à l'égard des valeurs de marché positives des instruments financiers ainsi que le montant en trésorerie de 875 \$ donné en garantie à l'égard de l'évaluation à la valeur de marché négative des instruments financiers sont comptabilisés respectivement dans les « Autres passifs » et les « Autres actifs ».

11 Titres de placement

Les titres de placement comprennent des titres détenus jusqu'à leur échéance et des titres disponibles à la vente.

a) Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	
Disponibles à la vente							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	8 \$	291 \$	9 780 \$	905 \$	1 109 \$	– \$	12 093 \$
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	0,9	1,1	1,1	2,7	3,2	–	1,4
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	99	737	3 698	284	5	–	4 823
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	0,6	1,5	1,7	2,4	2,9	–	1,7
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	106	1 260	2 374	2 704	228	–	6 672
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	1,0	1,5	1,0	1,6	1,5	–	1,3
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	7 810	5 283	5 313	1 259	138	–	19 803
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	0,6	2,8	4,1	5,7	6,2	–	2,5
Autres titres de créance	1 082	1 541	2 784	210	185	–	5 802
<i>Rendement¹⁾ (en %)</i>	0,6	0,8	1,6	2,5	2,5	–	1,2
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	311	311
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 000	1 000
Total des titres disponibles à la vente	9 105	9 112	23 949	5 362	1 665	1 311	50 504
Détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	65	860	4 854	–	–	–	5 779
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	1 290	–	2 703	–	–	–	3 993
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	–	683	1 914	102	6	–	2 705
Titres de créance de sociétés	167	821	5 300	–	–	–	6 288
Total des actifs détenus jusqu'à leur échéance	1 522	2 364	14 771	102	6	–	18 765
Total des titres de placement	10 627 \$	11 476 \$	38 720 \$	5 464 \$	1 671 \$	1 311 \$	69 269 \$
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	76 \$	1 165 \$	15 500 \$	1 276 \$	1 130 \$	539 \$	19 686 \$
Dollar américain	1 961	4 178	19 344	3 023	419	372	29 297
Peso mexicain	420	579	1 568	285	–	9	2 861
Autres devises	8 170	5 554	2 308	880	122	391	17 425
Total des titres de placement	10 627 \$	11 476 \$	38 720 \$	5 464 \$	1 671 \$	1 311 \$	69 269 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

Durée à courir jusqu'à l'échéance

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Disponibles à la vente							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	51 \$	53 \$	11 507 \$	857 \$	1 153 \$	– \$	13 621 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	0,8	1,0	1,0	2,5	3,0	–	1,3
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	252	2 869	352	19	–	3 492
Rendement ¹⁾ (en %)	0,0	1,0	1,4	2,1	2,9	–	1,5
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	481	2 134	5 823	1 296	343	–	10 077
Rendement ¹⁾ (en %)	0,3	0,6	1,0	0,9	1,2	–	0,9
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	4 645	3 620	5 602	1 424	240	–	15 531
Rendement ¹⁾ (en %)	1,7	3,0	3,2	4,4	5,2	–	2,9
Autres titres de créance	846	1 145	3 454	81	179	–	5 705
Rendement ¹⁾ (en %)	1,7	0,1	1,4	3,0	2,5	–	1,2
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	264	264
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 819	1 819
Total des titres disponibles à la vente	6 023	7 204	29 255	4 010	1 934	2 083	50 509
Détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	123	432	5 335	281	–	–	6 171
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	–	335	4 281	–	–	–	4 616
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	–	344	2 547	7	–	–	2 898
Titres de créance de sociétés	523	1 578	6 617	7	–	–	8 725
Total des actifs détenus jusqu'à leur échéance	646	2 689	18 780	295	–	–	22 410
Total des titres de placement	6 669 \$	9 893 \$	48 035 \$	4 305 \$	1 934 \$	2 083 \$	72 919 \$
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	8 \$	430 \$	16 588 \$	1 239 \$	1 192 \$	721 \$	20 178 \$
Dollar américain	1 485	5 146	26 959	2 086	514	930	37 120
Peso mexicain	878	264	1 496	247	77	12	2 974
Autres devises	4 298	4 053	2 992	733	151	420	12 647
Total des titres de placement	6 669 \$	9 893 \$	48 035 \$	4 305 \$	1 934 \$	2 083 \$	72 919 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

b) Les tableaux qui suivent présentent une analyse des profits et des pertes latents sur les titres disponibles à la vente :

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Coûts	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	12 069 \$	119 \$	95 \$	12 093 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	4 839	13	29	4 823
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	6 761	1	90	6 672
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	19 788	49	34	19 803
Autres titres de créance	5 792	34	24	5 802
Actions privilégiées	397	1	87	311
Actions ordinaires	899	164	63	1 000
Total des titres disponibles à la vente	50 545 \$	381 \$	422 \$	50 504 \$

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Coûts	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	13 347 \$	280 \$	6 \$	13 621 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	3 469	33	10	3 492
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	10 050	53	26	10 077
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	15 490	62	21	15 531
Autres titres de créance	5 650	59	4	5 705
Actions privilégiées	414	10	160	264
Actions ordinaires	1 634	243	58	1 819
Total des titres disponibles à la vente	50 054 \$	740 \$	285 \$	50 509 \$

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La perte latente nette de 41 millions de dollars sur les titres disponibles à la vente (profit de 455 millions de dollars en 2016) atteint 48 millions de dollars (profit de 26 millions de dollars en 2016) si l'on tient compte de l'incidence des couvertures qualifiées. La perte latente nette sur les titres disponibles à la vente est comptabilisée dans le « Cumul des autres éléments du résultat global ».

c) Le tableau qui suit présente une analyse de la juste valeur et de la valeur comptable des titres détenus jusqu'à leur échéance :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur		Valeur comptable	
	2017	2016	2017	2016
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	5 748 \$	6 207 \$	5 779 \$	6 171 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	3 991	4 672	3 993	4 616
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 690	2 901	2 705	2 898
Titres de créance de sociétés	6 287	8 787	6 288	8 725
Total des titres détenus jusqu'à leur échéance	18 716 \$	22 567 \$	18 765 \$	22 410 \$

d) Les tableaux qui suivent présentent une analyse des titres disponibles à la vente pour lesquels des pertes latentes existent de manière continue :

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	4 457 \$	4 414 \$	43 \$	1 944 \$	1 892 \$	52 \$	6 401 \$	6 306 \$	95 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	2 547	2 525	22	237	230	7	2 784	2 755	29
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	4 653	4 624	29	1 881	1 820	61	6 534	6 444	90
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	11 082	11 058	24	419	409	10	11 501	11 467	34
Autres titres de créance	2 440	2 418	22	322	320	2	2 762	2 738	24
Actions privilégiées	–	–	–	380	293	87	380	293	87
Actions ordinaires	140	121	19	202	158	44	342	279	63
Total des titres disponibles à la vente	25 319 \$	25 160 \$	159 \$	5 385 \$	5 122 \$	263 \$	30 704 \$	30 282 \$	422 \$

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 867 \$	1 861 \$	6 \$	1 104 \$	1 104 \$	– \$	2 971 \$	2 965 \$	6 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	807	798	9	193	192	1	1 000	990	10
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	2 238	2 212	26	–	–	–	2 238	2 212	26
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 812	2 799	13	575	567	8	3 387	3 366	21
Autres titres de créance	877	875	2	409	407	2	1 286	1 282	4
Actions privilégiées	6	6	–	382	222	160	388	228	160
Actions ordinaires	303	280	23	140	105	35	443	385	58
Total des titres disponibles à la vente	8 910 \$	8 831 \$	79 \$	2 803 \$	2 597 \$	206 \$	11 713 \$	11 428 \$	285 \$

Au 31 octobre 2017, le coût de 631 titres disponibles à la vente (474 titres en 2016) excédait de 422 millions de dollars leur juste valeur (285 millions de dollars en 2016). Cette perte latente est comptabilisée dans le « Cumul des autres éléments du résultat global – Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente ». Sur les 631 titres disponibles à la vente (474 titres en 2016), 142 titres (140 titres en 2016) affichaient une perte latente de manière continue depuis plus de un an, ce qui se traduisait par une perte latente de 263 millions de dollars (206 millions de dollars en 2016).

Les titres de placement sont considérés comme ayant subi une perte de valeur seulement s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes se sont produits et ont eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu de la garantie disponible.

En règle générale, les garanties ne sont pas fournies directement par les émetteurs des titres de créance. Cependant, certains titres de créance peuvent être garantis par des actifs déterminés pouvant être obtenus en cas de défaillance.

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

e) Profit net sur la vente de titres de placement

Les tableaux qui suivent présentent une analyse du profit net sur les titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Profits réalisés, montant net	399 \$	570 \$	646 \$
Pertes de valeur ¹⁾	19	36	7
Profit net sur la vente de titres de placement	380 \$	534 \$	639 \$

1) Les pertes (augmentations) de valeur proviennent des titres de capitaux propres à hauteur de 14 \$ (36 \$ en 2016; 8 \$ en 2015) et d'autres titres de créance à hauteur de 5 \$ [néant en 2016; (1) \$ en 2015].

12 Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

a) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	205 793 \$	193 303 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	77 790	74 698
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	52 935	48 653
	336 518	316 654
États-Unis		
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 228	1 844
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	35 702	36 613
	36 930	38 457
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	6 911	6 346
Prêts personnels et sur cartes de crédit	3 584	3 079
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13 635	11 384
	24 130	20 809
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	7 302	6 300
Prêts personnels et sur cartes de crédit	5 331	4 632
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	10 109	8 466
	22 742	19 398
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 735	2 586
Prêts personnels et sur cartes de crédit	5 092	4 573
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	10 617	10 661
	18 444	17 820
Colombie		
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 999	1 497
Prêts personnels et sur cartes de crédit	3 591	3 850
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	3 838	3 948
	9 428	9 295
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	12 176	12 855
Prêts personnels et sur cartes de crédit	6 715	6 827
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	41 613	42 675
	60 504	62 357
Total des prêts	508 696	484 790
Acceptations ²⁾	13 560	11 978
Total des prêts et des acceptations ³⁾	522 256	496 768
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(4 327)	(4 626)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	517 929 \$	492 142 \$

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2) Un pour cent des emprunteurs sont des résidents à l'extérieur du Canada.

3) Les prêts et les acceptations étaient libellés en dollars américains à hauteur de 100 452 \$ (103 503 \$ en 2016), en pesos mexicains à hauteur de 18 857 \$ (15 954 \$ en 2016), en pesos chiliens à hauteur de 17 824 \$ (15 214 \$ en 2016) et dans d'autres monnaies à hauteur de 44 176 \$ (44 870 \$ en 2016).

b) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2017	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	45 462 \$	171 908 \$	9 098 \$	8 919 \$	1 529 \$	236 916 \$	56 862 \$	178 044 \$	2 010 \$	236 916 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	15 952	31 500	4 478	815	50 586	103 331	43 737	58 508	1 086	103 331
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	77 724	80 124	4 597	760	5 244	168 449	119 515	47 162	1 772	168 449
Total	139 138 \$	283 532 \$	18 173 \$	10 494 \$	57 359 \$	508 696 \$	220 114 \$	283 714 \$	4 868 \$	508 696 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	-	-	-	-	(4 327)	(4 327)	-	-	(4 327)	(4 327)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	139 138 \$	283 532 \$	18 173 \$	10 494 \$	53 032 \$	504 369 \$	220 114 \$	283 714 \$	541 \$	504 369 \$

Au 31 octobre 2016	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	41 127 \$	160 713 \$	9 745 \$	9 520 \$	1 783 \$	222 888 \$	55 543 \$	165 189 \$	2 156 \$	222 888 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	14 107	31 191	4 820	993	48 391	99 502	40 163	58 439	900	99 502
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	70 051	79 960	6 278	495	5 616	162 400	111 384	48 183	2 833	162 400
Total des prêts	125 285 \$	271 864 \$	20 843 \$	11 008 \$	55 790 \$	484 790 \$	207 090 \$	271 811 \$	5 889 \$	484 790 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	-	-	-	-	(4 626)	(4 626)	-	-	(4 626)	(4 626)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	125 285 \$	271 864 \$	20 843 \$	11 008 \$	51 164 \$	480 164 \$	207 090 \$	271 811 \$	1 263 \$	480 164 \$

c) Prêts douteux^{1), 2)}

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017			2016		
	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 445 \$	326 ³⁾ \$	1 119 \$	1 608 \$	458 ³⁾ \$	1 150 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 610	1 583 ³⁾	27	1 622	1 596 ³⁾	26
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 810	713 ⁴⁾	1 097	2 164	894 ⁴⁾	1 270
Total	4 865 \$	2 622 \$	2 243 \$	5 394 \$	2 948 \$	2 446 \$
Par secteurs géographiques						
Canada	1 049 \$			1 258 \$		
États-Unis	140			210		
Mexique	303			301		
Pérou	704			764		
Chili	565			499		
Colombie	462			381		
Autres pays	1 642			1 981		
Total	4 865 \$			5 394 \$		

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017 ont totalisé 23 \$ (18 \$ en 2016).

2) Exclut les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. Le montant total des prêts dont la garantie a expiré et qui sont considérés comme étant douteux a totalisé 59 \$ (94 \$ en 2016).

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts personnels et sur cartes de crédit est évalué collectivement.

4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques est évalué individuellement.

Pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016, la Banque aurait comptabilisé des revenus d'intérêts supplémentaires de 363 millions de dollars et de 367 millions de dollars, respectivement, au titre des prêts douteux si ceux-ci avaient été classés dans les prêts productifs.

d) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2017					
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Radiations ¹⁾	Recouvrements	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Autres, y compris les écarts de conversion ³⁾	Solde à la clôture de l'exercice
Individuel	894 \$	(501)\$	55 \$	304 \$	(39)\$	713 \$
Collectif	3 498	(2 658)	571	1 952	(8)	3 355
Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC	4 392	(3 159)	626	2 256	(47)	4 068
Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC ²⁾	234	(14)	54	(7)	(8)	259
	4 626 \$	(3 173)\$	680 \$	2 249 \$	(55)\$	4 327 \$

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2016					
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Radiations ¹⁾	Recouvrements	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Autres, y compris les écarts de conversion ³⁾	Solde à la clôture de l'exercice
Individuel	717 \$	(428)\$	40 \$	585 \$	(20)\$	894 \$
Collectif	3 260	(2 151)	542	1 827	20	3 498
Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC	3 977	(2 579)	582	2 412	–	4 392
Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC ²⁾	220	(9)	18	–	5	234
	4 197 \$	(2 588)\$	600 \$	2 412 \$	5 \$	4 626 \$

Représenté par :

Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux

Compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs et des prêts en souffrance autres que les prêts douteux⁴⁾

Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC

Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC²⁾

	2017	2016
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux	2 622 \$	2 948 \$
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs et des prêts en souffrance autres que les prêts douteux ⁴⁾	1 446	1 444
Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC	4 068	4 392
Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC ²⁾	259	234
	4 327 \$	4 626 \$

- 1) En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts de gros, les prêts douteux restructurés durant l'exercice se sont établis à 260 \$ (111 \$ en 2016). Les radiations de prêts douteux restructurés durant l'exercice se sont établies à 12 \$ (néant en 2016). Les prêts non douteux restructurés au cours de l'exercice se sont établis à 104 \$ (55 \$ en 2016).
- 2) Il s'agit du montant brut du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, puisque le montant à recevoir de la FDIC est inscrit distinctement dans les « Autres actifs ».
- 3) Comprend le rééquilibrage des réserves au titre de l'exposition au risque de crédit des éléments figurant à l'état de la situation financière et n'y figurant pas.
- 4) Le compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs est attribuable aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques à hauteur de 625 \$ (662 \$ en 2016), la tranche restante étant répartie entre les prêts personnels et sur cartes de crédit à hauteur de 720 \$ (662 \$ en 2016) et les prêts hypothécaires à l'habitation à hauteur de 101 \$ (120 \$ en 2016).

e) Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Prêts hypothécaires non unifamiliaux	Prêts hypothécaires unifamiliaux	Total
R-G Premier Bank			
Valeur comptable nette	412	1 508	1 920
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(138)	(121)	(259)
	274 \$	1 387 \$	1 661 \$

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Prêts hypothécaires non unifamiliaux	Prêts hypothécaires unifamiliaux	Total
R-G Premier Bank			
Valeur comptable nette	488	1 728	2 216
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(157)	(77)	(234)
	331 \$	1 651 \$	1 982 \$

Les prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico sont couverts par des ententes de partage des pertes conclues avec la FDIC. Aux termes de ces ententes, la FDIC garantit 80 % des pertes sur prêts. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances liée à ces prêts est présentée dans l'état consolidé du résultat net déduction faite du montant qui devrait être remboursé par la FDIC. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est présenté selon le montant brut à l'état consolidé de la situation financière. La garantie de la FDIC visant les prêts non unifamiliaux a expiré en 2015, alors que les garanties relatives aux prêts unifamiliaux expireront en avril 2020.

Un montant net de 106 millions de dollars (116 millions de dollars en 2016) à recevoir de la FDIC est pris en compte dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière.

f) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017 ^{2), 3)}				2016 ^{2), 3)}			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 035 \$	446 \$	122 \$	1 603 \$	1 194 \$	472 \$	123 \$	1 789 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	724	423	75	1 222	784	447	94	1 325
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	215	55	187	457	186	44	189	419
Total	1 974 \$	924 \$	384 \$	3 282 \$	2 164 \$	963 \$	406 \$	3 533 \$

1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

2) Exclut les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

3) Ces prêts seraient pris en compte dans la détermination d'un niveau approprié pour les comptes de correction de valeur collectifs même s'ils ne sont pas individuellement classés dans les prêts douteux.

13 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, montés par la Banque et par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme de TH de la Loi nationale sur l'habitation (le « Programme de TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »), ou à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs.

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte dans les « Prêts hypothécaires à l'habitation » à l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017 ¹⁾	2016 ¹⁾
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	18 178 \$	17 570 \$
Autres actifs connexes ²⁾	2 293	3 102
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	19 278	19 836

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 20 580 \$ (20 776 \$ en 2016) et la juste valeur des passifs connexes, à 19 863 \$ (20 493 \$ en 2016), ce qui correspond à une position nette de 717 \$ (283 \$ en 2016).

2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie ainsi que les actifs de placement autorisés par la FCH acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles, cartes de crédit et prêts automobiles non garantis au moyen d'entités structurées consolidées. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts personnels et sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 14.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017 ¹⁾	2016 ¹⁾
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension ²⁾	86 789 \$	87 402 \$
Titres prêtés	40 535	38 668
Total	127 324	126 070
Valeur comptable des passifs connexes ³⁾	95 843 \$	97 033 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 127 324 \$ (126 070 \$ en 2016) et la juste valeur des passifs connexes, à 95 843 \$ (97 033 \$ en 2016), ce qui correspond à une position nette de 31 481 \$ (29 037 \$ en 2016).

2) Compte non tenu du surantissement des actifs.

3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont données sous forme de titres.

14 Entités structurées

a) Entités structurées consolidées

Fonds multicédants américain

Le fonds multicédants parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL »). L'objet premier de la facilité de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle s'exécute conformément aux CAAL applicables, auquel cas la Banque est tenue d'acheter une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédants. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédants lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédants. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes assumées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque détient les billets subordonnés émis par le fonds multicédants.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédants américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance et le placement de la Banque dans le billet subordonné du fonds multicédants, oblige la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédants, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédants américain.

La majorité des actifs du fonds multicédants sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédants américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédants aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédants. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédants ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire

La Banque a recours à des structures de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Ces structures comprennent la Fiducie Scotia Covered Bond Trust, la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia, la Fiducie à terme de créances Hollis II, Trillium Credit Card Trust II et les fiducies Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1 et 2017-2.

Les activités de ces entités structurées se limitent généralement à la détention de participations dans un groupe d'actifs ou de créances générés par la Banque.

Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements de la Banque.

Programmes d'obligations sécurisées

Fiducie Scotia Covered Bond Trust

Aux termes de son programme d'obligations sécurisées à l'échelle mondiale, la Banque a émis des titres de créance garantis par la Fiducie Scotia Covered Bond Trust (la « fiducie ») en faveur d'investisseurs. Dans le cadre du programme, la fiducie a acheté des prêts hypothécaires à l'habitation assurés par la SCHL auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Toutes les obligations sécurisées en circulation de la Banque émises aux termes de ce programme sont arrivées à échéance en mars 2017. Au 31 octobre 2016, des obligations sécurisées de 6,0 milliards de dollars étaient en circulation, ce montant étant comptabilisé dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière, et des actifs donnés en nantissement de 4,8 milliards de dollars au titre de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation assurés libellés en dollars canadiens.

Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées au moyen duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2017, des obligations sécurisées de 25,7 milliards de dollars (23,9 milliards de dollars en 2016) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains, en dollars australiens, en livres sterling et en euros. Au 31 octobre 2017, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés libellés en dollars canadiens de 27,8 milliards de dollars (25,7 milliards de dollars en 2016).

Fiducie de titrisation de marges de crédit personnelles

La Banque titre une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties (les « créances ») au moyen de la Fiducie à terme de créances Hollis II (« Hollis »), entité structurée parrainée par la Banque. Hollis émet des billets en faveur d'investisseurs tiers, et le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans des créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite aux participations achetées.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives de Hollis. Les billets subordonnés émis par Hollis sont détenus par la Banque. Au 31 octobre 2017, des billets de 1 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2016) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2017, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets s'élevaient à 1,3 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2016).

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

La Banque titre une partie de ses créances sur cartes de crédit (les « créances ») au moyen de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), entité structurée parrainée par la Banque. Trillium émet des billets en faveur d'investisseurs tiers et de la Banque, et le produit d'une telle émission est affecté à l'achat de participations en copropriété dans des créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives de Trillium. Les billets subordonnés émis par Trillium sont détenus par la Banque. Au 31 octobre 2017, des billets de catégorie A de 0,9 milliard de dollars américains (1,2 milliard de dollars canadiens) (0,9 milliard de dollars américains, soit 1,2 milliard de dollars canadiens, en 2016) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2017, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient des créances sur cartes de crédit libellées en dollars canadiens s'élevant à 1,3 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2016).

Fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles

La Banque titre une partie de ses créances sur prêts automobiles canadiens (les « créances ») au moyen des Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1 et 2017-2 (« START »), chaque fiducie étant une entité structurée parrainée par la Banque. START émet de multiples séries de billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et des billets subordonnés en faveur de la Banque, et le produit d'une telle émission est affecté à l'acquisition d'un groupe choisi de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque sur une base entièrement administrée. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives de START. Les billets subordonnés émis par START sont détenus par la Banque. Au 31 octobre 2017, les billets de catégorie A suivants étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière : 0,3 milliard de dollars américains (0,4 milliard de dollars canadiens) (0,5 milliard de dollars américains, soit 0,7 milliard de dollars canadiens, en 2016) pour la fiducie 2016-1, 0,5 milliard de dollars américains (0,7 milliard de dollars canadiens) pour la fiducie 2017-1 et 0,8 milliard de dollars américains (1,0 milliard de dollars canadiens) pour la fiducie 2017-2. Au 31 octobre 2017, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient des créances sur prêts automobiles canadiennes libellées en dollars canadiens s'élevant à 0,4 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars en 2016) pour la fiducie 2016-1, à 0,8 milliard de dollars pour la fiducie 2017-1 et à 1,1 milliard de dollars pour la fiducie 2017-2.

Autres

Les actifs des autres entités structurées consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres banques et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

b) Entités structurées non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités structurées dans lesquelles la Banque détient une participation importante, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas. En règle générale, il y a participation importante si la Banque est exposée à 10 % ou plus du risque de perte maximal de l'entité structurée non consolidée.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2017				
	Fonds multisécurisés canadien géré par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Autres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	3 127 \$	3 991 \$	1 520 \$	– \$	8 638 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Titres détenus à des fins de transaction	–	5	–	–	5
Titres de placement	–	1 091	15	–	1 106
Prêts ¹⁾	–	731	40	–	771
	–	1 827	55	–	1 882
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 465	–	1 465
Instruments financiers dérivés	6	–	–	–	6
	6	–	1 465	–	1 471
Risque de perte maximal de la Banque	3 127 \$	1 827 \$	55 \$	– \$	5 009 \$

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2016				
	Fonds multisécurisés canadien géré par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Autres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	4 401 \$	7 653 \$	1 520 \$	68 \$	13 642 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Titres détenus à des fins de transaction	2	467	–	–	469
Titres de placement	–	1 147	15	20	1 182
Prêts ¹⁾	–	712	47	–	759
	2	2 326	62	20	2 410
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 400	–	1 400
Instruments financiers dérivés	2	–	–	–	2
	2	–	1 400	–	1 402
Risque de perte maximal de la Banque	4 401 \$	2 326 \$	62 \$	20 \$	6 809 \$

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité structurée, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité structurée. La Banque a inscrit un montant de 1,8 milliard de dollars (2,4 milliards de dollars en 2016) à son état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2017 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans les entités structurées.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multicédants est assorti d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL ») qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédants au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants jusqu'à concurrence de 1,9 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2016) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis canadiens.

Entités de financement structuré

La Banque détient une participation dans des entités structurées utilisées pour d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Pour ces types de structures, la Banque peut agir en tant qu'administrateur, investisseur ou une combinaison des deux.

Structures de financement par fonds propres

Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités.

Autres

Cette catégorie comprend des placements dans des fonds sous gestion, des entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres entités structurées. Le risque de perte maximal de la Banque correspond à son placement net dans ces fonds.

c) **Autres entités parrainées par la Banque non consolidées**

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris des fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est très impliquée dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. La Banque estime que les fonds communs de placement et les sociétés de son groupe constituent des entités parrainées.

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les revenus des entités parrainées par la Banque non consolidées.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017			2016		
	Fonds ¹⁾	Sociétés du groupe Scotia	Total	Fonds ¹⁾	Sociétés du groupe Scotia	Total
Revenus	2 016 \$	5 \$	2 021 \$	1 960 \$	8 \$	1 968 \$

1) Comprend les fonds communs de placement, les autres fonds et les fiducies.

La Banque a tiré des revenus de 2 021 millions de dollars (1 968 millions de dollars en 2016) de sa participation dans les entités structurées qu'elle parraine, y compris des fonds communs de placement, mais qu'elle ne consolide pas pour l'exercice clos le 31 octobre 2017, ce qui comprend un montant de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2016) dans les « Revenus d'intérêts », un montant de 134 millions de dollars (134 millions de dollars en 2016) dans les « Revenus autres que d'intérêts – Services bancaires » et un montant de 1 886 millions de dollars (1 832 millions de dollars en 2016) dans les « Revenus autres que d'intérêts – Gestion de patrimoine », y compris les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage et les honoraires de gestion de fiducies.

15 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Matériel	Actifs technologiques	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2015	1 983 \$	1 592 \$	1 947 \$	1 305 \$	6 827 \$
Acquisitions	156	18	42	26	242
Entrées	256	209	14	98	577
Sorties	(286)	(83)	(19)	(61)	(449)
Écarts de conversion et autres	(38)	(8)	(1)	(11)	(58)
Solde au 31 octobre 2016	2 071 \$	1 728 \$	1 983 \$	1 357 \$	7 139 \$
Entrées	169	147	161	126	603
Sorties	(224)	(52)	(41)	(28)	(345)
Écarts de conversion et autres	(294)	69	(15)	(45)	(285)
Solde au 31 octobre 2017	1 722 \$	1 892 \$	2 088 \$	1 410 \$	7 112 \$
Cumul des amortissements					
Solde au 31 octobre 2015	754 \$	1 372 \$	1 606 \$	809 \$	4 541 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	99	104	66	56	325
Sorties	(69)	(103)	(18)	(18)	(208)
Écarts de conversion et autres	(18)	(11)	(1)	(9)	(39)
Solde au 31 octobre 2016	766 \$	1 362 \$	1 653 \$	838	4 619 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	47	91	131	71	340
Sorties	(58)	(37)	(40)	(17)	(152)
Écarts de conversion et autres	(69)	34	(25)	(16)	(76)
Solde au 31 octobre 2017	686 \$	1 450 \$	1 719 \$	876 \$	4 731 \$
Valeur comptable nette					
Solde au 31 octobre 2016	1 305 \$	366 \$	330 \$	519 \$	2 520 \$ ¹⁾
Solde au 31 octobre 2017	1 036 \$	442 \$	369 \$	534 \$	2 381 \$¹⁾

1) Comprend des immeubles de placement de 16 \$ (20 \$ en 2016).

16 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes avec les sociétés associées qui suivent :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017					2016
	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers ¹⁾	Valeur comptable	Valeur comptable
Thanachart Bank Public Company Limited	Thaïlande	Services bancaires	49,0 %	30 septembre 2017	2 789 \$	2 612 \$
Division des Services Financiers de Canadian Tire ²⁾	Canada	Services financiers	20,0 %	30 septembre 2017	542	532
Bank of Xi'an Co. Ltd.	Chine	Services bancaires	19,9 %	30 septembre 2017	711	654
Maduro & Curiel's Bank N.V. ³⁾	Curaçao	Services bancaires	48,1 %	30 septembre 2017	284	280
Banco del Caribe ⁴⁾	Venezuela	Services bancaires	26,6 %	30 septembre 2017	35	26

1) Reflète la date des plus récents états financiers ayant été publiés. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées utilisés pour estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers publiés.

2) Canadian Tire a une option lui permettant de vendre à la Banque une participation supplémentaire de 29 % d'ici les 10 prochaines années, à la juste valeur alors en vigueur, laquelle pourra être réglée, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou de trésorerie. Après cette période de 10 ans, et ce, pendant six mois, la Banque pourra revendre sa participation à Canadian Tire à la juste valeur alors en vigueur. Au 1^{er} octobre 2014, l'actif de la division des Services Financiers de Canadian Tire totalisait 5 351 \$ et son passif, 4 387 \$.

3) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2017, ces réserves s'établissaient à 61 \$ (63 \$ en 2016).

4) Au 31 octobre 2017, le montant net total de l'investissement de la Banque dans Banco del Caribe, ainsi que les actifs monétaires composés de la trésorerie et des dividendes à recevoir, ont été convertis au taux DICOM de 1 \$ US pour 3 345 VEF (1 \$ US pour 660 VEF en 2016).

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des principales sociétés associées de la Banque :

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2017 et pour la période de douze mois close à cette date ¹⁾			
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Thanachart Bank Public Company Limited	1 718 \$	508 \$	38 050 \$	32 902 \$
Division des Services Financiers de Canadian Tire	1 040	334	6 233	5 235
Bank of Xi'an Co. Ltd.	915	411	41 170	37 821
Maduro & Curiel's Bank N.V.	343	80	5 501	4 896
Banco del Caribe	104	(29)	644	510

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2016 et pour la période de douze mois close à cette date ¹⁾			
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Thanachart Bank Public Company Limited	1 622 \$	449 \$	37 372 \$	32 637 \$
Division des Services Financiers de Canadian Tire	999	305	5 490	4 469
Bank of Xi'an Co. Ltd.	915	427	38 083	35 022
Maduro & Curiel's Bank N.V.	347	101	5 456	4 855
Banco del Caribe	90	(46)	703	601

1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.

17 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Services bancaires et marchés mondiaux	Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Total
Solde au 31 octobre 2015	3 361 \$	258 \$	2 391 \$	1 005 \$	7 015 \$
Acquisitions	49	–	–	241	290
Écarts de conversion et autres	(7)	7	70	9	79
Solde au 31 octobre 2016	3 403	265	2 461	1 255	7 384
Acquisitions	–	–	–	–	–
Sorties	(36)	–	–	–	(36)
Écarts de conversion et autres	18	(10)	(61)	(52)	(105)
Solde au 31 octobre 2017	3 385 \$	255 \$	2 400 \$	1 203 \$	7 243 \$

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Afin de déterminer cette valeur pour l'UGT, la Banque a appliqué des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test, le résultat obtenu étant majoré d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée sur cinq ans de la prime à l'acquisition versée pour des entreprises comparables, et les coûts de sortie sont portés en diminution de la juste valeur de l'UGT. La valeur recouvrable ainsi obtenue est ensuite comparée à la valeur comptable appropriée pour cerner toute dépréciation. Des ratios cours/bénéfice de 11 fois à 12,5 fois (de 10 fois à 13 fois en 2016) ont été utilisés.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT est sensible aux variations du bénéfice net, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle.

La direction est d'avis que des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre des principales hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ne donneraient pas lieu à une dépréciation.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2017 et du 31 juillet 2016, et aucune perte de valeur n'a été relevée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	Durée déterminée		Durée indéterminée		Total
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds ¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	
Coût					
Solde au 31 octobre 2015	2 193 \$	1 510 \$	2 325 \$	68 \$	6 096 \$
Acquisitions	–	61	–	–	61
Entrées	584	31	–	–	615
Écarts de conversion et autres	(40)	29	–	–	(11)
Solde au 31 octobre 2016	2 737 \$	1 631 \$	2 325 \$	68 \$	6 761 \$
Entrées	584	5	–	–	589
Sorties	(3)	(56)	–	–	(59)
Écarts de conversion et autres	(40)	(17)	–	–	(57)
Solde au 31 octobre 2017	3 278 \$	1 563 \$	2 325 \$	68 \$	7 234 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 octobre 2015	778 \$	884 \$	– \$	– \$	1 662 \$
Amortissement	255	104	–	–	359
Écarts de conversion et autres	(24)	7	–	–	(17)
Solde au 31 octobre 2016	1 009 \$	995 \$	– \$	– \$	2 004 \$
Amortissement	339	82	–	–	421
Sorties	(2)	(18)	–	–	(20)
Écarts de conversion et autres	(25)	(9)	–	–	(34)
Solde au 31 octobre 2017	1 321 \$	1 050 \$	– \$	– \$	2 371 \$
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2016	1 728 \$ ²⁾	636 \$	2 325 \$	68 \$	4 757 \$
Au 31 octobre 2017	1 957 \$²⁾	513 \$	2 325 \$	68 \$	4 863 \$

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Patrimoine Hollis inc. (auparavant Patrimoine Dundee inc.).

2) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 500 \$ (377 \$ en 2016), des logiciels générés en interne de 981 \$ (948 \$ en 2016) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 476 \$ (403 \$ en 2016).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéficiaires excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final de 4,5 % (4,5 % en 2016) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 10 % (10 % en 2016). La direction est d'avis qu'un changement négatif raisonnable de toute hypothèse clé donnée utilisée pour déterminer la valeur recouvrable ne donnerait pas lieu à une dépréciation.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel au 31 juillet 2017 et au 31 juillet 2016, et aucune dépréciation n'a été relevée.

18 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Intérêts courus	2 176 \$	1 986 \$
Débiteurs et montants payés d'avance	1 674	1 939
Actifs d'impôt exigible	327	422
Dérivés de dépôt sur marges	3 041	4 604
Actifs des régimes de retraite (note 27)	256	184
Montants à recevoir de courtiers et de clients	913	796
Montants à recevoir de la Federal Deposit Insurance Corporation (note 12)	106	116
Autres	4 256	2 823
Total	12 749 \$	12 870 \$

19 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017					2016
	Payables à vue ¹⁾					Total
	Portant intérêt	Sans intérêt	Payables sur préavis ²⁾	Payables à une date déterminée ³⁾		
Particuliers	8 514 \$	6 541 \$	119 111 \$	65 864 \$	200 030 \$	199 302 \$
Entreprises et administrations publiques	81 132	23 805	32 850	247 201	384 988	372 303
Autres institutions financières	5 066	1 706	2 162	31 415	40 349	40 272
Total	94 712 \$	32 052 \$	154 123⁴⁾\$	344 480 \$	625 367 \$	611 877 \$
Ventilation :						
Canada	76 776 \$	17 742 \$	121 441 \$	229 528 \$	445 487 \$	434 884 \$
États-Unis	10 403	171	5 773	41 723	58 070	54 997
Royaume-Uni	—	—	277	11 764	12 041	15 256
Mexique	8	4 167	5 949	9 295	19 419	16 264
Pérou	2 467	555	3 734	8 460	15 216	15 547
Chili	375	2 020	72	9 107	11 574	10 801
Colombie	46	388	3 062	4 091	7 587	7 272
Autres pays	4 637	7 009	13 815	30 512	55 973	56 856
Total⁵⁾	94 712 \$	32 052 \$	154 123 \$	344 480 \$	625 367 \$	611 877 \$

- 1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels nous ne recevons pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.
- 2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels nous exigeons un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.
- 3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.
- 4) Comprend des dépôts sans intérêt de 141 \$ (135 \$ en 2016).
- 5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 216 018 \$ (217 850 \$ en 2016), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 17 156 \$ (14 464 \$ en 2016) et les dépôts libellés dans d'autres monnaies se chiffraient à 81 283 \$ (76 777 \$ en 2016).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$¹⁾.

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2017	33 678 \$	26 579 \$	31 190 \$	94 563 \$	16 073 \$	202 083 \$
Au 31 octobre 2016	40 211 \$	24 077 \$	23 690 \$	99 905 \$	12 451 \$	200 334 \$

- 1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

20 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2017	2016
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités ¹⁾	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Août 2022	2,898	Remboursées le 3 août 2017.	— \$	1 500 \$
Octobre 2024	3,036	Remboursables à compter du 18 octobre 2017. Après le 18 octobre 2019, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,14 %.	1 756	1 798
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	260	262
Décembre 2025 ³⁾	3,367	Remboursables à compter du 8 décembre 2020. Après le 8 décembre 2020, l'intérêt sera payable à un taux égal au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 2,19 %.	737	759
Décembre 2025 ³⁾	4,50	1 250 millions de dollars américains. L'intérêt sera payable en versements semestriels à terme échu le 16 juin et le 16 décembre de chaque année.	1 613	1 677
Mars 2027 ³⁾	2,58	Remboursables à compter du 30 mars 2022. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,19 %.	1 219	1 271
Novembre 2037	3,015	10 milliards de yens japonais. Remboursées le 20 novembre 2017.	113	118
Avril 2038	3,37	10 milliards de yens japonais. Remboursables le 9 avril 2018.	110	116
Août 2085	Variable	99 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêt.	127	132
			5 935 \$	7 633 \$

- 1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.
- 2) Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements relatifs à la comptabilité de couverture.
- 3) Ces débentures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »). Aux termes de ces dispositions, les débentures sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, ou si l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les débentures seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 150 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ ou, le cas échéant, l'équivalent en dollars américains de 5,00 \$ (sous réserve, dans tous les cas, d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours), converti en dollars américains à partir de dollars canadiens, le cas échéant.

21 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Intérêts courus	2 172 \$	2 033 \$
Créditeurs et charges à payer	5 867	5 427
Passifs d'impôt exigible	408	587
Passifs d'impôt différé (note 26)	697	611
Certificats et lingots d'or et d'argent	6 819	8 430
Comptes sur marge et en garantie	7 129	6 708
Montants à payer à des courtiers et à des clients	796	528
Provisions (note 22)	333	536
Passifs au titre des prestations de retraite (note 27)	808	1 613
Autres passifs de filiales et d'entités structurées	12 954	10 950
Autres	5 331	5 293
Total	43 314 \$	42 716 \$

22 Provisions

(en millions de dollars)	Risques de crédit au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière	Restructuration	Autres	Total
Au 1 ^{er} novembre 2015	112 \$	49 \$	154 \$	315 \$
Provisions constituées durant l'exercice	26	378	85	489
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	–	(150)	(118)	(268)
Solde au 31 octobre 2016	138 \$	277 \$	121 \$	536 \$
Provisions constituées durant l'exercice	–	–	27	27
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(18)	(174)	(38)	(230)
Solde au 31 octobre 2017	120 \$	103 \$	110 \$	333 \$

Risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière

Le compte de correction de valeur pour risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière a surtout trait aux risques de crédit tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie. Ces risques sont évalués collectivement chaque période, conformément au compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs non inscrits à l'état de la situation financière.

Charge de restructuration

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a comptabilisé une provision pour restructuration de 378 millions de dollars (278 millions de dollars après impôt) dans le cadre de ses efforts visant à améliorer l'expérience de ses clients, à réduire les coûts d'une manière viable, à accroître l'efficacité sur le plan de l'exploitation et à simplifier l'organisation. La charge de restructuration est principalement composée d'indemnités de fin de contrat de travail et a été comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts ». Au 31 octobre 2017, le solde de la provision pour restructuration se chiffrait à 103 millions de dollars, montant qui devrait être utilisé, conformément aux plans approuvés, à l'exercice 2018. Ce montant représente la meilleure estimation par la Banque du montant nécessaire au règlement de l'obligation. Le moment de règlement de l'obligation et les montants qui seront éventuellement payés demeurent incertains et varieront considérablement en fonction des faits et circonstances.

Litiges et autres

Cette catégorie comprend essentiellement les provisions liées aux procédures juridiques. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires et judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des charges liées à une poursuite et que le montant peut être déterminé de façon fiable. Ces provisions sont inscrites à un montant correspondant à la meilleure estimation des sommes qui seront nécessaires pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. La direction ainsi que des experts internes et externes participent à l'estimation des sommes pouvant être requises. Les coûts réels de règlement de ces réclamations pourraient s'écarter considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. Pour établir ses estimations, la Banque doit formuler des jugements importants en tenant compte de l'avancement des procédures, du fait que les obligations de la Société, le cas échéant, restent à déterminer et du fait que les facteurs sous-jacents seront appelés à changer de temps à autre. Ainsi, il est possible que le règlement définitif de ces poursuites ait des conséquences importantes sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour une période donnée.

23 Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

a) Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 207 893 604	15 513 \$	1 202 937 205	15 141 \$
Émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ¹⁾	–	–	2 234 037	153
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 25)	5 338 111	313	4 228 124	236
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	–	–	29 138	2
Rachetées et annulées aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	(14 000 000)	(182)	(1 534 900)	(19)
En circulation à la clôture de l'exercice	1 199 231 715²⁾	15 644 \$	1 207 893 604 ²⁾	15 513 \$

1) Depuis le 29 novembre 2016, la Banque n'émet plus de nouvelles actions aux fins des options de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions du régime. Les achats d'actions ordinaires aux termes du régime étaient effectués par Société de fiducie Computershare du Canada, en qualité de mandataire du régime (le « mandataire »), au cours moyen sur le marché secondaire, conformément aux dispositions du régime. Au 31 octobre 2017, 7 786 784 actions ordinaires étaient réservées pour émission aux fins du régime.

2) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2017, 15 856 738 actions ont été achetées et vendues (13 912 150 actions en 2016).

Dividende

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 3 668 millions de dollars (3,05 \$ par action) pour l'exercice 2017 et à 3 468 millions de dollars (2,88 \$ par action) pour l'exercice 2016. Lors de sa réunion du 27 novembre 2017, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,79 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2018 aux actionnaires inscrits le 2 janvier 2018.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, la Banque a racheté, puis annulé, aux termes d'offres de rachat dans le cours normal des activités, environ 14 millions d'actions ordinaires (1,5 million d'actions ordinaires en 2016) au prix moyen de 72,09 \$ l'action (52,34 \$ en 2016), pour un montant total d'environ 1 009 millions de dollars (80 millions de dollars en 2016).

Le 30 mai 2017, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre ont débuté le 2 juin 2017 et pourront être effectués jusqu'à la première des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de l'offre, ii) lorsque la Banque fournira un avis de résiliation, ou iii) le 1^{er} juin 2018. La Banque avisera le BSIF chaque trimestre avant d'effectuer des rachats.

Le 31 mai 2016, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle elle pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 12 millions de ses actions ordinaires. Le 4 janvier 2017 et le 17 mars 2017, la TSX a approuvé des modifications à l'offre, permettant notamment à la Banque d'acheter des actions ordinaires aux termes d'un accord privé ou d'un programme de rachat d'actions particulier, respectivement. L'offre a pris fin le 1^{er} juin 2017.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »)

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débentures convertibles FPUNV, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV au 31 octobre 2017 s'établit à 1 757 millions d'actions ordinaires (1 373 millions d'actions ordinaires en 2016), en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant [se reporter à la note 20, « Débentures subordonnées », et à la note 23 b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information].

b) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017				2016			
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Caractéristique de conversion	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Caractéristique de conversion
Actions privilégiées^{a)}								
Série 16 ^{b)}	–	–	0,328125	–	13 800 000	345	1,312500	–
Série 17 ^{c)}	–	–	0,700000	–	9 200 000	230	1,400000	–
Série 18 ^{d), e)}	7 497 663	187	0,837500	Série 19	7 497 663	187	0,837500	Série 19
Série 19 ^{d), e)}	6 302 337	158	0,642626	Série 18	6 302 337	158	0,628938	Série 18
Série 20 ^{d), f)}	8 039 268	201	0,902500	Série 21	8 039 268	201	0,902500	Série 21
Série 21 ^{d), f)}	5 960 732	149	0,554501	Série 20	5 960 732	149	0,541438	Série 20
Série 22 ^{d), g)}	9 376 944	234	0,957500	Série 23	9 376 944	234	0,957500	Série 23
Série 23 ^{d), g)}	2 623 056	66	0,600126	Série 22	2 623 056	66	0,586438	Série 22
Série 30 ^{d), h)}	6 142 738	154	0,455000	Série 31	6 142 738	154	0,455000	Série 31
Série 31 ^{d), h)}	4 457 262	111	0,380126	Série 30	4 457 262	111	0,366438	Série 30
Série 32 ^{d), i)}	11 161 422	279	0,515752	Série 33	11 161 422	279	0,638235	Série 33
Série 33 ^{d), i)}	5 184 345	130	0,465159	Série 32	5 184 345	130	0,334959	Série 32
Série 34 ^{d), j), m)}	14 000 000	350	1,375000	Série 35	14 000 000	350	1,184800	Série 35
Série 36 ^{d), k), m)}	20 000 000	500	1,375000	Série 37	20 000 000	500	0,852350	Série 37
Série 38 ^{d), l), m)}	20 000 000	500	1,351175	Série 39	20 000 000	500	–	–
Total des actions privilégiées	120 745 767	3 019 \$			143 745 767	3 594 \$		

Modalités des actions privilégiées

	Date d'émission	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Écart de taux révisé	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées^{a)}							
Série 16 ^{b)}	12 octobre 2007	25,00	0,391950	29 janvier 2008	–	27 janvier 2017	25,00
Série 17 ^{c)}	31 janvier 2008	25,00	0,337530	28 avril 2008	–	26 avril 2017	25,00
Série 18 ^{d), e)}	25 mars 2008 27 mars 2008	25,00	0,431500	29 juillet 2008	2,05 %	26 avril 2018	25,00
Série 19 ^{d), e)}	26 avril 2013	25,00	0,189250	29 juillet 2013	2,05 %	26 avril 2013 au 26 avril 2018	25,50
Série 20 ^{d), f)}	10 juin 2008	25,00	0,167800	29 juillet 2008	1,70 %	26 octobre 2018	25,00
Série 21 ^{d), f)}	26 octobre 2013	25,00	0,167875	29 janvier 2014	1,70 %	26 octobre 2013 au 26 octobre 2018	25,50
Série 22 ^{d), g)}	9 septembre 2008	25,00	0,482900	28 janvier 2009	1,88 %	26 janvier 2019	25,00
Série 23 ^{d), g)}	26 janvier 2014	25,00	0,173875	28 avril 2014	1,88 %	26 janvier 2014 au 26 janvier 2019	25,50
Série 30 ^{d), h)}	12 avril 2010	25,00	0,282200	28 juillet 2010	1,00 %	26 avril 2020	25,00
Série 31 ^{d), h)}	26 avril 2015	25,00	0,095500	29 juillet 2015	1,00 %	26 avril 2015 au 26 avril 2020	25,50
Série 32 ^{d), i)}	1 ^{er} février 2011 28 février 2011	25,00	0,215410	27 avril 2011	1,34 %	2 février 2021	25,00
Série 33 ^{d), i)}	2 février 2016	25,00	0,105690	27 avril 2016	1,34 %	2 février 2016 au 2 février 2021	25,50
Série 34 ^{d), j), m)}	17 décembre 2015	25,00	0,497300	27 avril 2016	4,51 %	26 avril 2021	25,00
Série 36 ^{d), k), m)}	14 mars 2016	25,00	0,508600	27 juillet 2016	4,72 %	26 juillet 2021	25,00
Série 38 ^{d), l), m)}	16 septembre 2016	25,00	0,441800	27 janvier 2017	4,19 %	27 janvier 2022	25,00

a) Les dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur les actions de toutes les séries sont payables trimestriellement lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 18, 20, 22, 30 et 32) et sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») (de séries 34, 36 et 38) sont versés au taux applicable pour la première période à taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période à taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur ces actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de l'écart de taux révisé, multipliée par 25,00 \$. S'ils sont à payer, les dividendes en trésorerie privilégiés non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries 19, 21, 23, 31, 33, 35, 37 et 39 sont payables trimestriellement lorsqu'un tel dividende est déclaré par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 19, 21, 23, 31 et 33) et sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des FPUNV (de séries 35, 37 et 39) sont payables selon un taux égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada et de l'écart de taux révisé des actions privilégiées converties, multipliée par 25,00 \$. Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur ses actions privilégiées.

b) Le 27 janvier 2017, la Banque a racheté les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 16 et payé un dividende de 0,328125 \$ par action.

c) Le 26 avril 2017, la Banque a racheté les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 17 et payé un dividende de 0,350000 \$ par action.

d) Les détenteurs d'actions privilégiées à taux fixe révisé pourront choisir de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable d'une série appropriée à la date de conversion de la série à taux révisé applicable et tous les cinq ans par la suite. Les détenteurs d'actions privilégiées à taux variable révisé ont l'option réciproque de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux fixe révisé de la série appropriée. En ce qui a trait aux séries 18 et 19; 20 et 21; 22 et 23; 30 et 31; 32 et 33; 34 et 35; 36 et 37; et 38 et 39, si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées à taux fixe ou à taux variable de ces séries émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 à la date de conversion applicable, la totalité des actions privilégiées de cette série émises et en circulation seront automatiquement converties à la date de conversion applicable en un nombre équivalent d'actions privilégiées de l'autre série appropriée.

- e) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 18 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 19 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2018 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 18 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2018, respectivement, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 19 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 avril 2018 ou le 26 avril tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date à compter du 26 avril 2013.
- f) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 20 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 21 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 octobre 2018 et chaque 26 octobre tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 20 pourront être rachetées par la Banque le 26 octobre 2018, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 21 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 octobre 2018 ou le 26 octobre tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date à compter du 26 octobre 2013.
- g) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 22 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 23 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2019 et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 22 pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2019 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 23 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 janvier 2019 ou le 26 janvier tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 26 janvier 2014.
- h) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 30 pourront choisir d'échanger leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 31 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2020 et le 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 30 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2020, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 31 pourront être rachetées par la Banque i) moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 avril 2020 ou le 26 avril tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 26 avril 2015.
- i) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 32 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 33 à dividende non cumulatif et à taux variable le 2 février 2021 et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 32 pourront être rachetées par la Banque le 2 février 2021 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 33 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 2 février 2021 ou le 2 février tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 2 février 2016.
- j) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 34 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 35 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2021 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 34 le 26 avril 2021 et les actions privilégiées de série 35 (FPUNV), le cas échéant, le 26 avril 2026 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- k) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 36 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 37 à dividende non cumulatif et à taux variable (FPUNV) le 26 juillet 2021 et chaque 26 juillet tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 36 le 26 juillet 2021 et les actions privilégiées de série 37, le cas échéant, le 26 juillet 2026 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- l) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 38 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 39 à dividende non cumulatif et à taux variable (FPUNV) le 27 janvier 2022 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 38 le 27 janvier 2022 et les actions privilégiées de série 39, le cas échéant, le 27 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Le dividende initial a été payé le 27 janvier 2017 et s'est élevé à 0,4418 \$ par action privilégiée de série 38.
- m) Ces actions privilégiées sont assorties des dispositions relatives aux FPUNV nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires de T1 conformément à Bâle III.

Aux termes des provisions relatives aux FPUNV, les actions privilégiées FPUNV de séries 34, 35, 36, 37, 38 et 39 en circulation peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les actions privilégiées FPUNV de séries 34, 35, 36, 37, 38 et 39 en circulation seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 100 % multiplié par la valeur de l'action de 25,00 \$, majoré des dividendes déclarés et impayés, divisé par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours).

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres de 1 560 millions de dollars (1,25 milliard de dollars américains) comprennent d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs de taux fixe à flottant perpétuels libellés en dollars américains (FPUNV) qu'a émis la Banque le 12 octobre 2017.

Les billets sont assortis des modalités suivantes :

- Le prix par billet est de 1 000 \$ US, l'intérêt étant payable chaque semestre à terme échu au taux de 4,65 % par année pour les cinq premières années. Par la suite, l'intérêt sera révisé chaque trimestre et sera couru à un taux annuel correspondant au TIOI à trois mois majoré de 2,648 %.
- Bien que l'intérêt soit payable chaque semestre pour les cinq premières années et chaque trimestre par la suite, la Banque peut, à son gré et moyennant un avis, annuler les paiements. Si la Banque ne paie pas l'intérêt couru en totalité aux porteurs de billets, elle ne déclarera aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées ni ne rachètera, achètera ou autrement annulera de telles actions jusqu'au mois suivant la date à laquelle elle paiera l'intérêt sur les billets en totalité.
- Les billets sont rachetables au pair 5 ans après leur émission au gré de la Banque, ou par suite d'un événement réglementaire ou fiscal décrit dans les documents de placement. Les rachats sont assujettis au consentement des organismes de réglementation.
- Les billets représentent des obligations non garanties directes de la Banque et sont subordonnés à tout autre endettement subordonné de la Banque.
- Les provisions relatives aux FPUNV exigent la conversion de ces instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration

fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les autres titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV en circulation seraient alors convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 125 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) à l'équivalent en dollars américains de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) à l'équivalent en dollars américains du cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours). L'équivalent en dollars américains du prix plancher et du cours actuel est fondé sur le taux de change à midi entre le dollar canadien et le dollar américain le jour précédant l'événement déclencheur.

La Banque a déterminé que les billets sont des instruments composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante passif. À la naissance, la juste valeur de la composante passif est initialement évaluée, et tout reliquat est attribué à la composante capitaux propres. À la date d'émission, la Banque a attribué une valeur négligeable à la composante passif des billets et, par conséquent, le produit reçu lors de leur émission a été pris en compte dans les capitaux propres. La Banque suivra l'évolution des facteurs qui pourraient influencer sur la valeur de la composante passif.

c) Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

Si les distributions sur les autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) de la Banque ne sont pas payées en totalité, la Banque s'engage à ne déclarer aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées jusqu'au mois suivant la date à laquelle ces distributions sont payées en totalité.

À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

24 Gestion du capital

La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de son capital consolidé est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les règles en matière de suffisance du capital au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »). Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions des fonds propres (adoption dite « tout compris »), et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également déterminé que la Banque est une banque d'importance systémique nationale (une « BSN ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres en date du 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Les institutions doivent maintenir un ratio de levier supérieur au ratio minimum de 3 %.

Les ratios de fonds propres réglementaires sont présentés ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017		2016	
	Adoption tout compris	Dispositions transitoires	Adoption tout compris	Dispositions transitoires
Fonds propres				
Actions ordinaires et assimilées de T1	43 352 \$	46 051 \$	39 989 \$	45 816 \$
Fonds propres de T1, montant net	49 473 \$	50 623 \$	45 066 \$	47 668 \$
Fonds propres réglementaires totaux	56 113 \$	57 222 \$	53 330 \$	55 824 \$
Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres				
Actifs pondérés en fonction des risques – Actions ordinaires et assimilées de T1 ^{1), 2)}	376 379 \$	387 292 \$	364 048 \$	368 215 \$
Actifs pondérés en fonction des risques – Fonds propres de T1 ^{1), 2)}	376 379 \$	387 292 \$	364 504 \$	368 215 \$
Actifs pondérés en fonction des risques – Total des fonds propres ^{1), 2)}	376 379 \$	387 292 \$	364 894 \$	368 215 \$
Risque de levier	1 052 891 \$	1 053 928 \$	1 010 987 \$	1 013 346 \$
Ratios de fonds propres				
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	11,5 %	11,9 %	11,0 %	12,4 %
Ratio de T1	13,1 %	13,1 %	12,4 %	12,9 %
Ratio total des fonds propres	14,9 %	14,8 %	14,6 %	15,2 %
Ratio de levier	4,7 %	4,8 %	4,5 %	4,7 %

1) Conformément aux exigences du BSIF, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement, aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis à 0,72, à 0,77 et à 0,81, respectivement (0,64, 0,71 et 0,77, respectivement, en 2016).

2) Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. La majoration liée au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est déterminée par comparaison d'une exigence de fonds propres calculée conformément à Bâle I avec le calcul effectué conformément à Bâle III, comme le prévoient les exigences du BSIF. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques. Au 31 octobre 2017, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I ajoutée aux actions ordinaires et assimilées de T1, aux fonds propres de T1 et au total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques s'établissait respectivement à 12,8 milliards de dollars, à 12,6 milliards de dollars et à 12,4 milliards de dollars (néant en 2016).

Au 31 octobre 2017, la Banque dépassait largement les cibles en matière de capital établie par le BSIF. Le BSIF a également prescrit un ratio de levier autorisé minimal, que la Banque dépassait au 31 octobre 2017.

25 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

Aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés, la Banque attribue des options sur actions et des droits à l'appréciation d'actions (les « DAA ») autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice doit correspondre au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'attribution ou au cours moyen pondéré en fonction du volume à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, selon le plus élevé des deux.

Ces options sur actions émises depuis décembre 2014 deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Cette modification est de nature prospective et n'a pas d'incidence sur les attributions des périodes antérieures. Les options peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Comme l'ont approuvé les actionnaires, 129 millions d'actions ordinaires au total ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 104,6 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 15,4 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 9,0 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 11 décembre 2017 et le 1^{er} décembre 2026.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Les régimes d'options sur actions comprennent les éléments suivants :

● Composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions

Les options sur actions attribuées aux salariés du 2 décembre 2005 au 1^{er} novembre 2009 sont assorties de composantes alternatives DAA permettant aux salariés d'exercer soit les options sur actions, soit les composantes alternatives DAA et, par conséquent, de recevoir la valeur intrinsèque des options sur actions en trésorerie. Au 31 octobre 2017, il y avait 5 900 composantes alternatives DAA en circulation (57 800 en 2016).

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions au titre des composantes alternatives DAA acquises s'établissait à néant au 31 octobre 2017 (2 millions de dollars en 2016). Au 31 octobre 2017, la valeur intrinsèque de cette obligation s'établissait à néant (2 millions de dollars en 2016).

En 2017, une charge de 0,4 million de dollars (charge de 0,4 million de dollars en 2016) a été enregistré dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Cette charge tient compte de gains de 0,3 million de dollars (gains de 0,6 million de dollars en 2016) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

● Options sur actions

Les options sur actions attribuées aux salariés à compter de décembre 2009 sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions et ne sont pas assorties de la composante alternative DAA.

Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 177 millions de dollars au 31 octobre 2017 (161 millions de dollars en 2016).

En 2017, une charge de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2016) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2017, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2016), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 1,90 an (1,80 an en 2016).

● Droits à l'appréciation d'actions

Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2017, 60 840 DAA ont été attribués (77 298 en 2016). Au 31 octobre 2017, 1 275 608 DAA étaient en circulation (1 541 368 en 2016), et les droits visant 1 229 330 DAA étaient acquis (1 478 854 en 2016).

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions comptabilisée au titre des DAA acquis s'établissait à 31 millions de dollars au 31 octobre 2017 (25 millions de dollars en 2016). Au 31 octobre 2017, la valeur intrinsèque de cette obligation totalisait 28 millions de dollars (25 millions de dollars en 2016).

En 2017, un avantage de 2 millions de dollars (avantage de 2 millions de dollars en 2016) a été enregistré dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Cet avantage tient compte de gains de 20 millions de dollars (gains de 18 millions de dollars en 2016) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

Détermination des justes valeurs

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions et la charge correspondante liée aux DAA et aux options assorties de la composante alternative DAA ont été quantifiées au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

Aux 31 octobre	2017	2016
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	1,38 % - 1,59 %	0,56 % - 0,81 %
Rendement prévu de l'action	3,61 %	3,92 %
Volatilité prévue	15,3 % - 23,38 %	16,28 % - 30,40 %
Durée prévue de l'option	0,00 - 4,53 années	0,00 - 4,48 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	25,72 \$	17,69 \$

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions (qui ne sont pas assorties de la composante alternative DAA) a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2017 et 2016 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2017	Attributions de 2016
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	1,27 %	1,20 %
Rendement prévu de l'action	3,81 %	4,49 %
Volatilité prévue	17,24 %	20,10 %
Durée prévue de l'option	6,67 années	6,65 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	6,51 \$	5,27 \$

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bons du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur nos actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque¹⁾ :

Aux 31 octobre	2017		2016	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	19 852	54,55 \$	22 957	53,19 \$
Attribuées	1 141	74,14	1 263	60,67
Exercées en tant qu'options	(5 338)	50,25	(4 224)	48,81
Exercées en tant que composantes alternatives DAA	(33)	52,59	(28)	48,41
Renoncations	(67)	65,97	(92)	62,49
Échéances	-	-	(24)	61,47
En circulation à la clôture de l'exercice ²⁾	15 555	57,42 \$	19 852	54,55 \$
Exerçables à la clôture de l'exercice ²⁾	10 980	53,44 \$	14 617	51,57 \$
Réservées aux fins d'attribution	9 156		10 198	

Au 31 octobre 2017	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
De 33,89 \$ à 47,75 \$	2 337	1,78	43,28 \$	2 337	43,28 \$
De 49,93 \$ à 55,21 \$	2 285	3,75	50,43 \$	2 285	50,43 \$
De 55,63 \$ à 60,67 \$	5 585	5,04	56,74 \$	4 357	55,63 \$
De 63,98 \$ à 74,14 \$	5 348	6,85	67,31 \$	2 001	63,98 \$
	15 555	4,98	57,42 \$	10 980	53,44 \$

1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.

2) Comprend des options composées de 5 900 composantes alternatives DAA (57 800 en 2016) et de 156 520 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Hollis (257 170 en 2016).

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant à 50 % des cotisations admissibles jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». Au Canada, les montants maximaux en dollars ont été accrus le 1^{er} janvier 2016. En 2017, les cotisations de la Banque ont totalisé 54 millions de dollars (49 millions de dollars en 2016). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2017, 18 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (19 millions en 2016). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur d'une partie des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2017, une charge totale de 203 millions de dollars (237 millions de dollars en 2016) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge comprend des gains sur les instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 160 millions de dollars (gains de 121 millions de dollars en 2016).

Au 31 octobre 2017, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 946 millions de dollars (849 millions de dollars en 2016).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2017, 755 472 unités (703 168 en 2016) avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 684 017 unités étaient acquis (703 168 en 2016).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans le compte consolidé de résultat) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2017, 299 867 unités étaient en circulation (348 197 en 2016).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2017, 2 197 100 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2 214 543 en 2016), et les droits visant 1 497 340 unités étaient acquis (1 537 076 en 2016).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits, dans la plupart des cas, deviennent acquis après une période de trois ans. Une attribution est assortie d'un calendrier d'acquisition des droits graduel qui comprend le calcul d'un facteur de performance précis. Une partie des attributions d'UAP est soumise à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'actions en circulation à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2017, 8 250 143 unités (8 588 753 en 2016) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 6 718 738 unités étaient acquis (7 035 242 en 2016).

Régime de paiements différés

Aux termes du Régime de paiements différés, une partie des primes attribuées aux salariés des Services bancaires et marchés mondiaux (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée aux salariés admissibles sous forme d'unités. Par la suite, ces unités sont payées en trésorerie aux salariés au cours de chacun des trois exercices suivants. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération fondée sur des actions classés dans le passif de la Banque sous « Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat. Au 31 octobre 2017, 1 587 037 unités étaient en circulation (1 802 540 en 2016).

26 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2017	2016	2015
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Impôt sur le résultat exigible			
Canada			
Impôt fédéral	533 \$	467 \$	528 \$
Impôt provincial	424	386	459
Ajustements liés aux périodes antérieures	24	4	23
Étranger	903	935	897
Ajustements liés aux périodes antérieures	(29)	(19)	2
	1 855	1 773	1 909
Impôt sur le résultat différé			
Canada			
Impôt fédéral	33	141	(16)
Impôt provincial	16	70	(20)
Étranger	129	46	(20)
	178	257	(56)
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	2 033 \$	2 030 \$	1 853 \$
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres			
Impôt sur le résultat exigible	82 \$	(158)\$	(496)\$
Impôt sur le résultat différé	198	(168)	(8)
	280	(326)	(504)
Présenté dans :			
Autres éléments du résultat global	275	(322)	(464)
Résultats non distribués	(1)	(10)	(43)
Actions ordinaires	1	1	1
Autres réserves	5	5	2
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	280	(326)	(504)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	2 313 \$	1 704 \$	1 349 \$
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	191 \$	372 \$	118 \$
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	(2)	(4)	(2)
Charge (économie) d'impôt différé liée aux pertes fiscales non comptabilisées antérieurement, aux crédits d'impôt et aux différences temporaires	(11)	(111)	(172)
	178 \$	257 \$	(56)\$

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2017		2016		2015	
	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi au Canada	2 715 \$	26,4 %	2 485 \$	26,4 %	2 386 \$	26,3 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :						
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	(286)	(2,8)	(234)	(2,5)	(233)	(2,6)
Bénéfice non imposable provenant des titres	(407)	(3,9)	(220)	(2,3)	(281)	(3,1)
Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des modifications du taux d'impôt quasi adoptées	(2)	-	(4)	-	(2)	-
Autres, montant net	13	0,1	3	-	(17)	(0,2)
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	2 033 \$	19,8 %	2 030 \$	21,6 %	1 853 \$	20,4 %

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	État du résultat net		État de la situation financière	
	Pour les exercices clos les		Aux	
	2017	2016	2017	2016
Actifs d'impôt différé :				
Reports prospectifs de pertes	62 \$	57 \$	417 \$	484 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	45	3	793	852
Rémunération différée	(25)	(14)	219	224
Revenus différés	(124)	18	405	289
Immobilisations corporelles	(19)	99	133	101
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	(6)	18	720	937
Titres	(17)	139	169	162
Autres	(169)	57	640	511
Total des actifs d'impôt différé	(253)\$	377 \$	3 496 \$	3 560 \$
Passifs d'impôt différé :				
Revenus différés	(21)\$	5 \$	133 \$	122 \$
Immobilisations corporelles	(32)	7	138	75
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	(9)	25	136	146
Titres	111	19	126	221
Immobilisations incorporelles	(53)	(129)	1 094	1 043
Autres	(427)	193	853	543
Total des passifs d'impôt différé	(431)\$	120 \$	2 480 \$	2 150 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net¹⁾	178 \$	257 \$	1 016 \$	1 410 \$

1) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 1 016 \$ (1 410 \$ en 2016) est composé d'actifs d'impôt différé de 1 713 \$ (2 021 \$ en 2016) et de passifs d'impôt différé de 697 \$ (611 \$ en 2016) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 410 \$	1 435 \$
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	(178)	(257)
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	(198)	168
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	-	71
Autres	(18)	(7)
Solde à la clôture de l'exercice	1 016 \$	1 410 \$

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 82 millions de dollars (55 millions de dollars au 31 octobre 2016). Le montant se rapportant aux pertes non comptabilisées s'est chiffré à 9 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 4 millions de dollars, à compter de 2021, et 5 millions de dollars, sans date d'expiration établie.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 92 millions de dollars (73 millions de dollars en 2016) comptabilisés à l'égard de certaines filiales au Canada et à l'étranger qui ont subi des pertes durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions des bénéfices imposables futurs.

Conformément à ces exigences, les différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales, aux sociétés associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au 31 octobre 2017 s'élèvent à 27 milliards de dollars (24 milliards de dollars en 2016).

Nouvelles cotisations liées aux déductions pour dividendes

En novembre 2016, la Banque a reçu un nouvel avis de cotisation de 179 millions de dollars du gouvernement fédéral au titre d'impôts et d'intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours de l'année d'imposition 2011. En août 2017, la Banque a reçu un nouvel avis de cotisation de 185 millions de dollars au titre d'impôts et d'intérêts pour l'année d'imposition 2012. Les circonstances qui justifient une réévaluation des dividendes sont semblables à celles traitées de façon prospective dans les règles récemment promulguées qui avaient été présentées dans le budget fédéral canadien de 2015. La Banque est convaincue que sa situation fiscale est adéquate et conforme aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, et elle compte se défendre vigoureusement.

27 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite capitalisés de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (le « RRBS ») au Canada, régime à prestations définies qui comprend un volet à cotisations déterminées facultatif offert aux salariés canadiens embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016. En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le comité des ressources humaines (le « CRH ») du conseil approuve la charte du comité d'administration et de placements des régimes (le « CAPR »), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CRH examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CRH, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants.
- Le comité fiduciaire principal (le « CFP ») de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFP confie des mandats précis aux gestionnaires de gestion de portefeuille. Le CAPR et le CFP sont tous deux constitués de membres indépendants.
- Le comité des régimes de capitalisation collectifs (le « CRCC ») est responsable de l'administration et des placements du volet à cotisations déterminées du RRBS, y compris la sélection et le suivi des possibilités de placements offertes aux participants au volet à cotisations déterminées.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1^{er} novembre 2016. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, en Colombie et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Avant l'exercice 2016, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations était le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de la période. Depuis l'exercice 2016, des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de la période. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi régulièrement l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	74 %	11 %	15 %	63 %	37 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	76 %	6 %	18 %	18 %	82 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	80 %	16 %	4 %	51 %	49 %

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	73 %	11 %	16 %	63 %	37 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	76 %	6 %	18 %	19 %	81 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	76 %	17 %	7 %	46 %	54 %

1) Ne comprend pas les éléments extraordinaires liés à la charge au titre des prestations comme le coût des services passés et les charges liées aux compressions et aux règlements.

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2017 et pour les deux exercices précédents.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées) :			
RRBS	286 \$	187 \$	236 \$
Autres régimes	185	77	60
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	51	45	42
Régimes de retraite à cotisations définies (cotisations en trésorerie)	35	31	29
Total des cotisations ¹⁾	557 \$	340 \$	367 \$

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 290 \$ au titre du RRBS, de 35 \$ au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 58 \$ au titre des autres régimes d'avantages et de 39 \$ au titre de tous les autres régimes à cotisations définies pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2018.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	418 \$	408 \$	373 \$	1 324 \$	1 310 \$	1 231 \$
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	8 424	8 731	7 740	334	372	408
Situation de capitalisation						
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	8 424 \$	8 731 \$	7 740 \$	334 \$	372 \$	408 \$
Juste valeur des actifs	8 329	7 770	7 615	266	284	307
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	(95)\$	(961)\$	(125)\$	(68)\$	(88)\$	(101)\$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	418	408	373	1 324	1 310	1 231
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	(513)\$	(1 369)\$	(498)\$	(1 392)\$	(1 398)\$	(1 332)\$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	(39)	(60)	(41)	–	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(552)\$	(1 429)\$	(539)\$	(1 392)\$	(1 398)\$	(1 332)\$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	9 139 \$	8 113 \$	7 947 \$	1 682 \$	1 639 \$	1 619 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	330	284	304	39	39	43
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	297	314	350	72	77	84
Cotisations des salariés	24	24	23	–	–	–
Prestations versées	(724)	(593)	(498)	(76)	(71)	(73)
Écart actuariel	(46)	1 119	152	(36)	95	(52)
Coût des services passés	–	(16)	(241)	4	(77)	3
Regroupement d'entreprises	–	–	–	1	9	–
Règlements	(157)	–	(48)	–	–	(2)
Change	(21)	(106)	124	(28)	(29)	17
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	8 842 \$	9 139 \$	8 113 \$	1 658 \$	1 682 \$	1 639 \$
Variation de la juste valeur des actifs						
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	7 770	7 615	7 323	284	307	341
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	273	310	343	19	22	23
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	700	275	55	1	5	(12)
Cotisations de l'employeur	471	264	296	51	45	42
Cotisations des salariés	24	24	23	–	–	–
Prestations versées	(724)	(593)	(498)	(76)	(71)	(73)
Frais de gestion	(13)	(12)	(12)	–	–	–
Regroupement d'entreprises	–	–	–	–	2	–
Règlements	(157)	–	(39)	(1)	–	–
Change	(15)	(113)	124	(12)	(26)	(14)
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	8 329 \$	7 770 \$	7 615 \$	266 \$	284 \$	307 \$
Situation de capitalisation						
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	(513)	(1 369)	(498)	(1 392)	(1 398)	(1 332)
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale ¹⁾	(39)	(60)	(41)	–	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(552)\$	(1 429)\$	(539)\$	(1 392)\$	(1 398)\$	(1 332)\$
Ventilation :						
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	256	184	183	1	–	–
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	(808)	(1 613)	(722)	(1 393)	(1 398)	(1 332)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(552)\$	(1 429)\$	(539)\$	(1 392)\$	(1 398)\$	(1 332)\$
Charge au titre des prestations de l'exercice						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	330	284	304	39	39	43
Charges (revenus) d'intérêts, montant net	29	9	15	53	55	60
Frais de gestion	11	13	10	–	–	–
Coût des services passés	–	(16)	(241)	4	(77)	4
Montant (du profit) de la perte sur règlement comptabilisé	–	–	(9)	–	–	(2)
Réévaluation d'autres avantages à long terme	–	–	–	(3)	(20)	4
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net	370 \$	290 \$	79 \$	93 \$	(3)\$	109 \$
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies	35 \$	31 \$	29 \$	– \$	– \$	– \$
Réévaluations						
(Rendement) des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	(700)	(275)	(55)	1	(3)	13
Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations	(46)	1 119	152	(35)	113	(58)
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs	(25)	18	(49)	–	–	–
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(771)\$	862 \$	48 \$	(34)\$	110 \$	(45)\$
Total du coût au titre des prestations	(366)\$	1 183 \$	156 \$	59 \$	107 \$	64 \$
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et l'écart actuariel						
Rendement réel des actifs (déduction faite des frais de gestion)	960 \$	573 \$	386 \$	20 \$	27 \$	11 \$
Écart actuariel découlant de variations d'hypothèses démographiques	(6)	9	91	–	(5)	(22)
Écart actuariel découlant de variations d'hypothèses financières	(71)	1 116	22	(13)	133	(28)
Écart actuariel découlant de variations de données liées à l'expérience	31	(6)	39	(23)	(33)	(2)
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis						
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	457	410	404	4	–	–
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	4	5	5	–	–	–
Variation du plafond de l'actif/du passif déficitaire						
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice précédent	60	41	77	–	–	–
Coût financier	5	5	8	–	–	–
Réévaluations	(25)	18	(49)	–	–	–
Conversion des devises	(1)	(4)	5	–	–	–
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice	39 \$	60 \$	41 \$	– \$	– \$	– \$

1) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actualisée des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations s'établissait à 15,3 ans au 31 octobre 2017 (15,3 ans en 2016; 15,3 ans en 2015).

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Ventilation de l'obligation au titre des prestations (en pourcentage)						
Canada						
Participants actifs	58 %	60 %	58 %	29 %	33 %	35 %
Participants inactifs et retraités	42 %	40 %	42 %	71 %	67 %	65 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Mexique						
Participants actifs	27 %	29 %	30 %	55 %	57 %	58 %
Participants inactifs et retraités	73 %	71 %	70 %	45 %	43 %	42 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
États-Unis						
Participants actifs	48 %	33 %	39 %	35 %	38 %	37 %
Participants inactifs et retraités	52 %	67 %	61 %	65 %	62 %	63 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2017	2016	2015	2017	2016	2015
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes	3,90 %	3,86 %	4,64 %	4,86 %	4,74 %	5,33 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	3,60 %	3,60 %	4,40 %	3,53 %	3,42 %	4,27 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	2,76 %	2,72 %	2,75 %	4,07 %	4,09 %	4,41 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes						
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	3,86 %	4,64 %	4,46 %	4,74 %	5,33 %	5,24 %
Taux d'actualisation pour les revenus d'intérêts nets	3,33 %	4,03 %	4,46 %	4,42 %	4,91 %	5,24 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	4,01 %	4,83 %	4,46 %	5,09 %	5,62 %	5,24 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	3,64 %	4,31 %	4,46 %	4,94 %	5,56 %	5,24 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement						
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	3,60 %	4,40 %	4,20 %	3,42 %	4,27 %	4,12 %
Taux d'actualisation pour les revenus d'intérêts nets	3,00 %	3,70 %	4,20 %	2,98 %	3,67 %	4,12 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	3,70 %	4,60 %	4,20 %	3,75 %	4,54 %	4,12 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	3,30 %	4,00 %	4,20 %	3,56 %	4,44 %	4,12 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	2,72 %	2,75 %	2,77 %	4,09 %	4,41 %	4,51 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice						
Taux de départ	s.o.	s.o.	s.o.	5,99 %	6,12 %	6,29 %
Taux final	s.o.	s.o.	s.o.	4,93 %	4,93 %	4,97 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	s.o.	s.o.	s.o.	2030	2030	2030
Espérance de vie présumée au Canada (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	23,2	23,2	23,1	23,2	23,2	23,1
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,4	24,3	24,3	24,4	24,3	24,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	24,2	24,2	24,1	24,2	24,2	24,1
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,3	25,3	25,2	25,3	25,3	25,2
Espérance de vie présumée au Mexique (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	21,3	21,3	21,3	21,3	21,3	21,3
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0
Espérance de vie présumée aux États-Unis (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	22,7	23,0	22,3	22,7	23,0	22,3
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,4	24,7	23,5	24,4	24,7	23,5
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	24,3	23,7	23,0	24,3	23,7	23,0
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,9	25,6	25,4	25,9	25,6	25,4

1) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité représente l'incidence de la modification d'une hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars)				
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	1 529 \$	106 \$	257 \$	13 \$
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	94	9	1	–
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	153	16
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	(122)	(12)
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	162	9	24	1
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Mexique	3	–	3	–
Hausse de 1 an de l'espérance de vie aux États-Unis	5	–	5	–

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Pour chaque type d'actif, les gestionnaires de portefeuilles, y compris les gestionnaires liés, sont retenus et des mandats précis leur sont confiés.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. L'utilisation d'instruments dérivés est normalement interdite, à moins qu'elle soit autorisée à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, d'importants transferts de types d'actifs sont rares et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. sa résiliation). La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, à l'exception de certains programmes au Canada et au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque au 31 octobre, par types d'actifs :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	Réel 2017	Réel 2016	Réel 2015	Réel 2017	Réel 2016	Réel 2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	2 %	2 %	1 %	2 %	2 %
Placements en titres de capitaux propres	43 %	44 %	44 %	46 %	45 %	45 %
Négoiés sur un marché actif	16 %	16 %	19 %	– %	– %	– %
Non négociés en bourse	59 %	60 %	63 %	46 %	45 %	45 %
Placements en instruments à revenu fixe	5 %	4 %	5 %	32 %	29 %	28 %
Négoiés sur un marché actif	26 %	27 %	25 %	21 %	24 %	25 %
Non négociés en bourse	31 %	31 %	30 %	53 %	53 %	53 %
Biens immobiliers	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Négoiés sur un marché actif	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Non négociés en bourse	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Autres	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Négoiés sur un marché actif	– %	1 %	– %	– %	– %	– %
Non négociés en bourse	8 %	6 %	5 %	– %	– %	– %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2017

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– %	2 %
Placements en titres de capitaux propres	59 %	45 %
Placements en instruments à revenu fixe	32 %	53 %
Biens immobiliers	1 %	– %
Autres	8 %	– %
Total	100 %	100 %

28 Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en trois secteurs d'activité, à savoir le Réseau canadien, les Opérations internationales, et les Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Les résultats et les actifs et passifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 363 \$	6 726 \$	1 336 \$	(390)\$	15 035 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	5 488	3 688	3 288	(344)	12 120
Total des revenus	12 851	10 414	4 624	(734)	27 155
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	913	1 294	42	–	2 249
Amortissements	412	283	55	11	761
Charges autres que d'intérêts	6 075	5 381	2 105	308	13 869
Charge d'impôt sur le résultat	1 387	828	604	(786)	2 033
Bénéfice net	4 064 \$	2 628 \$	1 818 \$	(267)\$	8 243 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	238	–	–	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 064	2 390	1 818	(267)	8 005
Actifs moyens (en milliards de dollars)	323	148	336	106	913
Passifs moyens (en milliards de dollars)	244	115	267	228	854

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 de 562 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 3) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le Réseau canadien, de 482 \$ pour les Opérations internationales et de (141) \$ pour le secteur « Autres ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 024 \$	6 359 \$	1 293 \$	(384)\$	14 292 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	5 164	3 482	3 139	273	12 058
Total des revenus	12 188	9 841	4 432	(111)	26 350
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	832	1 281	249	50	2 412
Amortissements	340	265	68	11	684
Charges autres que d'intérêts	5 984	5 258	1 972	642	13 856
Charge d'impôt sur le résultat	1 296	707	572	(545)	2 030
Bénéfice net	3 736 \$	2 330 \$	1 571 \$	(269)\$	7 368 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	251	–	–	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 736	2 079	1 571	(269)	7 117
Actifs moyens (en milliards de dollars)	309	143	351	111	914
Passifs moyens (en milliards de dollars)	232	109	270	247	858

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 de 299 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 3) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 78 \$ pour le Réseau canadien, de 473 \$ pour les Opérations internationales et de (137) \$ pour le secteur « Autres ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux		Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	6 415 \$	5 706 \$	1 071 \$	(100)\$		13 092 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	4 832	3 137	2 953	35		10 957
Total des revenus	11 247	8 843	4 024	(65)		24 049
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	687	1 128	67	60		1 942
Amortissements	272	242	57	13		584
Charges autres que d'intérêts	5 742	4 853	1 789	73		12 457
Charge d'impôt sur le résultat	1 202	568	558	(475)		1 853
Bénéfice net	3 344 \$	2 052 \$	1 553 \$	264 \$		7 213 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	199	–	–		199
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 344	1 853	1 553	264		7 014
Actifs moyens (en milliards de dollars)	300	128	342	91		861
Passifs moyens (en milliards de dollars)	218	94	240	257		809

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 de 390 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 3) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le Réseau canadien, de 476 \$ pour les Opérations internationales et de (137) \$ pour le secteur « Autres ».

Répartition par secteurs géographiques

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs d'exploitation précis sont pris en compte dans les « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 440 \$	460 \$	1 380 \$	1 287 \$	817 \$	710 \$	2 999 \$	15 093 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	6 924	830	536	635	409	455	2 502	12 291
Total des revenus ²⁾	14 364	1 290	1 916	1 922	1 226	1 165	5 501	27 384
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	906	(14)	193	329	145	337	353	2 249
Charges autres que d'intérêts	7 650	606	1 123	762	630	620	3 069	14 460
Charge d'impôt sur le résultat	1 066	147	125	225	77	71	506	2 217
	4 742 \$	551 \$	475 \$	606 \$	374 \$	137 \$	1 573 \$	8 458 \$
Ajustements du siège social								(215)
Bénéfice net								8 243 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales								238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque								8 005 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	539 \$	111 \$	28 \$	24 \$	23 \$	11 \$	162 \$	898 \$
Ajustements du siège social								15
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social								913 \$

- 1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le Canada, de 6 \$ pour le Pérou et de 476 \$ pour les autres pays.
- 2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 022 \$	479 \$	1 224 \$	1 231 \$	763 \$	674 \$	2 950 \$	14 343 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	6 893	871	554	600	325	419	2 409	12 071
Total des revenus ²⁾	13 915	1 350	1 778	1 831	1 088	1 093	5 359	26 414
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	876	112	225	315	113	320	401	2 362
Charges autres que d'intérêts	7 339	633	1 121	740	605	550	3 036	14 024
Charge d'impôt sur le résultat	1 235	155	69	201	45	89	497	2 291
	4 465 \$	450 \$	363 \$	575 \$	325 \$	134 \$	1 425 \$	7 737 \$
Ajustements du siège social								(369)
Bénéfice net								7 368 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales								251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque								7 117 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	529 \$	126 \$	27 \$	23 \$	20 \$	10 \$	165 \$	900 \$
Ajustements du siège social								14
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social								914 \$

- 1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 78 \$ pour le Canada, de 5 \$ pour le Pérou et de 468 \$ pour les autres pays.
- 2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	6 458 \$	472 \$	1 246 \$	1 077 \$	554 \$	677 \$	2 631 \$	13 115 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	6 272	882	561	601	231	372	2 163	11 082
Total des revenus ²⁾	12 730	1 354	1 807	1 678	785	1 049	4 794	24 197
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	728	6	260	266	108	246	268	1 882
Charges autres que d'intérêts	6 936	507	1 160	744	431	541	2 745	13 064
Charge d'impôt sur le résultat	1 038	267	27	195	24	84	401	2 036
	4 028 \$	574 \$	360 \$	473 \$	222 \$	178 \$	1 380 \$	7 215 \$
Ajustements du siège social								(2)
Bénéfice net								7 213 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales								199
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque								7 014 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	502 \$	125 \$	26 \$	21 \$	17 \$	10 \$	148 \$	849 \$
Ajustements du siège social								12
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social								861 \$

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le Canada, de 4 \$ pour le Pérou et de 472 \$ pour les autres pays.

2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

29 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, directement ou indirectement, y compris les administrateurs, le président et chef de la direction, certaines personnes relevant directement de ce dernier, ainsi que les chefs de groupes.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	17 \$	20 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	25	24
Prestations de retraite et autres ¹⁾	3	3
Total	45 \$	47 \$

1) Passées en charges durant l'exercice.

2) Attribuée durant l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Veuillez vous reporter à la note 25 pour connaître davantage de détails sur ces régimes.

Prêts et dépôts de principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Prêts	6 \$	6 \$
Dépôts	8 \$	11 \$

Au 31 octobre 2017, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 145,2 millions de dollars (99,5 millions de dollars en 2016), tandis que leur encours réel se chiffrait à 11,5 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2016).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Bénéfice net (perte nette)	(46) \$	(45) \$	(27) \$
Prêts	703	788	747
Dépôts	217	338	187
Garanties et engagements	114	99	84

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 3,0 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2016), ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 3,7 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2016).

30 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales**a) Principales filiales¹⁾**

Le tableau qui suit présente les principales filiales en exploitation détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions	
		2017	2016 ²⁾
Au Canada			
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)	2 006 \$	1 707 \$
1985275 Ontario Inc. (auparavant Patrimoine Hollis inc. ³⁾	Toronto (Ontario)	3 604	3 427
Banque canadienne ADS (auparavant Banque canadienne Hollis)	Toronto (Ontario)	399	387
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	13 551	13 277
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
National Trustco Inc.	Toronto (Ontario)	574	716
Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)		
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)		
RoyNat Inc.	Calgary (Alberta)	239	185
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	1 024	649
Scotia Dealer Advantage Inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	567	504
Scotia-Vie compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	189	167
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	615	926
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	34	32
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	3 488	3 489
À l'étranger			
Banco Colpatría Multibanca Colpatría S.A. (51 %)	Bogota, Colombie	1 160	1 194
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	303	316
The Bank of Nova Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	18 223	18 022
BNS Asia Limited	Singapour		
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïmans, Îles Caïmans		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.		
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine		
Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company	Dublin, Irlande		
Scotiabank (Turks and Caicos) Ltd.	Providenciales, Îles Turks et Caïques		
BNS International (Panama) S.A.			
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,4 %)	Mexico, D.F., Mexique	3 544	3 204
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	3 325	3 056
Scotiabank Chile S.A. (99,6 %)	Santiago, Chili		
Scotia Holdings (US) Inc. ⁴⁾	Houston (Texas)		
Scotiabanc Inc.	Houston (Texas)		
Scotia Capital (USA) Inc. ⁴⁾⁵⁾	New York (New York)		
Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	642	641
Scotiabank Anguilla Limited	The Valley, Anguilla		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	223	227
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	1 710	1 634
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque		
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotia Investments Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotiabank (Belize) Ltd.	Belize City, Belize		
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago		
Scotiabank (Panama) S.A.			
Scotiabank Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay	496	491
Scotiabank de Puerto Rico	San Juan, Puerto Rico	1 395	1 361
Scotiabank El Salvador, S.A. (99,4 %)	San Salvador, El Salvador	659	651
Scotiabank Europe plc	Londres, Royaume-Uni	2 400	2 539
Scotiabank Peru S.A.A. (98,05 %)	Lima, Pérou	4 518	3 953

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales.

2) Certains montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

3) Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, le nom a été changé pour 1985275 Ontario Inc.

4) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

5) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Holdings (US) Inc., sa société mère.

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates				
	2017			2016	
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Banco Colpatría Multibanca Colpatría S.A. ¹⁾	49,0 %	445 \$	38 \$	471 \$	25 \$
Scotia Group Jamaica Limited	28,2 %	300	17	311	17
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	49,1 %	354	56	359	54
Cencosud Administradora de Tarjetas S.A.	49,0 %	131	14	139	10
Autres	0,1 % - 49,0 % ²⁾	362	8	290	10
Total		1 592 \$	133 \$	1 570 \$	116 \$

1) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Banco Colpatría Multibanca Colpatría S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (soit le 17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.

2) Fourchette du pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date				Au 31 octobre 2016 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Total	2 224 \$	362 \$	24 038 \$	20 702 \$	2 048 \$	426 \$	22 976 \$	19 849 \$

31 Revenus autres que d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus tirés des services bancaires et des revenus tirés des services de gestion de patrimoine compris dans les revenus autres que d'intérêts.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Services bancaires			
Revenus sur cartes	1 514 \$	1 359 \$	1 089 \$
Services de dépôt et de paiement	1 324	1 279	1 235
Commissions de crédit	1 153	1 154	1 053
Autres	472	436	406
	4 463	4 228	3 783
Frais liés aux services bancaires	608	559	423
Total des services bancaires	3 855 \$	3 669 \$	3 360 \$
Gestion de patrimoine			
Fonds communs de placement	1 639 \$	1 624 \$	1 619 \$
Commissions de courtage	1 021	1 010	1 006
Frais de gestion de placements et frais de fiducie	658	648	644
Total des services de gestion de patrimoine	3 318 \$	3 282 \$	3 269 \$

32 Revenus provenant des activités de transaction

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus provenant des activités de transaction.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016	2015
Taux d'intérêt et crédit	575 \$	613 \$	400 \$
Titres de capitaux propres	47	101	177
Marchandises	295	376	345
Change	250	262	201
Autres	92	51	62
Total	1 259 \$	1 403 \$	1 185 \$

33 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2017	2016	2015
Bénéfice de base par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 876 \$	6 987 \$	6 897 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 203	1 204	1 210
Bénéfice de base par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	6,55 \$	5,80 \$	5,70 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	7 876 \$	6 987 \$	6 897 \$
Ajustements du bénéfice net attribuables aux options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ²⁾	59	83	86
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	7 935 \$	7 070 \$	6 983 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 203	1 204	1 210
Ajustements du nombre moyen d'actions attribuables aux options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ²⁾ (en millions)	20	22	22
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 223	1 226	1 232
Bénéfice dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	6,49 \$	5,77 \$	5,67 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

2) Certaines composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions et options pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

34 Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement**a) Garanties**

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

	2017	2016
Aux 31 octobre (en millions de dollars)		
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	35 523 \$	34 520 \$
Facilités de trésorerie	4 996	5 814
Instruments dérivés	5 398	4 129
Engagements d'indemnisation	587	597

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas exercées et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie.

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont des instruments irrévocables émis par la Banque pour le compte d'un client, aux termes desquelles la Banque s'engage à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2017, un montant de 4 millions de dollars (19 millions de dollars en 2016) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

ii) Facilités de trésorerie

Les facilités de trésorerie de sûreté sont des facilités de liquidité engagées et elles sont fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans.

iii) Instruments dérivés

La Banque conclut des contrats sur produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour les pertes sur un actif désigné, habituellement un prêt ou une obligation, advenant un événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options sont habituellement liées à des taux d'intérêt, à des taux de change, à des prix de marchandises ou à des cours d'actions. En règle générale, une société ou une administration publique est la contrepartie aux contrats sur produits dérivés de crédit et aux options qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond des paiements futurs éventuels présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats sur produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux planchers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond des paiements futurs éventuels. Au 31 octobre 2017, un montant de 274 millions de dollars (333 millions de dollars en 2016) était inscrit dans les « Passifs liés aux instruments dérivés » à l'état consolidé de la situation financière relativement à ces instruments dérivés.

iv) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'administrateur ou de haut dirigeant, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes

de prêt de titres et des transactions structurées. La Banque ne peut estimer le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser, et elle n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2017, un montant de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2016) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre des engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Lettres de crédit commerciales	821 \$	777 \$
Engagements de crédit ¹⁾		
Échéance initiale d'au plus un an	57 321	69 865
Échéance initiale de plus de un an	128 345	104 380
Prêts de titres	40 535	38 668
Engagements d'achat de titres et autres engagements	614	538
Total	227 636 \$	214 228 \$

1) Comprend les facilités de trésorerie.

c) Engagements au titre des contrats de location

Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue divers bureaux, succursales et autres locaux aux termes de contrats de location simple non résiliables. La durée, les révisions de prix et les droits de renouvellement varient selon le contrat de location. Il n'y a aucun loyer conditionnel à payer. La Banque loue également du matériel aux termes de contrats de location non résiliables. Le montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables dans le cadre desquels la Banque est le preneur s'établit comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Moins de un an	349 \$	344 \$
Plus de un an, mais au plus cinq ans	967	922
Plus de cinq ans	593	536
Total	1 909 \$	1 802 \$

Les frais de location d'immeubles, comptabilisés dans les « Locaux et technologie » à l'état consolidé du résultat net, se sont élevés à 444 millions de dollars (428 millions de dollars en 2016).

d) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017	2016
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	25 \$	25 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	2 653	3 080
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	1 195	1 400
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	2 181	2 128
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	8 126	10 505
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les emprunts et prêts de titres	115 987	107 901
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 14)	27 806	30 491
Actifs donnés en nantissement au titre d'autres programmes de titrisation (note 14)	4 801	3 919
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 13)	20 471	20 672
Autres	643	1 031
Total des actifs donnés en nantissement	183 888 \$	181 152 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	86 789	87 402
Total²⁾	270 677 \$	268 554 \$

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

2) Les actifs donnés en nantissement comprennent des actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement ou de transactions sur dérivés.

e) Autres contrats à exécuter

La Banque et ses filiales ont conclu certains contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

35 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2016 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque qui déterminent la tolérance de la Banque au risque, qui établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et qui tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Ces politiques sont approuvées par le conseil d'administration de la Banque, directement ou par l'entremise du comité de gestion du risque du conseil (le conseil);
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 6. La note 9 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global élabore la tolérance au risque et la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées tous les ans et bisannuellement, respectivement, par le conseil d'administration. La tolérance au risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. La tolérance au risque de crédit a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.

La politique de gestion du risque de crédit précise entre autres choses le détail des systèmes d'évaluation du risque de crédit et des paramètres estimatifs connexes, ainsi que de la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit, des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la transaction. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, les modèles propres à des produits attribuent les comptes à des groupes homogènes selon l'historique de crédit interne et externe de l'emprunteur et pour la facilité. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau du modèle et des groupes. Il y a lieu de se reporter à la note 9 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale depuis 2011. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD »), lesquelles expressions sont définies comme suit :

- ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.
- PD : correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
- PCD : correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017				2016
Catégories	Exposition en cas de défaut ¹⁾				Total
	Montants prélevés ²⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Sociétés	134 006 \$	75 962 \$	75 223 \$	285 191 \$	268 154 \$
Autres banques	19 734	2 560	18 609	40 903	49 662
Emprunteurs souverains	189 400	820	5 209	195 429	187 698
	343 140	79 342	99 041	521 523	505 514
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés	50 614	5 252	3 298	59 164	55 682
Autres banques	2 489	96	34	2 619	2 278
Emprunteurs souverains	6 134	203	–	6 337	8 412
	59 237	5 551	3 332	68 120	66 372
Total – prêts autres qu'aux particuliers	402 377 \$	84 893 \$	102 373 \$	589 643 \$	571 886 \$
Prêts aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Prêts garantis par des biens immeubles	127 804	15 356	–	143 160	121 358
Expositions renouvelables admissibles	16 939	27 445	–	44 384	37 825
Autres prêts aux particuliers	30 372	1 300	–	31 672	29 045
	175 115 \$	44 101 \$	– \$	219 216 \$	188 228 \$
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	34 002	–	–	34 002	30 865
Autres prêts aux particuliers	35 552	–	–	35 552	33 936
	69 554	–	–	69 554	64 801
Total des prêts aux particuliers	244 669 \$	44 101 \$	– \$	288 770 \$	253 029 \$
Total	647 046 \$	128 994 \$	102 373 \$	878 413 \$	824 915 \$
Par secteurs géographiques⁴⁾					
Canada	379 297 \$	82 001 \$	40 926 \$	502 224 \$	468 923 \$
États-Unis	88 623	31 008	37 755	157 386	143 808
Mexique	26 841	1 152	2 535	30 528	26 873
Pérou	23 767	1 551	3 415	28 733	28 328
Chili	24 680	754	1 756	27 190	23 510
Colombie	10 372	150	337	10 859	10 943
Autres pays					
Europe	25 216	6 586	11 228	43 030	41 525
Antilles	36 505	1 554	1 299	39 358	41 168
Amérique latine (autres)	8 194	542	299	9 035	8 908
Autres pays	23 551	3 696	2 823	30 070	30 929
Total	647 046 \$	128 994 \$	102 373 \$	878 413 \$	824 915 \$

- 1) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres disponibles à la vente ni des autres actifs.
- 2) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance disponibles à la vente. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit et les autres prêts personnels.
- 3) Les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les titrisations, y compris les protections contre les premières pertes de néant (20 \$ en 2016), les instruments dérivés et les transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes. Ne s'applique pas aux expositions envers les prêts aux particuliers.
- 4) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit des présents états financiers consolidés. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			Total
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Égaleme ²⁾ soumises au risque de crédit			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	57 104 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 559 \$	59 663 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	5 717	–	5 717
Actifs détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres	–	–	–	–	–	–	–	78 652	–	78 652
Prêts	9 087	–	–	–	–	–	9 087	8 225	–	17 312
Autres	–	–	–	–	–	–	–	2 500	–	2 500
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	13	–	–	–	–	–	–	–	–	13
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	95 319	–	–	–	–	–	95 319
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	35 364	–	–	30 648	–	35 364
Titres de placement	67 255	–	–	–	–	1 281	–	–	733	69 269
Prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	95 692	141 066	–	–	–	–	–	–	158	236 916
Prêts personnels et sur cartes de crédit	–	100 181	2 038	–	–	–	–	–	1 112	103 331
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	158 510	2 878	7 032	–	–	–	–	–	29	168 449
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(649)	–	–	–	–	–	–	–	(3 678)	(4 327)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	13 560	–	–	–	–	–	–	–	–	13 560
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 381
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	4 586	4 586
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	12 106	12 106
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	1 805	545	–	–	–	–	–	–	12 112	14 462
Total	402 377 \$	244 670 \$	9 070 \$	95 319 \$	35 364 \$	1 281 \$	39 735 \$	95 094 \$	32 098 \$	915 273 \$

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 91,7 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, y compris 90 % des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche Ni avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			Total
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Égaleme ²⁾ soumises au risque de crédit			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	44 001 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 343 \$	46 344 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	8 442	–	8 442
Actifs détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres	–	–	–	–	–	–	–	87 287	–	87 287
Prêts	11 485	–	–	–	–	–	11 485	7 936	–	19 421
Autres	–	–	–	–	–	–	–	1 853	–	1 853
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	16	–	–	–	–	–	–	205	–	221
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	92 129	–	–	–	–	–	92 129
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	41 657	–	–	36 401	–	41 657
Titres de placement	68 134	–	832	–	–	2 042	–	–	1 911	72 919
Prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	104 890	117 839	–	–	–	–	–	–	159	222 888
Prêts personnels et sur cartes de crédit	–	95 825	2 418	–	–	–	–	–	1 259	99 502
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	152 720	2 489	7 161	–	–	–	–	–	30	162 400
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(781)	–	–	–	–	–	–	–	(3 845)	(4 626)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11 978	–	–	–	–	–	–	–	–	11 978
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	2 520	2 520
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	4 299	4 299
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	12 141	12 141
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	637	383	–	–	–	–	–	–	13 871	14 891
Total	393 080 \$	216 536 \$	10 411 \$	92 129 \$	41 657 \$	2 042 \$	47 886 \$	105 723 \$	34 688 \$	896 266 \$

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 100,9 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, y compris 90 % des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche Ni avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Aux 31 octobre 2017 et 2016, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisées était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2016.

Des notations internes (« NI ») sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes¹⁾

Notations externes équivalentes					
S&P	Moody's	DBRS	Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD ²⁾
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)	Première qualité	99 – 98	0,0000 % – 0,0448 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0448 % – 0,1304 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)		90	0,0552 % – 0,1402 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0876 % – 0,2187 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1251 % – 0,3176 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1788 % – 0,4610 %
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,2886 % – 0,5134 %
BB	Ba2	BB		77	0,4658 % – 0,5716 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,5716 % – 0,7518 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,7518 % – 1,4444 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	1,4444 % – 2,7749 %
CCC+	Caa1	–	Sous surveillance	65	2,7749 % – 10,1814 %
CCC	Caa2	–		60	10,1814 % – 19,4452 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	19,4452 % – 35,4088 %
–	–	–		30	35,4088 % – 59,5053 %
Défaut	–	–	Défaut	27 – 21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de notation interne étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) Catégories de notations internes	2017				2016	
	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ²⁾	Total	Total
Première qualité	99 – 98	71 362 \$	3 062 \$	16 735 \$	91 159 \$	77 441 \$
	95	27 426	7 538	18 654	53 618	54 007
	90	24 253	14 774	22 481	61 508	56 845
	87	21 165	11 989	11 379	44 533	42 398
	85	19 540	12 691	8 247	40 478	40 271
Qualité inférieure	83	22 478	11 218	7 904	41 600	38 044
	80	24 162	9 150	2 923	36 235	36 135
	77	16 810	3 893	2 355	23 058	23 941
	75	11 459	2 381	6 578	20 418	15 941
	73	5 347	913	1 011	7 271	7 307
Sous surveillance	70	2 653	776	329	3 758	4 692
	65	1 945	161	61	2 167	1 297
	60	434	200	127	761	1 221
	40	1 035	200	76	1 311	2 465
Défaut	30	159	–	–	159	100
	27 – 21	1 175	396	181	1 752	2 520
Total		251 403 \$	79 342 \$	99 041 \$	429 786 \$	404 625 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques ³⁾		91 737	–	–	91 737	100 869
Total		343 140 \$	79 342 \$	99 041 \$	521 523 \$	505 494 \$

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Comprend des instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations, exclusion faite de la protection contre les premières pertes de néant (20 \$ en 2016), des dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

3) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2017, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 68 milliards de dollars (66 milliards de dollars au 31 octobre 2016). Les expositions liées à la plupart des prêts à des sociétés et à des entreprises, principalement aux Antilles et en Amérique latine, se rapportent à des contreparties dont la cote de solvabilité n'est pas de première qualité selon les systèmes de notations internes de la Banque.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2017, une tranche de 49 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 51 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque fourchette de PD, par catégories d'actifs.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2017					2016	
		Exposition en cas de défaut ¹⁾						
		Prêts garantis par des biens immeubles						
Notation de PD	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	MCHH	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total	
Extrêmement faible	0,0000 % – 0,0499 %	3 600 \$	– \$	11 844 \$	582 \$	16 026 \$	44 356 \$	
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	35 433	29 297	8 609	7 168	80 507	59 509	
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	61 924	4 771	11 659	15 727	94 081	52 261	
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	5 517	974	5 836	4 743	17 070	20 851	
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	398	298	5 493	2 394	8 583	6 265	
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	200	178	–	511	889	1 997	
Très élevée	20,0000 % – 99,9999 %	262	62	783	346	1 453	2 312	
Défaut	100 %	189	57	160	201	607	677	
Total		107 523 \$	35 637 \$	44 384 \$	31 672 \$	219 216 \$	188 228 \$	

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2017, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 70 milliards de dollars (65 milliards de dollars en 2016) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement aux Antilles et en Amérique latine. Une tranche de 34 milliards de dollars (31 milliards de dollars en 2016) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties**Garanties détenues**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à des dérivés, à des prêts de titres ainsi qu'à d'autres transactions relatives aux marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque peut alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2017, la valeur de marché des garanties acceptées pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 115 milliards de dollars (99 milliards de dollars en 2016). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés.

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantisements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 34 d). Les nantisements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs non financiers acquis en échange de prêts se chiffrait à 412 millions de dollars au 31 octobre 2017 (404 millions de dollars en 2016). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers classés comme détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 9 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGAP et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (« VaR »), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité, les modèles de simulation et l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VaR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VaR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour, chaque semaine et chaque mois.

En ce qui a trait au portefeuille de prêts détenus à des fins de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des facteurs de risque, comme les prix et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. En ce qui a trait au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers. L'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt afférente aux services aux particuliers, aux services bancaires de gros et aux opérations internationales de la Banque. Dans le cadre d'une telle analyse, les actifs et les passifs ainsi que les instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt sont classés selon des périodes données, selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche, en fonction des dates prévues de modification des taux.

i) Risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de taux d'intérêt, y compris le risque d'écart de crédit, correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt, aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, aux variations du prix du crédit sur le marché et à la solvabilité d'un émetteur donné. La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre de tolérances établies à l'égard du risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le bénéfice net de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Celle-ci utilise aussi des plafonds d'écart pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque monnaie.

Écart de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente un sommaire de la valeur comptable des actifs, des passifs et des capitaux propres ainsi que les montants notionnels des instruments dérivés afin d'établir l'écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la Banque à la date contractuelle d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, selon celle qui est la plus rapprochée. À cette fin, des ajustements sont apportés pour tenir compte des remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts d'après les tendances historiques et reclasser les instruments détenus à des fins de transaction de la Banque dans les catégories « Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt » et « Trois mois ou moins ». Des hypothèses relatives au comportement des consommateurs sont utilisées pour reclasser certains actifs et passifs qui ne sont pas arrivés à échéance.

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Sensibilité immédiate aux variations des taux d'intérêt	Trois mois ou moins	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêt	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	35 652 \$	14 901 \$	655 \$	415 \$	5 \$	8 035 \$	59 663 \$
Métaux précieux	—	—	—	—	—	5 717	5 717
Titres détenus à des fins de transaction	—	16 231	8 164	15 284	12 785	46 000	98 464
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	13	—	—	13
Titres pris en pension et titres empruntés	23 319	49 409	4 895	—	—	17 696	95 319
Titres de placement	—	16 500	12 704	33 280	5 949	836 ¹⁾	69 269
Prêts	26 508	223 268	61 310	174 401	16 933	1 949 ²⁾	504 369
Autres actifs	—	—	—	—	—	82 459	82 459
Total des actifs	85 479 \$	320 309 \$	87 728 \$	223 393 \$	35 672 \$	162 692 \$	915 273 \$
Dépôts	104 680 \$	306 657 \$	70 530 \$	100 204 \$	11 062 \$	32 234 \$	625 367 \$
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	3	255	3 426	979	—	4 663
Obligations liées aux titres vendus à découvert	74	478	1 328	12 541	9 900	6 445	30 766
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	67 035	25 278	1 755	—	—	1 775	95 843
Débiteures subordonnées	—	113	241	3 750	1 831	—	5 935
Autres passifs	102	4 620	1 048	3 090	4 263	77 951	91 074
Capitaux propres	—	613	388	2 017	—	58 607	61 625
Total des passifs et des capitaux propres	171 891 \$	337 762 \$	75 545 \$	125 028 \$	28 035 \$	177 012 \$	915 273 \$
Écart lié aux éléments figurant à l'état de la situation financière	(86 412)\$	(17 453)\$	12 183 \$	98 365 \$	7 637 \$	(14 320)\$	— \$
Écart lié aux éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière	—	(1 923)	(11 273)	4 626	9 140	(570)	—
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt en raison des révisions contractuelles	(86 412)\$	(19 376)\$	910 \$	102 991 \$	16 777 \$	(14 890)\$	— \$
Ajustement en fonction des révisions contractuelles prévues	132 008	(27 135)	1 024	(58 014)	(32 925)	(14 958)	—
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant total	45 596 \$	(46 511)\$	1 934 \$	44 977 \$	(16 148)\$	(29 848)\$	— \$

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars)

Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant total	48 478 \$	(56 382)\$	(12 954)\$	67 538 \$	(9 441)\$	(37 239)\$	— \$
--	-----------	------------	------------	-----------	-----------	------------	------

1) Comprend les actions ordinaires, les actions privilégiées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2) Comprend le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur collectif se rapportant aux prêts productifs.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôt sur le bénéfice net au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises, telles qu'elles ont été déterminées par la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2017						2016	
	Bénéfice net			Valeur économique des capitaux propres			Bénéfice net	Valeur économique des capitaux propres
	Dollar canadien	Autres monnaies	Total	Dollar canadien	Autres monnaies	Total		
Hausse de 100 points de base	(53)\$	117 \$	64 \$	(119)\$	(235)\$	(354)\$	(32)\$	(785)\$
Baisse de 100 points de base	53 \$	(120)\$	(67)\$	(85)\$	268 \$	183 \$	32 \$	650 \$

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujéti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGAP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGAP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2017, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 58 millions de dollars (60 millions de dollars au 31 octobre 2016), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2017, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 345 millions de dollars (366 millions de dollars en 2016) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions détenues à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles, de VaR et de simulations de crise approuvés par le conseil d'administration. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGAP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente est présentée à la note 11.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris les plafonds globaux établis au moyen de la VaR et de simulations de crise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global et des finances. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VaR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VaR liée au risque propre à la dette, la Banque a recours à un rééchantillonnage historique. Le tableau ci-dessous présente la VaR de la Banque par facteurs de risque :

(en millions de dollars)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017				Au 31 octobre 2016
	Au 31 octobre 2017	Moyenne	Haut	Bas	
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	10,1 \$	10,8 \$	15,1 \$	8,0 \$	10,6 \$
Écart de crédit	6,9	6,3	9,1	4,1	8,0
Taux d'intérêt	8,4	8,4	12,0	5,3	8,5
Titres de capitaux propres	3,2	2,2	4,8	1,0	2,0
Change	2,9	2,2	5,5	0,7	2,1
Marchandises	1,3	1,4	2,6	0,6	2,0
Propre à la dette	3,3	3,6	5,1	2,4	4,2
Effet de la diversification	(10,3)	(8,9)	s.o.	s.o.	(7,6)
VaR à l'échelle de la Banque	10,6 \$	11,2 \$	14,9 \$	9,1 \$	13,2 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	34,7 \$	28,5 \$	44,5 \$	19,2 \$	21,2 \$

Le tableau qui suit présente les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché au 31 octobre 2017.

(en millions de dollars)	
VaR à l'échelle de la Banque	110 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	300
Exigence de fonds propres incrémentale	174
Mesure du risque global	—
Approche standard	43
Total du capital – risque de marché	627 ¹⁾ \$

1) Équivaut à 7 839 \$ d'actifs pondérés en fonction des risques (10 571 \$ en 2016).

d) Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Outre des pertes financières, il peut donner lieu à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La Banque a élaboré des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque d'exploitation soit bien détecté et géré au moyen de contrôles efficaces dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

36 Regroupements d'entreprises et cessions**Cessions****Patrimoine Hollis**

Le 4 août 2017, la Banque a conclu la vente de Patrimoine Hollis, son prestataire indépendant de services-conseils en gestion de patrimoine. Les actifs nets et le profit sur la vente sont négligeables pour la Banque.

Roynat Crédit-bail

Le 29 avril 2016, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale entièrement détenue Roynat Inc., a conclu la vente des activités commerciales et des actifs de Roynat Crédit-bail. Les actifs vendus sont principalement composés de créances sur contrats de location commerciaux qui étaient prises en compte dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ». Dans le cadre de la transaction, la Banque a comptabilisé un profit de 116 millions de dollars avant impôt (100 millions de dollars après impôt) à la sortie, y compris les coûts de transaction, dans les revenus autres que d'intérêts.

Cession proposée**Bank of Nova Scotia Berhad, Malaisie (« BNS Berhad »)**

Le 26 mai 2017, la Banque a conclu une entente visant la vente de sa filiale entièrement détenue BNS Berhad. La transaction est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation applicables. Les actifs nets et le profit sur la vente sont négligeables pour la Banque.

Acquisitions**Entreprise de cartes de crédit canadienne de JPMorgan**

Le 16 novembre 2015, la Banque a acquis un portefeuille de cartes de crédit Mastercard et de cartes de crédit de commerçants ainsi que les activités de cartes de crédit canadiennes connexes auprès de JPMorgan Chase Bank, N.A. pour une contrepartie en trésorerie de 1,7 milliard de dollars. L'acquisition a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises et a donné lieu à la comptabilisation d'actifs d'environ 1,7 milliard de dollars, principalement composés de prêts sur cartes de crédit. L'acquisition est prise en compte dans le secteur d'activité Réseau canadien. La Banque a comptabilisé des ajustements de la juste valeur des prêts acquis sous forme d'un ajustement pour pertes sur créances de 121 millions de dollars et d'un ajustement au titre des taux d'intérêt de 28 millions de dollars, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de 38 millions de dollars au titre des relations clients et du goodwill de 49 millions de dollars.

Activités de services bancaires aux particuliers de Citibank au Panama et au Costa Rica

Le 1^{er} février 2016, la Banque a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation des entités de Citigroup au Panama et au Costa Rica (renommées Scotiabank Transformandose dans ces deux pays), en contrepartie d'un montant en trésorerie de 360 millions de dollars américains. Les acquisitions ont été comptabilisées à titre de regroupement d'entreprises et ont entraîné la comptabilisation d'actifs d'environ 1,9 milliard de dollars (soit principalement des prêts à la consommation et sur cartes de crédit) et des passifs d'environ 1,6 milliard de dollars (soit principalement des dépôts). L'acquisition est prise en compte dans le secteur Opérations internationales. La Banque a comptabilisé des ajustements de la juste valeur des prêts acquis sous forme d'un ajustement pour pertes sur créances de 190 millions de dollars, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de 23 millions de dollars au titre des relations clients, des dépôts à faible coût et des contrats d'assurance, ainsi que du goodwill de 241 millions de dollars.

37 Événement postérieur à la date de l'état consolidé de la situation financière

Le 27 novembre 2017, la Banque a déposé une offre ferme auprès de Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A. (« BBVA ») visant l'acquisition de sa participation de 68,19 % dans BBVA Chile, que BBVA est prête à accepter à condition que le partenaire minoritaire n'exerce pas son droit de premier refus aux termes de la convention entre actionnaires intervenue entre BBVA et le partenaire minoritaire. BBVA détient 68,19 % de BBVA Chile, tandis que le partenaire minoritaire détient 31,62 % de celle-ci. La Banque a offert d'acheter la participation de BBVA dans BBVA Chile, ainsi que sa participation dans certaines filiales, en contrepartie d'environ 2,2 milliards de dollars américains (soit environ 2,9 milliards de dollars canadiens). Si la transaction est menée à bien, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque sera touché dans une mesure d'environ 100 points de base.

Aux termes de l'offre publique d'achat obligatoire visant toutes les actions de BBVA Chile requises en vertu des lois chiliennes ou des droits de suite du partenaire minoritaire aux termes de la convention entre actionnaires de BBVA Chile, le partenaire minoritaire est en droit de vendre ses actions de BBVA Chile à la Banque selon les mêmes modalités. Si la Banque fait l'acquisition de la totalité de BBVA Chile, son ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 sera alors touché dans une mesure d'environ 135 points de base.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 186^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 10 avril 2018 au Scotiabank Centre, Scotia Plaza, 40 King Street West, 2nd Floor, Toronto (Ontario), à compter de 9 h (heure locale). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 13 février 2018.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans avoir à acquiescer de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 18, 19, 20, 21, 22, 23, 30, 31, 32, 33, 34, 36 et 38 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSIERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées de série 18	BNS.PR.P	064149 74 3
Actions privilégiées de série 19	BNS.PR.A	064149 73 5
Actions privilégiées de série 20	BNS.PR.Q	064149 72 7
Actions privilégiées de série 21	BNS.PR.B	064149 71 9
Actions privilégiées de série 22	BNS.PR.R	064149 69 3
Actions privilégiées de série 23	BNS.PR.C	064149 68 5
Actions privilégiées de série 30	BNS.PR.Y	064149 63 6
Actions privilégiées de série 31	BNS.PR.D	064149 62 8
Actions privilégiées de série 32	BNS.PR.Z	064149 61 0
Actions privilégiées de série 33	BNS.PR.F	064149 59 4
Actions privilégiées de série 34	BNS.PR.E	064149 55 2
Actions privilégiées de série 36	BNS.PR.G	064151 20 2
Actions privilégiées de série 38	BNS.PR.H	064151 11 1

Dates de paiement des dividendes pour 2018

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
2 janvier	29 janvier
3 avril	26 avril
3 juillet	27 juillet
2 octobre	29 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à

raison de deux pour une survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation. Les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions ne sont pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent Rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/CRÉANCES DE PREMIER RANG À LONG TERME

DBRS	AA
Fitch	AA -
Moody's	A1
Standard & Poor's	A+

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL

DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1

CRÉANCES DE SECOND RANG¹⁾

DBRS	AA (bas)
Fitch	A+
Moody's	Baa1
Standard & Poor's	A -

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF¹⁾

DBRS	Pfd-2 (élevé)
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB/P-2*

1) À l'exclusion des instruments sans composante de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

* Selon l'échelle canadienne

Les notations de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers et sur les coûts d'emprunt, ainsi que sur les modalités selon lesquelles la Banque peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture et obtenir des emprunts connexes. Les notations de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

Le 10 mai 2017, Moody's a revu à la baisse les notations à long terme de toutes les banques canadiennes, se disant préoccupée par l'accroissement de la dette dans le secteur privé, qui pourrait accroître la probabilité d'une baisse de la qualité des actifs dans l'avenir. Moody's a abaissé d'un cran, soit de Aa3 à A1, les notations à long terme de la Banque, tout en maintenant la notation de P-1 accordée à ses dépôts à court terme.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Ses notations de crédit sont les suivantes : AA par DBRS, A1 par Moody's, AA- par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Fitch et S&P attribuent une perspective stable à la Banque, alors que DBRS et Moody's maintiennent leur perspective négative à l'égard de toutes les banques canadiennes, citant l'incertitude entourant le projet de régime de recapitalisation interne des créances non garanties de premier rang mis de l'avant par le gouvernement fédéral, afin de refléter la probabilité accrue que ces créances donnent lieu à des pertes dans le cas improbable d'un scénario de crise.

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués conformément au cadre de l'accord de Bâle III. Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont fondés sur des formules stipulées dans le cadre de l'accord de Bâle III en fonction du degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière sont convertis en équivalents figurant à l'état de la situation financière selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération du risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et elle a recours à une approche standard pour calculer le capital lié au risque d'exploitation. La conversion de ces exigences en matière de capital en actifs pondérés en fonction des risques équivalents est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration (« ASA ») : Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (« ASG ») : Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Alliance du Pacifique : Alliance composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Base de mise en équivalence fiscale (« BMEF ») : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Capital : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, actions privilégiées à dividende non cumulatif et autres instruments de capitaux propres, instruments de fonds propres et débetures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances du portefeuille de prêts de la Banque. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances inclut des comptes individuels et collectifs.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de clôture.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instrument ne figurant pas à l'état de la situation financière : Engagement de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges d'exploitation.

Marge sur activités bancaires principales : Ratio correspondant aux revenus d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et du total des actifs moyens liés au groupe Marché des capitaux mondiaux des Services bancaires et marchés mondiaux. Cette méthode est conséquente avec le fait que les intérêts nets tirés des activités de transaction sont comptabilisés dans les « Revenus provenant des activités de transaction », qui sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts ».

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite ou une fiducie et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite ou la fiducie se composent de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada ou de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, respectivement, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite. Les intérêts ne sont pas comptabilisés dans le cas d'un prêt douteux. Ce type de prêts ne comprend pas les prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »).

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un cours, d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Ratio de liquidité à court terme : Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans les lignes directrices sur les exigences de levier du BSIF.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction. Ce ratio exprime les charges d'exploitation en pourcentage du total des revenus. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Bâle III a introduit une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 », qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1 supplémentaires, qui se composent

principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et d'instruments non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débetures subordonnées admissibles ou de débetures non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. En ce qui concerne les secteurs d'activités principaux de la Banque, cette dernière attribue le capital, qui correspond à environ 9,5 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation et du levier propres à chaque secteur d'activité. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport au capital attribué.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes déterminées à l'avance.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (« VaR ») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (« ECD ») : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière en cas de défaut.

Probabilité de défaut (« PD ») : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (« PCD ») : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (« OP ») auxquels le même traitement que pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant à l'état de la situation financière dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance disponibles à la vente.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (par ex. : contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales éligibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV ») et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature de la transaction avec cette contrepartie.

Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle I : Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF prescrit un niveau plancher de fonds propres fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. La majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires est déterminée par comparaison d'une exigence de fonds propres calculée conformément à Bâle I avec le calcul effectué conformément à Bâle III, comme le prévoient les exigences du BSIF. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques.

Renseignements supplémentaires

DIRECTION GÉNÉRALE

Banque Scotia

Scotia Plaza
44 King Street West
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle

1-800-4-SCOTIA

Affaires financières

Banque Scotia
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-4790
Télécopieur : 647-777-1184
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels

Téléphone : 416-775-0798
Télécopieur : 416-866-7867
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site banquescotia.com.

Relations publiques et affaires de la société

Banque Scotia
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Télécopieur : 416-866-4988
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

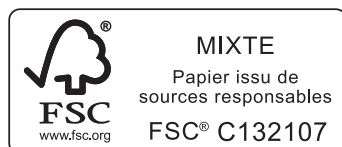
Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Télécopieur : 1-888-453-0330
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

Computershare Trust Company N.A.
250 Royall Street Canton, MA 02021, États-Unis
Téléphone : 1-800-962-4284

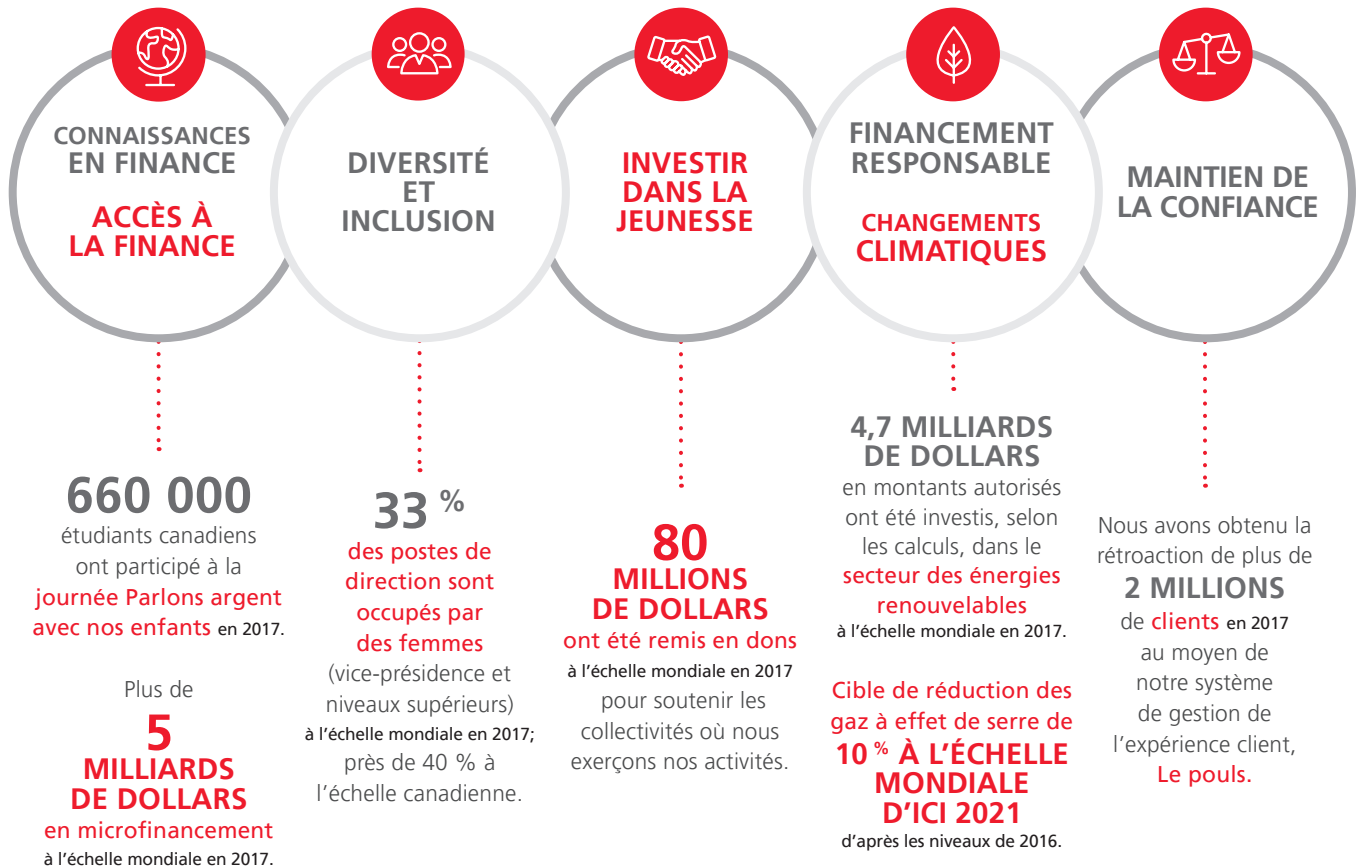


MEILLEUR AVENIR MEILLEURE SITUATION

RESPONSABILITÉ SOCIALE À LA BANQUE SCOTIA

NOTRE CONVICTION

Nous croyons que chaque client a le droit d'améliorer sa situation. Par nos engagements en matière de responsabilité sociale, nous voulons créer de la valeur à la fois pour la société et la Banque Scotia en bâtissant un meilleur avenir.



NOS PRIORITÉS

NOTRE CAPACITÉ

NOUS AVONS
L'EXPERTISE FINANCIÈRE

+ de 88 000
EMPLOYÉS
dans près de
50 PAYS

NOUS AVONS
LA PORTÉE

24
MILLIONS
DE CLIENTS
à travers le monde

NOUS AVONS
LES RESSOURCES

915
MILLIARDS
DE DOLLARS
EN ACTIFS

La Banque Scotia est la banque internationale du Canada et un leader parmi les fournisseurs de services financiers en Amérique du Nord, en Amérique latine, dans les Antilles, en Amérique centrale et en Asie-Pacifique. Elle s'est donné pour mission d'aider ses 24 millions de clients à améliorer leur situation au moyen de conseils et d'une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés, des services bancaires privés, d'investissement et de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux.

BANQUESCOTIA.COM



Bâtir l'économie de chacun^{MC}

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.
^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

9464930